



Proposition complète

Partie 1 : Information sur le projet

Titre : **Renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques des communautés vulnérables vivant dans le Bassin du Fleuve Congo**

Entité chargée de la mise en œuvre : Programme Alimentaire Mondial

Entité d'exécution : Ministère du Tourisme et de l'Environnement

Montant : **9 999 909\$**

Année : 5 ans

I. Contexte



Figure 1, Carte du Congo

Géographie et climat

La République du Congo (RC) s'étend sur 342 000 km². Le pays est bordé à l'ouest par le Gabon, au nord par le Cameroun, la République Centrafricaine, à l'est et au sud par la République Démocratique du Congo et au sud par la République de l'Angola (enclave de Cabinda). L'Océan Atlantique borde le Congo au sud-ouest sur 170 km¹. L'accès à l'océan est un atout majeur pour le pays et constitue une opportunité d'affaires et une porte d'entrée pour toute l'Afrique centrale. Le réseau hydrographique de la République du Congo comprend le fleuve Congo, le deuxième fleuve le plus puissant du monde après l'Amazonie. Il y a plusieurs rivières secondaires comme la Sangha, la Likouala aux Herbes, la Likouala Mossaka, le Djoué, la Léfini, l'Oubangui et l'Alima, dont certaines navigables. Ce vaste réseau d'eau est un avantage pour le pays en termes d'opportunités de transport, d'irrigation, de biodiversité, d'énergie, etc.

De façon générale, le climat est humide et chaud et marqué par deux saisons des pluies et deux saisons sèches : une grande saison des pluies entre fin septembre et décembre, une petite entre avril et mai, une grande saison

sèche entre juin et début septembre et une petite entre janvier et mars. Les saisons sont plus marquées dans le sud-ouest du pays. La partie centrale a un climat plus intermédiaire et le nord présente des pluies plus fréquentes toute l'année.

Toutefois, il existe 3 zones climatiques distinctes :

- le climat équatorial dans le nord du pays, caractérisé par une forte humidité et une pluviosité supérieure à 1 700 mm avec une température moyenne comprise entre 24°C et 26°C ;

¹ Aquastat fao, 2005

- le climat tropical humide dans le sud-ouest, où les précipitations moyennes annuelles varient entre 1 200 mm dans le sud et 1 700 mm sur les reliefs proches du Gabon ; la température moyenne mensuelle est comprise entre 21°C et 27°C;
- le climat subéquatorial, connu dans les régions des plateaux et de la cuvette, est intermédiaire entre ces deux précédents ; les précipitations moyennes annuelles y sont de l'ordre de 1 600 mm².

Deux types de paysage marquent le pays : la forêt, qui représente 65% du territoire et la savane³. La République du Congo abrite 21,7 millions d'hectares de forêt du Bassin du Congo, la deuxième plus grande étendue de forêt tropicale humide du monde. Le territoire congolais est dominé par des sols acides qui se répartissent en deux classes principales : les sols ferrallitiques et les sols hydromorphes. La foresterie, l'exploitation minière, les pratiques agricoles et la croissance démographique dans les zones forestières posent des défis à la conservation de la biodiversité et à la protection du stock forestier existant. En 2017, des scientifiques de l'Université de Leeds et de l'University College de Londres ont découvert la plus grande tourbière tropicale du monde située dans la Cuvette Centrale dans le Bassin central du Congo. Les tourbières sont estimées à 145 500 km² (1/3 sont situées dans la République du Congo, le reste en RDCongo) et pourraient retenir 30 milliards de tonnes de carbone. Les tourbières sont des milieux extrêmement vulnérables et il est nécessaire de les protéger⁴.

Malgré l'engagement du pays à promouvoir une économie verte et bleue, les effets induits des activités humaines et du changement climatique ont un impact sur l'environnement du Congo. En effet, la République du Congo est confrontée à une dégradation soutenue de ses ressources naturelles et de son environnement due aux pressions anthropiques liées à la surexploitation des produits forestiers et miniers et à l'augmentation des jachères suite à la perte de fertilité des sols, et au défrichement excessif à des fins agricoles et aux feux de brousse répétés. Cette situation est encore plus marquée aux abords des grandes villes du pays.

Le contexte géographique du pays, son réseau hydrographique, sa situation centrale avec accès à la mer et son couvert forestier, donnent ainsi à la RC une place importante dans la lutte contre le changement climatique.

Socio-économique

Le République du Congo est un pays à revenu intermédiaire tranche inférieure. Le revenu national brut (RNB) est passé de 600 \$US en 2000 à plus de 2 500 \$US en 2014⁵. La proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée de 50,7% en 2005 à 46,5% en 2012⁶. Cependant, la crise économique actuelle a reporté ce taux à 54%. Les inégalités entre les zones urbaines et rurales sont élevées, le taux de pauvreté dans les zones urbaines étant de 32,3% contre 74,8% dans les zones rurales⁷.

En raison de sa proximité géographique avec les pays en conflit, la République du Congo accueille des réfugiés de la RDCongo, de la République centrafricaine et du Rwanda. La RC a accueilli 54 000 réfugiés⁸ et demandeurs d'asile à la fin de l'année 2016. Le contexte économique du Congo empêche le gouvernement de faire face efficacement à cette situation, ce qui augmente le nombre de personnes en situation de vulnérabilité.

La population est estimée à 5 203 073 habitants (en 2018), avec un taux de croissance annuel de 3%. Près de 51% de la population sont des femmes et 47,7% ont moins de 20 ans⁹.

² MTE

³ National Development Plan 2018-2022, June 2018

⁴ Plan National de Développement 2018-2022, juin 2018

⁵ Systematic Country Diagnostic for the Republic of Congo, The World Bank, July 2018

⁶ Plan National de Développement 2018-2022, juin 2018

⁷ Bilan commun de pays en République du Congo ODD, July 2018

⁸ United Nations High Commissioner for Refugees

⁹ National Development Plan 2018-2022, June 2018

La densité moyenne est de 15 habitants par km², mais 66% de la population vit dans les villes. Les deux plus grandes villes, Brazzaville et Pointe Noire, représentent 56% de la population totale du pays et 90% de la population citadine¹⁰.

L'inégalité entre les sexes est élevée en République du Congo : son indice d'inégalité entre les sexes (IIG) est de 0,578, ce qui le classe 143e sur 160 pays dans [2017 index](#). 14 % des sièges parlementaires sont occupés par des femmes et 46,7 % des femmes adultes ont atteint au moins un niveau d'éducation secondaire, contre 51 % des hommes. Pour 100 000 naissances vivantes, 442 femmes meurent de causes liées à la grossesse ; et le taux de natalité chez les adolescentes est de 111,8 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans (liées au mariage précoce tel que décrit dans l'évaluation sexospécifique jointe en annexe 8, et donc une cause importante d'abandon scolaire des filles). La participation des femmes au marché du travail est de 67,4 % contre 72 % pour les hommes. Le pays s'est engagé à lutter contre l'inégalité entre les sexes, notamment à travers les Objectifs de Développement Durable (ODD), bien que l'Indice de Genre de l'Equal Measures 2030 SDG 2019 place le Congo en troisième position, suivi seulement par la République Démocratique du Congo (RDC) et le Tchad, sur une liste de 129 pays.

Le dernier choc pétrolier en 2014 a révélé la fragilité de l'économie du pays. En effet, le PIB a chuté de -3,1% en 2016 et de -5% en 2017 selon les estimations du FMI. Le pays présente actuellement un risque élevé de viabilité de la dette, avec un ratio d'endettement supérieur à 117 % du PIB en 2017, ce qui pourrait compromettre la capacité du pays à financer son développement. Cette situation est aggravée par un environnement commercial défavorable qui entrave la croissance du secteur privé et la compétitivité des entreprises, comme le confirme la performance du pays dans *Doing Business 2018*, où le Congo a perdu deux places dans le classement avec une position de 179e sur 190 pays¹¹.

Les risques posés par le changement climatique peuvent ralentir la courbe de développement du pays car le changement climatique constitue une menace pour la société, l'économie et l'environnement congolais. La situation économique décrite ci-dessus, n'apporte pas à la population congolaise la réactivité nécessaire pour faire face au changement climatique. Les phénomènes météorologiques extrêmes, l'élévation du niveau de la mer, l'élévation de la température moyenne mondiale et les précipitations imprévisibles ont des effets considérables sur les moyens d'existence des populations. En conséquence, l'évolution des conditions climatiques menace la réalisation des objectifs de développement, avec des conséquences extrêmes pour les groupes sociaux les plus vulnérables. Une grande partie de l'économie du Congo est très sensible au climat, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, des infrastructures et de l'eau. En outre, les moyens d'existence dépendent fortement des ressources naturelles sensibles au climat, telles que l'agriculture sur terres arides, la foresterie et les ressources locales en eau. Il y a peu de protection contre les catastrophes naturelles, les tempêtes et les inondations et la capacité d'adaptation est limitée.

Agriculture

Malgré un bon potentiel agricole estimé à 10 millions d'hectares de terres arables, la superficie cultivée (terres arables et cultures permanentes) est de 240 000 ha, soit 0.7 pour cent du territoire national. L'agriculture congolaise repose sur des familles de petits exploitants qui occupent 80% des terres cultivées et produisent 90% de la production agricole. L'agriculture congolaise reste donc essentiellement une agriculture familiale de subsistance. Selon les normes internationales et même régionales, la productivité est faible. Le secteur n'est pas en mesure de couvrir les besoins alimentaires du pays qui est fortement dépendant des importations alimentaires (1,2 milliard de dollars ou 75 % des besoins totaux de la population en 2016)¹². Par ailleurs, la contribution de l'agriculture au PIB ne représente que 3,6% de la richesse nationale, alors qu'elle représentait 30% de celle-ci dans les années 1970. Cela peut s'expliquer par :

- le désengagement de l'État du secteur productif agricole ;
- le financement insuffisant du secteur ;
- l'absence de mécanismes de financements adaptés aux besoins des petits exploitants agricoles ;

¹⁰ Note public, projet relance agricole en République du Congo, Agence Française de Développement, 2018

¹¹ Plan National de Développement 2018-2022, juin 2018

¹² National Food Security and Nutrition Policy

- l'absence quasi totale d'infrastructures de transformation, de conservation et de stockage des produits agropastoraux et de la pêche ;
- l'isolement de plusieurs zones de forte production¹³.
- Le vieillissement de la main d'œuvre.

Le Protocole de Maputo de l'UA sur les droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique et la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ont tous deux encouragé les États membres à adopter des lois qui permettent aux femmes d'accéder à la terre en toute égalité. Néanmoins, " même là où il existe des lois, comme au Congo, les hommes sont souvent réticents à donner leurs terres aux femmes. Le Ministère de la femme s'efforce toutefois de réviser le droit coutumier et d'encourager les chefs traditionnels à reconnaître et à prendre en compte les intérêts des femmes en matière de succession et d'héritage fonciers. Dans l'ensemble, les avoirs fonciers des femmes sont limités. En 2002, le gouvernement a indiqué que les femmes représentaient 70 % de la main-d'œuvre agricole, mais qu'elles ne possédaient que 25 % des terres agricoles, généralement dans de petites exploitations. Les femmes sont également confrontées à des obstacles sexospécifiques à l'accès au crédit, aux intrants agricoles et à la main-d'œuvre et sont souvent limitées à des activités agricoles moins rentables.

L'agriculture de la République du Congo est directement affectée par le changement climatique : les régimes pluviométriques ne sont plus prévisibles et les températures dans la région sont déjà plus élevées. En général, les petits exploitants agricoles sont vulnérables à des températures plus élevées et à des régimes pluviométriques imprévisibles, mais les femmes sont plus vulnérables que les hommes parce qu'elles ont un régime foncier limité ainsi qu'un accès et un contrôle limités aux actifs productifs.

Les principales zones de production agricole de la RdC sont : Niari Valley, Batéké Plateaux, Pool et Bouenza. Les rendements agricoles sont faibles, l'approvisionnement en semences de qualité est très compliqué et l'agriculture dépend des précipitations car il n'y a pas de système d'irrigation. L'élevage n'étant pas développé, il n'y a pas de diversification des revenus pour les ménages qui dépendent alors uniquement des cultures. Tous ces éléments accroissent la vulnérabilité des moyens d'existence au changement climatique.

Le développement de l'agriculture est l'une des priorités du gouvernement afin de diversifier l'économie du pays ; et le Plan national de développement 2018-2022 veut encourager la professionnalisation et le financement de ce secteur.

Changements climatiques vulnérabilités, impacts et risques.

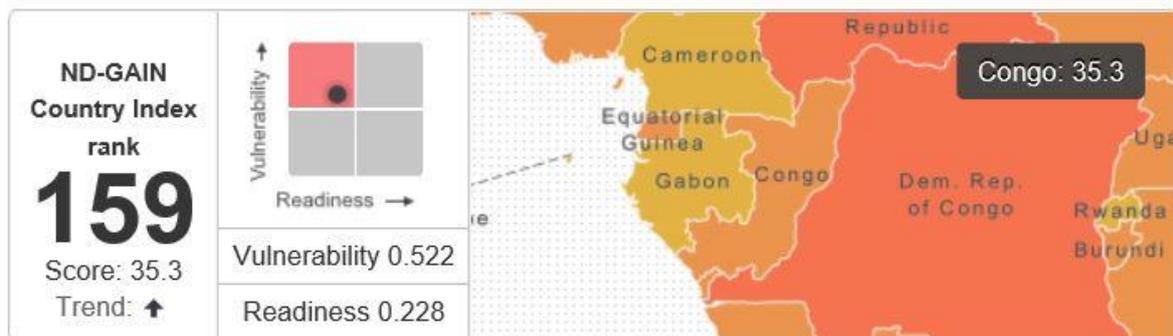


Figure 2, Index de pays ND-GAIN

L'indice de pays ND-GAIN (figure 2) positionne le Congo dans le quadrant supérieur gauche de la matrice ND-GAIN, ce qui signifie une vulnérabilité élevée et une faible capacité opérationnelle pour y faire face. Le Congo est le 45ème pays le plus vulnérable et le 19ème pays le moins prêt. Il a à la fois un grand besoin d'investissements et d'innovations pour améliorer l'état de préparation et une grande urgence d'agir.

¹³ Plan National de Développement 2018-2022, juin 2018

Les tendances climatiques historiques pour la République du Congo (1951-1999) montrent une augmentation des températures et une diminution des précipitations¹⁴ :

- La température annuelle moyenne a augmenté (+0,6° C) ;
- Les températures maximales moyennes ont augmenté (+0,76° C) ;
- Les températures minimales moyennes ont augmenté (+0,69° C) ;
- Les précipitations annuelles moyennes ont diminué entre 1950 et 1980.

Les résultats de l'évaluation du changement climatique en République du Congo" indiquent une augmentation des températures sur l'ensemble du territoire comme le montre la figure ci-dessous¹⁵.

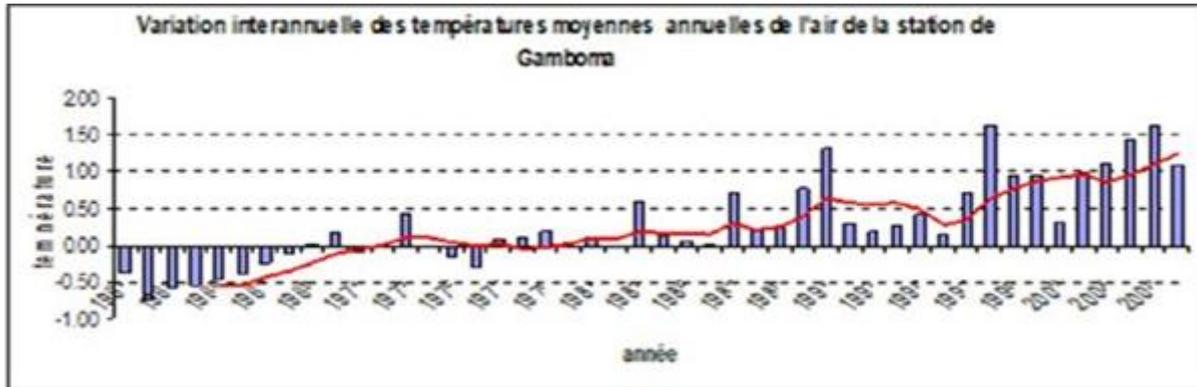


Figure 3. Variation des températures de 1965 à 2003

Selon les projections climatiques, vers la fin du XXI^e siècle, il est probable que, sur une base annuelle, le réchauffement sera de l'ordre de +1,5 à +3°C pour les basses températures et de +3,5 à +6°C pour les températures maximales ; les précipitations annuelles totales ne montrent pas un grand changement ; cependant, on prévoit que l'intensité des fortes précipitations va augmenter considérablement (probablement jusqu'à ~ +30%) et que le ruissellement et les écoulements des rivières vont augmenter dans le futur. Non seulement les débits moyens vont augmenter, mais également et surtout les débits de pointe¹⁶.

L'élévation du niveau de la mer est encore peu perceptible. Cependant, la baie de Loango a subi une forte dégradation et un recul de la ligne marine, accentuée par les nouvelles infrastructures portuaires de Pointe-Noire. Compte tenu des tendances actuelles du changement climatique, l'ensemble du littoral congolais pourrait être inondé, ce qui aurait des répercussions directes sur les eaux intérieures par l'infiltration des eaux marines dans les eaux douces ou souterraines et par l'invasion des embouchures par les eaux marines¹⁷.

Les principaux risques liés aux changements climatiques auxquels le Congo est confronté sont : l'élévation des températures, la chute des précipitations, l'élévation du niveau de la mer et la hausse des phénomènes météorologiques extrêmes. Ces risques se traduisent par une grande vulnérabilité environnementale et socio-économique.

¹⁴ [World Bank RoC Dashboard](#)

¹⁵ Direction de la Météorologie "Assistance Météorologie aux Agriculteurs en République du Congo" Patrick IMPETI-N'DIAYE, Hilaire ELENGA and Wilfrid Serge Raoul LIKEBA LOUAMBA, 2008

¹⁶ Climate Service Center Report 11 - Climate Change Scenarios for the Congo Basin

¹⁷ Aide-mémoire mission Adapt'action, AFD 2018

Précipitations totales annuelles (période 1932-1970)

Précipitations totales annuelles (période 1971-2007)

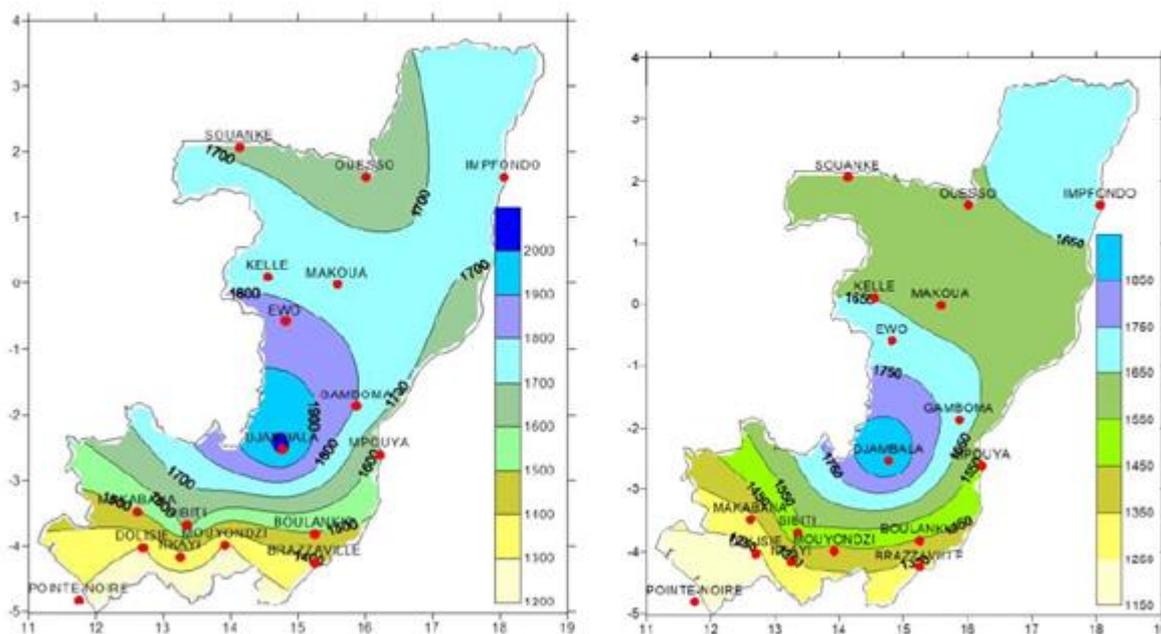


Figure 4, Isohyètes annuels 1932-2007¹⁸

Comme mentionné ci-dessus l'agriculture de la République du Congo est directement affectée par le changement climatique. Les températures dans la région sont déjà plus élevées, et des températures plus élevées pourraient encore affecter négativement la production agricole : pendant les années sèches, la croissance des cultures a été très faible tandis que pendant les années pluvieuses moyennes et supérieures à la moyenne, la production économique du secteur agricole a augmenté¹⁹. Par ailleurs, l'excès de précipitations et l'humidité élevée limitent actuellement la production agricole par le lessivage des nutriments et la croissance fongique. En outre, il n'existe pas d'infrastructure ou de technologie pour conserver les produits maraîchers post-récolte au Congo. Cela contribue négativement au problème d'insécurité alimentaire auquel le pays est confronté. En outre, les débits plus élevés des pluies augmentent les risques d'inondation (fréquence et gravité) qui pourraient avoir un impact substantiel sur les systèmes agricoles du Congo, même si la disponibilité annuelle moyenne en eau reste constante.

Les données météorologiques recueillies auprès de la Congolaise Industrie du Bois (CIB), lors d'une mission terrain, montrent que même si les précipitations annuelles moyennes ne sont pas fortement affectées par le changement climatique (1632 mm/an moyenne pour 2003-2009, 1601 mm/an pour 2010-2017), les pluies ne suivent plus le même schéma et il y a moins de jours de pluie dans une année, ce qui influence directement le travail quotidien des petits exploitants. Entre 2003 et 2009, le nombre moyen de jours de pluie par an était de 94 et entre 2010 et 2017 de 74 jours de pluie par an. De même, le nombre de périodes sèches pendant la saison des pluies est également susceptible d'augmenter. L'agriculture dans les régions de savane entourant le Bassin du Congo pourrait être confrontée à des pénuries d'eau plus importantes à l'avenir en raison de sécheresses plus fréquentes. À cause des changements climatiques, les producteurs subissent : a) des semis plus précoces et des cycles de culture plus longs ; b) la dégradation des sols, qui rend certains sols impropres à la culture et rend difficile la mise en culture de certaines variétés agricoles ; et c) des inondations plus fréquentes. Les populations doivent s'adapter à des régimes pluviométriques incertains, car le calendrier des deux saisons des pluies annuelles et des deux saisons sèches change. Cela signifie des changements dans les calendriers de plantation, la préparation du sol, etc.

¹⁸ Direction de la Météorologie

¹⁹ Climate Change Scenarios for the Congo Basin, 2013

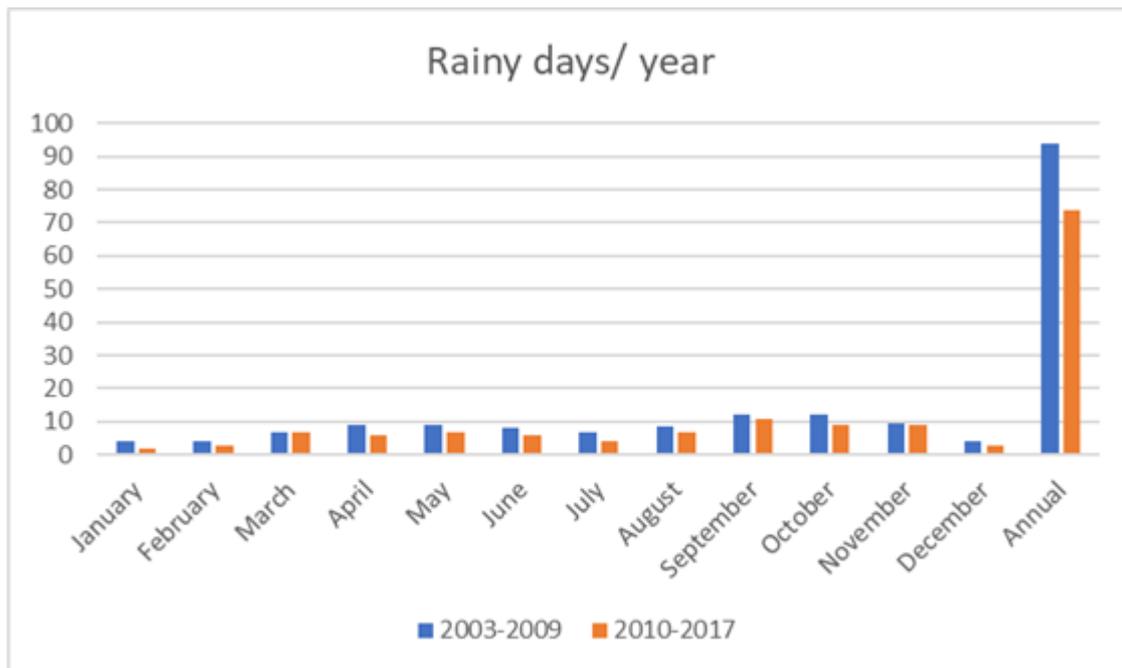


Figure 5. Moyenne de jours de pluies/an 2003/2009 et 2010/2017 (source CIB)

Au cours des différentes consultations de partenaires à Brazzaville et avec les communautés locales du nord du Congo, il est apparu que l'un des impacts majeurs du changement climatique est la perturbation de la navigation fluviale sur les principales artères fluviales, ainsi que l'assèchement des petits ruisseaux près des villages. Cela réduit la pêche, mais aussi limite et bloque le flux de la production agricole qui est acheminé à Brazzaville par bateau.

La déforestation, les dommages écologiques et la perte de biodiversité auxquels la région est confrontée sont des phénomènes qui contribuent également aux changements climatiques.

D'un point de vue sanitaire, les conditions climatiques attendues vont accroître le développement des maladies d'origine hydrique et des maladies infectieuses et vectorielles.

Il y a actuellement très peu d'études, voire aucune, sur les impacts du changement climatique sur les populations autochtones du Congo. Étant donné leur mode de vie intrinsèquement lié à la forêt, on peut supposer que leurs habitudes de vie seront directement affectées. Par exemple, la perturbation des saisons aura un impact direct sur la faune forestière, base de l'alimentation des peuples autochtones (chenilles, miel, mammifères, etc.)

II. Localisation et groupes cibles

Ce projet vise à renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition par le biais de mesures d'adaptation aux changements climatiques, avec un accent particulier sur les populations autochtones et les petits exploitants agricoles (dont 70% sont des femmes). Le projet cible donc délibérément les personnes les plus touchées par les changements climatiques, la pauvreté, l'insécurité alimentaire et les moyens d'existence agricoles qui sont limités et vulnérables aux chocs climatiques, en particulier les femmes et autres groupes marginalisés.

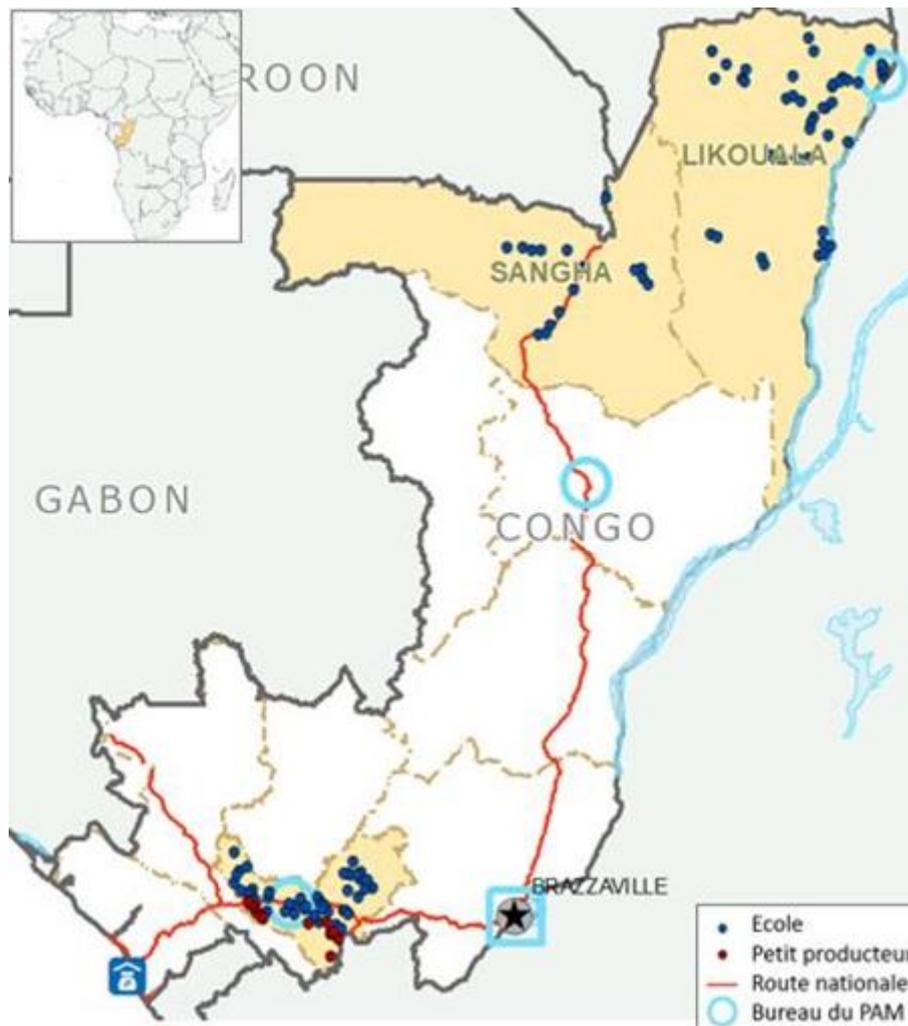


Figure 6., localisation du projet

Le projet a une couverture nationale pour la plupart des activités des composantes 1 et 2, notamment en ce qui concerne la définition des politiques, le renforcement des capacités institutionnelles et le renforcement des services climatiques nationaux. Une grande partie de la population totale du Congo (environ 5,2 millions d'habitants) devrait donc bénéficier indirectement des activités du projet. Pour l'ensemble de la composante 3, une partie de la composante 2 et certaines activités pilotes de la composante 1, les zones ciblées sont les départements de la Likouala et de la Sangha (partie nord du pays principalement couverte par la forêt tropicale) et le département de la Bouenza (partie sud-est du pays), qui connaît une forte déforestation due aux pratiques agricoles extensive. Ces zones sont vulnérables aux changements climatiques et ont un statut socio-économique médiocre, ce qui dénote une vulnérabilité chronique. Selon la FAO, les départements de la Bouenza et du Pool sont les greniers alimentaires du Congo. En effet, la Bouenza est l'un des départements les plus agricoles du Congo, dont les nombreux petits exploitants sont particulièrement touchés par la variabilité saisonnière et l'évolution des précipitations. En outre, étant donné que le projet vise à cibler les populations vulnérables touchées par le changement et la variabilité climatiques, les départements de Sangha et de Likouala sont primordiaux car la grande majorité des populations autochtones congolaises (vivant pour la plupart dans la forêt tropicale) se trouvent dans ces deux départements. En outre, le CDN mentionne que la pauvreté au Congo est rurale : Likouala et Sangha sont des zones périphériques très rurales avec des indicateurs sociaux en retard. De plus, le PAM est déjà actif dans ces trois départements avec une forte présence locale et des bureaux à Bétou (Likouala) et Nkayi (Bouenza), ce qui facilitera la supervision des projets et l'appui aux entités d'exécution. La bonne connaissance de la région et la forte présence du PAM sur le terrain constituent un avantage comparatif qui permet d'atteindre un plus grand nombre de personnes

d'une manière efficace et durable par rapport aux organisations qui n'ont pas ou peu de présence sur le terrain.

Les activités du projet au niveau local cibleront 124 villages représentant environ 179 237 personnes (y compris les enfants), dont 52 % de femmes et 44 % d'autochtones (voir la figure 6 pour la localisation exacte des villages et l'annexe 1 pour le nombre détaillé des villages ciblés). Les enfants représentent entre 40% et 60% de la population des villages cibles. Seuls les adultes seront les bénéficiaires directs de la composante 3 du projet et on estime qu'ils sont entre 72 000 et 107 000. Afin de maximiser les synergies, ces 124 villages sont situés à proximité des activités et projets en cours du PAM et comprennent 128 écoles soutenues par le PAM (21 307 élèves, dont environ 4 500 enfants autochtones) et 200 producteurs de haricots soutenus par le projet des petits exploitants du PAM.

Le tableau ci-dessous décrit les bénéficiaires par activité à titre d'information seulement, les bénéficiaires directs seront redéfinis lors de l'élaboration du projet Baseline (composante 1).

Tableau 1, bénéficiaires de projet au stade de la proposition complète

Activities	Beneficiaries
Component 1	
Focus groupe	At least 6 200
Formation des services départementaux	400 people
Module scolaire	40 teachers 1 000 children
Compétition nationale d'art	At least 100 participants
Sensibilisation sur les changements climatiques	At least 60 000 people
Component 2	
Formation du staff de la Direction de la Météorologie	20-40
Learders agricoles	20-30
Chef de Secteur Agricole (CSA)	15-25
Service Climatique	55 000
Component 3	
Activités d'adaptation et de résilience	55 000- 60 000

III. Objectifs du projet

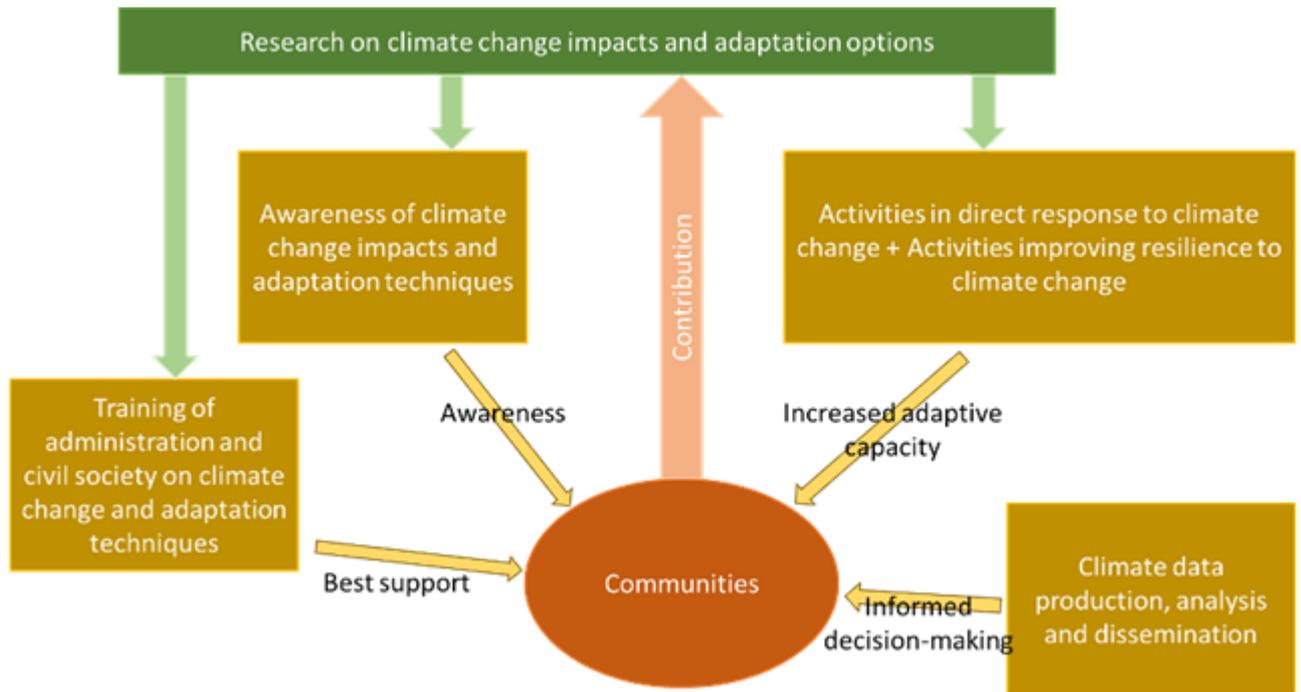


Figure 7, Schéma du projet

L'objectif global du projet est d'améliorer l'adaptation, la sécurité alimentaire et la résilience des communautés vulnérables aux changements climatiques. Les actions du projet contribueront à réduire la vulnérabilité aux impacts du changement climatique et à renforcer les capacités d'adaptation des communautés vulnérables et des écosystèmes dont elles dépendent, en promouvant la sécurité alimentaire, la nutrition et en utilisant une approche sensible au genre.

Le projet y parviendra en poursuivant les 3 objectifs suivants :

Les connaissances, la sensibilisation et les capacités en matière d'impact des changements climatiques et d'options d'adaptation sont accrues (composante 1).

Les connaissances et la littérature sur les impacts du changement climatique sur les moyens d'existence et la sécurité alimentaire sont encore très limitées au Congo. Pour pouvoir apporter le meilleur soutien possible aux communautés, le projet doit d'abord mieux appréhender les impacts du changement et de la variabilité climatiques sur les différents types de populations (femmes, hommes, jeunes/âgés, autochtones) en fonction de leur localisation géographique, ainsi que sur les solutions d'adaptation pertinentes/spécifiques à leur contexte. Cette composante sensibilisera également à la relation entre les forêts/environnement et les impacts du changement climatique. Les impacts du changement climatique sur les populations autochtones vivant en République du Congo ne sont actuellement pas documentés, de sorte que le projet veillera à intégrer les spécificités des communautés autochtones dans ses études et recherches. De plus, lors des consultations, les populations ont montré une volonté de comprendre ces phénomènes.

Les ménages disposent des informations nécessaires pour mieux gérer et minimiser les impacts de la variabilité climatique et des événements météorologiques sur leurs moyens d'existence (composante 2).

Les communautés n'ont pas accès aux informations météorologiques et climatiques pertinentes, en particulier les femmes. À l'heure actuelle, un bulletin météorologique quotidien est diffusé à la télévision nationale, mais les petits exploitants agricoles ne le voient généralement pas (l'écrasante majorité n'a même pas accès à une télévision). Les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des ménages vulnérables sont affectés par l'augmentation de la variabilité climatique et les changements dans les régimes pluviométriques, ce qui rend difficile la planification à long terme. En outre, la réduction du nombre de jours de pluie continue et l'augmentation de leur intensité entraînent l'érosion et augmentent

les pertes de récolte. Une information opportune peut aider les ménages et les individus à prendre des décisions éclairées sur leurs moyens d'existence avant la saison afin de mieux gérer les risques. Grâce à la mise en œuvre des services climatiques du dernier kilomètre, le projet vise à identifier les besoins spécifiques d'information climatique et météorologique des femmes et des hommes dans les communautés ciblées et, en collaboration avec les principaux partenaires, utilisateurs finaux et parties prenantes, à développer des services sur mesure qui répondront aux besoins identifiés et permettront une prise de décision éclairée pour la gestion des risques climatiques. Le PAM a travaillé avec des partenaires dans plusieurs pays africains pour aider les divers membres des communautés à mieux accéder à l'information par le biais des services climatologiques, en mettant fortement l'accent sur le développement de produits axés sur les utilisateurs, la coproduction et les mécanismes de rétroaction. Cette expertise éclairera le travail de la République du Congo.

Les communautés appliquent des mesures d'adaptation à leurs activités productives (composante 3).

Les activités de ce volet seront mises en œuvre dans les trois départements sélectionnés : Bouenza, Likouala et Sangha. Cette composante est étroitement liée aux résultats du volet 1 et les activités seront adaptées en fonction des résultats des recherches et des études réalisées. Le genre est pris en compte pour que les activités soient adaptées aux femmes et aux hommes. Une attention particulière est accordée aux activités des femmes afin de ne pas les surcharger mais de les aider à être plus efficaces et à économiser du temps et de l'argent (et à impliquer les hommes dans davantage d'activités familiales). Cette composante comportera deux produits : le premier produit (conforme aux résultats de la composante 1) aidera les communautés à se constituer des avoirs et à s'engager dans des activités de subsistance de remplacement qui peuvent résister aux impacts futurs du changement climatique (températures plus élevées, précipitations irrégulières, etc.), comme l'ont indiqué les divers membres des communautés. Par exemple, les populations autochtones disent que la cueillette du miel à l'état sauvage est très touchée et donc de moins en moins praticable; accompagner les populations à l'apiculture pourrait être envisagé pour permettre une continuité de l'activité du miel. Un autre exemple pourrait être la promotion de pratiques agricoles respectueuses du climat et l'amélioration de la gestion de l'eau dans les communautés de Bouenza. Les consultations permettront de s'assurer que les activités proposées répondent aux besoins, aux intérêts et aux capacités de tous les membres.

Dans une deuxième phase, l'objectif de la composante 3 sera de renforcer la résilience de la population en consolidant les sources de revenus en travaillant sur les chaînes de valeur. En changeant les pratiques agricoles et les cultures pour des pratiques plus résilientes, l'accès aux marchés pourrait aussi avoir un impact sur la croissance économique.

IV. Budget du projet

Tableau 2, synthèse budget projet

Project Components	Resultats attendus	Produits concrets escomptés	Amount (US\$)
Composante 1 : Amélioration des connaissances, de la sensibilisation et des capacités en matière d'impact des changements climatiques et d'options d'adaptation.	1.1 Les institutions des parties prenantes ciblées ont accru la prise de conscience de l'impact du changement climatique au Congo et l'accès aux propositions d'adaptation communautaires.	1.1.1 Les institutions des parties prenantes ciblées bénéficient d'une recherche consultative et communautaire accrue sur les tendances, les impacts et les scénarios climatiques.	400,040 \$
	1.2 Les institutions gouvernementales et de la société civile ciblées ont renforcé leur capacité à	1.2.1. Des représentants ciblés du gouvernement et des institutions de la société civile bénéficient d'une formation sur les solutions d'adaptation au changement climatique.	206,180 \$

	formuler des solutions d'adaptation au changement climatique au niveau national et au niveau des départements.	1.2.2 Les institutions gouvernementales et de la société civile ciblées bénéficient de la capacité accrue du MTE a élaborer et a promouvoir une politique nationale d'adaptation au changement climatique équitable et inclusive, fondée sur des données probantes.	150,000 \$
	1.3 Les communautés ciblées, y compris les enfants d'âge scolaire, bénéficient d'une meilleure connaissance des stratégies d'adaptation au climat, adaptée au contexte.	1.3.1 Les enfants en âge d'aller à l'école primaire dans les écoles ciblées bénéficient d'une capacité accrue des enseignants à dispenser des formations adaptées au changement climatique.	140,000 \$
		1.3.2 Les communautés ciblées bénéficient de campagnes de sensibilisation au changement climatique personnalisées	352,191 \$
Composante 2 : Les ménages disposent des informations nécessaires pour mieux gérer et minimiser les impacts de la variabilité climatique et des événements météorologiques sur leurs moyens d'existence.	Assistants de coordination composante 2 par département (1/4 temps)		57,600 \$
	2.1 Les ménages ciblés bénéficient d'une plus grande capacité à gérer et minimiser les impacts de la variabilité climatique et des événements météorologiques sur leurs moyens d'existence.	2.1.1 Les institutions gouvernementales ciblées bénéficient d'une meilleure capacité technique de collecte et d'analyse des données météorologiques.	740,000 \$
		2.1.2 Les institutions gouvernementales et les communautés ciblées bénéficient de la capacité accrue des petits exploitants agricoles à recueillir des données de base et à élaborer des messages communs.	531,300 \$
		2.1.3 Les communautés ciblées bénéficient d'une meilleure diffusion de services climatiques adaptés	587,200 \$
Composante 3 : Les communautés appliquent des mesures d'adaptation à leurs activités productives	Assistants de coordination composante 3 par département (3/4 temps)		172,800 \$
	3.1 : Les petits exploitants agricoles et les communautés ciblées tirent profit d'une production résiliente au climat et d'un changement des moyens d'existence.	3.1.1 Les petits exploitants agricoles et les communautés ciblées bénéficient d'une capacité d'adaptation accrue aux effets du changement climatique.	2,746,420 \$
		3.1.2 Les petits exploitants agricoles et les communautés ciblées tirent profit de l'emploi de moyens d'existence diversifiés et durables générateurs de revenus.	2,280,000 \$
Total composantes			8,363,731 \$
Charges d'exécution (9.25%)			852,775 \$
Total projet			9,216,506 \$
Frais de gestion du cycle de projet PAM (8,5 %)			783,403 \$
Montant demandé			9,999,909 \$

V. Calendrier du projet

Étapes importantes	Dates prévues
Début de la mise en œuvre du projet	Janvier 2020
Examen à mi-parcours	Juin 2022
Clôture du projet	Décembre 2024
Fin de l'évaluation finale	Avril 2025

Partie 2: Justification du projet

1. Décrire les composantes du projet, en se concentrant particulièrement sur les activités concrètes d'adaptation du projet, et comment ces activités contribuent à la résilience climatique.

Composante 1 : Amélioration des connaissances, de la sensibilisation et des capacités en matière d'impact des changements climatiques et des options d'adaptation (1 248 411 \$)

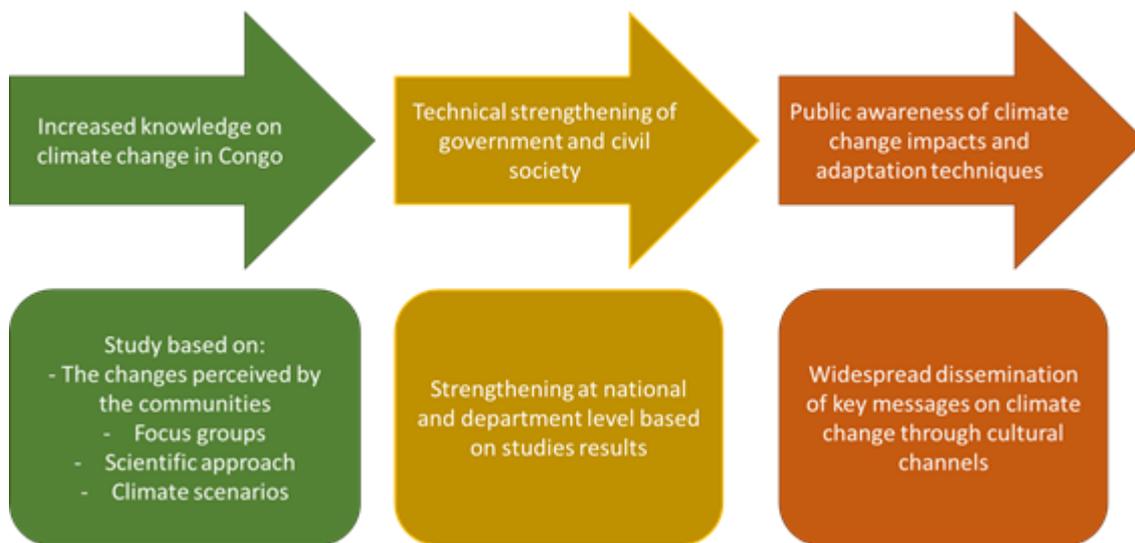


Figure 8, Schéma de la Composante 1

Actuellement, il n'existe pas d'analyse complète des impacts du changement climatique sur les moyens d'existence et la sécurité alimentaire de la population congolaise. Grâce à cette composante, le projet vise dans un premier temps à renforcer les connaissances en termes de variabilité du changement climatique et à identifier ses impacts sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence. Ce volet se veut le fondement du projet. Il recueillera les données scientifiques nécessaires, renforcera les capacités institutionnelles et sensibilisera la communauté aux options locales en matière de changements climatiques et d'adaptation.

Résultat 1.1 : Les institutions des parties prenantes ciblées ont accru la prise de conscience de l'impact du changement climatique au Congo et l'accès aux propositions d'adaptation communautaires.

Cet axe vise à renforcer les preuves de l'impact du changement climatique sur les moyens d'existence et la sécurité alimentaire, mais aussi à formuler des solutions d'adaptation locales spécifiques. Les données recueillies dans le cadre de ce résultat seront utilisées directement pour détailler les activités relevant des axes 1.2 et 1.3, ainsi que pour les deux autres composantes du projet.

1.1.1 Les institutions parties prenantes ciblées bénéficient d'une recherche consultative et communautaire accrue sur les tendances, les impacts et les scénarios climatiques.

L'objectif de ce résultat est d'analyser les tendances historiques et leur impact sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des communautés autochtones et bantoues au Congo et de développer des scénarios à plus petite échelle (30 ans ou plus). Il s'appuiera sur les études existantes et en cours menées par les partenaires, notamment :

- Les études pour la 3ème Communication (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) ont été lancées par le PNUD en juillet 2018.
- Dans le cadre de son projet d'adaptation, l'AFD doit lancer des études de vulnérabilités sur l'agricole et les écosystèmes forestiers à partir de janvier 2019 pour 12 mois.

- Dans le cadre de son appui au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, l'AFD analysera les scénarios climatiques actuels pour élaborer un plan d'action et d'investissement agricole.
- « Cloud to street » a créé un tableau de bord de cartographie des inondations en République du Congo en octobre 2018, en utilisant des données satellitaires²⁰.
- L'UNESCO vient d'entreprendre un inventaire des ressources en eau et projette de mettre en place un dispositif numérisé des données hydro-climatiques de même qu'un outil de veille hydrologique.
- WCS au niveau du Parc Nouabalé-Ndoki est en train d'analyser les données climatiques de leur station, les résultats seront disponibles d'ici fin 2019.
- CERAPE deux études en cours : Impact des CC sur le maraîchage et sur les cultures vivrières.

Les analyses éclaireront les options d'adaptation aux niveaux national et local (Départements, Districts) et aideront les décideurs et les communautés à établir des priorités et à investir dans des mesures d'adaptation qui répondent aux besoins de sécurité alimentaire des populations. En particulier, les résultats de ces analyses serviront de base aux politiques et aux plans nationaux, y compris le Plan national d'adaptation, ainsi qu'aux activités d'adaptation locales, y compris celles de la composante 3 du projet.

La mise en place de groupes de discussion avec les petits exploitants agricoles et les communautés vulnérables permettra d'obtenir une rétroaction et des informations de la base vers le sommet, ainsi que de sensibiliser et de mieux comprendre les impacts du changement climatique sur les moyens d'existence et la diversité nutritionnelle et alimentaire. Cette activité fera l'objet d'une approche participative tenant compte du genre et de la nutrition afin de bien saisir les impacts du changement climatique sur les communautés, y compris les populations autochtones. Les groupes de discussion permettront aux femmes et aux autochtones d'exprimer leurs points de vue autochtones, le projet s'assurera que les points de vue des hommes bantous ne soient pas les seuls à être pris en compte. Des groupes de discussion, dans les 135 villages ciblés, animés par une équipe multidisciplinaire (agronome, économiste, environnementaliste, anthropologue et climatologue), accompagnée de représentants des peuples autochtones pour faciliter les échanges et la traduction, permettront d'identifier des solutions d'adaptation directement inspirées par les idées et besoins des populations. Cela permettra d'obtenir des résultats solides qui permettront d'affiner les activités de la composante 2 et 3 du projet. En outre, les réactions des petits exploitants agricoles sur le terrain renforceront directement la capacité du Gouvernement à prendre des décisions participatives et éclairées au niveau national.

En outre, cet axe servira à établir le niveau de référence du projet, y compris pour identifier les besoins et les préférences des groupes spécifiques au sein des communautés (femmes, jeunes, populations autochtones) en matière de services climatiques, qui seront fournis au titre de la composante 2 du projet.

Bien qu'une partie de cet axe ait une couverture nationale, une attention particulière sera accordée aux trois Départements cibles du projet (Bouenza, Likouala et Sangha).

Résultat 1.2 : Les institutions gouvernementales et de la société civile ciblées ont renforcé leur capacité à formuler des solutions d'adaptation au changement climatique aux niveaux national et des districts

Ce résultat sera axé sur l'amélioration des compétences des services techniques gouvernementaux aux niveaux décentralisés. Ce renforcement des capacités devrait leur permettre de mobiliser et d'aider les communautés à entreprendre leur propre analyse des impacts du changement climatique et à améliorer les solutions d'adaptation. Ce résultat aidera également les Ministères concernés par l'adaptation aux changements climatiques à élaborer une réponse appropriée.

1.2.1 : Des représentants ciblés du gouvernement et des institutions de la société civile bénéficient d'une formation sur les solutions d'adaptation au changement climatique.

Afin d'accroître l'appropriation du projet par le Gouvernement, la première étape consistera à renforcer techniquement le personnel : il est essentiel que les membres des Directions départementales mais aussi

²⁰ https://cloudtostreet.github.io/NRT_Monitoring_Frontend/

les Sous-Préfets et les responsables de la société civile comprennent les enjeux du changement climatique et soient capables de faire le lien avec les populations. Des agents éclairés contribuent à sensibiliser le public et à prendre en charge l'adaptation aux changements climatiques. Tous les Départements du Congo (12 au total) seront ciblés par ces formations.

Deux modules de formation seront prévus : l'un sur le changement climatique et l'autre sur l'adaptation. Les programmes de ces deux formations résulteront tous deux du 1.1. Les formations seront dispensées par des prestataires extérieurs car le PAM Congo n'a pas la capacité interne de les dispenser. Idéalement, les prestataires qui dispensent les formations devraient être les mêmes que ceux qui ont mené les études au titre du résultat 1.1.

Les administrations cibles prioritaires pour recevoir des formations seront :

- Les Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, ainsi que le chef du secteur agricole (niveau District) ;
- Les Directions Départementales des Eaux et Forêts ;
- Les Directions Départementales de l'Environnement ;
- Les Directions Départementales du Développement Durable ;
- Les Services de la Météorologie dans les Départements ;
- Les Directions Départementales du Cadastre et des Affaires Foncières ;
- Les Directions Départementales de l'Intégration de la Femme au Développement
- Le Conseil Départemental.

Afin de renforcer les échanges et les discussions entre les Directions Départementales, les Conseils Départementaux et la société civile, cette dernière sera intégrée aux formations. En outre, il est important de renforcer les capacités techniques de la société civile en matière de changement climatique, afin qu'elle puisse envoyer les bons messages à la population. Il est également important d'inclure les Sous-Préfets dans ces formations, car ils sont des relais de sensibilisation auprès de la population.

Les outils mis en place dans le cadre de ces formations seront disponibles pour l'ensemble des Directions et des Ministères congolais.

1.2.2 : Les institutions gouvernementales et de la société civile ciblées bénéficient de la capacité accrue du MTE d'élaborer et de promouvoir une politique nationale d'adaptation au changement climatique équitable et inclusive, fondée sur des données probantes.

Il est essentiel que le Congo adopte une politique nationale d'adaptation aux changements climatiques. En effet, ce processus est déjà entamé par l'intermédiaire du Ministère du Tourisme et de l'Environnement avec l'appui des différents partenaires notamment le PNUD, la FAO, l'UNESCO et l'AFD. Ce projet s'appuiera sur le travail accompli par les partenaires sus mentionnés et s'associera pour la suite de cette action.

Par le biais de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN), lors de la COP21, le Congo souhaite mettre en œuvre l'adaptation aux changements climatiques à travers une approche sectorielle dans tous ces domaines : Protection de la population, protection de la biodiversité, des forêts et des ressources naturelles, protection des systèmes de productions sensibles au changement climatique et protection des infrastructures à haut risque. Néanmoins, le Programme National de Développement (PND) du Congo (2018-2022) n'intègre que partiellement les questions d'adaptation aux changements climatiques. Le Congo a besoin d'être soutenu afin de structurer au mieux sa réponse climatique.

Avec l'aide ou à la suite du travail de la Facilité Adapt'Action de l'AFD, le projet pourra accompagner la gouvernance inter sectorielle ainsi que la structuration des services de l'Environnement du MTE.

Résultat 1.3 : Les communautés ciblées, y compris les enfants d'âge scolaire, bénéficient d'une meilleure connaissance des stratégies d'adaptation au changement climatique adaptée au contexte.

Les communautés locales et les populations autochtones ne comprennent pas le changement climatique. Elles connaissent le terme, mais ne savent pas vraiment ce qu'il y a derrière. Lors des consultations communautaires menées pour la conception du projet, plusieurs communautés ont identifié les changements qu'elles percevaient dans leur vie quotidienne mais ne savaient pas comment les expliquer. Elles ont exprimé leur désir de comprendre ces phénomènes et d'identifier les causes réelles du

changement. Pour elles, certains phénomènes sont purement climatiques comme par exemple l'apparition d'invasions de papillons lorsque le soleil frappe fort, alors que d'autres peuvent être causés par plusieurs facteurs. Les populations veulent mieux comprendre d'où viennent les changements dans leur vie et leur environnement.

1.3.1 : Les enfants en âge d'aller à l'école primaire dans les écoles ciblées bénéficient d'une capacité accrue des enseignants à dispenser des formations sur mesure sur le changement climatique.

Cette activité sera mise en œuvre en partenariat avec le Ministère en charge de l'Education ainsi qu'avec l'UNESCO.

L'UNESCO, avec l'aide financière de la Chine et en consultation avec le PAM, a mis en place une plateforme scolaire sur Internet. Cette plate-forme, 2000 enseignants formés qui vulgarisent auprès des autres enseignants, met à la disposition de toutes les structures scolaires et des enseignants des outils pédagogiques. Aujourd'hui, il y a deux modules sur la plate-forme : l'un sur le genre et l'autre sur la nutrition, qui s'adressent à tous les niveaux scolaires. Le projet soutiendra l'ajout d'un module « changements climatiques et adaptation ».

1.3.2 : Les communautés ciblées bénéficient de campagnes de sensibilisation personnalisées sur le changement climatique

Au Congo, l'accès à l'information et à la culture est très inégal. Une grande partie de la population n'a pas accès à l'électricité, ce qui limite les canaux de sensibilisation. Les Congolais apprécient particulièrement tout ce qui est diffusé oralement. Cette activité sera adaptée aux différents publics congolais afin de mener une large sensibilisation. L'objectif est d'utiliser autant de canaux de sensibilisation que possible dans tout le pays. Pour que la population s'approprie la question du changement climatique, le projet s'appuiera sur la communauté artistique locale. Les messages à transmettre seront basés sur les études du 1.1, mais seront traduits par des artistes congolais pour mieux transmettre les messages sur le changement climatique. L'UNESCO et l'Institut Français du Congo pourraient être mis en collaboration pour cette activité.

Cette activité débutera par un concours national ouvert à tous les artistes congolais, divisé en 4 disciplines :

- Dessins et bandes dessinées ;
- Musique ;
- Sketch radio ;
- Pièce de théâtre.

Les dessins et bandes dessinées traduits et imprimés (sur feuilles de bois imperméables, coef <https://giftsforchange.fr/product/calendrier-en-bois/>) en français et en langues locales, à distribuer dans les villages cibles du projet. De la musique et des sketches radiophoniques seront diffusés sur les stations de radio communautaire, et enregistré sur des mp3 solaire « URIDU » (<https://sciencepost.fr/2017/08/voici-mp3forlife-baladeur-mp3-solaire-va-sauver-vies/>), ces mp3 pourront aussi être porteur de message clefs en langues locales en supplément. Une tournée de la pièce de théâtre gagnante pourra être organisée dans certains des villages identifiés par le projet, ainsi qu'à Pointe Noire et à Brazzaville.

Des mesures visant à faciliter la participation des artistes autochtones au concours seront mises en place. La musique et les chansons sont particulièrement appréciées par les populations autochtones, il y aura un travail linguistique pour qu'il y ait une version dans les langues nationales (lingala et kituba) mais aussi une version dans les langues parlées par les autochtones (Aka dans la Likouala, baaka et benzele dans la Sangha).

Composante 2 : Les ménages disposent de l'information nécessaire pour mieux gérer et minimiser les impacts sur leurs moyens d'existence de la variabilité climatique et des événements météorologiques (1 916 100\$)

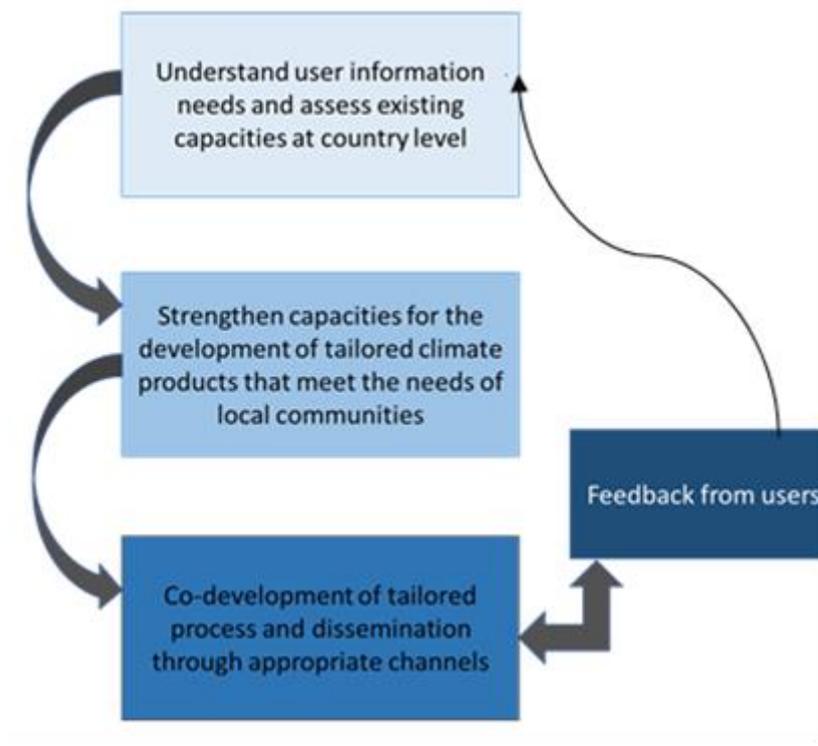


Figure 9, Schéma de la Composante 2

Les populations vulnérables des Départements de Likouala, la Sangha et la Bouenza n'ont pas accès aux informations fiables et opportunes dont elles ont besoin pour mieux gérer la variabilité et le changement climatique. Ce manque d'informations conduit souvent à des décisions qui affectent négativement les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des populations. Les services climatologiques soutiennent la prise de décision à différents niveaux : les agriculteurs, les communautés et les Gouvernements locaux et nationaux. Lorsque les populations reçoivent des informations adéquates, elles sont en mesure de prendre des décisions éclairées, de mieux gérer la variabilité du climat et de renforcer leur capacité à faire face aux risques climatiques et à s'adapter aux impacts du changement climatique.

Cette composante vise à renforcer les capacités des services météorologiques congolais hébergés au sein de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) et de l'Institut national de Recherches en Sciences Exactes et Naturelles (IRSEN), de la Direction de l'Agrométéorologie du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et des principaux acteurs au niveau des Districts sur la coproduction ascendante de produits climatiques adaptés et leur diffusion rapide aux communautés cibles, notamment la création de mécanismes de rétroaction des utilisateurs finaux pour améliorer davantage les produits climatiques. Pour faire en sorte que l'information parvienne à tous les membres concernés de la communauté, des voies de communication seront identifiées sur la base des informations recueillies dans l'évaluation de base au titre de l'axe 1.1 (cela pourrait inclure les émissions de radio, l'école, l'église, etc.). Un élément important de ce système sera également une meilleure compréhension des savoirs locaux et autochtones et l'identification de points d'entrée pour combiner les connaissances traditionnelles et scientifiques afin de renforcer le contenu des informations et des produits climatiques fournis. En fournissant aux agriculteurs et aux autres membres vulnérables de la communauté les bonnes informations au bon moment, cette composante leur permettra de gérer efficacement les risques liés au climat et de prendre des décisions éclairées avant la campagne agricole. En outre, cela stimule davantage la demande des agriculteurs pour des stratégies d'adaptation telles que celles introduites dans le volet 3 décrit ci-dessous.

Résultat 2.1 : Les ménages ciblés bénéficient d'une plus grande capacité à gérer et minimiser les impacts de la variabilité climatique et des événements météorologiques sur leurs moyens d'existence.

L'objectif principal de cet axe est de renforcer les systèmes et les capacités nécessaires pour appuyer la planification et la prise de décisions aux niveaux national et communautaire en matière de préparation et de gestion des risques climatiques afin de réduire la vulnérabilité aux variations et aux changements climatiques.

Cette composante fournira :

1. le renforcement de la capacité à produire des informations climatiques pertinentes et de qualité, adaptées aux besoins identifiés par les utilisateurs finaux ;
2. la coproduction de messages clés dans le cadre des produits climatiques pour assurer la compréhension et l'utilisation par les communautés locales et ;
3. l'accès accru à des informations précises, opportunes et faciles à comprendre pour aider les petits exploitants agricoles à prendre des décisions et améliorer leur production agricole ou animale, ainsi qu'à prendre d'autres décisions concernant leurs moyens d'existence, notamment celles liées à la réduction des risques de catastrophe.

2.1.1 : Les institutions gouvernementales ciblées bénéficient d'une meilleure capacité technique de collecte et d'analyse des données météorologiques.

La direction météorologique de l'ANAC (et l'IRSEN en ce qui concerne les données hydrométéorologiques) dispose du matériel nécessaire pour enregistrer les données météorologiques. Cependant, le parc d'équipement vieillit et doit être restauré afin de pouvoir recueillir des données utilisables. Outre l'équipement, les compétences techniques de l'ensemble de la chaîne des services météorologiques doivent également être renforcées, y compris pour la prévision saisonnière et la production de prévisions météorologiques à court terme. Ce projet mettra en place des formations techniques pour le personnel afin de s'assurer qu'il peut recueillir les données nécessaires et les traiter correctement.

L'Agence Française de Développement (AFD) mène actuellement une étude sur les capacités de la Direction Météorologique au sein de l'ANAC afin d'identifier les besoins pour sa modernisation et son bon fonctionnement, que l'AFD financera à hauteur de 900.000 €. Une première évaluation a montré qu'il y a 12 stations synoptiques de stations climatiques sur le territoire, certains de ces équipements sont obsolètes et nécessitent de nouveaux investissements. En outre, il y a 214 pluviomètres dans tout le pays, mais seulement 20 d'entre eux sont actuellement opérationnels.

L'UNESCO vient également de recruter un consultant pour numériser toutes les données hydrométéorologiques du pays. Cela permettra à la Direction de la météorologie de l'ANAC d'avoir toutes ses données informatisées, et le projet s'appuiera ensuite sur ce travail pour aider la Direction de la météorologie à élaborer des produits climatiques tels qu'identifiés par les utilisateurs finaux.

Le projet proposé contribuera aux efforts financiers et techniques qui seront mis en œuvre par l'AFD et l'UNESCO, afin que la Direction météorologique soit en mesure de produire les données nécessaires à ce résultat. Le projet pourra également être relié au projet DYNAFOR qui a installé 2 stations météorologiques à Lola (Mokabi) et Pokola il y a trois ans. Le CNRS et le CIRAD attendent d'autres années de collecte pour valoriser les données. La fourniture de données à partir de ces stations est possible dans le cadre de la mise en œuvre des services climatiques pour les populations.

2.1.2 : Les institutions gouvernementales et les communautés ciblées bénéficient de la capacité accrue des petits exploitants agricoles à recueillir des données de base et à élaborer des messages communs.

Le décret du 14 août 2017 a créé la Direction de la production agricole et de l'agrométéorologie au sein du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. L'une des fonctions de ce département est de recueillir des données agrométéorologiques et d'établir des stratégies d'adaptation pour gérer les changements climatiques. Le projet, en collaboration avec la Direction concernée au sein du Ministère de l'agriculture, identifiera des leaders agricoles hommes et femmes dans chaque district et les formera à la collecte de données météorologiques. Le leadership des femmes sera encouragé. Pour la Sangha et la Likouala, les districts cibles (Enyelle, Betou, Dongou, Epena, Ouessou et Mokeko) seront couverts

initialement pour la phase pilote de ce produit. Au sein de ces deux départements, deux leaders agricoles par district devront être identifiés : un leader autochtone et un leader bantou. En effet, le choix d'un Bantou renforcerait la domination sur le peuple autochtone et le choix d'un chef autochtone bloquerait l'activité car les Bantous refuseraient de recevoir des informations d'un autochtone (surtout dans la Likouala) et travailleraient en partenariat étroit avec le Chef de Secteur Agricole (CSA) et la Direction Météorologique Départementale afin de promouvoir l'ancrage institutionnel du projet et les synergies entre services publics.

Le ministère de l'Agriculture est actuellement à la recherche de fonds pour fournir à chaque district une petite trousse météorologique. Grâce à ce mécanisme de leadership, les agriculteurs disposeront de points de relais sur le terrain. Les leaders agricoles seront chargés de collecter les données pluviométriques nécessaires aux services agrométéorologiques afin d'évaluer les différences à long terme des précipitations d'un district à l'autre et de surveiller les impacts quotidiens du changement climatique pour les années à venir.

Le rôle des leaders agricoles et des CSA ne s'arrête pas là. Les services de météorologie agricole s'appuieront sur eux : par exemple, si l'un des services climatiques est la mise en place d'un nouveau calendrier agricole par district, non seulement les responsables agricoles et les CSA vont le vulgariser mais ils vont aussi participer à son développement.

De plus, les leaders agricoles seront un véritable atout dans la mise en œuvre de la composante 3. En effet, les leaders agricoles seront des agriculteurs actifs dans leurs districts respectifs, ils auront reçu une formation sur le changement climatique et les services climatiques et ils pourront interpréter certaines données, notamment sur les précipitations. Par conséquent, les consortiums d'ONG s'appuieront également sur eux et sur les CSA de la composante 3 pour élaborer et mettre en œuvre les activités appropriées.

Dans ce projet, les leaders agricoles auront donc les rôles suivants :

- Collecter les données pluviométriques dans leur district pour les services agro-météorologiques
- Appuyer la mise en œuvre du volet 3 avec les ONG et les CSA.
- Diffuser des messages clés sur le changement climatique et les questions d'adaptation dans leurs districts.
- Faire connaître au gouvernement les réalités de terrain des agriculteurs (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Météorologie).
- Promouvoir les services climatiques en partenariat avec les CSA.
- L'engagement des leaders agricoles fera en sorte que l'information et les conseils soient fiables, adaptés et compris pour et par la population.
- Indirectement, ils permettront une meilleure synergie entre les services étatiques de l'Agriculture et de la Météorologie,
- De plus, leur partenariat avec les CSA favorisera l'interaction entre les CSA et les agriculteurs.

Au cours des consultations, les communautés ont souligné que les leaders agricoles devront : être agriculteurs et résidents du district, parler patois local, parler lingala/kituba et lire le français.

2.1.3 : Les communautés ciblées bénéficient d'une meilleure diffusion de services climatiques adaptés.

En s'appuyant sur les travaux réalisés dans le cadre des volets 2.1.1 et 2.1.2, l'objectif est de contribuer à améliorer la qualité des informations climatiques et météorologiques produites et à élaborer des produits spécifiques, si nécessaire. Cet axe visera essentiellement à identifier et renforcer les canaux de diffusion afin que les informations soient reçues dans les délais. L'accent sera clairement mis sur la communication de l'information dans un langage clair (y compris dans les langues locales) et avec des conseils supplémentaires adaptés aux besoins spécifiques des communautés. La mise en place de mécanismes de retour d'information peu coûteux de la part des agriculteurs, y compris ceux visés au point 2.1.2, sera essentielle pour permettre aux services météorologiques d'affiner et d'adapter les informations aux besoins.

Aujourd'hui, le flux d'informations au Congo s'arrête généralement au niveau national. L'information circule très mal au niveau départemental et reste localisée dans les grandes villes (Pointe-Noire,

Brazzaville et Dolisie). Tous les villages n'ont pas accès à l'électricité, au téléphone, aux antennes radio ou même au transport routier. La portée des services de vulgarisation agricole est également limitée, un seul agent de vulgarisation couvrant actuellement un District entier. De vastes consultations communautaires menées au niveau des Districts et des communautés, y compris par le biais d'une évaluation de base au titre du produit 1.1.1, permettront de déterminer les canaux de diffusion disponibles et appropriés pour différents groupes au sein des communautés (femmes, jeunes, personnes âgées, populations autochtones) et de proposer un plan de communication adapté aux différentes localités (accent initial sur la Bouenza, la Likouala et la Sangha) :

1. Former les utilisateurs finaux à l'utilisation de l'information climatique à l'appui de la gestion des risques climatiques, notamment par l'utilisation des outils existants tels que les services climatiques participatifs pour l'agriculture (PICSA) qui ont été utilisés avec succès dans d'autres pays. Compte tenu du nombre limité d'agents de vulgarisation, les formations comprendront des partenaires opérationnels dans les Districts cibles, des agriculteurs et/ou des organisations agricoles chefs de file ainsi que d'autres membres de confiance de la communauté identifiés dans l'évaluation de base.
2. Fournir des avis agrométéorologiques et/ou de messages par d'autres canaux, y compris les radios communautaires (exemple d'une radio à Pokola appelée "Biso na Biso", diffusée dans une partie du Département de la Sangha), écoles, églises, sms par téléphone portable. Dans la mesure du possible, le projet distribuera également les outils nécessaires au partage de l'information, y compris, par exemple, la distribution de radios (solaires ou à manivelle).

Composante 3 : Les communautés appliquent des mesures d'adaptation à leurs activités productives (5 199 220 \$)

Cette composante est primordiale pour s'assurer que les communautés deviennent plus résilientes face aux changements climatiques. Afin de faire face à la vulnérabilité climatique dans l'ensemble du système alimentaire, des questions telles que la production, le stockage, la transformation, le transport et la commercialisation seront également examinées et des activités spécifiques seront identifiées afin de créer des systèmes alimentaires durables et résistants au Congo. Les systèmes de marché qui ne sont pas résilients peuvent s'effondrer, entraînant des conséquences désastreuses à long terme pour les populations dont les moyens d'existence dépendent de la vente, de l'achat et/ou de l'obtention d'emplois sur ces marchés. Pour être résilients, les individus et les ménages doivent s'engager dans les systèmes de marché qui doivent avoir la capacité de résister, de s'adapter et de se transformer face aux effets du changement climatique. L'objectif de ce volet est de fournir une aide afin d'accroître la résilience des individus aux évolutions du climat.

Les agriculteurs qui s'engagent dans des activités de création d'actifs et de diversification des moyens d'existence recevront également des services climatiques adaptés, qui comprendront des conseils sur la manière de réduire davantage les risques de catastrophe, d'accroître la productivité et la capacité à faire face au changement et à la variabilité climatiques (2.1.3). Dans chaque village, des options spécifiques seront choisies de manière participative pour s'assurer que le contexte et les besoins spécifiques sont pris en compte.

Enfin, toutes les activités feront l'objet d'un consentement libre, préalable et éclairé spécifique avant leur mise en œuvre (voir annexe 5).

Cette composante vise à s'attaquer aux inégalités en tenant compte des sexospécificités et des populations autochtones. Il n'aura cependant pas d'activités spécifiques pour les femmes et les hommes : dans le Nord, la plupart des activités de subsistance se font en tant qu'unité familiale, bien que les hommes et les femmes jouent des rôles différents dans la même activité ; dans le Sud, les activités sont plus individuelles (c'est-à-dire que les hommes et les femmes cultivent des champs différents), avec assistance mutuelle si nécessaire même dans des ménages polygames. En général, les femmes ont une charge beaucoup plus lourde de tâches ménagères et, selon les consultations, les femmes sont également responsables de la gestion de l'argent du ménage. L'un des objectifs de cette composante serait de promouvoir un meilleur équilibre dans les tâches ménagères afin que les hommes s'engagent davantage et que les femmes aient plus de temps libre, en tenant compte de leur culture et en consultant à la fois les hommes et les femmes pour éviter de faire du mal. Cette composante aidera les hommes et les

femmes à améliorer la rentabilité et l'efficacité de leur temps par le soutien technique de chaque activité proposée.

Résultat 3.1 : Les petits exploitants agricoles et les communautés bénéficient d'une production et de moyens d'existence résistants au climat

La composante 3 vise à renforcer l'adaptation aux changements climatiques et le renforcement de la résilience : valorisation des activités résilientes aux changements climatiques, renforcement et diversification des moyens d'existence, promotion de chaînes de valeur résilientes aux changements climatiques. Ce résultat sera adapté en fonction des informations et des recommandations issues de la composante 1, les activités devant être basées sur l'appropriation communautaire (CLIP). Il est important de mettre en place, à travers les canaux du projet, des mécanismes d'appropriation pour sécuriser les activités qui seront mises en œuvre à travers ce projet. La composante 1 doit amener les communautés à travailler par elles-mêmes à la recherche de solutions d'adaptation qui seront ensuite appuyées par la composante 3. Les études et les groupes de discussion de la composante 1 permettront de mieux comprendre les impacts du changement climatique et de réfléchir avec les populations sur les meilleures mesures d'adaptation, pour le contexte et les risques liés au CC en RC, qui seront soutenues dans le cadre de ce résultat. En outre, la sensibilisation aidera les communautés à mieux comprendre les options d'adaptation qui s'offrent à elles. De plus, les agents de l'État formés dans le cadre du volet 1 du projet pourront être plus efficaces dans l'accompagnement des populations dans les solutions d'adaptation soutenues pour le volet 3.

Une approche par l'échange d'expériences et le développement d'activités pilotes dans les villages cibles du projet permettra aux communautés d'apprendre les uns des autres et de voir des résultats efficaces sur le terrain.

Partage d'expériences : Cette activité vise à mettre en contact les communautés qui connaissent des problèmes similaires. Le projet cherchera à identifier les systèmes d'adaptation en place dans une localité au Congo ou dans d'autres pays confrontés à des défis similaires. Ces communautés seront invitées à partager leurs bonnes pratiques avec certains villages cibles du projet.

Solutions d'adaptation pilotes : Pour démarrer ce volet 3, en même temps que le volet 1, le projet ciblera trois villages pilotes (un dans chaque Département - Bouenza, Likouala, Sangha) où il permettra de tester des solutions d'adaptation. Les communautés seront volontaires et le type de solutions d'adaptation (sur les moyens d'existence, en lien avec la nutrition) sera suggéré par elles. Le projet fournira aux villages pilotes un soutien financier et technique pour la réalisation de l'activité. A la suite de ces expériences pilotes, en fonction de leur succès, les activités seront soutenues par le résultat 3.1.1 et proposées aux villages cibles.

Pour les deux axes suivants, plusieurs ONG locales et internationales travaillent sur ces activités au Congo. Le projet s'efforcera de renforcer l'existant en s'appuyant sur le travail des ONG qui ont déjà l'expertise et la notoriété sur le terrain. Un appel à proposition sera passé par Département pour recruter des consortiums d'ONG congolaises et internationales afin d'assurer la mise en œuvre terrain de cette composante 3. En outre, le projet s'appuiera sur des entités gouvernementales appropriées telles que l'IRA et les CSA (doté par le projet de moyen de déplacement pour assurer le suivi rapproché du projet sur le terrain). Il est crucial que la mise en œuvre des activités se fassent localement avec une présence dans les villages cibles régulière. Les entités de mise en œuvre devront avoir un bureau localement et une présence dans les localités. Des assistants de coordination (3 VNU) seront placés par le projet au sein des ONG afin d'assurer la coordination des trois composantes depuis le terrain.

Pour toutes les activités proposées dans les Départements de la Likouala et de la Sangha, les plans simples de gestion communautaire (voir plan d'aménagement des concessions forestières et les projets AFD (projet forestier nord Congo) et Banque mondiale (PFDE)) et les itinéraires techniques REDD+ et ProNAR devront être pris en compte dans le développement des activités du projet.

3.1.1 : Les petits exploitants agricoles et les communautés ciblées bénéficient d'une capacité d'adaptation accrue aux effets du changement climatique.

Comme indiqué plus haut, la mise en œuvre se fera par le biais de consortiums, qui recevront directement des fonds de projet afin d'apporter un soutien financier et technique aux femmes et aux hommes des

communautés ciblées, mais aussi de fournir l'équipement nécessaire aux activités (ruches, poissons, matériel agricole innovant, par ex.). En outre, le projet sera soutenu par des entités gouvernementales appropriées telles que l'IRA. Au cours de la deuxième phase des consultations en mai/juin 2019, les populations ont souligné la nécessité cruciale d'un suivi étroit de toutes les activités de la composante 3.

Au cours de la phase de conception du projet, des consultations des parties prenantes ont été menées aux niveaux national et communautaire pour identifier les principales vulnérabilités, lacunes et besoins en matière d'adaptation, tels qu'exprimés par les femmes, les hommes et les populations autochtones. Au niveau communautaire, les consultations ont permis d'identifier un certain nombre d'activités qui pourraient améliorer la résilience des moyens d'existence existants, répondant ainsi aux vulnérabilités, besoins et capacités des communautés. D'après l'analyse préliminaire, les consultations communautaires et les leçons tirées des projets antérieurs, les activités et les techniques suivants devraient représenter des mesures d'adaptation clés dans le cadre de ce produit. Ce résultat pourrait être adapté à la suite des discussions des groupes de discussion de la composante 1.

Toutes les activités présentées ci-dessous répondent directement aux impacts du changement climatique. Dans l'ensemble, toutes ces activités entraînent des changements dans les pratiques des populations. Par exemple : la récolte du miel sauvage est très répandue dans le Nord mais aujourd'hui les ruches sont plus petites qu'auparavant, l'établissement de l'apiculture est une nouvelle pratique en réponse à l'impact du changement climatique sur le miel sauvage. L'apiculture étant une nouvelle technique pour les populations, un appui technique étroit pour que les communautés puissent acquérir et s'approprier de nouvelles méthodes sera primordial. Cet axe vise à combler les pertes et à faire face aux bouleversements causés par le changement climatique en adaptant les pratiques actuelles. Par exemple : l'invasion d'insectes sur les cultures de maïs, qui n'était pas problématique auparavant parce que les périodes de fortes pluies permettaient de lessiver les insectes, devient maintenant problématique parce qu'il n'y a plus de pluie à cette période de l'année (donc cela ne chasse plus les insectes), donc il faut établir une pratique de lutte biologique pour y faire face.

Les activités ci-dessous examineront également les résultats de l'évaluation initiale de l'égalité des sexes et intégreront les conclusions de l'analyse continue de l'égalité des sexes au cours de la mise en œuvre du projet. Cela signifie que les activités tiendront compte des rôles différents des femmes et des hommes dans l'agriculture, la gestion de l'eau, la pêche et l'apiculture. Plus important encore, comme l'a souligné l'évaluation initiale du genre, le projet visera à réduire la charge de travail des femmes en améliorant les technologies, les services et les infrastructures.

Tableau 3. Activités potentielles pour l'objectif 3.1.1

Activités	Description
Agriculture climato-sensible, y compris agroforesterie	La pratique courante au Congo est la culture sur brûlis, mais avec le changement climatique, les incendies sont de moins en moins contrôlables et deviennent encore plus dangereux (peuvent dévaster les champs des autres). La dégradation des écosystèmes locaux accroît la vulnérabilité au changement climatique, car les brûlis augmentent la vulnérabilité à l'érosion, la rétention d'eau est réduite et les sols s'assèchent. De plus, elle a un impact sur l'émission de gaz à effet de serre. Le projet proposé, à travers une approche participative, devrait encourager les agriculteurs à réduire l'utilisation des brûlis en réfléchissant sur les motivations réelles de cette technique et les alternatives les mieux adaptées. Une réflexion sur les associations de cultures, les rotations sensibles au climat et les semences améliorées (IRA) devra être mise en place avec la composante 1. Le projet pourra se pencher sur le travail réalisé par l'ONG ESSOR, qui travaille dans la ceinture verte de Brazzaville sur la mise en œuvre de la fertilisation biologique et des biopesticides avec une approche expérimentale avec les populations. Des partenariats seront envisagés avec les autres projets d'agriculture climato-sensible existant au Congo (notamment avec le PAFNC BM sur l'agriculture climato intelligente). Dans le cadre de REDD+,

	<p>la réflexion sur l'agroforesterie sera encouragée (plantation d'arbres fruitiers pour la sécurité alimentaire et la lutte contre le réchauffement climatique). Il serait intéressant de travailler sur des outils mécaniques afin de réduire la pénibilité du travail sur le terrain et de favoriser l'orientation des producteurs vers les zones de savanes ou de forêts dégradées. En lien avec la composante 2, cette activité diffusera des calendriers de cultures adaptés aux variations des saisons locales dans les 124 villages cibles. Cette activité peut également contribuer à l'adoption de variétés plus résistantes au changement climatique et à l'utilisation des plantes de couverture dans des jachères améliorées. Selon les Départements, cette activité peut être mise en œuvre par plusieurs ONG en partenariat avec le Gouvernement et les agences des Nations Unies concernées.</p>
Pêche et Pisciculture	<p>Lors des consultations, l'un des changements perçus ayant un impact direct sur le mode de vie des populations est la baisse du niveau d'eau et l'assèchement de certains cours d'eau, ce qui réduit le potentiel de pêche. De plus, la diminution du nombre de jours pluvieux dans l'année et des " longues pluies " ne permet plus une élévation soudaine du niveau du fleuve qui, selon les communautés, ne permet plus l'afflux soudain de poissons qu'elles avaient l'habitude d'observer. La montée des eaux dans les forêts inondables permet la reproduction de certaines espèces de poisson, si l'eau n'inonde pas les forêts, les poissons ne se reproduisent plus de la même façon. Par ailleurs, le phénomène d'ensablement des cours d'eau et les pratiques de pêche illicites impactent sur les zones de reproduction des poissons et la gestion durable des ressources halieutiques. Les Congolais sont de grands consommateurs de poissons d'eau douce (rivière, lac) et la pêche est l'un de leurs moyens d'existence de base. La diminution de la quantité de poissons, qui résulte pour eux en partie d'un changement des précipitations, constitue un risque pour la sécurité alimentaire, en particulier pour les populations du nord du Congo. Le projet pourra travailler sur deux volets : la pêche durable et la pisciculture. On se retrouve dans un cadre de changement de pratiques, tel que la promotion de l'élevage de poissons en cages flottantes, qui nécessite une étude préalable et une réelle expertise dans ce genre d'approche. WCS dans les localités proches des parc Nouabalè-Ndoki et Lac Télé a élaboré des chartes de pêche durable et APDRA accompagne les populations de la Bouenza dans la pratique de la pisciculture.</p> <p>Le projet PPFNC de l'AFD prévoit une activité pisciculture dans la Likouala et la Sangha, les activités commenceront un an avant celle du projet présenté. Afin de ne pas faire de doublon, le projet tiendra compte des villages ciblés par l'AFD et du partenaire de mise en œuvre du projet PPFNC.</p>
Gestion de l'eau	<p>L'accès limité à l'eau pour la production et la consommation a été considéré comme un défi majeur (en particulier dans le Département de la Bouenza). Les pratiques de conservation de l'eau aideront les agriculteurs, éleveurs et pisciculteurs à stocker et à utiliser l'eau de façon rationnelle. Le cas échéant, des projets d'irrigation et de construction d'infrastructures de potabilisation d'eau seront explorés, en mettant l'accent sur les structures communautaires qui sont adaptées à l'environnement local. Afin d'assurer la durabilité du projet, celui-ci assurera également la liaison avec les responsables sectoriels des conseils de District et les structures de développement communautaire pour sélectionner les sites et les approches appropriés pour cette activité.</p> <p>L'Institut national de Recherches en Sciences Exactes et Naturelles (IRSEN) et l'Institut national de Recherches Agronomiques (IRA) du Congo</p>

	travaillent, entre autres, sur l'hydro-climatologie et les plans d'utilisation de l'eau en réponse aux changements climatiques.
Apiculture	<p>Les consultations ont mis en évidence une réduction de la quantité de miel produite par les abeilles sauvages et une diminution du nombre d'abeilles elles-mêmes (présumées induites par le changement climatique). Le miel est l'aliment le plus apprécié des peuples autochtones, il a une valeur à la fois symbolique et culturelle et constitue donc un marqueur d'identité auquel les peuples autochtones prêtent une grande attention. La récolte du miel sauvage devient de plus en plus dangereuse au fil des ans car il est nécessaire de visiter plus de ruches pour récolter une quantité adéquate de miel (ce qui augmente le risque de piqûres ou de chutes). En fonction des besoins locaux, le projet peut proposer de combiner l'apiculture et les manguiers sauvages (<i>Irvingia</i> sp.) pour les communautés locales et les populations autochtones. Le développement de l'apiculture permettrait de valoriser les savoir-faire locaux et de générer des revenus en produisant un miel de qualité constante et plus facile à conditionner, à forte valeur ajoutée, pouvant être utilisé dans les cantines scolaires (lien avec le résultat 3.1.2). Toutefois, les consultations ont mis en évidence que les populations autochtones, très intéressées par l'apiculture, souhaitent valoriser cette activité pour la consommation des ménages et non la vente.</p> <p>Plusieurs projets d'apiculture ont été lancés dans le Nord Congo avec différents partenaires en fonction des localités : ApifleurDev, ASPC, PEDD, WCS et un projet BM PFDE. Toutes ces expériences ont mis en évidence un besoin crucial d'accompagnement technique rapproché en plus des formations ponctuelles. Bien que les populations du Nord aient l'habitude de collecter le miel sauvage et de le consommer, l'apiculture est une nouvelle pratique non maîtrisée et qui demande un temps d'apprentissage.</p> <p>Il faut aussi prendre en compte les risques de vol.</p>

Résultat 3.1.2 : Les petits exploitants agricoles et les communautés ciblées tirent profit de l'emploi de moyens d'existence diversifiés et durables générateurs de revenus.

Cet axe vise à accroître la résilience au changement climatique des communautés dans les 3 Départements cibles en diversifiant les sources de revenus et de nourriture, en travaillant sur les chaînes de valeur et en assurant les ventes aux marchés locaux. Cet axe sera revu à la suite des résultats des études entreprises dans le cadre du volet 1, ce qui permettra de mieux comprendre les besoins d'adaptation des bénéficiaires du projet. L'information recueillie dans le cadre du volet 1 servira à aider les communautés à faire leurs propres choix et à prendre des décisions éclairées. Comme pour le produit 3.1.1, les activités de ce produit seront mises en œuvre par des ONG compétentes ayant une présence physique sur le terrain. Les services gouvernementaux compétents seront contactés par les ONG en fonction des besoins. Le PAM appuiera cet axe dans le cadre de son programme d'alimentation scolaire.

Les activités de diversification des revenus visant à améliorer la résilience aux changements climatiques résulteront des études du volet 1. A ce stade, au cours des premières consultations, plusieurs villageois ont exprimé les souhaits suivants :

Tableau 4, Activités potentielles axe 3.1.2

Activités	Description
PFNL	Lors des différents échanges il est ressorti l'intérêt des différents partenaires et bénéficiaire de développement l'activité domestication des produits forestier non ligneux.

	<p>Champignon : à Brazzaville une entreprise (Biotech) élabore des kit champignon, l'objectif sera d'adapter ce système, en lien avec l'entreprise en question, pour les villages (amélioration de la nutrition uniquement, pas vente).</p> <p>Mangue sauvage : PEDD a initié un projet sur la transformation des fèves de mangue sauvage en : savon, cosmétique et bouillon, avec les populations. L'ensemble des villages consultés dans le Nord ont mis en avant leur intérêt pour cet arbre et ce fruit.</p> <p>- Poivre sauvage : Les autochtones du nord du Congo récoltent le poivre noir sauvage. L'ASPC achète du poivre aux familles qui envoient leurs enfants dans les écoles de l'ORA, mais elles n'ont pas suffisamment développé le canal de vente dans le pays (forte demande à Brazzaville et Pointe Noire notamment mais aussi à l'international). Le projet pourrait soutenir le développement d'une petite chaîne de valeur de poivre de qualité durable made in Congo.</p>
Agro-alimentaire	<p>Accompagnement à la transformation des produits agricoles en aliments à haute valeur ajoutée et la diversification de leur consommation. Exemples : chips de banane, jus de fruits, fruits et légumes secs, savon, aliment et produits cosmétique avec la noix de la mangue sauvage (lien avec PEDD dans la Sangha).</p> <p>Le centre d'excellence du PAM à Abidjan va venir appuyer la transformation du manioc dans la Bouenza.</p>
Réduction des pertes post-récolte	<p>Parmi les producteurs de haricots interrogés, plus de 18% n'ont pas accès aux infrastructures de stockage et 56% subissent des pertes post-récolte pour plus de 10% de leurs récoltes (24% entre 10% et 20%, et 32% pour plus de 20%). Les pertes post-récolte le long de la chaîne de valeur du manioc ont été estimées à 15%. En moyenne, 10 à 20% des récoltes totales sont perdues (toutes récoltes confondues) au Congo. Historiquement, les pertes sont dues à des problèmes de conservation et de stockage (invasion par les insectes et les rats). Actuellement, les pertes post-récolte sont aggravées par le changement climatique lorsqu'il n'y a pas de structures de stockage et de conservation (par exemple, en raison d'une trop grande humidité de l'air, de moisissures ou de fortes pluies lorsque les haricots sèchent dans les champs). Les pertes alimentaires se produisent à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement, lorsque les produits sont endommagés, gâtés ou perdus pendant la récolte, la manipulation, la transformation, le stockage et le transport. Les pertes post-récolte ont d'importantes répercussions sur la nutrition, la santé et les finances aussi bien des agriculteurs que des consommateurs. Elles affectent de façon disproportionnée les femmes, qui sont en grande partie responsables de la gestion du séchage, du nettoyage et du stockage post-récolte. Pour les familles rurales, dont beaucoup sont vulnérables, la perte des récoltes accroît leur précarité alimentaire et financière.</p> <p>En Afrique de l'Est, le PAM travaille déjà sur cette question. Avec l'appui de son Accélérateur d'innovation, le PAM forme les petits exploitants agricoles à l'utilisation de méthodes améliorées de manutention post-récolte, associées à un équipement de stockage hermétique simple mais efficace. L'équipement, qui est subventionné, est étanche à l'air et à l'eau, ce qui aide à se protéger contre les insectes, les rongeurs et l'humidité. Jusqu'à présent, les agriculteurs participants ont été en mesure de réduire les pertes après récolte jusqu'à 98%. Sur la base de cette technologie et</p>

	après une étude spécifique pour le Congo, le projet sera en mesure de fournir des solutions pour réduire les pertes après récolte. Par exemple, les consultations dans le Nord Congo révèlent des conditions de transport très longues et difficiles, de sorte que le projet cherchera à trouver des systèmes appropriés pour transporter les récoltes
--	--

Les consultations de mai et juin 2019 ont confirmé la nécessité de travailler sur la chaîne d'approvisionnement dans le nord du Congo. Par exemple : certaines régions produisent beaucoup de bananes mais ne savent pas comment les commercialiser, et d'autres régions ne peuvent pas produire de bananes parce que les éléphants sont présents, et les bananes sont très populaires auprès de ces animaux. La mise en place d'un canal pour relier ces deux zones pourrait être intéressante pour vendre le surplus de la zone 1 et permettre à la zone 2 de consommer des bananes malgré les éléphants.

En outre, pour assurer davantage la valorisation des activités résilientes au climat et soutenir leur adoption à long terme par les agriculteurs, il est important de veiller à ce que les agriculteurs soient connectés aux marchés des intrants et des produits. Le projet veillera à soutenir l'établissement de chaînes de valeur durables pour les villages cibles, à soutenir les activités génératrices de revenus et de moyens d'existence adaptées aux femmes et aux hommes afin d'améliorer la résilience climatique et la sécurité alimentaire.

Ce projet vise à s'assurer que les agriculteurs qui appliquent une agriculture résiliente au climat (3.1.1) et des stratégies de gestion des risques (composante 2) disposent d'options de marché, les aidant à soutenir les changements dans leurs moyens d'existence. Différentes options et liaisons commerciales seront étudiées, notamment avec le programme d'alimentation scolaire mis en œuvre par le PAM, le programme du PAM sur la farine de manioc, le projet du Fonds vert pour le climat et des partenariats avec des entreprises forestières (pour le transport des produits agricoles, par exemple).

II. Décrivez comment le projet apporte des avantages économiques, sociaux et environnementaux, en particulier pour les communautés les plus vulnérables et les groupes vulnérables au sein des communautés. Décrire comment le projet évitera ou atténuera les impacts négatifs, conformément à la politique environnementale et sociale du Fonds pour l'adaptation.

Bénéfices sociaux et économiques

Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Le projet proposé assurera dans un premier temps les moyens d'existence des populations en apportant un soutien (assistance technique et équipement) aux agriculteurs et aux agricultrices afin qu'ils puissent mieux s'adapter au changement climatique et améliorer leurs pratiques agricoles en relevant certains des principaux défis climatiques auxquels ils sont confrontés. Le projet vise également à réduire les risques concernant les nutriments et la sécurité alimentaire en permettant à la population de maintenir une alimentation diversifiée. En soutenant Climate Smart Agriculture et en fournissant des méthodes alternatives à l'acquisition d'aliments traditionnels, ce projet visera à réduire de 40 % le pourcentage de ménages ayant une mauvaise note de consommation alimentaire. Le FCS est une mesure de la diversité alimentaire, de la fréquence des aliments et de l'importance nutritionnelle relative des aliments consommés. Le FCS est un bon indicateur de l'état actuel de la sécurité alimentaire et il est fortement corrélé avec d'autres indicateurs indirects de la sécurité alimentaire, y compris les stratégies d'adaptation et le revenu. En outre, le projet suivra activement les scores obtenus par les bénéficiaires à l'Indice de stratégie d'adaptation basé sur la consommation, mesure le niveau de stress auquel un ménage est confronté lorsqu'il est exposé à une pénurie alimentaire, avec une amélioration ciblée qui sera déterminée par le niveau de référence.

Amélioration des revenus

L'accès aux données climatiques, l'appui technique aux activités de subsistance, l'amélioration de la gestion de l'eau et la réduction des pertes après récolte permettront d'obtenir de meilleurs rendements, qui se traduiront à long terme par une amélioration des revenus. En assurant un meilleur accès à des

ressources améliorées en sols et en eau, à des intrants agricoles et à de l'information pour la prise de décisions sur les moyens d'existence, on s'attend à ce que les petits exploitants agricoles soient en mesure d'obtenir de meilleurs rendements même dans un climat en évolution. Dans le cas des haricots, qui constituent, avec le manioc, des produits de base, les rendements devraient passer de 0,2 à 0,8 MT/ha à environ 2 MT/ha au cours du projet, avec des améliorations tout aussi importantes pour la production de manioc. Cette augmentation de la production suffira à dépasser les besoins alimentaires des ménages, ce qui devrait réduire leurs dépenses alimentaires.

En ajoutant la formation d'intermédiaires étatiques hommes et femmes au niveau départemental (y compris les responsables du secteur agricole), les petits exploitants agricoles bénéficieront d'une meilleure supervision pour achever leur cycle de production et disposer ainsi d'un surplus suffisant pour vendre. Grâce à la mise en œuvre d'une activité de réduction des pertes après récolte, l'objectif de réduction de 30 % des pertes après récolte sera atteint, ce qui, dans le cas de la production de haricots, se traduirait par une augmentation des revenus de près de 250 USD par hectare et par an - un montant important pour les petits exploitants agricoles.

En outre, le projet vise à relier une partie de la production des communautés au programme d'alimentation scolaire en cours du PAM, en soutenant les écoles avec des aliments achetés localement. Les achats locaux devraient s'élever à terme à 1 080 MT/année scolaire, soit environ 1 350 000 USD, car l'activité d'alimentation scolaire passera des contributions en nature aux repas d'origine locale (25 000 élèves x 180 jours de repas scolaires x 0,24 kg de nourriture par jour (soit 0,3 USD par repas). Les ménages de petits exploitants agricoles disposeront ainsi de revenus financiers réguliers et prévisibles. L'amélioration des revenus doit se traduire par une amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire, et les consortiums d'ONG, par le biais des activités mises en œuvre dans la composante 3, sensibiliseront les ménages afin que les revenus supplémentaires servent de point d'entrée pour encourager les hommes à s'impliquer davantage dans la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages. Enfin, le projet proposé tentera de trouver des alternatives à la situation difficile actuelle en matière de transport (le fleuve, qui n'est plus accessible toute l'année en raison notamment du changement climatique), notamment dans le nord du Congo, grâce à des partenariats avec des entreprises du bois ou autres opérateurs du secteur privé. En améliorant le transport de la production locale, le projet augmentera la résistance au changement climatique en améliorant l'accès aux marchés et en ouvrant de nouveaux canaux de vente.

Meilleure résilience

La résilience sera améliorée grâce à la diversification des revenus et des moyens d'existence et à une gestion éclairée des risques (grâce aux services climatiques). Le projet proposé cherchera des activités alternatives pour diversifier l'approvisionnement alimentaire des ménages mais aussi pour assurer plusieurs activités génératrices de revenus par ménage. L'amélioration de la résilience des ménages sera mesurée par les scores FCS et rCSI, ainsi que par au moins 50 % des communautés ciblées déclarant une meilleure capacité à se préparer et à gérer les chocs et risques climatiques.

Amélioration de la capacité d'adaptation

Le projet proposé vise à accroître la capacité d'adaptation par (i) la mise en œuvre de stratégies à long terme et leur impact à travers les composantes 1, 2 et 3, (ii) l'accès aux informations climatiques (composante 2), (iii) une approche participative à tous les niveaux et (iv) des réflexions directes des communautés sur les solutions d'adaptation (avec des experts). En outre, grâce à ce projet, les communautés rurales seront mobilisées et habilitées à prendre de meilleures décisions concernant leurs moyens d'existence existants et, par conséquent, seront en mesure d'utiliser plus efficacement leurs contributions. Le projet visera à s'assurer qu'au moins 90 % des membres de la communauté ciblée (50 % d'hommes et 50 % de femmes) reçoivent des messages clés sur l'adaptation au changement climatique, la sécurité alimentaire et la nutrition.

Genre et groupes vulnérables

Au Congo, environ 70% des petits exploitants agricoles sont des femmes (moyenne nationale), et donc en ciblant spécifiquement les petits exploitants agricoles, le projet proposé aura naturellement un accent particulier sur les femmes. Le projet contribuera à l'égalité des sexes grâce à des stratégies visant à

autonomiser les femmes et les filles par des engagements concrets visant à garantir l'égalité des droits, l'accès et les possibilités de participation et de leadership dans le projet et dans la prise de décisions au foyer et dans la communauté. Le projet vise à réduire la charge de travail des femmes en améliorant les technologies, les services et les infrastructures. Il vise également, d'une manière culturellement sensible, à trouver des points d'entrée pour que les hommes s'engagent dans les tâches ménagères, la sécurité alimentaire et la nutrition. Ce dernier fait référence au changement culturel et comportemental comme faisant partie intégrante de la transformation de la dynamique intra et extra-ménage et est une condition préalable à une plus grande égalité entre les sexes et à une plus grande égalité sociale. En veillant à ce qu'au moins 90 % des membres de la communauté dans les villages cibles aient accès à l'information sur les risques climatiques et météorologiques, le projet permettra aux femmes et aux hommes d'avoir des moyens d'existence plus résistants au climat.

Le projet proposé garantira également la participation de la société civile à toutes les prises de décisions afin que le projet tienne compte des préoccupations des femmes et des peuples autochtones. Le projet a mis en place, en particulier avec les communautés autochtones, un outil " Consentement préalable, libre et éclairé (CLIP) " (voir annexe 5, il s'inspire de la REDD+, du guide mis en place par OCDH, des outils PAM et les consultants Smartcert (outils forêt tropicale)). Le CLIP du projet se compose de deux parties : la première pendant la formulation du projet et la seconde pendant sa mise en œuvre. Le projet veillera à ce que les communautés elles-mêmes fassent partie des solutions d'adaptation au changement climatique et à ce que toute activité soit adaptée à leurs besoins, à leur culture et à leurs traditions, et soit acceptée. On y parviendra en partie grâce à l'adoption d'au moins un outil de politique environnementale au niveau national et à l'élaboration d'un outil pour améliorer l'adaptation inclusive et équitable au changement climatique.

L'objectif est que les activités du projet proviennent d'idées locales et que les communautés s'approprient la question du changement climatique. Ainsi, 100 % des activités documenteront, analyseront et intégreront le retour d'information des bénéficiaires dans les améliorations du programme. En outre, le projet s'efforcera de protéger et de promouvoir les pratiques autochtones locales, telles que la promotion de variétés de cultures locales traditionnelles, qui ont une valeur nutritive particulière. De même, grâce aux services climatologiques et à d'autres types d'appui, les savoirs locaux et autochtones seront incorporés, le cas échéant. Les composantes 1, 2 et 3 contribueront donc à réduire la vulnérabilité des femmes et des groupes autochtones. Dans l'ensemble, la planification et la conception du projet intégreront l'utilisation d'approches participatives qui tiennent compte de la culture et du contexte dans toutes les activités du projet. En outre, le projet communiquera des messages clés sur le changement climatique à travers la communauté artistique congolaise, de sorte que le projet utilise des codes congolais. Cet objectif sera atteint grâce à un concours national qui vise la participation de 100 artistes et la diffusion de messages sur la campagne climatique sur 4 canaux de diffusion.

Enfants et enseignants

Le projet visera spécifiquement à faire en sorte que les enfants d'âge scolaire primaire des écoles ciblées bénéficient d'une capacité accrue des enseignants à dispenser des formations sur mesure sur le changement climatique. A cette fin, un module de formation à l'adaptation au changement climatique sera mis au point et 4 formations d'enseignants seront organisées, formant 40 enseignants et touchant 1000 enfants d'âge scolaire. Il en résultera une plus grande autonomisation et l'intégration à long terme des solutions d'adaptation au climat dans les communautés ciblées.

Bénéfices environnementaux

Divers avantages environnementaux ont été identifiés comme découlant du projet proposé :

Promotion d'une agriculture respectueuse du climat

Le projet vise à mettre en place des systèmes agricoles basés sur des rotations et des associations de variétés de cultures. Il soutiendra les bénéficiaires dans la création de leurs propres engrais organiques et biopesticides. Les petits exploitants seront encouragés à utiliser les déchets organiques des champs comme engrais. Ces recommandations réduiront l'érosion des sols et augmenteront leur fertilité. Par conséquent, les producteurs utiliseront moins ou pas d'engrais chimiques et de pesticides chimiques. Afin de proposer des techniques agricoles durables, le projet travaillera également avec les agriculteurs

pour trouver des alternatives aux brûlis. En effet, l'agriculture itinérante dans les zones forestières a été identifiée comme la principale cause de déforestation historique en République du Congo sur la période 2000-2012, avec des émissions annuelles estimées à 6 MteqCO₂. Le projet encouragera des solutions de rechange à l'agriculture sur brûlis, comme le maala et l'utilisation d'engrais organiques (compost), qui permettent une agriculture respectueuse du climat. Enfin, le projet aidera les agriculteurs à réduire les pertes après récolte, dues en partie à la variabilité du climat, en encourageant et en diffusant l'utilisation de meilleurs procédés de manutention après récolte et une meilleure commercialisation. Cela augmentera la quantité de nourriture disponible par hectare, ce qui réduira la conversion des écosystèmes naturels en champs agricoles.

Préservation des forêts

Comme mentionné ci-dessus, le projet s'efforcera de trouver des alternatives à la technique traditionnelle des brûlis, et donc de réduire le taux de déforestation par le feu. De plus, le projet s'appuiera sur les itinéraires techniques mis en place par la REDD+ Congo. L'activité apicole proposée par le projet offrira également une alternative à la cueillette sauvage de miel qui détruit la biodiversité (brûlage de la ruche et coupe de l'arbre porteur).

Éviter ou atténuer les impacts négatifs

Les mesures suivantes garantiront que les activités du projet sont conçues et mises en œuvre d'une manière qui n'entraîne pas d'impacts sociaux ou environnementaux négatifs :

- Participation communautaire inclusive et représentative à la planification et à la mise en œuvre du projet, y compris le suivi des activités du projet. Consultation et engagement avec les communautés bénéficiaires, y compris les groupes vulnérables.
- Collaboration étroite avec les ministères concernés, tant au niveau de la conception que de la mise en œuvre des activités.
- Soutien technique recherché auprès d'experts dans le domaine, particulièrement en ce qui concerne les services sensibles ou spécialisés. Il s'agit par exemple des questions relatives à l'égalité des sexes, aux populations autochtones et à la protection, ainsi qu'à l'irrigation et à la gestion intégrée des ressources.
- Mise en œuvre conformément aux normes et garanties nationales énoncées dans diverses stratégies et documents d'orientation.
- Établissement d'un mécanisme de plaintes et de rétroaction pour obtenir la rétroaction des collectivités sur le projet et de protocoles établis pour la résolution des plaintes déposées.
- Mise en place d'un processus d'examen des risques environnementaux et sociaux (conformément aux normes AF ESS) pendant la mise en œuvre du projet et à l'élaboration d'un plan de gestion des risques sociaux et environnementaux pendant l'élaboration de la proposition complète.

III. Décrire ou fournir une analyse de la rentabilité du projet proposé

Le projet cherche à être rentable en tirant parti des structures et des processus nationaux et infranationaux en cours. Il s'agit de nombreuses initiatives telles que les projets de la Banque mondiale, l'IRA, les projets de l'AFD, le PEDD, l'APDRA, etc. Le projet proposé vise à renforcer les systèmes existants en soutenant la dynamique en cours. Il bénéficiera de l'expérience d'autres projets du PAM ainsi que d'autres bailleurs de fonds. Le projet ne partira pas de zéro, bien qu'il développera des outils spécifiques et innovants, mais il s'appuiera sur les leçons apprises et les meilleures pratiques. En outre, les investissements réalisés dans le cadre de ce projet seront précieux pour toutes les parties prenantes au Congo.

Le projet utilisera une approche communautaire qui comprendra un effort concentré sur la mobilisation communautaire, la sensibilisation et la formation. Cette approche impliquera les populations locales dans la gestion des ressources naturelles, la satisfaction des besoins sociaux et l'obtention de résultats durables dans le temps (maintien des cultures locales, augmentation des possibilités de génération de revenus et amélioration de la sécurité alimentaire et du bien-être). Cela augmente l'investissement initial du projet, mais améliorera grandement l'impact et la durabilité du projet. Par conséquent, il est rentable de faire participer les bénéficiaires et le gouvernement, comme le prévoit la composante 1, en raison de

l'impact et des résultats prévus beaucoup plus importants. La mise en œuvre d'activités concrètes d'adaptation avec la participation de la communauté est rentable lorsqu'elle est bien exécutée et constitue le moyen le plus efficace d'obtenir des résultats à grande échelle au Congo. En effet, la gestion des ressources naturelles par les communautés s'est avérée plus efficace que la gestion à des niveaux supérieurs. Les interventions nécessiteront des investissements matériels relativement faibles et produiront un rendement relativement élevé, tout en étant plus accessibles à la compréhension et à l'appropriation communautaires. L'apiculture, les radios communautaires et les installations d'équipements adéquates pour réduire les pertes après récolte sont des exemples bien connus d'interventions à faible coût et à rendement potentiellement élevé. Les actions concrètes seront soigneusement chiffrées et étudiées avec la participation de la communauté avant que les décisions ne soient prises sur leur mise en œuvre. Une analyse coût-efficacité détaillée sera effectuée pour chaque activité d'adaptation communautaire (composante 3), à l'aide d'une méthodologie mise au point par le PAM, en comparant les résultats mesurables avec toutes les options possibles et l'analyse des risques.

La composante 2 s'appuie sur les équipements existants et les investissements du PNUD et de l'AFD pour développer un système de services climatologiques qui permettra aux bénéficiaires de prendre des décisions éclairées. Ces informations climatologiques et météorologiques adaptées entraîneront également une demande accrue de capacités d'adaptation (composante 3). En termes d'impact, grâce aux services climatologiques, les communautés recevront l'information dont elles ont besoin en temps opportun, de manière adaptée et facilement compréhensible. Ils pourront ainsi prendre des décisions éclairées sur leurs moyens d'existence et leurs pratiques agricoles, ce qui les aidera à s'adapter à un climat changeant et à des saisons de plus en plus variables. Le volet 2 s'appuie sur l'investissement beaucoup plus important effectué par un éventail d'intervenants, ce qui permet de maintenir l'investissement de ce projet à un faible niveau tout en faisant une énorme différence. De plus, les services climatologiques peuvent facilement être étendus à d'autres régions une fois qu'il y a un bon exemple dans le pays.

La composante 3 utilise le même raisonnement rentable que le volet 1 : s'assurer que les activités sont fondées sur les besoins et demandées par les bénéficiaires plutôt que leur être imposées. Dès les consultations initiales, les activités potentielles mentionnées nécessitent toutes un investissement relativement faible, mais chaque activité identifiée fera l'objet d'un contrôle de rentabilité avant sa mise en œuvre. La production locale de ruches est un exemple de la façon dont les activités envisagées seront rentables. Les ruches d'abeilles seront fabriquées localement avec les déchets des entreprises forestières locales et réduiront ainsi les coûts (par rapport à l'importation de ruches) tout en augmentant les capacités locales, y compris l'entretien.

L'approche conduira également à la création de modèles qui devraient être reproduits dans la zone du projet et au-delà.

Enfin, l'alignement complet du projet sur les méthodologies et les structures approuvées et éprouvées par le Gouvernement permettra d'accroître la rentabilité.

Concrètement, au cours du processus de soumission des projets, les activités proposées ont été réorientées et modifiées à plusieurs reprises :

- Réorientation des activités du projet au cours de différents types d'ateliers : avec tous les membres du comité (ONG, gouvernement, société civile, bailleurs de fonds), individuels avec certains bailleurs de fonds, groupes de discussion avec la société civile, avec certaines ONG internationales, réunions de travail avec des agences des Nations Unies, etc.
 - o Au cours de l'atelier de septembre (2018), les points suivants ont été convenus : Il a été décidé d'exclure le système d'alerte précoce (composante 2) des activités potentielles car il nécessite trop d'investissements et ne fait pas partie des priorités du gouvernement congolais. Étant donné qu'il n'existe pas de politiques et de structures gouvernementales nationales pertinentes pour un tel système, il a été décidé que l'investissement requis était trop élevé par rapport à l'impact attendu. En remplacement, il a été décidé que la composante 2 devrait inclure un appui direct à la Direction météorologique afin que les services climatologiques proposés dans le projet soient de haute qualité. En effet, la Direction de la Météorologie présente des lacunes importantes en termes de compétences et d'équipements. Il est évident que la mise en œuvre de services climatologiques de qualité pour les populations

- aura un meilleur rapport qualité-prix pour le projet que la mise en œuvre d'un système d'alerte précoce.
- Lors de l'atelier de validation de la note conceptuelle : Il a été recommandé de se concentrer sur une activité sur les produits forestiers non ligneux au lieu de l'élevage, qui nécessite trop de ressources non encore disponibles au Nord Congo. En effet, l'élevage doit tenir compte des services vétérinaires qui n'existent pas encore dans les zones d'intervention, d'un appui technique étroit et de l'alimentation du bétail ainsi que d'un changement dans les pratiques démographiques. Cette activité représente un lourd fardeau et un risque élevé de ne pas fonctionner. D'autre part, les produits forestiers non ligneux nécessitent moins d'investissements et de soutien. Le matériel génétique se trouve localement et cela fait déjà partie des habitudes alimentaires des communautés.
 - L'atelier avec les ONG internationales a permis d'identifier les acteurs et les initiatives existantes, ce qui a permis d'orienter les activités du volet 3 comme l'apiculture, la pisciculture et l'agriculture biologique.
 - Des décisions ont été prises dans le choix des activités en fonction de la réalité du terrain, telles que l'élevage et les systèmes d'alerte précoce mentionnés ci-dessus, l'aide à l'accès aux services financiers a également été retirée des activités car il n'y a pas de structure dans 2 des départements cibles du projet. La suppression de cette activité a permis de renforcer les efforts de création d'un approvisionnement local pour le projet d'alimentation scolaire par la mise en place d'une activité de transformation alimentaire (chips de banane, etc.). En renforçant le partenariat entre ce projet et le programme d'alimentation scolaire, la durabilité des actions est améliorée.
 - Certaines activités issues des consultations ont été mises de côté afin de se concentrer sur des activités qui répondent directement aux objectifs principaux du projet identifiés par le Congo et le PAM : petites mesures de santé et le soutien au programme Educ-conservation, qui se concentre sur l'atténuation et les mesures de conservation de la biodiversité. En retour, cela permet d'orienter l'énergie du projet sur des actions ciblées et d'éviter de se disperser. Cela améliore le rapport coût-efficacité global du projet.
 - Les activités du projet ont été réorientées tout au long du processus par rapport à d'autres projets actuels et futurs en République du Congo. Par exemple,
 - Etude hydrologique en rapport avec le changement climatique. La Banque mondiale a un projet relatif aux cours d'eau qui comprend une telle étude.
 - Scénario d'impact du changement climatique. L'AFD, dans le cadre de son dispositif Adapt'Action, prévoit de réaliser cette étude début 2020.
 - La suppression de ces études a été faite en faveur d'autres études telles que l'étude sur les impacts du changement climatique sur la nutrition de la population. Cette étude est essentielle pour guider la composante 3 et fait partie des missions et compétences du PAM. La synergie avec d'autres bailleurs de fonds et la réduction du nombre d'études permettent d'améliorer la qualité des activités du projet.
 - Enfin, les commentaires du fonds d'adaptation ont permis de réorienter les budgets vers la composante 3, ce qui a influencé la mise en œuvre d'une priorisation de certaines activités de la composante 1 et la suppression d'autres (exemple : spot vidéo dans le cadre de la sensibilisation) en accord avec le comité technique.

IV. Décrivez en quoi le projet est compatible avec les stratégies nationales ou infranationales de développement durable, y compris, le cas échéant, les plans nationaux ou infranationaux de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, les communications nationales, les programmes d'action nationaux d'adaptation ou d'autres instruments pertinents, lorsqu'ils existent.

Le projet contribue directement à la réalisation des objectifs et soutient la mise en œuvre des politiques et programmes clés du Gouvernement visant à réaliser une croissance durable et à s'adapter aux effets du changement climatique.

Le Plan Nationale de Développement 2018-2022 du pays vise à diversifier l'économie en mettant l'accent sur des secteurs de croissance économique comme l'agriculture, les forêts, le tourisme et l'industrie. Un des objectifs est d'améliorer la sécurité alimentaire et l'inclusion économique des pauvres et des femmes, notamment dans les zones rurales. La composante 3 du projet vient soutenir ce plan en mettant en place des activités agricoles adaptées aux changements climatiques dans les zones rurales.

Le gouvernement de la République du Congo participe à des initiatives politiques de haut niveau concernant le changement climatique et est un ardent défenseur des questions environnementales. Le Gouvernement de la République du Congo a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1996, le Protocole de Kyoto en 2006 et l'Accord de Paris en avril 2017. Le pays s'efforce de respecter ses obligations, cela s'est traduit, entre autres, par :

Stratégies, plans, communications et programmes	Compatibilité du projet
L'élaboration de deux communications nationales transmises au Secrétariat de la CCNUCC en 2001 et 2009. En novembre 2014, le pays a entamé le processus de préparation de sa troisième communication nationale, qui s'est traduit par l'adoption en avril 2015 de son rapport national d'auto-évaluation de la deuxième communication nationale	La conceptualisation du projet s'est appuyée sur les résultats de ces communications
La publication d'un décret portant création du Comité National sur le Changement Climatique en 2010	La conceptualisation du projet a fait appel aux membres de ce Comité afin d'avoir leurs contributions, le Comité de suivi du projet lors de sa mise en œuvre comprendra les membres de ce Comité National
La communication de ses Contributions Prévue et Déterminées au niveau National (CPDN), avant la conclusion de l'Accord de Paris et la ratification de sa CDN en 2017	Le projet vient mettre en œuvre une partie de la CDN en proposant des activités d'adaptation aux changements climatiques
L'engagement depuis 2009 dans le processus de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+)	Les activités du projet, notamment de la composante 3, s'appuie et contribue à la REDD+
Le gouvernement du Congo a également mis en place une stratégie de gestion durable des forêts en mobilisant les concessionnaires forestiers. La BM et l'AFD accompagnent le Congo et les entreprises forestières dans l'élaboration de Plan simple de gestion communautaire dans le cadre de l'exploitation forestière dans le Nord Congo.	Le projet tient compte des Plans Simples de Gestion Communautaire dans le cadre de l'élaboration des activités de la composante 3. Ces Plans permettent notamment de délimiter les zones d'activités communautaires dans le Nord Congo qui est principalement découpé entre Parc nationaux et concessions forestières. Les Plans d'Aménagement Forestier (obligatoire par la loi congolaise pour les concessions) permettent aussi d'identifier les zones de protection (forêt et faune).
La République du Congo préside la Commission Climat du Bassin du Congo (créée à la suite de la COP22) et a créé le Fonds Bleu comme instrument de mise en œuvre	Le projet étant un projet climatique dans le bassin du Congo il vient participer aux efforts du Fonds Bleu.

<p>En 2016, le Gouvernement, avec l'appui du PNUD, a adopté la Stratégie nationale de prévention et de réduction des risques de catastrophe, dont l'une des actions stratégiques consiste à développer les connaissances sur la gestion des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques pour diffusion dans tout le pays.</p>	<p>La composante 1 viendra s'appuyer sur cette stratégie afin de contribuer à l'adaptation aux changements climatiques : formation des fonctionnaires sur le terrain et sensibilisation de la population aux changements climatiques. La composante 2 est directement dans l'axe de cette composante : les services climatiques qui seront mis en place permettront une meilleure résilience des populations et des activités de subsistance aux catastrophes. La composante 3 permettra la diffusion et la mise en application d'action d'adaptation aux changements climatiques.</p>
<p>Le gouvernement congolais a adopté en 2008 une stratégie nationale pour l'égalité entre les sexes avec un plan d'action pour la période 2009-2019 et un plan actualisé pour 2017-2021. Le PNUD a déclaré que " certains des domaines prioritaires seraient le renforcement de la participation politique des femmes, l'éducation des filles et des jeunes femmes et l'autonomisation économique des femmes ".</p>	<p>Le projet reconnaît les contributions cruciales des femmes dans l'agriculture et leur rôle central dans la sécurité alimentaire et la nutrition des familles. Bien que ce fait soit documenté tant dans la littérature que dans les consultations, les femmes sont toujours confrontées à un certain nombre de contraintes en termes de propriété foncière, de répartition des tâches agricoles et d'accès aux intrants et aux services d'information. Le projet devrait reconnaître leur rôle en promouvant la participation active et significative des femmes en tant que décideurs dans tout comité pertinent (au moins le quota de 30% établi par la loi et idéalement 50%). La documentation de leur rôle devrait contribuer à l'élaboration de lois, de politiques et de programmes futurs visant à renforcer l'autonomisation des femmes et à réduire les disparités entre les sexes recensées dans les divers indices de genre.</p>

Actuellement, le Congo n'a pas de Plan Nationale Climat, ni de Plan Nationale d'Adaptation. Toutefois, le Gouvernement travaille avec la COMIFAC sur une demande de financement au Fonds vert pour le climat afin d'élaborer le Plan Nationale d'Adaptation du pays. Par ailleurs, l'AFD, à travers sa Facilité Adapt'Action, soutient actuellement le Congo dans l'élaboration d'un Plan d'Action et d'Investissement Agricole, ainsi que dans l'élaboration du Plan National Climat. La réalisation de ces deux plans commence tout juste et ils ne seront pas disponibles avant 2021, cependant le PAM travaillant en collaboration proche avec l'AFD le projet présenté ici et ces plans seront en adéquation. Les activités de la composante 1 appuieront et éclaireront l'élaboration de ces nouveaux plans stratégiques en fournissant des connaissances et des informations nouvelles et actualisées. Le projet s'appuiera aussi sur les études qui seront réalisées par l'AFD dans le cadre de l'élaboration de ces plans, comme par exemple les scénarios climatiques et les études de vulnérabilité de l'agriculture et des zones de tourbières.

V. Décrivez comment le projet répond aux normes techniques nationales pertinentes, le cas échéant, telles que les normes d'évaluation environnementale, les codes du bâtiment, etc. et est conforme à la politique environnementale et sociale du Fonds pour l'adaptation.

Les activités du projet seront menées dans le plein respect des normes et méthodologies nationales de gestion des ressources naturelles, y compris les plans d'aménagement forestier et les plans simples de gestion communautaire qui sont encore en cours d'élaboration au moment de la rédaction de la proposition de projet. Les interventions proposées seront conformes aux normes techniques nationales en vigueur, en particulier celles relatives à l'utilisation des terres et à la gestion agricole. Grâce à ses activités de formation destinées aux services techniques des départements et des districts, le projet favorisera la connaissance et la compréhension de ces règles et normes, ce qui est crucial pour leur application effective au niveau local. En outre, des consultations permanentes avec les entités suivantes auront lieu à tous les stades de la conception et de la mise en œuvre du projet afin de s'assurer que toutes les activités du projet sont conformes aux normes techniques nationales pertinentes :

- Ministère du Tourisme et de l'Environnement
- Ministère de l'Economie Forestière
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
- Direction de la Météorologie
- Société civile
- Autorités départementales

Le projet est conforme aux lois nationales sur l'aménagement du territoire (loi 43-2014), sur la gestion forestière (loi 16-2000), sur l'environnement (loi 003/91) sur le foncier (loi 21/2018) et sur la protection des droits des peuples autochtones (loi 05/2011).

Plus précisément :

- le projet est conforme à la loi 16-2000 qui stipule que dans le cadre de tout projet les organismes et ministères doivent surveiller les composantes de l'environnement et communiquer périodiquement leurs résultats aux autorités compétentes. Le projet étant sous la tutelle du Ministère du Tourisme et de l'Environnement il réfère directement à l'autorité compétente sur les questions des changements climatiques.
- Le projet tient compte du nouveau cadre juridique pour l'utilisation et l'acquisition des terres, notamment dans les zones rurales pour les terres agricoles de la nouvelle loi foncière citée ci-dessus.
- La loi forestière fixe les grands principes REDD+ pour le Congo et le projet s'alignera sur les normes imposées par la loi concernant l'environnement forestier. Par exemple, dans l'agroforesterie et l'élevage, une limite au nombre d'animaux par éleveur est prescrite et certaines activités agricoles ne devraient avoir lieu que dans des zones forestières déjà dégradées.
- Le projet proposé est également conforme à la loi nationale sur la promotion et la protection des droits des peuples autochtones qui stipule, entre autres, que les peuples autochtones ont le droit d'être consultés sur toute question les concernant et le droit de bénéficier de revenus liés à l'utilisation de leurs terres et ressources naturelles traditionnelles. Les consultations avec les communautés autochtones ont été menées conformément aux lignes directrices du consentement préalable, libre et éclairé. En outre, afin de s'aligner sur la loi 05-2011 sur les droits des peuples autochtones, le projet fournira :
 - o groupes de discussion adaptés aux populations autochtones (anthropologue présent dans l'équipe multidisciplinaire)
 - o l'accès au concours de sensibilisation au climat (activité 1.3.2)
 - o l'utilisation d'outils adaptés pour la sensibilisation (images, compréhension spécifique)
 - o des services climatiques orientés vers les besoins des peuples autochtones (composante 2)
 - o des activités qui répondent aux besoins des populations autochtones (composante 3, activités discussions avec un anthropologue spécialisé dans les peuples autochtones)

VI. Décrire s'il y a dédoublement du projet avec d'autres sources de financement, s'il y a lieu.

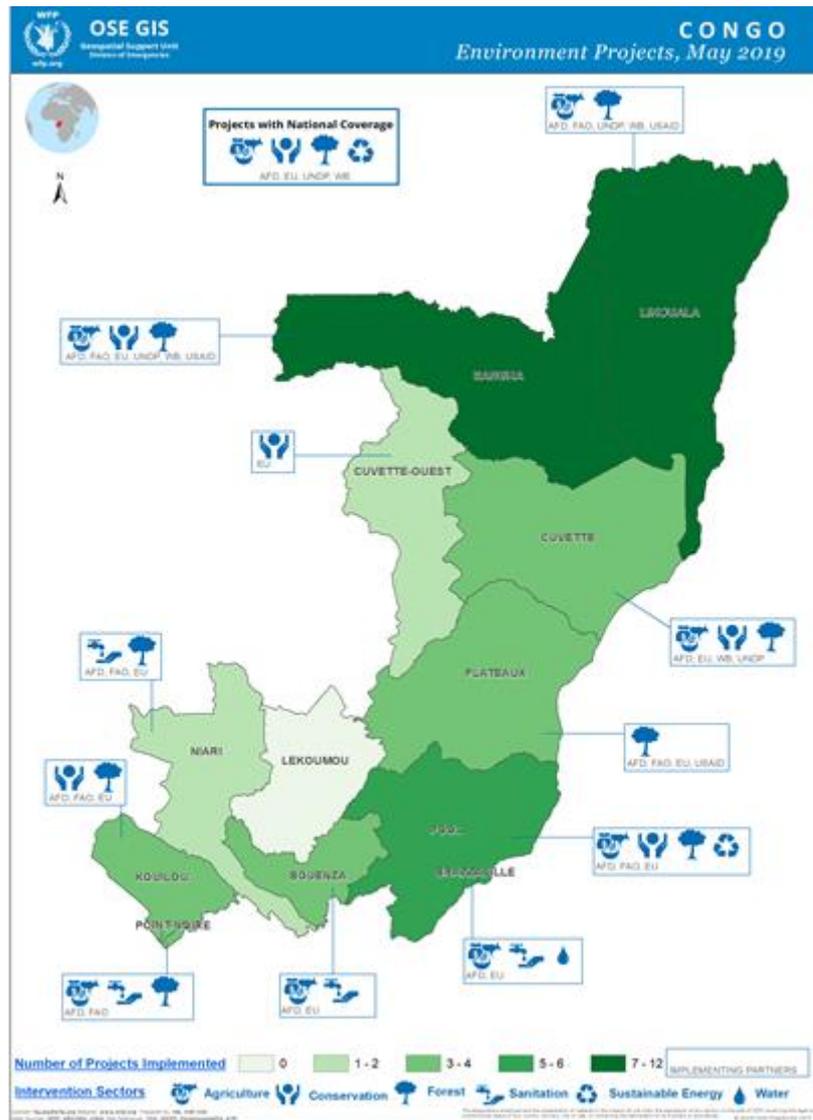


Figure 10. Matrice des projets environnements au Congo (2019)

Le projet proposé vise à s'appuyer sur des initiatives existantes ou en cours. En termes de climat, la majorité des acteurs en République du Congo travaillent sur l'atténuation, ce qui ne les empêche pas d'avoir des synergies intéressantes à faire avec le projet sur le Fonds d'Adaptation.

Le Plan stratégique du PAM pour la République du Congo pour la période 2019-2023 a été approuvé par le Conseil du PAM en février 2019. Le projet proposé s'aligne donc parfaitement sur les priorités stratégiques du PAM pour la République du Congo. Actuellement, deux projets du PAM portent sur des questions liées au climat : (i) Programme d'alimentation scolaire financé par le fonds Mc Govern Dole jusqu'en 2022. Les activités d'adaptation au changement climatique comprennent la sensibilisation à l'environnement et au changement climatique dans les écoles et la distribution de cuiseur économique dans toutes les écoles soutenues par le projet dans les trois Départements ciblés par la présente proposition. Ce programme accorde également une attention particulière aux écoles ORA (Observer, Réfléchir, Agir) pour les peuples autochtones, puisque nous estimons que 65 % des enfants autochtones de 4 à 16 ans ne sont pas scolarisés. (ii) Projet relatif aux petits exploitants agricoles financé par l'Union européenne et exécuté conjointement par le PAM, la FAO et le FIDA. Ce projet est actif dans le Département de la Bouenza et soutient l'accès des petits exploitants agricoles aux marchés en améliorant la quantité, la qualité et la compétitivité des produits agricoles, en particulier les haricots. Les activités comprennent

également l'assistance à l'aménagement des terrains lors de la construction de barrages et l'amélioration de l'irrigation en phase de préparation des terres. En outre, 30 pour cent de la production totale de haricots est achetée localement par le PAM pour son programme d'alimentation scolaire. Il est important de noter que plus de 60 % des bénéficiaires du projet sont des femmes.

Le Gouvernement congolais, avec l'appui de la FAO et de l'AFD, est en train de finaliser le développement du projet " Mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national (CDN) du Congo dans le secteur de l'aménagement du territoire et des forêts " pour soumission au Fonds vert pour le climat. Ce projet sera financé à hauteur de millions de dollars (dont 30 millions de dollars en financement du FVC et le reste en cofinancement) dans les départements suivants : Plateau, Pool, Bouenza, Niari et Kouilou. Les activités prévues comprennent : l'appui à la mise à jour du plan national d'utilisation des terres et à la sécurisation du cadre foncier, la plantation d'arbres pour les besoins énergétiques de la population (système de traçabilité et légalité du charbon et foyer améliorés), le soutien à la gestion durable des forêts, l'agriculture durable (bananes, cacao et manioc) et l'amélioration des chaînes de valeur avec l'approvisionnement des grandes villes (Brazzaville, Pointe Noire, Dolisie, Madingou, Nkayi). Bien qu'il s'agisse d'un projet d'atténuation du changement climatique, les liens à établir avec le projet FA concernent ces deux derniers points dans le département de la Bouenza. Les projets devraient débuter la même année, il sera très important que les équipes respectives puissent collaborer sur les activités communautaires telles que l'agroforesterie et le développement des chaînes de valeur dans la Bouenza (seul département commun aux deux projets : districts Madingou, Nkaye et Loudima). Pour ce département, le projet AF accompagnera le développement de la filière manioc en lien avec le projet FVC mais aussi le Projet « Manioc » à venir du PAM.

Le PNUD a lancé la troisième communication et le processus d'élaboration d'un plan national d'adaptation (financement FEM). Le PNUD collabore également avec la FAO et le PNUE sur une étude sur les tourbières du Congo. Comme cela a été expliqué lors du développement des composantes, le résultat 1.1.1.1 sera basé sur ces études pour pouvoir orienter correctement la composante 3.

En République du Congo, il existe un groupe de coordination des partenaires techniques et financiers sur l'environnement qui comprend : les ambassades (Italie, Etats-Unies, France etc.), les agences des Nations Unies (FAO, PNUD, PAM, etc.), l'Union européenne, l'Agence française de développement, la Banque de développement des États d'Afrique centrale, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Les réunions ont lieu tous les deux mois à Brazzaville et visent à assurer la synergie des initiatives et des projets. Des sous-groupes spécifiques sont constitués sur une base ad hoc en fonction des besoins : groupe de projets de conservation, groupe de projets sur le changement climatique, groupe de projets sur le Nord Congo, etc. Ce mécanisme assure une bonne coordination entre les différents acteurs du développement en République du Congo.

Les acteurs actuellement impliqués dans le secteur climatique au Congo sont assez limités. Il s'agit de la Banque mondiale, de l'Agence française de développement (AFD), de l'Union européenne, du PNUD, de USAID CARPE et de la FAO.

L'Agence Française de Développement (AFD) : Le projet proposé complétera la Facilité Adapt'Action de l'AFD et s'appuiera sur certaines de ses études : notamment l'étude sur les scénarios climatiques actuels et d'évolution du climat ainsi que sur l'étude des vulnérabilités climatiques des systèmes agricole/régions et des options d'adaptation. La Facilité est divisée en 3 domaines d'intervention : (i) renforcement des capacités et gouvernance du climat pour la consolidation, la mise en œuvre et le suivi de la CDN ; (ii) meilleure intégration des engagements de la CDN dans les politiques publiques sectorielles dans le domaine de l'adaptation au changement climatique ; et (iii) préparation de projets/programmes dans le domaine de l'adaptation au changement climatique par des études (pré/de faisabilité). La Facilité commencera ses activités à la fin de 2018 et prendra fin en 2021. En conséquence, le projet proposé sera lié à l'état d'avancement de la Facilité, notamment pour le 1.2.2 sur les politiques publiques d'Adaptation. La Facilité soutiendra les processus d'élaboration d'un Plan National Climat et d'un Plan d'Investissement pour une Agriculture résiliente, en lien avec la Banque Mondiale qui a commencé une étude « climate Smart Agriculture Profile ». Ce dernier sera disponible en décembre 2019 et définira les priorités d'investissements dans l'agriculture climato-sensible. La Facilité lancera trois études de vulnérabilité mi 2019 qui seront utilisées pour le projet proposé : i) Étude de vulnérabilité

des zones touchées par l'érosion côtière et urbaine, ii) Étude de vulnérabilité de l'agriculture et iii) Étude de vulnérabilité des écosystèmes forestiers. En termes de formations Adapt' Action et le projet FA seront complémentaire : en effet la Facilité formera le gouvernement au niveau des Ministères et le projet FA au niveau des directions Départementales. La Facilité a prévu un grand module de formations de haut niveau avec Météo France et ADEME sur la modélisation climat et les relevés de Gaz à effet de serre, ce qui sera très complémentaire de la composante 2 du projet proposé.

En novembre 2018, l'AFD a initié un diagnostic de la Direction Météorologique, d'un point de vue technique et matériel. Cette étude permettra d'établir les lacunes exactes du Congo en matière de gestion météorologique. L'AFD a prévu d'investir entre 500 000 et 1 000 000 d'euros pour moderniser les outils et équipements de la Direction. Actuellement, il semble que ce financement ne suffira pas à répondre aux besoins afin d'obtenir des données de qualité pour le volet 2, de sorte que le projet proposé s'appuiera sur l'investissement de l'AFD et le complétera.

Le Projet Paysage Forestier du Nord Congo (PPFNC), financé par le Fonds Français pour l'Environnement et l'AFD (7,5 M€), démarrera en 2019. Le PPFNC est divisé en 4 composantes, dont une entièrement dédiée au développement communautaire dans le nord du Congo. L'une des activités pilotes proposées est la pisciculture. Des synergies devront être créées entre les deux projets. De plus, le PPFNC travaillera avec les concessions forestières et les communautés pour mettre en œuvre des plans de gestion communautaire simples. Ces plans permettront de délimiter les zones d'activités communautaires dans la Likouala et la Sangha. Les mesures proposées pour le projet seront conformes à ces plans de gestion communautaire. Un bureau du projet sera basé à Ouesso au Nord du Pays, tout comme pour le projet FA, de ce fait ils pourront communiquer localement.

La Banque mondiale : La Banque mondiale travaille principalement sur des projets d'atténuation du changement climatique ; cependant, elle a mis en place avec le Gouvernement congolais un certain nombre de normes environnementales et sociales que le projet prend en compte (notamment en ce qui concerne les activités communautaires dans le nord). Au début du projet FA, le résultat 1.1.1 permettra de voir où en sont les projets de la Banque mondiale. Les projets de la Banque mondiale qui nécessiteront une connexion sont les suivants :

- Le Projet de diversification de l'économie et de la sylviculture financé par la Banque mondiale (-6,5 millions \$EU) vise à renforcer la capacité de la République du Congo à : i) promouvoir une meilleure application des réglementations forestières ; et ii) créer un environnement politique favorable à la participation des communautés locales et du secteur privé à la gestion durable des forêts et au reboisement. Ce projet a commencé un travail approfondi avec les communautés et les concessions forestières sur la gestion durable des forêts et les activités de subsistance.

- PAFNC 16 millions d'euros : agriculture climato intelligente 2021.

- Dans le cadre du financement du Programme d'Investissement Forestier/Initiative Forestière en Afrique Centrale, la BM a soutenu la République du Congo dans la mise en œuvre du plan d'investissement REDD+, un projet, en lien avec le projet FA, sera financé pour la période 2018-2025 par le FIP : le Projet Agroforestier Nord Congo prévoit le développement des plantations agroforestières (cacao culture sous ombre et associations fruits/cultures vivrières sur zones dégradées).

- Dans le cadre du Programme de réduction des émissions (PRE), des outils de secours ont été élaborés, par exemple : le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGSE) et le Cadre de planification pour les populations autochtones. Le projet proposé se référera à ces cadres.

- Un nouveau projet régional de la Banque mondiale est en cours d'identification en soutien à la CICOS, la Commission internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (regroupe le Cameroun, le Congo, la RCA, la RDC, le Gabon et l'Angola). Il concerne le dragage du fleuve dans le Nord, afin de restaurer sa navigabilité et d'ouvrir l'accès au marché aux agriculteurs et produits transformés de la pêche continentale. Cette initiative sera intéressante pour la composante 3 du projet proposé, car elle contribuera à revitaliser le secteur agricole et des activités halieutiques dans le nord du Congo.

- Le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale, PDAC (2017-2022) qui est orienté sur l'amélioration de l'accès aux marchés des groupes de producteurs et des micros, petites et moyennes entreprises de producteurs agricoles ou des services d'appui à l'agriculture (équipements, finances,

transports). Il prévoit de soutenir 500 000 bénéficiaires (100 millions \$EU) sur toutes les filières. Ce projet vise l'amélioration de la sécurité alimentaire, la réduction des importations et de la pauvreté avec un intérêt marqué pour la gestion des risques ou points faibles de la production des petits producteurs. Des modalités d'octroi de crédits aux producteurs n'ayant pas de garanties propres y sont à l'étude. Les femmes productrices exclues dès lors que des garanties mobilières ou immobilières sont requises représenteront 50% des cibles des producteurs soutenus par le PDAC. Le projet proposé devra s'appuyer sur les acquis de ce projet pour la composante 3 et plus particulièrement l'output 3.1.2.

Union européenne : L'Union européenne n'a pas de projet direct sur le changement climatique, que ce soit en matière d'atténuation ou d'adaptation. Cependant, ils ont plusieurs programmes sur la conservation des forêts : APV-Flegt, UN-REDD et FLEGT Facility et sur le développement communautaire : Projet financé par l'UE (petits producteurs de haricots par l'intermédiaire du PAM) et 11ème FED. Comme le PAM travaille déjà en étroite collaboration avec l'UE, il sera facile d'éviter les doubles emplois et de faire des passerelles entre les activités du projet FA et leurs programmes.

Organisations non gouvernementales : Plusieurs ONG nationales et internationales mènent des activités similaires à celles proposées dans le projet et où des synergies et des liens pourraient être établis (un partenariat sera établi avec ces ONG pour la composante 3)

- Depuis mars 2016, l'APDRA est active en République du Congo dans le cadre du " Projet de renforcement des capacités des acteurs du secteur piscicole ".
- Initiative Développement (ID) travaille au Congo depuis 2004 sur les questions de développement local à travers un processus de concertation multipartite, la préservation des ressources liées à la promotion d'alternatives économiques locales et appropriées pour la population, la diversification économique par la création de pépinières et d'un secteur " cuisinières à bois à faible émission de carbone ".
- Depuis 2016, ESSOR soutient les maraîchers du Département de Brazzaville dans le développement d'une agriculture respectueuse du climat.
- Depuis 2017, l'Ordre de Malte soutient l'amélioration des conditions sanitaires des populations autochtones de la Likouala. En partenariat avec l'ONG Apifleurdev, l'Ordre de Malte contribue également au développement de l'apiculture dans le nord du Congo.
- Depuis 2008, le PEDD soutient les communautés locales et les populations autochtones du Département de la Sangha autour de 2 thèmes : l'éducation et le soutien à la création d'activités génératrices de revenus (dont l'apiculture).
- WCS et WWF sont en charge de la gestion des parcs nationaux dans les Départements de la Likouala et la Sangha et ont mis en place des programmes de développement communautaire

VII. Décrivez comment la durabilité des résultats du projet a été prise en compte lors de la conception du projet

Le projet redéfinira les chaînes de valeur afin de revitaliser les secteurs agricoles du Nord mais aussi de la Bouenza. Le projet vise à développer les capacités, les outils et les systèmes pour les parties prenantes nationales, allant des agriculteurs à l'ensemble des communautés, et jusqu'aux parties prenantes nationales, avec l'intention de développer un modèle autonome qui peut continuer au-delà de la période de mise en œuvre du projet. En développant des débouchés commerciaux viables et en développant les capacités des agriculteurs à en tirer profit, les activités favorisées par le projet peuvent devenir autosuffisantes avec le temps. Les études clés menées dans le cadre de la composante 1 permettront de s'assurer que les interventions des composantes 2 et 3 du projet tiennent compte des différences culturelles, tout en fournissant au gouvernement des données utiles pour planifier les interventions futures et en donnant accès aux collectivités à des renseignements pertinents et opportuns pour une meilleure prise de décisions. Les études proposées informeront le PNA et le Plan d'adaptation agricole et devraient également servir de base de référence pour d'autres projets d'adaptation au climat par d'autres parties prenantes/donateurs.

En outre, la composante 2 fournira les systèmes et les capacités nécessaires à la Direction de la météorologie pour qu'elle puisse continuer à fournir des services météorologiques et climatiques une fois le projet terminé. Les investissements actuels sont importants pour mettre en place l'ensemble de la

chaîne des services climatiques, qui pourrait ensuite être reproduite et étendue à d'autres départements. Une fois que le projet aura établi le système de base et construit un système solide, le gouvernement sera en mesure de l'exploiter sur ses propres fonds (coûts de fonctionnement seulement).

Une meilleure prise de conscience et une meilleure compréhension des questions climatiques garantiront que les activités relevant de la composante 3 seront pleinement prises en charge par les communautés ainsi que gérées et entretenues à long terme après la durée de vie du projet. L'autonomisation des communautés et les liens avec le programme d'alimentation scolaire assureront la durabilité de l'intervention du projet à moyen et à long terme. Le projet permettra aux Congolais les plus vulnérables, y compris les communautés autochtones, de mieux gérer leur sécurité alimentaire dans un environnement en mutation. Le projet renforcera les capacités des groupes autochtones et des petits exploitants agricoles à continuer d'assurer la sécurité alimentaire dans un avenir où les pluies et les inondations seront plus intenses. Les activités de la composante 3 seront mises en œuvre par des ONG basées en République du Congo. A l'issue du projet, ces ONG resteront et pourront capitaliser sur l'expérience et les compétences acquises dans le cadre de ce projet.

Le projet aura une approche intégrée. L'objectif est que les populations soient au centre du projet et que chaque activité du projet leur soit directement bénéfique : elles contribuent à accroître les connaissances sur le changement climatique, elles bénéficient du renforcement des administrations par un meilleur suivi sur le terrain, elles comprennent le changement climatique, elles reçoivent des informations climatiques utiles qui leur permettent de prendre de meilleures décisions et elles prennent en charge les activités du projet relatives à l'adaptation car elles en sont la force motrice. En conséquence, les activités climatiques résilientes sont durables dans le temps au-delà de la durée de vie du projet.

Résultats	Durabilité
1.1	Les études qui seront réalisées dans le cadre du projet seront utilisées pour construire un projet durable mais aussi par le gouvernement et les différents partenaires techniques et financiers pour prendre des décisions éclairées. Les consultations communautaires permettront de construire le projet sur la base des besoins réels, en tenant compte du contexte socioculturel.
1.2	Le renforcement des capacités et une meilleure coordination au niveau national et au niveau des districts apporteront de nombreux avantages une fois le projet terminé. Les fonctionnaires formés seront en mesure de transférer leurs connaissances à d'autres fonctionnaires au niveau national et au niveau des districts.
1.3	Les communautés, dont les écoliers, sont informées des changements climatiques et de leurs impacts et prennent des décisions éclairées qui dépassent même le cadre du projet. Les communautés sont conscientes des pratiques qui dégradent l'environnement et modifient leurs habitudes en conséquence.
2.1	La formation des services météorologiques et des responsables de la collecte des données sera utilisée au-delà du projet pour améliorer la fiabilité des données climatiques et de l'information créée. Les équipements investis par le projet contribueront dans le même sens. En outre, la mise en place d'un service climatique, qui n'existe pas encore, fournira au pays des outils utiles pour l'adaptation aux changements climatiques. La mise en place d'un mécanisme de rétroaction de la part de ses utilisateurs permettra d'assurer l'amélioration continue du système.
3.1	Tous les processus conduisant à des décisions au niveau des villages seront hautement participatifs et seuls les actifs prioritaires définis par les bénéficiaires seront soutenus. Tous les biens matériels créés dans le cadre du projet seront conçus pour être suffisamment simples et bon marché pour être réparés et remplacés par des communautés ayant leurs propres connaissances, compétences et ressources. Avec les activités adaptées, les communautés peuvent compter sur des revenus stables malgré le changement climatique, ce qui les incite à adopter et à maintenir les nouvelles activités une fois le projet terminé. En outre, le projet travaillera à la consolidation des chaînes de valeur afin de créer des liens durables avec les marchés.

VIII. Décrire le processus de consultation entrepris au cours de la préparation du projet, en particulier en ce qui concerne les groupes vulnérables, y compris les considérations liées au genre, conformément à la politique environnementale et sociale du Fonds pour l'adaptation.

Le Bureau de pays du PAM a officiellement rencontré le Ministre du tourisme et de l'environnement (autorité désignée pour le Fonds d'adaptation) en avril 2018. Plusieurs réunions de suivi de ce projet du

Fonds pour l'adaptation ont eu lieu depuis lors avec le ministre, ainsi qu'avec le directeur général du Développement durable et son personnel. Par ailleurs, sous la tutelle du ministre du Tourisme et de l'Environnement, un comité technique de suivi réunissant un large éventail de ministères de tutelle et d'agences gouvernementales a été mis en place pour superviser la rédaction de la note conceptuelle et de la proposition complète, la société civile et les différents PTF présents au Congo ont également été inclus dans ce comité technique (ce comité a été créé à la demande et par le ministre du Tourisme et de l'Environnement). Plusieurs ateliers avec le comité technique de suivi mis en place par le ministre du Tourisme et de l'Environnement se sont tenus entre mai 2018 et juin 2019, tout au long de l'avancement du projet afin d'assurer la pertinence et la faisabilité des activités proposées et de recueillir et vérifier les informations nécessaires à la préparation de la candidature. Plusieurs versions du document soumis ont été traduites en français afin que chaque membre du comité puisse y contribuer.

Dans le cadre de la note conceptuelle, entre avril et septembre 2018, le PAM a mené des consultations au niveau national avec les partenaires de développement, les ONG, les entités gouvernementales et les milieux universitaires pour comprendre les défis actuels, les projets en cours et prévus, les expériences et les enseignements tirés par diverses organisations concernant l'impact du changement climatique dans le pays.

Les consultations menées auprès de diverses entités gouvernementales ont fait ressortir les points suivants :

- la volonté d'accorder la priorité aux activités d'adaptation ;
- la nécessité d'allouer l'essentiel du budget à la composante 3, afin d'être " aussi local que possible " ;
- la nécessité de renforcer le Département de météorologie ;
- le rôle de chaque ministère ou organisme chargé de la mise en œuvre par rapport au projet.

Des rencontres avec les partenaires au développement ont permis de cartographier les projets existants et les liens possibles avec le projet proposé. Les échanges avec les ONG ont permis d'identifier les compétences déjà présentes sur le terrain au Congo et de recueillir leurs points de vue sur les différentes activités du projet en fonction de leur connaissance des communautés. Les discussions avec le secteur privé ont donné un aperçu des partenariats potentiels et de ce que chaque entreprise fait aujourd'hui avec les collectivités.

Pour la proposition complète, les consultations se sont déroulées entre avril et juin 2019. Des groupes de discussion spécifiques ont été organisés avec (i) la société civile (ii) les ONG internationales (iii) les directions départementales dans les trois départements cibles (iv) les partenaires techniques et financiers et (v) les instituts de recherche. Ces ateliers ont été l'occasion de réfléchir sur (i) le mécanisme de plaintes, (ii) les risques sociaux du projet, (iii) les partenaires potentiels de mise en œuvre, (iv) les besoins de mise en œuvre selon les départements et activités, (v) les liens à établir entre les projets existants et futurs. Des rencontres individuelles avec des entreprises privées et des ONG ont eu lieu sur le terrain avec les mêmes objectifs que ceux mentionnés ci-dessus.

Les consultations avec les parties prenantes ont été complétées par des visites sur le terrain dans les communautés locales afin de comprendre les vulnérabilités et les besoins et de voir les mesures d'adaptation déjà en place au niveau local. Entre mai et août 2018, neuf consultations communautaires ont été menées (dans trois départements du Congo - Bouenza, Likouala, Sangha) pour informer le développement du projet. Au total, 364 personnes ont été consultées, dont 169 femmes (46 %) et 211 autochtones (58 %). L'exercice visait à recueillir des informations sur les moyens d'existence, les vulnérabilités, les impacts du changement climatique, les rôles et les besoins des hommes et des femmes. La méthodologie utilisée consistait en de petits groupes de discussion dans chaque village. Selon les régions, plusieurs types de groupes ont été créés : hommes, femmes, Bantous, autochtones, jeunes et personnes âgées. Les consultations ont été facilitées dans les deux langues locales et en français (le cas échéant) et ont été menées par une équipe composée de fonctionnaires du PAM et du Ministère du tourisme et de l'environnement. Dans certains cas, on a eu recours à des traducteurs locaux, surtout pour les patois locaux. Les participants n'ont pas été informés du projet pendant l'exercice afin de ne pas les orienter dans une direction particulière. Un cadre de consultation a été élaboré et revu par un anthropologue spécialisé dans les populations du bassin du Congo afin d'avoir l'approche la plus

appropriée et la plus compréhensible localement. Les consultations ont été menées conformément à l'article 3 de la loi 05-2011 sur les droits des peuples autochtones : des traducteurs, connus de la population locale, étaient présents, ainsi qu'un ou plusieurs membres de la société civile et un membre du Ministère du tourisme et de l'environnement ont assuré le bon déroulement de la manifestation.

2018	Villages	Total	Women	Indigenous people
Likouala	4	222	96	132
Sangha	2	49	23	31
Bouenza	3	93	50	50
Total	9	364	169	213

Une deuxième série de consultations a eu lieu pendant la préparation de la proposition complète entre mai et juin 2019 dans 11 villages (à Bouenza, Sangha et Likouala). Les activités du projet ont été conçues à la suite des premières consultations sur le changement climatique avec la population et des discussions avec les différents partenaires au développement et le gouvernement. L'objectif de cette deuxième série de consultations était donc de présenter le projet en détail à la population et d'examiner ensemble les activités proposées. L'avis des communautés a été sollicité en particulier sur la mise en œuvre de chaque activité (i) moyens, (ii) besoins, (iii) intérêts et (iv) consentement. Au total, 622 personnes ont été consultées, dont 279 femmes (45%) et 267 autochtones (43%).

2019	Villages	Total	Women	Indigenous people
Likouala	6	379	166	170
Sangha	3	176	90	97
Bouenza	2	67	23	0
Total	11	622	279	267

Si l'on considère l'ensemble des consultations communautaires menées au cours de l'élaboration du projet, 986 personnes ont été consultées (soit 20 villages), dont 448 femmes (45 %) et 480 peuples autochtones (49 %). Si l'on ajoute toutes les parties prenantes rencontrées au cours des différents types d'échanges, plus de 1000 personnes ont été sollicitées pour apporter leur contribution à ce projet.

Total	Villages	Total	Women	Indigenous people
Likouala	10	601	262	302
Sangha	5	225	113	128
Bouenza	5	160	73	50
Total	20	986	448	480



Figure 11. Consultations des communautés (photo: Jan Cherlet)

Les documents suivants sont joints en annexe :

- Annexe 1 : Liste des villages
- Annexe 2 : Liste des parties prenantes consultées et résumé des discussions
- Annexe 3 : Consultations auprès des communautés
- Annexe 4 : Le CLIP
- Annexe 5 : Évaluation des risques environnementaux et sociaux
- Annexe 6 : Mécanisme de règlement des griefs
- Annexe 7 : Evaluation initiale de la problématique Genre

IX. Donner un aperçu des impacts et des risques environnementaux et sociaux identifiés comme étant pertinents pour le projet.

L'examen des risques environnementaux et sociaux et l'évaluation des impacts de ce projet sont régis par des règlements établis par le Fonds d'adaptation, le Programme alimentaire mondial et la République du Congo. Le tableau 1 ci-dessous décrit les principales caractéristiques des différents cadres imposés par les différentes parties prenantes - AF, PAM, République du Congo - et décrit comment ils sont appliqués à ce projet.

Tableau 5, Comparaison des cadres réglementaires du Fonds d'adaptation, du PAM et de la République du Congo

	Fonds d'Adaptation	PAM	République du Congo	Ce projet
Cadre normatif	Environmental and Social Policy; Guidance Document on Compliance with Environmental and Social Policy Guidelines	Environmental and Social Safeguards Framework; Environmental and Social Standards; Environmental and Social Risk Screening	Décret n° 415-2009 du 20 novembre 2009 fixant le champ, le contenu et les modalités des études d'impact environnemental et social	La proposition utilise la politique environnementale et sociale de la FA comme cadre et utilise les outils du PAM pour la sélection et la gestion des risques pendant la mise en œuvre des projets.
Standard	15 environmental and social principles	9 environmental and social standards; <i>note:</i> the WFP standards cover all AF principles	pas de normes ou de principes explicites pour l'EIES ; toutes les lois et réglementations nationales s'appliquent	L'examen analytique et l'analyse d'impact de la présente proposition sont décrits conformément aux 15 principes de la FA.
Outils de sélection	not available	available	not available	La proposition est examinée à l'aide de l'outil de sélection du PAM, qui a été réorganisé selon les 15 principes de la FA.

Analyse d'impact	Requis pour les principes présentant des risques identifiés	Requis pour les projets de catégorie A	Requis pour les projets de catégorie A	La présente proposition comprend une analyse d'impact pour les paramètres dans lesquels les risques sont identifiés
Publication de l'examen/de l'analyse d'impact	requis pour tous les projets, aux fins d'examen public	not defined	for review in case of Cat A project; for information in case of Cat B project; no obligation in case of Cat C project	L'examen préalable et l'analyse d'impact seront publiés pour examen public.

Risk screening

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, l'examen des risques a été effectué à l'aide de l'outil d'examen des risques environnementaux et sociaux du PAM, qui consiste en 80 questions techniques, regroupées autour des 15 principes environnementaux et sociaux du Fonds pour l'Adaptation. Un résumé de l'examen préalable est présenté dans le tableau ci-dessous et décrit les risques potentiels associés à chacun des 15 principes. L'examen environnemental et social complet, l'évaluation des incidences et le plan de gestion des risques sont disponibles à l'annexe de la proposition. L'analyse sexospécifique complète figure aussi en annexe.

Toutes les activités des composante 1, 2 et 3 de ce projet ont été prises en compte dans l'examen préalable. La composante 3 comprend les " sous-projets non définis " (USP) qui ne sont pas encore entièrement définis à l'étape de la proposition, car ils seront éclairés par les résultats de la composante 1, et qui seront développés davantage en consultation avec les communautés pendant la mise en œuvre du projet. C'est pourquoi l'examen préliminaire des prestataires du service universel dans le cadre de la composante 3 est fondé sur une liste exhaustive d'activités potentielles et une liste des activités exclues (voir annexe)- Au cours de la mise en œuvre du projet, une fois que les prestataires du service universel de la composante 3 auront été définis en termes concrets (c'est-à-dire quelle activité aura lieu dans quelle communauté cible), ces activités seront à nouveau examinées à l'aide de l'outil de sélection du PAM, tel que défini dans le plan de gestion environnementale et sociale du projet (voir annexe Environnement, section 4).

L'examen des risques environnementaux et sociaux et l'évaluation des incidences ont été réalisés en consultation avec les bénéficiaires et les parties prenantes (voir l'annexe pour la liste complète des consultations).

Tableau 6, Évaluation des risques du projet en fonction des 15 principes suivants de la politique environnementale et sociale du Fonds d'adaptation

Principe environnemental et social de la FA	Mesures d'atténuation des risques requises	Incidences et risques potentiels - une évaluation et une gestion plus poussées sont nécessaires pour assurer la conformité
<i>Compliance with the Law</i>	NO	<p>Faible/aucun risque : En tant qu'entité des Nations Unies, le PAM respecte le droit international et national. Les partenaires du PAM et les prestataires de services sous contrat y sont également tenus. En outre, les autorités nationales, départementales et de districts compétents ont été consultées au cours du processus d'élaboration de la proposition et seront partenaires dans la mise en œuvre du projet. Cela facilite le respect de toutes les lois pertinentes.</p> <p>Les lois et traités internationaux qui présentent un intérêt particulier pour ce projet sont notamment les suivants : Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris le droit des peuples autochtones au consentement préalable, libre et éclairé</p> <p>Les lois et règlements nationaux présentant un intérêt particulier pour ce projet sont notamment les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi 003/91 du 23 avril 1991 relative à la protection de l'environnement ; - Décret n° 415-2009 du 20 novembre 2009 fixant le champ, le contenu et les modalités de l'étude d'impact environnemental et social ; - Décret 2002-437 du 31 décembre 2002 fixant les conditions de gestion et d'exploitation des forêts ; - Loi n° 13/2003 du 10 avril 2003 portant Code de l'eau ; - Loi n° 37-2008 du 28 novembre 2008 relative à la faune et aux aires protégées ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 48/83 du 21 avril 1983 définissant les conditions d'exploitation et de conservation de la faune sauvage ; - Arrêté n° 3863 / MAEF / SGEF / DCPD du 18 mai 1983 déterminant les animaux intégralement et partiellement protégés ; - Loi no 5-2011 sur la promotion et la protection des droits des peuples autochtones ; - Loi n° 8 - 2010 du 26 juillet 2010 sur la protection du patrimoine culturel et naturel ;
<i>Accès et équité</i>	YES	<p>Risque moyen : La République du Congo est habitée par différents groupes ethniques. Les groupes bantous représentent 90 à 97 % de la population et sont dominants dans les domaines politique, économique et social. D'autres groupes, identifiés comme " peuples autochtones ", représentent de 3 à 10 % de la population et vivent dans un " extrême désavantage social et économique ". Dans les départements du nord (Likouala et Sangha), les peuples autochtones représentent environ 50% de la population. Les Bantous et les peuples autochtones ont tendance à s'appuyer sur des moyens d'existence différents : les peuples autochtones comptent sur les souvenirs, la chasse, la pêche et, dans une moindre mesure, l'agriculture ; les Bantous comptent surtout sur l'agriculture, la pêche et le commerce.</p> <p>L'accès aux terres agricoles, aux zones de pêche, aux zones de chasse et de cueillette et au marché est régi par des arrangements coutumiers et officiels qui sont généralement contrôlés et favorisés par les hommes bantous, au détriment des femmes et des peuples autochtones. Dans certaines communautés (en particulier dans le département de Likouala), les Bantous et les Aka/Baaka vivent une relation qui peut être définie comme une relation " maître-esclave ".</p> <p>De même, dans les communautés où il n'y a pas ou peu d'autochtones, comme dans le département de Bouenza, il existe une forte inégalité entre les membres de la communauté, car les ressources sont gérées au niveau des ménages ou même des individus, et rarement au niveau communautaire.</p> <p>Dans le cadre du volet 3, le projet introduira de nouveaux actifs, ressources ou activités génératrices de revenus dans des communautés sélectionnées, telles que des étangs d'eau, des ruches d'abeilles, de petites infrastructures d'irrigation, etc.</p> <p>Dans certaines communautés, l'élite bantoue de la communauté risque de détourner le processus de ciblage ou de redistribution des bénéfices des activités au détriment des peuples autochtones ou des membres bantous les plus vulnérables.</p> <p>Les activités de la composante 3 risquent également de renforcer l'inégalité d'accès aux ressources et aux biens des différents groupes ethniques ou d'introduire de nouvelles tensions dans les communautés.</p> <p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les approches de ciblage et de mise en œuvre ne doivent pas être entérinées, mais hautement participatives et adaptées à chaque communauté, et gérées par des partenaires locaux qui connaissent très bien le contexte ; - Présence d'un interprète autochtone dans toutes les consultations, pour faciliter les consultations dans la langue des peuples autochtones ; - Les activités ciblent à la fois les ménages bantous vulnérables (jusqu'à 30 % des bénéficiaires à Likouala et Sangha) et les ménages autochtones vulnérables (minimum 50 % des bénéficiaires à Likouala et Sangha). - Dans les départements de Likouala et de Sangha, sélectionner 2 représentants dans chaque communauté pour servir de " relais " aux services climatiques (résultat 2.1.2) : 1 relais d'origine autochtone et 1 relais d'origine bantoue.
<i>Groupes marginalisés et vulnérables</i>	NO	<p>Faible/aucun risque Le projet vise à réduire la vulnérabilité et à accroître la résilience des communautés ciblées, en particulier des sous-groupes les plus vulnérables et marginalisés comme les femmes et les peuples autochtones. Ces sous-groupes vulnérables et marginalisés ont été intensivement consultés lors de la conception du projet et le seront encore davantage lors de sa mise en œuvre. On ne s'attend pas à ce que ce projet ait d'impacts négatifs majeurs - autres que ceux décrits dans la section précédente, Accès et Équité -. Par conséquent, on ne s'attend pas à une répartition disproportionnée des effets néfastes pour les sous-groupes marginalisés et vulnérables.</p>
<i>Human Rights</i>	NO	<p>Faible/aucun risque : L'IE et ses partenaires affirment les droits humains fondamentaux de tous les peuples. Le projet ne risque de violer aucun pilier des droits de l'homme.</p>
<i>Équité entre les sexes et autonomisation des femmes</i>	YES	<p>Risque moyen : Les femmes sont moins susceptibles d'être propriétaires des terres qu'elles cultivent et ont moins de sécurité foncière que les hommes. Alors que les femmes peuvent souvent utiliser la terre gratuitement pour l'agriculture de subsistance, dès que leur production génère des revenus, elles ont généralement besoin de payer un loyer. Il y a un risque que certaines des activités de la composante 3 accroissent l'inégalité entre les sexes, parce que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les activités telles que la plantation d'arbres ou l'aquaculture supposent que le bénéficiaire de l'activité est le propriétaire de sa terre, ce qui exclut la plupart des femmes ; - Les activités qui génèrent des revenus peuvent placer les femmes dans une situation où elles doivent céder une partie de leurs revenus ou payer un loyer, alors que ce n'était pas le cas avant l'activité. <p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans la mesure du possible, créer des coopératives pour la gestion des étangs ou le boisement des parcelles ; les coopératives devraient maintenir des conditions similaires pour les hommes et les femmes

		- là où aucune coopérative ne peut être créée, sensibiliser les communautés à l'égalité des conditions de location pour les hommes et les femmes.
<i>Droits fondamentaux du travail</i>	NO	Faible/aucun risque : L'IE et ses partenaires respectent les lois et codes du travail internationaux et nationaux, comme indiqué dans les politiques du PAM. En particulier, le PAM a une politique de tolérance zéro à l'égard du travail des enfants de moins de 14 ans. Le travail des enfants n'est pas rare dans les zones ciblées, puisque seulement 30 % des enfants autochtones et 60 % des enfants bantous vont à l'école, mais le PAM s'efforcera de promouvoir la fréquentation scolaire, notamment parce que toutes les communautés ciblées ont accès aux écoles où le PAM fournit des repas scolaires.
<i>Peuple autochtones</i>	YES	Moyen : Le projet est pleinement conforme à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) et a mis en place un processus pour obtenir le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) des peuples autochtones présents dans les territoires visés par le projet, et en particulier la composante 3 du projet. Le processus du CLIP est décrit à l'annexe 4. Toutefois, il existe un risque résiduel que certaines des activités de la composante 3 modifient le mode de vie traditionnel des communautés et les incitent à s'installer dans des villages ou des camps, afin de maintenir l'accès à de nouveaux biens tels que des ruches ou des étangs à poissons. Cet effet pourrait être renforcé par les gouvernements locaux, qui considèrent souvent la sédentarité comme la seule option pour les peuples autochtones afin d'améliorer leur bien-être et leur statut socio-économique. Mesures d'atténuation : - Les communautés sont informées de ce risque lors des consultations de la composante 1. - La mise en œuvre des activités de la composante 3 qui concernent les peuples autochtones s'alignera sur le calendrier saisonnier des peuples autochtones.
<i>Réinstallation involontaire</i>	NO	Aucun risque : Ce projet ne permettra pas de réinstaller des ménages ou des familles, ni sur le plan physique ni sur le plan économique.
<i>Protection des habitats naturels</i>	NO	Faible/aucun risque : Les activités du volet 1 visent à mieux comprendre l'environnement dans lequel vivent les communautés et les impacts que les changements climatiques ont sur elles. Les activités de la composante 2 renforcent la sensibilisation et les services climatologiques. Par conséquent, les activités des composantes 1 et 2 n'auront aucun impact sur l'environnement ou les habitats naturels. Les activités du volet 3 peuvent avoir un impact sur les habitats, mais elles seront conçues de manière à ce que leur impact environnemental soit minimal (en s'appuyant sur les caractéristiques de l'environnement déjà présentes, sans introduire de nouveaux éléments ou espèces). De plus, toutes les activités du volet 3 sont de petite envergure (gérées au niveau des ménages ou de la communauté) et tout impact résiduel sur l'environnement ou les habitats serait négligeable.
<i>Conservation de la biodiversité</i>	NO	Faible/aucun risque : Les activités du volet 1 visent à mieux comprendre l'environnement dans lequel vivent les communautés et les impacts des changements climatiques sur l'environnement. Les activités de la composante 2 renforcent la sensibilisation et les services climatologiques. Par conséquent, les activités des composantes 1 et 2 n'auront aucun impact direct sur l'environnement ou la biodiversité. Les activités du volet 3 peuvent avoir un impact sur l'environnement, mais elles seront conçues de manière à ce que leur impact sur la biodiversité soit minimal (en s'appuyant sur les caractéristiques de l'environnement qui sont déjà présentes, sans introduire de nouveaux éléments ou espèces). En outre, toutes les activités de la composante 3 sont de petite envergure (gérées au niveau des ménages ou des communautés) et tout impact résiduel sur la biodiversité serait négligeable.
<i>Changements climatiques</i>	NO	Aucun risque : L'ensemble du projet est conçu pour réduire l'exposition et la vulnérabilité des bénéficiaires aux effets du changement climatique et accroître leur résilience. Aucune des activités du projet n'augmentera les émissions de gaz à effet de serre ni ne réduira les puits de carbone.
<i>Prévention de la pollution et efficacité des ressources</i>	NO	Aucun risque : Aucune des activités du projet ne rejettera de polluants dans l'air, le sol ou l'eau. Aucune des activités du projet ne porte sur des produits chimiques, des matières dangereuses ou des substances appauvrissant la couche d'ozone. Dans le cadre du volet 3, le projet introduira des pratiques agricoles respectueuses du climat dans certaines communautés, mais cela n'entraînera pas une augmentation de l'utilisation des produits agrochimiques. Au contraire, le projet encouragera des solutions naturelles pour augmenter la productivité agricole (par exemple, le compost, l'agroforesterie) et lutter contre les ravageurs (par exemple, la citronnelle). Aucune de ces activités ne produira de déchets, qu'ils soient dangereux ou non dangereux. Il y a un risque que certains biens créés au niveau des ménages ou de la communauté au cours du projet (par exemple les étangs d'eau, les ruches d'abeilles, les petites infrastructures d'irrigation) soient abandonnés à long terme, mais ces biens seront construits avec des matériaux naturels et locaux qui n'ont aucun impact environnemental. Aucune des activités du projet n'implique une forte utilisation des ressources.
<i>Santé publique</i>	NO	Faible/aucun risque : Aucune des activités du projet ne comporte l'utilisation d'équipement, de matériel ou de moyens de transport qui pourraient poser un risque pour la santé ou la sécurité de la collectivité. L'introduction de la pisciculture dans certaines collectivités n'augmentera pas les niveaux actuels de transmission des maladies d'origine hydrique ou hydrique, car aucun nouvel étang ne sera construit ; seuls les étangs naturels existants seront utilisés.

<i>Patrimoine physique et culturel</i>	NO	Faible/aucun risque : La composante 1 du projet permettra de recueillir les connaissances traditionnelles des habitants des forêts autochtones sur leur environnement et les impacts du changement climatique. Le PAM prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger ces connaissances d'une utilisation inappropriée par des membres non autochtones de la communauté, les entreprises privées actives dans la forêt, l'État ou toute autre partie.
<i>Conservation des terres et des sols</i>	NO	Faible/aucun risque : Les activités des composantes 1 et 2 n'auront aucun impact direct sur les sols, les eaux souterraines ou les plans d'eau. Les activités du volet 3 peuvent avoir un impact sur le sol ou les plans d'eau, mais elles seront conçues de manière à ce que leur impact sur le sol et les plans d'eau soit minimal. En outre, toutes les activités de la composante 3 sont de petite envergure (gérées au niveau des ménages ou des communautés) et tout impact résiduel sur la biodiversité serait négligeable.

Le niveau de risque de ce projet est classé dans la catégorie B, principalement parce que la composante 3 du projet comprend des prestataires du service universel qui ne sont pas encore entièrement définis à l'étape de la proposition ; la définition des prestataires du service universel dans la composante 3 dépend des résultats des activités de la composante 1. Néanmoins, toutes les activités potentielles du volet 3 sont de petite envergure (gérées au niveau du ménage ou de la communauté, à des fins de subsistance plutôt que commerciales) et leurs impacts négatifs potentiels sont très limités ou peuvent être atténués. Cela justifie l'identification du niveau de risque du projet en tant que catégorie B plutôt qu'en tant que catégorie A.

Partie 3 : Arrangements institutionnels

I. Décrire les modalités de mise en œuvre du projet.

Les études à réaliser au titre du résultat 1 peuvent être réalisées en partenariat avec le Centre de recherche agricole du Congo (IRA), le CIRAD, UK Met, l'IRSEN, le CERAPE, le PAM (unité technique) et toute autre société de conseil, agence des Nations Unies ou institut de recherche concernés, selon les études et expertises de chacun.

Le Ministère du Tourisme et de l'Environnement assurera l'exécution de la composante 2, qui sera dirigée par la Direction Météorologique de l'ANAC. Cette direction coordonne avec tous les autres partenaires gouvernementaux les questions météorologiques : la recherche ou d'autres directions ministérielles. Dans le cadre du projet, la Direction de la météorologie de l'ANAC travaillera en étroite collaboration avec la Direction de l'agrométéorologie du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (au niveau national et dans les départements cibles du projet).

La composante 3 sera exécutée en étroite collaboration avec les Ministères du tourisme et de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et d'autres entités gouvernementales, ainsi qu'avec des ONG sur le terrain et les organismes compétents des Nations Unies. Le MTE reste l'entité d'exécution mais délègue l'exécution au niveau départemental à des consortiums d'ONG (il est prévu de lancer un appel d'offres par département). Les divers autres partenaires mentionnés ci-dessus contribueront principalement aux conseils et par l'intermédiaire du comité directeur. Selon les départements, le consortium peut faire appel à l'expertise de l'IRA (par exemple, à Bouenza, l'IRA dispose d'une grande unité de recherche).

Comme indiqué plus haut, 3 consortiums d'ONG locales et internationales (il est également possible d'avoir des bureaux d'études) seront mis en place dans les trois départements. La même ONG peut faire partie des trois consortiums en fonction de sa présence au sein du Ministère ou de son expertise dans l'une des activités. Chaque consortium doit avoir une présence localement reconnue : au moins 2 organisations/associations/structures déjà établies et travaillant dans les localités du département. Dans le cadre du projet, un assistant de coordination (unité de coordination rattachée au MTE et au PAM) sera affecté à chaque consortium, qui assurera le bon fonctionnement des trois composantes de son département. Ils feront le lien entre les différents ministères et les activités du projet pour le volet 2 : importance de la synergie entre l'ASC du MAEP et la Direction de la météorologie au niveau ministériel pour le développement des services climatiques. Ils appuieront également le consortium pour les activités de la composante 3. Les assistants de coordination assureront la liaison entre les activités sur le terrain et l'Unité de coordination basée à Brazzaville.

ASC dans le cadre du volet 3.

Dans le cadre des volets 2 et 3, les responsables du secteur agricole (CSA, présents dans chaque district) seront impliqués dans l'exécution des activités relatives aux agriculteurs :

- Dans le cadre du volet 2, des points focaux au niveau de la population seront mis en place dans le cadre des services climatiques, l'ASC sera en collaboration avec eux. Les points focaux seront également en contact avec la Direction Départementale de la Météorologie de leur département).
- Dans le cadre du volet 3, le projet s'appuiera sur l'ASC, dans le cadre de leurs attributions : Les ONG et les assistants de coordination seront en contact avec eux afin de faciliter l'encrage institutionnel des activités pour une meilleure durabilité à la fin du projet.

Tableau 7, organisation du projet

Résultats	Activités	Bénéficiaires	Appui Technique	Entité d'exécution	Entité de mise en œuvre
1.1	1.1.1	Gouvernement de la République du Congo	MTE, MAEP, IRA, AFD, CIRAD, CERAPE, IRSEN Experts et consultants, PAM et autres Agences de Nations Unies	MTE	PAM
1.2	1.2.1	Directions Départementales de l'Environnement, du Développement Durable, de la Météorologie, des Forêts et la Société Civile	Experts et consultants		
	1.2.2	MTE	Experts, consultants		
1.3	1.3.1	Ecole	UNESCO, IRSEN, PAM, Ministère de l'Education		
	1.3.2	Communautés et artistes congolais	UNESCO, IFC, artistes congolais		
2.1	2.1.1	Direction de la Météo, IRSEN, Direction de l'Agrométéorologie	PAM et experts		
	2.1.2	MAEP et petits producteurs	MAEP, IRA et Direction de la Météorologie		
	2.1.3	Communautés	Direction de la Météo, MAEP, Experts et ONG		
3.1	3.1.1	Communautés	ONG, Experts, FAO, PNUD, MAEP, MTE, MEF et PAM		
	3.1.2	Communautés	ONG, Experts, FAO, PNUD, MAEP, MTE, MEF et PAM		

II. Décrire les modalités de suivi et d'évaluation et fournir un plan de suivi et d'évaluation budgétisé.

Le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation des projets seront effectués conformément aux procédures et normes établies par le PAM et s'appuieront sur le "Système d'assurance qualité des évaluations" (SAQE) interne du PAM. Le suivi financier et la comptabilité de l'entité chargée de la mise en œuvre multilatérale seront conformes aux normes du PAM fondées sur les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Les principales activités de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation comprendront :

- Atelier de lancement qui se tiendra au démarrage du projet, sous la présidence du Ministère de l'environnement et avec la participation de toutes les principales parties prenantes, en particulier le comité technique du projet, ainsi que des entités gouvernementales centralisées et décentralisées. Le rapport de l'atelier de lancement comprendra le premier plan de travail annuel détaillé.
- Une base de référence approfondie (à élaborer dans les quatre mois suivant le début du projet) et des rapports de suivi réguliers sur tous les indicateurs inclus dans le cadre de résultats du projet font partie intégrante du projet, qui comporte une forte dimension d'apprentissage.
- Des rapports trimestriels succincts sur l'état d'avancement du projet tiendront les parties prenantes au niveau décentralisé et national informées des derniers développements et événements, y compris les activités du projet, la mise en œuvre de toute mesure d'atténuation des risques, les résultats

obtenus, les problèmes rencontrés et les plans visant à les surmonter. Un rapport trimestriel sur quatre fournira des données supplémentaires pour le rapport annuel du projet.

- Des rapports annuels détaillés fourniront des informations complètes sur les activités réalisées, les résultats obtenus et - dans la mesure du possible - les tendances observées en ce qui concerne les résultats prévus. Les rapports annuels seront présentés et discutés lors d'un atelier annuel - auquel participeront le groupe consultatif (comité technique interministériel ad hoc créé en mai 2018 par le ministre de l'Environnement pour suivre les activités et la mise en œuvre du projet) et d'autres intervenants clés identifiés - qui formuleront des recommandations et approuveront le prochain plan de travail annuel proposé.

- Suivi des visites sur le terrain : Le personnel et les consultants du PAM et des gouvernements se rendront régulièrement sur les lieux des projets pour s'assurer que les objectifs sont atteints.
- Un examen externe à mi-parcours sera effectué à mi-parcours de la mise en œuvre du projet et servira à réaligner les activités du projet, les modalités de mise en œuvre et autres, si nécessaire.
- Un rapport final résumera toutes les activités et les résultats du projet.
- Une évaluation finale devrait être achevée dans les neuf mois suivant la fin du projet

Activités	Parties responsables	Budget (\$)	Budget Category
Suivi terrain	Agences d'exécution, PAM, société civile et entités gouvernementales	50 000	A+B
Monitoring	Assistants coordination département + Coordonateur	30 000	B + C
Baseline	Coordonateur projet et PAM	20 000	A
Atelier de lancement	Coordonateur projet/ MTE/PAM	3 500	B
Atelier annuel avec le comité de suivi	Coordonateur du projet, partenaires et entités de mise en œuvre déléguées et comité de suivi	25 000	C
Plans de travail annuels	Comité de suivi et coordinateur du projet	2 500	B+ C
Rapport trimestriel	ONG et coordonnateur du projet	6 000	B
Rapport annuel	Coordonateur du projet/ MTE et PAM	2 500	B + C
Evaluation à mi-parcours	Externe	51 000	C
Rapport final	Agences d'exécution, PAM, NGO and coordinateur de projet	5 000	B
Audit finale	Externe	50 000	B
Evaluation finale	Externe	100 000	B
Total		345 500	

III. - Inclure un cadre de résultats pour la proposition de projet, y compris les jalons, les cibles et les indicateurs.

Stratégie du projet		Objectifs	
But	<i>Renforcer la capacité d'adaptation des communautés vulnérables aux effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire.</i>		
Impact	Indicateur	Cible	Source de vérification
Les connaissances, la sensibilisation et les capacités en matière d'impact des changements climatiques et d'options d'adaptation sont accrues.	Proportion des communautés ciblées impliquées dans le développement et l'amélioration des connaissances sur les impacts du changement climatique	Au moins 80 % des communautés ciblées participent au développement et à l'amélioration des connaissances sur les impacts du changement climatique.	Evaluation finale du projet
Les ménages disposent de l'information nécessaire pour mieux gérer et minimiser les impacts de la variabilité climatique et des événements météorologiques sur leurs moyens d'existence.	Proportion des communautés ciblées ayant accès à des données climatiques complexes et adaptées	Au moins 80 % des ménages cibles ont accès à des services climatiques adaptés	Enquêtes auprès des ménages sensibles au genre et à l'âge
Les communautés appliquent des mesures d'adaptation à leurs activités productives	Proportion des collectivités ciblées où l'on constate une amélioration de la capacité de gérer les chocs et les risques climatiques	Au moins 50 % des communautés ciblées devraient faire état d'une meilleure capacité à se préparer et à gérer les chocs et les risques climatiques.	Evaluation finale du projet
<i>Objectif 1 : Améliorer les connaissances sur les impacts du changement climatique notamment sur les populations autochtones du Congo et sur les impacts du changement climatique sur la sécurité alimentaire de la population congolaise et sensibiliser la population et les partenaires sur le terrain aux changements climatiques, à leurs impacts et aux solutions d'adaptation.</i>			
Résultats/activités	Indicateurs	Cible	Source de vérification
Résultat 1.1 : Les institutions des parties prenantes ciblées ont accru la prise de conscience de l'impact du changement climatique au Congo et l'accès aux propositions d'adaptation communautaires.	<p>Nombre de parties prenantes intégrant la sensibilisation au changement climatique dans les activités institutionnelles</p> <p>Nombre de mécanismes/voies de rétroaction communautaires mis en place</p>	<p>5 parties prenantes intégrant la sensibilisation au changement climatique dans les activités institutionnelles</p> <p>3 mécanismes/voies de rétroaction communautaires mis en place</p>	Rapport annuel

	<p>Nombre de propositions d'adaptation communautaire adoptées</p> <p>Pourcentage de participants des parties prenantes ayant démontré une plus grande sensibilisation au changement climatique</p>	<p>Adoption de 5 propositions d'adaptation communautaire</p> <p>90 % des intervenants (50 % d'hommes et 50 % de femmes) qui ont démontré une plus grande sensibilisation au changement climatique</p>	
1.1.1 : Les institutions parties prenantes ciblées bénéficient d'une recherche consultative et communautaire accrue sur les tendances, les impacts et les scénarios climatiques.	<p>Nombre d'études/d'articles de recherche produits</p> <p>Nombre de groupes de discussion réalisés</p> <p>Nombre de participants aux groupes de discussion</p>	<p>2 rapports de recherche produits</p> <p>60 groupes de discussion sont organisés (124 villages)</p> <p>2 400 participants (50 % d'hommes et 50 % de femmes)</p>	Résultats de l'étude
1.2 : Des institutions gouvernementales et de la société civile ciblées ont renforcé leur capacité à formuler des solutions d'adaptation au changement climatique au niveau national et au niveau des districts.	<p>Nombre de politiques, de programmes et d'éléments du système nationaux d'adaptation au changement climatique renforcés</p>	<p>Renforcement de 2 politiques, programmes et composantes du système nationaux d'adaptation au changement climatique</p>	Evaluation finale du projet
Résultat 1.2.1 : Des représentants ciblés du gouvernement et des institutions de la société civile bénéficient d'une formation sur les solutions d'adaptation au changement climatique.	<p>Nombre de personnes formées</p> <p>Nombre d'activités de soutien technique fournies</p>	<p>Les formations sont divisées en 2 modules : un module "changement climatique" et un module "adaptation" : 24 ateliers de formation.</p> <p>400 nombre total de personnes formées</p>	<p>Matériel de formation</p> <p>Listes de présence</p>
1.2.2 : Les institutions gouvernementales et de la société civile ciblées bénéficient de la capacité accrue du MTE d'élaborer et de promouvoir une politique nationale d'adaptation au changement climatique équitable et inclusive, fondée sur des données probantes.	<p>Mise en œuvre des politiques environnementales au niveau national</p>	<p>Réalisation d'au moins un outil de politique environnementale au niveau national</p>	Evaluation finale
Résultat 1.3 : Les communautés ciblées, y compris les enfants d'âge scolaire, bénéficient d'une meilleure connaissance des stratégies d'adaptation au changement climatique adaptée au contexte.	<p>Pourcentage des membres de la communauté ciblées (hommes et femmes) recevant des messages clés sur l'adaptation au changement climatique, la sécurité alimentaire et la nutrition</p>	<p>Au moins 90% des membres de la communauté (50% d'hommes et 50% de femmes) dans les villages cibles sont sensibilisés.</p>	Evaluation finale du projet et rapports

1.3.1 : Les enfants en âge d'aller à l'école primaire dans les écoles ciblées bénéficient d'une capacité accrue des enseignants à dispenser des formations sur mesure sur le changement climatique.	Nombre de modules de formation sur les changements climatiques et l'adaptation élaborés Nombre de personnes [enseignants] formées sur les thèmes du changement climatique dans les écoles.	1 module de formation sur les changements climatiques et l'adaptation élaborés 40 nombre d'enseignants formés	Evaluation finale du projet et rapport
1.3.2 : Les communautés ciblées bénéficient de campagnes de sensibilisation personnalisées sur le changement climatique	Nombre de compétitions nationales Nombre de participants au concours Nombre de canaux diffusant les messages de la campagne sur le climat	1 compétition nationale 100 participants 4 canaux de diffusion	Evaluation finale du projet Résultats du concours
Objectif 2 : Adapter des données climatiques complexes en informations utiles pour les différentes activités et les différents utilisateurs, et les transmettre par les canaux appropriés.			
Résultats/activités	Indicateurs	Cible	Source de vérification
Résultat 2.1 : Les ménages ciblés bénéficient d'une plus grande capacité à gérer et minimiser les impacts de la variabilité climatique et des événements météorologiques sur leurs moyens d'existence.	Nombre d'informations climatiques ciblées basées sur des prévisions sous-saisonnnières ou saisonnières atteignant les communautés ciblées	Au moins 50% des membres de la communauté (50% d'hommes et 50% de femmes) dans les villages cibles utilisent les prévisions saisonnières dans la prise de décision.	Project reports Final project evaluations
2.1.1 : Les institutions gouvernementales ciblées bénéficient d'une meilleure capacité technique de collecte et d'analyse des données météorologiques.	Nombre de personnes formées Nombre d'initiatives de renforcement des capacités mises en œuvre pour améliorer les solutions nationales d'adaptation au changement climatique Nombre d'outils ou de produits élaborés ou révisés pour améliorer les solutions nationales d'adaptation au climat (outils météorologiques/climatiques)	40 personnes formées 4 initiatives de renforcement des capacités 4 outils développés ou révisés	Évaluation de la formation et évaluation des projets
2.1.2 Les institutions gouvernementales et les communautés ciblées bénéficient de la capacité accrue des petits exploitants	Number de personnes formées Nombre et type de matériel acheté	60 personnes 3 partenaires soutenus (CSA, leaders agricoles et Direction météorologique)	Evaluation finale du projet

agricoles à recueillir des données de base et à élaborer des messages communs.	Nombre de petits exploitants agricoles recueillant des données météorologiques de base	30 kits météorologiques et 45 motos 30 petits exploitants agricoles recueillant des données météorologiques de base (50 % d'hommes et 50 % de femmes)	
2.1.3 : Les communautés ciblées bénéficient d'une meilleure diffusion de services climatiques adaptés.	Nombre de personnes ayant un accès direct à l'information sur les risques climatiques et météorologiques Nombre de canaux utilisés pour diffuser l'information sur les changements climatiques.	Au moins 90 % des membres de la communauté dans les villages cibles ont accès à l'information sur les risques climatiques et météorologiques. Au moins 2 canaux utilisés pour diffuser l'information sur le changement climatique	Rapports de projet Évaluations finales du projet
<i>Objectif 3 : Renforcer la résilience au niveau communautaire par des mesures d'adaptation concrètes et l'amélioration des systèmes alimentaires, notamment en encourageant une agriculture résistante au climat et en établissant des liens commerciaux pour des activités génératrices de revenus durables.</i>			
Résultats	Indicateurs	Cible	Sourcede vérification
Résultat 3.1 : Les petits exploitants agricoles et les communautés bénéficient d'une production et de moyens d'existence résistants au climat	Cote de consommation alimentaire des ménages (SCA) Indice des stratégies d'adaptation fondées sur la consommation - Moyenne (ISC) Pourcentage de réduction des pertes après récolte pour les petits exploitants agricoles Pourcentage d'augmentation des rendements pour les petits exploitants agricoles Proportion de personnes assistées informées sur le programme (qui est inclus, ce que les personnes recevront, durée de l'assistance)	Réduction de 40 % du pourcentage de ménages dont le score de consommation alimentaire est faible La réduction ciblée de l'ISC sera déterminée par le niveau de référence. Réduction de 30 % des pertes après récolte pour les petits exploitants agricoles Augmenter de 30 % les rendements des petits exploitants agricoles Au moins 80% des personnes assistées sont informées du programme 100% des activités documentent, analysent et intègrent le retour d'information des bénéficiaires dans les améliorations du programme. 100 % des activités ont fait l'objet d'un examen préalable des risques environnementaux et, au	Rapports de projet et évaluation finale

	<p>Proportion d'activités de projet pour lesquelles le retour d'information des bénéficiaires est documenté, analysé et intégré dans les améliorations du programme</p> <p>Proportion d'activités pour lesquelles les risques environnementaux ont été examinés et, au besoin, mesures d'atténuation identifiées</p>	<p>besoin, des mesures d'atténuation ont été déterminées.</p>	
<p>3.1.1 : Les petits exploitants agricoles et les communautés ciblées bénéficient d'une capacité d'adaptation accrue aux effets du changement climatique.</p>	<p>Number of people trained in capacity-strengthening initiatives</p> <p>Number of capacity-strengthening initiatives to enhance national climate adaptation solutions</p> <p>Number of assets created and developed to enhance national climate adaptation solutions</p>	<p>25 000 petits exploitants agricoles et communautés engagés dans des initiatives de renforcement des capacités (50% d'hommes et 50% de femmes)</p> <p>124 initiatives de renforcement des capacités</p> <p>5 types d'actifs différents créés</p>	<p>Rapport d'activité et évaluation finale</p>
<p>3.1.2 : Les petits exploitants agricoles et les communautés ciblées tirent profit de l'emploi de moyens d'existence diversifiés et durables générateurs de revenus.</p>	<p>Nombre de personnes engagées dans des initiatives de renforcement des capacités</p> <p>Nombre d'initiatives de renforcement des capacités pour améliorer les solutions nationales d'adaptation au changement climatique</p> <p>Nombre d'activités génératrices de revenus mises en œuvre ;</p> <p>Nombre de communautés/départements ciblés ;</p> <p>Nombre d'activités de soutien technique fournies ;</p> <p>Nombre de partenaires soutenus</p>	<p>25 000 petits exploitants agricoles et communautés engagés dans des initiatives de renforcement des capacités (50% d'hommes et 50% de femmes)</p> <p>124 des initiatives de renforcement des capacités</p>	<p>Rapports de projet, visites des sites et évaluation finale</p>

IV. Budget détaillé et notes explicatives

Composantes	Résultats	Activités	Sous activités	Budget Categories	Budget annuel						
					Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total Budget	
Composante 1					622,330	537,081	79,000	10,000		1,248,411	
1	1.1	1.1.1	Revue bibliographique climat	Consultant	8 500	0	0	0	0	8 500	
			Revu bibliographique projets	Consultant	8 500	0	0	0	0	8 500	
			Etudes supplémentaires	Etudes	160 000	0	0	0	0	160 000	
			Focus groups	Equipe d'expert (locaux et internationaux)	120 000	0	0	0	0	120 000	
				Logement à Brazzaville	16 140	0	0	0	0	16 140	
				Logement sur le terrain	34 080	0	0	0	0	34 080	
				Frais de déplacement	7 530	0	0	0	0	7 530	
				Visa et billet d'avion	8 600	0	0	0	0	8 600	
				Implication de la société civile	10 000	0	0	0	0	10 000	
				Imprévus	6 690	0	0	0	0	6 690	
	Creation de la baseline	Consultant	20 000					11 690			
	1.2	1.2.1.	Préparation des outils pédagogiques	Equipements		5 000	5 000				10 000
				Equipe de travail		5 250	5 250				10 500
			Formation 1: Changements climatiques	Equipe de formateurs (un formateur local et un international)	25 200					25 200	
				Frais de déplacement	5 020					5 020	
				Visa et billet d'avion	2 150					2 150	
				Logement sur le terrain	19 880					19 880	
				Logement dans les grandes villes	2 690					2 690	
				Repas pour les formations	6 000					6 000	
				Location de la salle	1 800					1 800	
Allocations pour les participants (déplacement, logement et repas du soir)				21 600					21 600		
Imprévus	5 000					10 000					

		Formation 2 : Adaptation aux changements climatiques	Equipe de formateurs (un formateur local et un international)		25 200				25 200
			Frais de déplacement		5 020				5 020
			Visa et billet d'avion		2 150				2 150
			Logement sur le terrain		19 880				19 880
			Logement dans les grandes villes		2 690				2 690
			Repas pour les formations		6 000				6 000
			Location de la salle		1 800				1 800
			Allocations pour les participants (déplacement, logement et repas du soir)		21 600				21 600
			Imprévus		10 000				10 000
		Evaluation et suivi	Consultants	3 500	3 500				7 000
	1.2.2			25 000	25 000	25 000			75 000
				25 000	25 000	25 000			75 000
1.3	1.3.1	Module "changements climatiques et adaptation »	Rédaction du module	6 300					6 300
			Expertise sur les changements climatique set les outils pédagogiques	5 000					5 000
			Validation du module	2 640					2 640
			Production du module sur CD et USB	1 100					1 100
		Productions d'un livre pédagogique sur les Changements climatiques (utilisation dans les écoles, y compris école ORA)	Ecriture et image	2 000					2 000
			Edition	47 960					47 960
		Formations des enseignants formateurs	Ateliers		75 000				75 000
	1.3.2	Sélection des messages clefs sur les CC et élaboration de la trame du concours	Charges partenaires	3 000					3 000
			Logistique diverses	1 200					1 200
		Assistance technique et financière pour les artistes	Equipe d'expert (locaux et internationaux)		13 650				13 650
			Visa et billet d'avion		6 450				6 450

			autochtones : regroupés dans un lieu par département	Frais de déplacement		4 110				4 110
				Matériel pour les ateliers		2 500				2 500
				Rafraichissements et encas		450				450
				Logement de l'équipe sur le terrain		4 935				4 935
				Logement à Brazzaville des experts internationaux		2 421				2 421
			Communication sur le concours	Spot radio		10 000				10 000
				Pancarte publicitaire		5 000				5 000
				Spot TV (national level)		10 000				10 000
				Facebook and internet		5 000				5 000
			Comité d'évaluation	Frais du comité		1 350				1 350
				Rafraichissements et encas		30				30
			Cérémonie de remise des prix et expositions des travaux dessins/bd	Location de la salle		1 000				1 000
				Logistique/ stagiaire		600				600
				Frais partenaires		1 200				1 200
				Cocktail buffet (150 personnes)		3 000				3 000
				Prix des gagnants		4 000				4 000
				Communication avant la cérémonie		1 000				1 000
				Media lors de la cérémonie		1 500				1 500
			Disséminations des messages à travers les travaux des artistes dans le territoire congolais : radio, théâtre (Bouenza, Likouala, Pointe Noire, Brazzaville and Sangha), brochures	Frais partenaires		6 000	6 000			12 000
				Logistique		3 000	3 000			6 000
				Appuis aux gagnants pour améliorer, d'un point de vu matériel, leur support (décor, costume qualité audio)		3 200				3 200
				Cachet des artistes (tournée théâtre)		15 120				15 120
				Frais de déplacement (tournée théâtre)		10 275				10 275
				Repas pendant la tournée (tournée théâtre)		4 200				4 200
				Logement (tournée théâtre)		42 000				42 000
				Post radio		10 000	20 000	10 000		40 000
				CD, USB et MP3		75 000				75 000

			Brochures)		50 000				50 000
			Radios solaires (possibilité USB)		7 000				7 000
		Imprévus		0	5 000	0	0	0	5 000

1.1.1

Focus groupe : Le groupe d'experts comprendra 4 consultants, dont au moins un local. Les compétences nécessaires du groupe sont : genre, population autochtone (anthropologie), climat, agronomie, économie. Les experts passeront 7 jours à Brazzaville avant la mission de terrain afin de consolider l'approche des consultations et discussions avec les partenaires de Brazzaville (PAM, gouvernement, ONG de développement, etc.). L'équipe passera 40 jours sur le terrain pour visiter tous les villages cibles (possibilité de regrouper certains villages si nécessaire). Après la mission, les experts resteront à Brazzaville pendant 7 jours pour faire le point sur les grandes lignes des groupes de discussion et finaliser le rapport en 20 jours (travail à domicile). Le coordinateur du projet, le PAM et le point focal du MTE aideront l'équipe pour les villages de Bouenza ; pour le Nord, une délégation du PAM Betou aidera les experts à faciliter la mission. La société civile sera impliquée pour faciliter la traduction avec les peuples autochtones.

Baseline : Un consultant référent du bureau du PAM au Congo établira le scénario de référence en fonction de l'orientation du groupe.

1.2.1

L'équipe de formation sera composée d'un expert international et d'un expert local. Il ne devrait pas y avoir de différence majeure dans leur rémunération, qui sera proportionnelle à leur expérience.

Participants : 2 personnes par direction départementale, les chefs du secteur agricole (niveau district), 2 représentants de la société civile et les sous-préfets, soit environ 30 participants par formation : Section 1 = 12 cours de formation, section 2 = 12 cours de formation, soit 24 cours de formation, soit environ 400 personnes formées (en partant de l'hypothèse que la majorité des personnes ayant participé à la section 1 seront celles qui participeront à la section 2)

Chaque formation durera 2 jours, pour un total de 48 jours de formation. Le budget comprend la rémunération des journées de déplacement des formateurs (20 jours au total).

Le conducteur du projet accompagnera les équipes lors des formations depuis Brazzaville, les équipes du PAM dans les départements faciliteront les déplacements surtout pour le Nord. Les membres des ministères concernés (environnement ou agriculture par exemple) peuvent suivre certaines formations. Si la voiture du projet n'est pas disponible, le gouvernement peut fournir un véhicule (des DD) pour permettre le déplacement d'un département à un autre, le projet prendra en charge le coût de l'essence

1.3.1

L'UNESCO et le PAM mènent déjà cette activité sur d'autres thèmes (par exemple la nutrition), de sorte que le projet sera fondé sur la logique existante. Budget proposé en ligne avec le budget existant pour le module de nutrition.

1.3.2

Honoraires des partenaires : Le projet devra acquérir un partenaire culturel dans le cadre de ce volet, par exemple l'institut français ou un centre culturel local.

Un stagiaire sera recruté et rémunéré pour aider à l'organisation du concours en plus du partenaire culturel, il devra être de nationalité congolaise.

Dans le cadre de cette activité, un soutien spécifique est fourni aux peuples autochtones pour qu'ils soient représentés dans le concours et qu'ils s'approprient les questions relatives aux changements climatiques. L'équipe de soutien pourrait être composée, par exemple, d'un cameraman, d'un animateur spécialisé pour les peuples autochtones et d'un professeur d'art. 4 jours d'ateliers seront organisés dans trois villages/camps autochtones. Le partenaire culturel sera chargé d'accompagner cette équipe sur le terrain, ainsi que les bureaux du PAM qui faciliteront les missions ; en amont de cette activité, les équipes du PAM disponibles sur le terrain sélectionneront trois villages autochtones sur la base du CLIP, la nourriture pendant les ateliers sera cuisinée localement par une personne du village qui sera payée pour cette tâche.

Honoraires du Comité : le comité sera composé de trois personnes, dont au moins une femme.

Dans le cadre de cette activité, des sponsors seront recherchés, notamment afin de pouvoir mettre en place des prix de "consolation" pour tous les participants.

Une enveloppe est prévue afin de donner aux équipes lauréates la possibilité d'améliorer leur travail avec des outils plus efficaces, par exemple : costume, acoustique, qualité des couleurs, etc.

Cachet des artistes : cela comprend les jours de répétitions ainsi que 7 représentations en direct pour environ 6 artistes.

La tournée sera accompagnée par des personnes du partenaire culturel, du gouvernement, du PAM ou du projet.

Composantes	Résultats	Activités	Sous activités	Budget Categories	Budget annuel					
					Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total Budget
Composante 2					908,400	234,300	289,200	285,700	198,500	1,916,100
Coordinators assistants (one by department)					7 200	14 400	14 400	14 400	7 200	57 600
2	2.1	2.1.1	Equipements	Equipements	600 000					600 000
			Renforcement des capacités techniques	Partenaires	17 000	17 000				34 000
				Atelier	15 000	15 000				30 000
				Logiciels et outils	36 000					36 000
				Visa, billet d'avion, logement expertise internationale	20 000	20 000				40 000
		2.1.2	Equipement	Kit météorologique	40 000					40 000
		Formation	Frais partenaire/consultants	13 000	6 000				19 000	
			Allocations participants	1 200	600				1 800	
			Ateliers	10 000	5 000				15 000	
Visa, déplacements et logements	15 000		5 000				20 000			

		Suivi des leaders agricoles sur le terrain	Frais partenaires et logistique		16 500	14 500	14 500	14 500	60 000
			Indemnité CSA	36 000	36 000	36 000	36 000	36 000	180 000
			Prime leaders	28 800	28 800	28 800	28 800	28 800	144 000
			Moto	49 000					49 000
	2.1.3	Diagnostic approfondi des besoins et des canaux disponibles pour les services climatologiques	Consultant	10 000					10 000
			Déplacements, logistique	7 700					7 700
		Mise en place de mécanisme pour faire remonter les informations	Forfait		20 000	20 000			40 000
		Formation des utilisateurs finaux à l'utilisation des informations climatiques	Honoraires partenaires			32 000	32 000	32 000	96 000
			Atelier de formation			30 000	60 000	30 500	120 000
		Diffusion d'avis ou de messages agrométéorologiques par l'entremise de plusieurs canaux, y compris les radios communautaires.	Honoraires partenaire		30 000	50 000	50 000	20 000	150 000
			Equipements		20 000	20 000	10 000		50 000
		Autres services climatiques qui émergeront des études 1.1.1 et de la rétroaction 2.1.2	Forfait	0	0	43 500	40 000	30 000	113 500

2.1.1

L'AFD a fait appel à un expert international afin de réaliser un diagnostic de la Direction de la Météorologie, d'un point de vue opérationnel afin de cibler les actions prioritaires et terme d'investissement matériel et en renforcement de capacité. Le diagnostic sera disponible fin juillet. Il éclairera les actions nécessaires. Il a été convenu que le projet FA viendra compléter les interventions de l'AFD, chiffré à 900 000 euros, sur la base du diagnostic afin de répondre à l'objectif de cette composante de dispenser des services climatiques aux populations. L'ensemble des fonds AFD et FA ne permettront pas de couvrir l'ensemble du territoire, il a été défini que le projet FA, au niveau des besoins départementaux, sera en charge de la Sangha, Bouenza et Likouala, tandis que l'AFD se focalisera sur d'autres départements (les plus vulnérables en fonction du diagnostic).

2.1.2

Ce volet commencera par une action dans les trois départements cibles du projet (voir tableau ci-dessous présentant les zones d'intervention).

Il y a 26 districts, de ce fait le projet renforcera le programme du ministère de l'Agriculture pour identifier et former environ 30 leaders agricoles sur le territoire qui travailleront en collaboration avec le CSA. Le projet cherchera à promouvoir l'égalité des sexes en donnant aux femmes et aux hommes des chances égales d'être des leaders agricoles. Une trousse météorologique sera distribuée à chaque leader. La formation et les ateliers, regroupant leaders agricole et CSA, seront organisés au niveau départemental pour former de petits groupes et faciliter les discussions d'un leader à l'autre. Certains ateliers réuniront deux ou trois départements selon les possibilités afin de comparer les expériences des leaders d'une zone géographique à l'autre.

Sangha	Bouenza	Likouala
Ouessou	Boko-Songho	Bétou
Pikounda	Kayes	Bouanila
Ngbala	Nkayi	Dongou
Souanke	Bouansa	Enyellé
Sembe	Kingoué	Epéna
Pokola	Loudima	Impfondo
Mokéko	Mabombo	Liranga
	Madingou	
	Mfouati	
	Mouyondzi	
	Tsiaki	
	Yamba	

Dans le cadre de la première formation des leaders agricoles et des CSA, le PAM, le Ministère de l'agriculture et la Direction météorologique feront appel à un partenaire spécialisé ou à des consultants. Il est budgétisé pour l'équivalent de 30 jours de consultance, ainsi que les coûts d'une mission au Congo (si besoin d'un expert international), y compris les missions sur le terrain dans les départements, et l'équivalent de 5 mois d'appui technique par un partenaire compétent (y compris les missions de terrain). Par la suite, ce même partenaire (sorte d'assistance technique) avec le Ministère de l'Agriculture et la Direction de la Météorologie assurera le suivi des CSA et des leaders jusqu'à la fin du projet, le partenaire accompagnera et formera les entités gouvernementales pour qu'à la fin du projet elles soient en capacité technique pour prendre en charge seules ce suivi.

Frais de suivi : Cela couvre une partie des coûts du gouvernement et du partenaire dans cette activité : l'organisation des ateliers, y compris le repas pour les participants, une partie des moyens de communication ainsi que les visites sur le terrain.

Bonus leaders : correspond à environ 80 \$ par mois par leader, ce qui couvre les frais de déplacement (essence et entretien de la moto) et de communication des référents agricoles dans le cadre de leur fonction. Le ministère de l'Agriculture complètera cette prime et couvrira en fin de compte la totalité des coûts à la fin du projet.

Indemnité CSA : cela couvre les besoins de fonctionnement des CSA (y compris l'entretien de la moto et l'essence) dans le cadre de ce projet, environ 100 \$.

2.1.3

Cette activité impliquera les leaders agricoles mis en place dans le cadre de l'activité précédente, pour la Sangha, la Likouala et la Bouenza. Cette activité pourra couvrir d'autres départements en fonction des capacités locales et de l'avancement du projet.

Honoraires des partenaires : Cela inclut les différents partenaires techniques qui seront nécessaires dans le cadre de ce résultat.

Diagnostic approfondi des besoins et des canaux disponibles pour les services climatiques : Dans le cadre des groupes de discussion du produit 1.1.1, un consultant sera recruté pour déterminer les besoins et les potentiels en termes de services climatiques, ainsi que pour identifier les lacunes et les handicaps au niveau structurel, gouvernemental et territorial dans la mise en œuvre des services climatiques.

Formation des utilisateurs finaux à l'utilisation des informations climatiques : Le PAM met déjà en œuvre cette activité dans d'autres pays en collaboration avec son partenaire climatique au Royaume-Uni. Le projet s'appuiera sur cette expérience. Les ateliers se dérouleront dans tous les villages cibles du projet (Bouenza, Sangha et Likouala), ils seront menés en regroupant les villages par 2 ou 3. La participation des populations se fera sur une base volontaire, le projet adaptera les ateliers au nombre de personnes présentes. Cette activité pourra couvrir d'autres départements que ceux ciblés par le projet.

Composantes	Résultats	Activités	Sous activités	Budget Categories	Budget annuel					
					Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total Budget
Composante 3					90,170	1,970,950	1,725,367	929,033	483,700	5,199,220
Coordinators assistants					0	43 200	43 200	43 200	43 200	172 800
3	3.1	3.1.1	Echanges d'expérience	Déplacements internationale	8 000					8 000
				Déplacements pays	3 420					3 420
				Hôtel	20 000					20 000
				Ateliers	1 500					1 500
			Activités pilotes	Equipement	5 000					5 000
				Atelier	2 250	2 250				4 500
				Support technique	50 000	50 000	0	0	0	100 000
			Agriculture climato-sensible	Equipement (semence, brouette, motoporteur, houe mécanique, petits outils mécaniques, fût etc.)		140 000	70 000	70 000		280 000
				IRA support (recherche/semence)		10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
CSA déplacements		2 500		2 500	2 500	2 500	10 000			

			ONG (consortium de mise en œuvre par département) appui technique et logistique		90 000	90 000	90 000	62 000	332 000
		Water-management	Equipement		200 000	200 000			400 000
			Appui technique et logistique		100 000	80 000	77 000	33 000	290 000
		Pisciculture	Equipement		175 000	175 000			350 000
			ONG (consortium)		98 000	98 000	83 000	43 000	322 000
		Apiculture	ONG (consortium)°		100 000	85 000	85 000	70 000	340 000
			Equipement		100 000	66 667	33 333		200 000
		Direction départementale et Institut de recherche	Aide logistique		10 000	10 000	10 000		30 000
		Imprévus	Divers		2 500	2 500	2 500	2 500	10 000
	3.1.2	Produits forestiers non-ligneux	Equipement		75 000	75 000	50 000	0	200 000
			ONG		100 000	75 000	75 000	50 000	300 000
		Réduction pertes post-récolte	Equipement		140 000	130 000	30 000	20 000	320 000
			Appui technique et suivi		75 000	75 000	25 000	25 000	200 000
		Transformation alimentaire	Equipement		100 000	100 000	0	0	200 000
			ONG (consortium)		100 000	80 000	70 000	60 000	310 000
		Lien avec les cantines scolaires	Forfait		75 000	75 000	30 000	20 000	200 000
		Mise en place de partenariat avec les concession forestière	Forfait		80 000	80 000	40 000	40 000	240 000
		Appui aux filières	Forfait		100 000	100 000	100 000	0	300 000
		Imprévus	Divers		2 500	2 500	2 500	2 500	10 000

Echanges d'Expérience : l'objectif est de faire venir des personnes qui ont mis en place une adaptations innovante au CC dans leur village, pour qu'elles discutent avec certains villages cibles du projet.

Un des éléments qui est le plus ressorti des consultations avec les populations mais aussi avec les Direction Départementales et les ONG de développement est le besoin crucial d'une présence rapprochée dans la mise en œuvre des activités. Les consortiums retenus dans chaque département devront avoir une présence quotidienne voir journalière sur le terrain, il sera donc indispensable que les consortiums aient un bureau dans le département. En République du Congo la logistique revient vite très cher au vu des difficultés pour se déplacer (déficit en route, grande distance entre les villages, difficultés d'avoir de l'essence etc.).

Les échecs d'AGR sont souvent dû à un manque de moyen pour assister les populations, c'est pourquoi le projet mettra l'accent sur une assistance technique disponible pour les populations en orientant une grande partie du budget de chaque activité sur la logistique déplacement et la présence des consortiums dans les départements afin d'assurer un suivi efficace. De plus, dans chaque département sera mis en place un assistant de coordination du projet, il sera basé dans les bureaux des partenaires (consortium) et il pourra aux besoins se rendre dans les bureaux du PAM et les DD dans les départements. Le PAM intervenant déjà dans les villages cibles directement où à travers des partenaires cela permettra de renforcer le suivi (en faisant remonter des informations aux consortiums.par exemple)

Activities	Budget Categories	Annual Budget					
		Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Year 5	Total Budget
Total project components (A)		1,620,900	2,742,331	2,093,567	1,224,733	682,200	8,363,731
Projects Execution (B)		219,355	119,855	119,855	119,855	273,855	852,775
Coordinator	salary	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Administrative and financial manager (halftime)	salary	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Secretary	salary	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	55 000
Driver	salary	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	35 000
Office costs	Purchase of car, computers, motorbike, etc.	96 000	0	0	0	0	150 000
	Consumables and office supplies	4 100	4 100	4 100	4 100	4 100	20 500
	water electricity	455	455	455	455	455	2 275
	Office rental	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600	18 000
	Phone (field)	3 200	3 200	3 200	3 200	3 200	16 000
	Equipment maintenance	4 100	4 100	4 100	4 100	4 100	20 500
	Fuel and lubricants	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	12 000
Travel	Travel of the Project coordinator	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000
Communication	Press article, interview, poster, film, internet publication etc.	9 000	9 000	9 000	9 000	9 500	45 500
Project workshops	Inception workshop	3 500	0	0	0	0	3 500
	Concluding workshop	0	0	0	0	3 500	3 500
Final evaluation	Final audit	0	0	0	0	50 000	50 000
	Final project evaluation	0	0	0	0	100 000	100 000
Total project cost (A+B)		1,840,255	2,862,186	2,213,422	1,344,588	956,055	9,216,506
MIE²¹ Management fees (C) 8,5%		156,422	243,286	188,141	114,290	81,265	783,403
Total amount of funding requested (A+B+C)		1,996,677	3,105,472	2,401,563	1,458,878	1,037,320	9,999,909

²¹ Multilateral Implementing Entity

MIE management fees	
Conseil financier, budgétaire et de trésorerie	<p>Surveillance générale, gestion et contrôle de la qualité</p> <p>Veiller au respect des normes judiciaires et des procédures de contrôle interne du PAM, des règlements internationaux et nationaux pertinents et du Conseil du Fonds pour l'adaptation</p> <p>Gérer, surveiller et suivre les transactions financières</p> <p>Gérer toutes les ressources financières du Fonds pour l'adaptation par l'intermédiaire d'un fonds d'affectation spéciale spécial.</p>
Appui à la gestion du programme et de ses résultats	<p>Assistance technique, dépannage et missions d'appui si nécessaire</p> <p>Services spécialisés d'appui aux politiques, à la programmation et à la mise en œuvre</p> <p>Fournir un soutien technique dans les domaines de la gestion des risques, de la sélection des critères financiers et des critères de risque et de la sélection des indicateurs.</p> <p>Fournir des conseils pour l'établissement de processus de mesure du rendement</p>
Soutien à l'information et aux télécommunications	<p>Comprend la tenue à jour des systèmes de gestion de l'information et des bases de données de gestion de projets spécifiques pour suivre et surveiller la mise en œuvre des projets.</p>
Évaluation et conseils en matière de gestion des connaissances	<p>Appui technique en méthodologies, solutions innovantes, validation des termes de référence, identification des experts, validation des résultats et assurance qualité</p>
Soutien à l'audit et à l'inspection	<p>Assurer la conformité aux exigences en matière de vérification</p> <p>Veiller à ce que les rapports financiers soient conformes aux normes du PAM et du Fonds pour l'adaptation</p> <p>Assurer la responsabilisation et l'intégration des leçons apprises</p> <p>Évaluation à mi-parcours</p> <p>Tenue annuelle des Comité de pilotage du projet</p>
Soutien juridique	<p>Révision des contrats</p> <p>Conseils juridiques pour assurer la conformité avec les pratiques juridiques du PAM et celles du Congo.</p>

La composante 1 commencera en premier et presque toutes ses activités seront axées sur les années 1 et 2 du projet. Seule l'activité de sensibilisation de la population se poursuivra jusqu'à la quatrième année.

En ce qui concerne le volet 2, les activités de renforcement des capacités matérielles et techniques de la Direction météorologique de l'ANAC peuvent commencer dès la première année, tandis que les autres activités des produits 2.1.2 et 2.1.3, en fonction des résultats des discussions des groupes de discussion du volet 1, commenceront entre la fin de la première année et la mi-année 3. Le produit 2.1.3, selon le volet 1 et les deux autres produits du volet 2, débutera effectivement

à la fin de la deuxième année. Le volet 2 durera tout au long de la période du projet, bien que les activités les plus coûteuses en temps et en argent se terminent la troisième année (couleur foncée), le suivi des résultats 2.1.2 et 2.1.3 sera effectué jusqu'à la fin du projet (couleur claire).

Le volet 3 ne peut réellement débuter qu'au cours de la deuxième année du projet, car il est fondé sur les résultats des travaux réalisés dans le cadre du volet 1. Toutefois, certaines activités telles que les échanges d'expériences et les activités pilotes peuvent débuter dès la première année dans le cadre de la recherche du volet 1 (couleur claire). Les activités du volet 3 se dérouleront donc principalement de la deuxième année jusqu'à la fin du projet (couleur foncée).

Years	2020				2021				2022				2023				2024				20	
Quarter	T1	T2	T3	T4	T1	T2																
1																						
Research, studies and focus groups on climate change trends and future climate to formulate adaptation solutions																						
Cultural sector managers, Department of Environment, Sustainable Environment, Meteorology, Forests ministries and are trained on climate change																						
Y's population benefits from the government's adoption/implementation of a multi-d community-oriented national climate policy																						
Orphan children benefit from trainings on climate change and climate adaptation																						
Vulnerable communities benefit from awareness-raising campaigns																						
2																						
Government has improved capacity to analyze weather data through the use of technical equipment and the strengthening of its teams																						
Government and communities benefit from improved capacity of smallholder farmers to collect grassroots data and convey key messages																						
Vulnerable communities benefit from improved dissemination channels to ensure provision of tailored climate services																						
3																						
Vulnerable communities affected by climate change benefit from the adaptation of productive support transition towards resilience																						
Vulnerable communities employ diversified generating activities and have better access to improve their productivity, income, and nutrition																						

Figure 52, Planification du projet

ANNEXE 1. Liste des villages

Département	District	Village	Site type	Population	Ménages	% Autochtones	% Femmes	% Adults
Likouala	Betou	Betou centre	School	30 000	6 253	18	65	41
Likouala	Betou	Boyelle	School	540	108	45	60	49
Likouala	Betou	Ebalabala	School	781	269	80	65	43
Likouala	Betou	Mokpetene	School	436	88	65	60	42
Likouala	Betou	Mongoya (avec Lewi et Bakosso)	School	202	43	75	65	46
Likouala	Betou	Ngoundimba	School	896	224	70	60	41
Likouala	Betou	Npakaya	School	580	116	40	67	56
Likouala	Betou	Popo	School	421	111	75	68	42
Likouala	Betou	Wombo	School	571	145	45	40	48
Likouala	Betou	Wongo I	School	319	79	65	40	46
Likouala	Betou	Wongo II	School	731	204	40	40	43
Likouala	Dongou	Losso	School	250	58	60	70	45
Likouala	Dongou	Manfouete	School	1000	232	42	70	40
Likouala	Dongou	Mombellou	School	400	95	70	65	48
Likouala	Dongou	Nzoube	School	630	157	40	65	41
Likouala	Dongou	Thanry	School	510	121	40	68	45
Likouala	Enyelle	Akolo	School	600	139	70	59	33
Likouala	Enyelle	Berandjokou	School	200	66	45	60	43
Likouala	Enyelle	Enyelle	2 Schools	850	218	41	61	45
Likouala	Enyelle	La Limite 1	School	355	89	70	51	41
Likouala	Enyelle	La Limite 2	School	321	69	70	58	43
Likouala	Enyelle	La Limite 3	School	150	40	65	59	41
Likouala	Enyelle	Liboko	School	1 367	318	40	40	74

Département	District	Village	Site type	Population	Ménages	% Autochtones	% Femmes	% Adults
Likouala	Enyelle	Lobi (including Mabele and Ngbazi)	School	250	58	80	60	35
Likouala	Enyelle	Lombo	School	650	141	40	40	53
Likouala	Enyelle	Lopola	School	939	240	65	65	42
Likouala	Enyelle	Makodi (including likenko, Esembo and Moualo)	School	760	187	65	60	40
Likouala	Enyelle	Mimbelli Carrefour	School	64	13	70	65	42
Likouala	Enyelle	Mokabi	School	215	53	40	53	58
Likouala	Enyelle	Mouale	School	1 127	262	40	54	46
Likouala	Enyelle	Moungoumba	School	469	124	70	55	42
Likouala	Enyelle	Mounguougui	School	530	106	40	55	40
Likouala	Enyelle	Potoli	School	194	40	65	58	40
Likouala	Enyelle	Wanza	School	121	30	65	59	42
Likouala	Epena	Attention	School	285	66	80	61	65
Likouala	Epena	Minganga	School	465	155	65	58	60
Likouala	Epena	Mobangui	School	615	205	95	59	57
Likouala	Epena	Toukoulaka	School	682	179	35	55	56
Likouala	Impfondo	Fipac	School	600	128	98	55	45
Likouala	Impfondo	Impfondo	2 Schools	34,100	7,291	40	58	45
Likouala	Impfondo	Kombola pk 8	School	300	77	40	54	48
Likouala	Impfondo	Modzaka	School	289	72	65	57	40
Likouala	Impfondo	Mohitou	School	247	66	70	59	61
Total Likouala	5 districts	43 villages	45 schools	85,012	18,645	58	58	46

Département	District	Village	Site type	Population	Ménages	% Autochtones	% Femmes	% Adults
Sangha	Mokeko	Mokouangonda	School	170	45	81,27	41,17	52,94
Sangha	Mokeko	Moyoye	School	150	49	73,33	52,66	72,66
Sangha	Mokeko	Ibonga	School	89	27	67,41	30,33	47,19
Sangha	Mokeko	Madjala	School	78	26	68,62	39,74	52,56
Sangha	Mokeko	Ouesso-Mbila	School	128	29	78,12	52,5	57,03
Sangha	Mokeko	Mahounda	School	265	42	86,79	49,81	74,71
Sangha	Mokeko	Elongué	School	121	24	81,818	49,58	74,38
Sangha	Mokeko	Secka	School	337	80	65,29	56,37	68,24
Sangha	Mokeko	Zoulabouth	School	1,012	220	75,28	47,33	67,09
Sangha	Mokeko	Paris Villa	School	490	98	81,63	56,93	72,44
Sangha	Mokeko	Ngada-Messosso	School	180	60	73, 50	38,88	54,44
Sangha	Mokeko	Ngombé	School	262	52	76,33	46,94	63,35
Sangha	Kabo	Kabo	School	1,838	316	52,23	38,03	56,09
Sangha	Kabo	Monkouandjo	School	151	31	80,79	17,88	30,46
Sangha	Kabo	Pokola	2 Schools	16,378	6,205	48,97	58,79	73,42
Sangha	Kabo	Matoto	School	276	58	77,17	46,01	58,31
Total Sangha	2 districts	16 villages	17 schools	21,925	7,362	73	45	58
Bouenza	Boko Songho	Kalaboutoto	School	159	8	0	52,8	X
Bouenza	Boko Songho	La Louamba	School	458	93	0	46,9	X
Bouenza	Boko Songho	Nkinsaka	School + PAPPH	470	101	0	54,7	X

Département	District	Village	Site type	Population	Ménages	% Autochtones	% Femmes	% Adults
Bouenza	Boko Songho	Tanga-Mouloko	School	260	57	0	51,5	X
Bouenza	Boko Songho	Kimbenza-Ndiba	School	158	36	0	46,2	X
Bouenza	Boko Songho	Boko Songho Centre	2 Schools + 2 PAPPH	2,011	462	0	50,9	X
Bouenza	Boko Songho	Yengue-Madiadia	PAPPH	180	46	0	48,3	X
Bouenza	Boko Songho	Kimbenza Kola 2	2 PAPPH	183	41	0	53,6	X
Bouenza	Boko Songho	Minga	PAPPH	793	155	0	50,4	X
Bouenza	Boko Songho	Mankala	PAPPH	181	43	0	47,5	X
Bouenza	Boko Songho	Kimbaounka Kongo	PAPPH	56	20	0	58,9	X
Bouenza	Loudima	Dihessé	School	543	138	0	51,57	X
Bouenza	Loudima	Ditadi	School	762	157	0	59,19	X
Bouenza	Loudima	Kibouba	School	428	118	0	46,26	X
Bouenza	Loudima	Kimanza-Panga	School	465	123	0	48,17	X
Bouenza	Loudima	Loudima	2 Schools	12,829	3,315	0	55,80	X
Bouenza	Loudima	Mandzatsi	School	312	62	0	51,20	X
Bouenza	Loudima	Mbomo Centre	School	469	93	0		X
Bouenza	Loudima	Mbomo I	School	469	77	0	56,29	X
Bouenza	Loudima	Mbomo II	School	114	37	0	45,61	X
Bouenza	Loudima	Mont Bélo	2 Schools + 3 PAPPH	2,808	513	0	58	X
Bouenza	Loudima	Moubotsi	School	1,374	274	0	53,9	X
Bouenza	Loudima	Mouindi	School	2,683	591	0	52,3	X
Bouenza	Loudima	Ndolo	School	103	7	91	51	X
Bouenza	Loudima	Sinda	School	223	70	0	49,5	X

Département	District	Village	Site type	Population	Ménages	% Autochtones	% Femmes	% Adults
Bouenza	Loudima	Yombé-Tsatsa	School	167	33	0	52	X
Bouenza	Loudima	Louwala	PAPPH	311	62	0	53,8	X
Bouenza	Loudima	Mayaka-Mayaka	PAPPH			0		X
Bouenza	Loudima	Kingoma	PAPPH			0		X
Bouenza	Loudima	Mikouissa	PAPPH			0		X
Bouenza	Loudima	Mikassou	PAPPH			196		38
Bouenza	Loudima	Nsanga	PAPPH	177	33	0	49,9	X
Bouenza	Madingou	Bouansa	4 Schools	17,545	3,509	0	53,85	X
Bouenza	Madingou	Iba	School	194	39	0	55,00	X
Bouenza	Madingou	Kibounda	School	389	78	0	52,44	X
Bouenza	Madingou	Kihoungou	School	406	81	0	50,74	X
Bouenza	Madingou	Kikimou	School	204	41	0	52,94	X
Bouenza	Madingou	Kimbaoka	School	457	91	0	52,08	X
Bouenza	Madingou	Kingoye Moudoko	School	233	46,6	0	46,78	X
Bouenza	Madingou	Kinsimba	School	122	24	0	41,80	X
Bouenza	Madingou	Madingou	6 Schools	12,305	2,461	0	58,60	X
Bouenza	Madingou	Nkénké	School	823	165	0	50,67	X
Bouenza	Mouyondzi	Boumouoyo	School	116	23	0	52,1	X
Bouenza	Mouyondzi	Kingoye	School	230	46	0	55	X
Bouenza	Mouyondzi	Kipeni	School	200	40	0	51,9	X
Bouenza	Mouyondzi	Kolo	School	452	90	0	49,6	X
Bouenza	Mouyondzi	Louboto	School	325	65	0	51	X
Bouenza	Mouyondzi	Madoungou	School	290	58	0	50	X
Bouenza	Mouyondzi	Magandza	School	677	135	0	52	X
Bouenza	Mouyondzi	Mbello	School	395	79	0	53	X

Département	District	Village	Site type	Population	Ménages	% Autochtones	% Femmes	% Adults
Bouenza	Mouyondzi	Mouandi1	School	559	112	0	55	X
Bouenza	Mouyondzi	Moussengue	School	496	124	0	51,5	X
Bouenza	Mouyondzi	Ndza-Ngassaki	School	190	48	0	53,6	X
Bouenza	Mouyondzi	Npandi 3	School	427	107	0	48,7	X
Bouenza	Mouyondzi	Ntsika-Mboko	School	605	151	0	53	X
Bouenza	Mouyondzi	Nzabi	School	308	77	0	50	X
Bouenza	Mouyondzi	Pandi-Mamba	School	271	68	0	50,6	X
Bouenza	Mouyondzi	Soulou	School	365	91	0	56	X
Bouenza	Mouyondzi	Zakété	School	896	224	0	62,3	X
Bouenza	Nkayi	Bodissa	School	835	167	0	52,1	X
Bouenza	Nkayi	Kayes	2 Schools	719	144	0	52,9	X
Bouenza	Nkayi	Kimbonga-Louamba	School	1,053	211	0	54	X
Bouenza	Nkayi	Kindounga	School	321	64	0	51	X
Bouenza	Nkayi	Lombo	School	154	25	0	52,5	X
Bouenza	Nkayi	Mansiedi	School	396	66	0	53,8	X
Total Bouenza	5 districts	65 villages	65 schools / 20 farmer groups	72,300	15,553	1,4	52	X
GRAND TOTAL	12 districts	124 villages	127 schools and 20 farmers groups	179,237	41,559	44%	52%	X

ANNEXE 2. Liste des parties prenantes consultées

Institution	Name	Position
Development Partners		
FAO	Suze Filippini	Country Representative
	Parfait Ampali	Program Officer in charge of Green Climate Fund
	Mabiala Ngoma Claude	
UNFPA	Barbara Laurenceau	Country Representative
	Cyr Justus Samba	Program Officer in charge of women health
	Laeticia Loko	Program Associate
UNESCO	Richard Bouka	Acting Country Representative
UNDP	Emma Anoh N’Gouan	Deputy Resident Representative
	Jean-Felix Issang	Program Officer Environment
World Bank	Aurélie Rossignol	Environment and Natural Resources Specialist
	Erwan Morand	Forest programm manager
	Ndim Khouri	Consultant agriculture
French Development Agency	Sophie Derudder	Deputy Director
	Maylis Borelli – Cyril Brûlez	Program Officer Environment
	Alain Mpoué	Program Officer Infrastructure
European Union	Piero Valabrega	Program Officer Governance, Justice and Conflicts
	Amparo Moreno	Program Officer Health and Social Sectors
	Lucile Broussolle	Program Officer Forest
	Pubill Camille	Program Officer Forest and Agriculture
French Embassy	Marie Veillon	Cooperation officer
Government		
Ministry of Tourism and Environment	Arlette Soudan Nonault	Minister
	Germain Roch Mpassi Moumpassi	Director General for Sustainable Development
	Alicia Biangue	Focal Point Climate Change Adaptation
	Nadine Batekoba	Bouenza Department Director for Environment
	Edmond Makimouka	Disaster focal point
	Madzou Moniceli	DEP
	Kurieud Boussi Carine	
Bouenza Development Council	Jean Fulgence Mouangou	Chair of Bouenza Development Council

Institution	Name	Position
Ministry of Forests	Gaston Mialoundama	Attaché
	Tsiba Mouaya	Technical Advisor
Ministry of Agriculture	Bienvenu Ntsouanva	Director General for Agriculture
	Marcel Nkouka Kouyingana	Head of agricultural sector Boko Songho
	Alexis Minga	Project manager
	Antoine Séverin Aya	Director of Production and Agro Meteorology
	Aya Antoine Severin	Director of agricultural production
	Golali Christian Dellavallee	
	Marcel Koubembia	Focal Point REDD+
	Simplice Iwanda	
	Alexandre Ngatallhy	Informatique staff
National Agency for Civil Aviation	Arcadius Motoly	Director of the Meteorology Department
	Hilaire Elenga	Head of service Climatology
	Alain Ambeto	Head of service Equipment
	Daniel Adoua	Head of service Observation Systems and Telecoms
	Patrick Impeti	Head of service Agrometeorology
	Yombé Jean-Marc	Airport commander Impfundo (Likouala)
	Christian Moubenza	Airport commander Ouesso
	Bongho Marcellus Boniface	General Director
	Mokoko Yoka Quentin	Head of Weather Forecasting Department
Presidency Republic	Mouboundou Léonard	Advisor
Primature	Joseph Ossibi	Water and forest advisor
Ministry of Land Use Planning, Equipment and Major Works.	Jerome Nioungou	
	Daniel Dianga	Consultant
Ministry of Scientific Research	André Mfoukou Ntsakala	Adviser to the Minister
Ministry of the Plan	Alain Michel Eyemandorco	Partnership Director
Ministry of Health and Population	Emercy Okemba Ongagna	Personnel manager
Ministry of Women	Veronique Kouta Makendzo	Advisor on the integration of women in development
Ministry of Higher Education	Frédérique Menga	School life advisor
Departmental Livestock Directorate Likouala	Ondo Kandza Belvien Fresney	Departmental Director

Institution	Name	Position
Departmental Fisheries Directorate Likouala	Mbola Alphonse Didier	Departmental Director
Departmental Environment Directorate Likouala	Mayisso Euloge Blandine	Departmental Director
Departmental Directorate of Territorial Administration Likouala	Bombi Bidace	Departmental Director
Departmental Directorate of Territorial Civil Service Likouala	Mboulanganga Gaston	Departmental Director
Likouala Prefecture	Peleka Jean-Marie	Protocol
	Baroumbou Cyr-Rufin	Protocol
	Molatola Jean Remy	Head of cabinet
Departmental Environment Directorate Sangha	Akenze Firmin Alphonse	Departmental Director
	Bantsimba Romain Judicael	Secretary
Departmental Agriculture Directorate Sangha	Leme Smith Genève	Head of plant protection
Departmental Agriculture Directorate Bouenza	Baketa Felicien	Departmental Director
	Nkouka Marcel	CSA
	Minaka Jean Louis	CSA
Departmental Environment Directorate Bouenza	Bilala Edmond	staff
Departmental Woman Promotion Directorate Bouenza	Nzila Lucien	Departmental Director
Departmental Private Sector Promotion Directorate Bouenza	Mahitou Félix	Departmental Director
Local department council Bouenza	Kounga Biby Bob-Louison	Mouyandzi
	Bilala Gamba Ulrich	Mfouati
Research Institutes		
National Institute for Forest Research	Aubin Saya	Scientific Director, Head of Genetic Improvement Department
National Institute for Agronomic Research (IRA)	Dr Lambert Moundzeo	Director of the Loudima agroecological area
CERAPE	Boungou Bazika Jean Christophe	Director
	Mfere Akiana Wolf Ulrich	Researcher
	Bagamboule Gonouène	Researcher

Institution	Name	Position
CIRAD	Eric Forni	Country representative
Civil Society		
Ordre de Malte	Barthélémy Gonella	Head of project in Enyellé (Likouala Department)
	Romain Duba	Anthropologist
Association des Spiritains au Congo (ASPC)	Lucien Favre	Coordinator for Likouala Department
	Chrislain Loubelo	Staff Likouala
Representative of indigenous peoples Impfundo	Moumbeke Kevin loir	
National Network for Indigenous People in Congo (RENAPAC)	Guy Fabrice Ngoma	REDD+ focal point in Bouenza Department and representative of indigenous people
	Marguerite Waye	RENAPAC Representative in Likouala department Former ASPC and CIB worker
	Antoine Sao	Member
PCPA-PAE	Serge Mvouama	Member
CACO REDD Platform	Mbourra Brice Lestaire aimé	Members of Congolese Platform
	Claude Marius Bandokouba	
	Lambert Laki-Laka	
	Maximilien Mboukou	
APADEFEC / REPALEAC/IPACC	Parfait Dihoukamba	REPALEAC-CONGO National Coordinator APADEFEC President Former RENAPAC President
REPALEAC	Moussele Diseke Guy	Secretary in charge of innovative programmes and projects
WCS	Gami Norbert	community environmental social counsellor
	Ben Evans	Project Manager Lac Télé Community Reserve
	Parfait Bakabana	Community advisor Park Nouabalé-Ndoki
ESSOR	Ibrahim Mahamadou Ango	Country officer
Initiative Développement	Agnès Rossetti	Country director
	Arel Mapembi Boulingui	Ecodel Project Bouenza
	Julien PetitJean	Programme Director improved fireplace

Institution	Name	Position
Programme Educatif et du Développement Durable (PEDD)	Méline Rita Ngokia	Program director
Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH)	Trésor Nzila Kendet	Executive director
	Kinginolou Yombo Nina	Natural Resources Program Officer
APDRA	Gabriel Miassouka	RECAFIP Project
	Louise Plottet	Human resources manager
APAPM/REPALEAC	Jasmin Nbemba	Member
AARREC	N'Tandou Kehoua Romuald	Office manager Impfundo
Association des Amis de la Nature de la Likouala aux Herbes	Moundzoun Guela Nazaire	Director
Development and Leadership Actions	Mantoukou Mpini Vico	Member
	Mitata Audrey	Member
ADFAC	Mzimbazere Carine	President
	Samba Mongo Pro-Accomplie Sylvie	Treasurer
GRET	Belantsi Digobert	Staff
Training Moringa	Marguerite Homb	President
ARPA2DH	Bansimba Blandine	Member
	Nkori Odette	Gender advisor
ONG Développement sans Frontière	N'Gamouyi Rodrigue-Jean	President
Association Professionnelle pour la Valorisation des Produits Forestiers Nons Ligneux (APV'PS)	Lantoum Moïse	Member Sangha
Comunity Radio Biso na Biso	Kounyoul Lydie	Director
ACTED	Bourges Alexis	Coordinator
Private sector		

Institution	Name	Position
Congo Industrie du Bois (CIB)	Vincent Istace	Head of the planning unit
Likouala Timber	Raphael Betito	Controller General
Eco-Oil	Roger Bolou	Industrial director Sangha and Likouala departmental Director
Thanry	Thierry Le Blanc	Site manager
	Arsène Binguimalet	Community Development officer
IFO	Antoine Couturier	Environment, social and certified Director
Biotech Congo	Tsengue Tsengue	Director



ANNEXE 3. Consultations auprès des communautés

a. Bouenza

Concept Note :

Bouenza community consultations Concept Note

Communautés	Homme	Femme	Total
Mikassou	19	16	35
N'Dolo (Indigenous village)	22	28	50
Kimbaouka Kongo	2	6	8
Total	43	50	93 (incluant 50 autochtones)

Les tendances générales concernant les impacts du changement climatique et les besoins d'adaptation qui ressortent des consultations communautaires dans le département de Bouenza sont les suivantes :

- Cultures diversifiées : les petits exploitants au Congo cultivent généralement une grande variété de cultures (haricots, arachides, tomates, maïs, poivrons, bananes, piments d'angole, ananas, tabac...) et utilisent toujours le manioc comme "aliment de dernier recours", lorsque tout le reste est perdu ou vendu. En outre, une partie de la récolte est généralement vendue aux marchés ou aux grossistes afin de générer des revenus pour le ménage.
- Rôles des hommes et des femmes : En ce qui concerne l'agriculture, les rôles des hommes et des femmes sont très similaires. Hormis les travaux très physiques tels que l'enlèvement de souches et l'abattage de grands arbres, qui sont typiquement des activités pour les hommes, il n'y a pas de différenciation et de séparation des rôles dans les champs agricoles. Cependant, les femmes ont beaucoup plus de tâches ménagères que les hommes, car elles s'occupent généralement de la collecte de l'eau, de la cuisine, du nettoyage et des soins aux enfants. Les hommes sont généralement chargés de ramasser le bois de chauffage.
- Perception du changement : La principale altération climatique perçue ces dernières années est l'imprévisibilité et la variabilité accrues de la saison des pluies et de la saison sèche. Les communautés ont signalé que le moment des pluies a changé : les pluies commencent plus tard et peuvent se terminer plus tôt ou plus tard que d'habitude, le nombre de périodes de sécheresse pendant la saison des pluies a augmenté, et de fortes pluies pendant la saison sèche sont également apparues. Les gens doivent maintenant s'adapter à des schémas de précipitations incertains à mesure que le calendrier des deux saisons des pluies annuelles et des deux saisons sèches change. Une augmentation des températures a également été mentionnée dans la majorité des consultations.
- Besoins : Il ressort de ces consultations que les principales lacunes en matière d'adaptation sont liées à la gestion de l'eau (en raison d'une pénurie d'eau ou d'inondations), à l'énergie (fournie principalement par le bois de feu), à la diversification des moyens d'existence, à l'accès à des informations climatiques et météorologiques fiables, localisées et adaptées et aux connaissances sur le changement climatique et aux solutions d'adaptation adaptées à leur contexte.

Bouenza community consultations Full Proposal

Communautés	Homme	Femme	Total
Mikassou	19	14	33
Yamba	25	7	32
Total	44	21	65

Points clés des consultations :

- Téléphone et couverture radio presque partout dans le département, plusieurs personnes par village ont la radio et le téléphone (même la télévision selon les localités).
- Agriculture : beaucoup de travail individuel (les femmes et les hommes ont chacun leurs domaines et leurs activités - lien avec la polygamie). Présence de nombreux groupes agricoles.
- Projet PAPPH, ID et APDRA
- Commerce facilité par la RN1

- Activités pré-identifiées : Gestion de l'eau, pisciculture, agriculture sensible au climat, amélioration des pertes après récolte, agriculture sensible au climat, agroforesterie et champignons.
- Très intéressé par les services climatiques

b. Likouala and Sangha

Concept note :

Likouala consultations Concept Note

Communautés	Homme	Femme	Total
Limite 1: Indigenou	49	26	75
Limite 2: Bantou	35	28	63
Ngoundimba (Indigenou)	27	30	57
Ngoundimba (Bantou)	15	12	27
Total	126	96	222 (incluant 132 autochtones)

Sangha consultations Concept Note

Communautés	Femme	Homme	Total
Matoto village (Mixte Bantou, Indigenou)	12	17	29
Pokola	11	9	20
Total	23	26	49

Les tendances générales concernant les impacts du changement climatique et les besoins d'adaptation découlant des consultations communautaires dans les départements de Likouala et de Sangha sont les suivantes :

- Perception du changement : Diminution des précipitations au cours de l'année, saisons imprévisibles, ensoleillement plus fort, pluies abondantes soudaines mais courtes. Moins d'abeilles, moins de production de miel sauvage, plus de moustiques, moins de chenilles, moins d'ignames sauvages, assèchement des rivières.
- Conséquence : moins de pêche, moins de consommation de miel, moins de nutrition et de revenus, plus de paludisme, inconfort physique (transpiration, démangeaisons), perturbation du calendrier des cultures.
- Souhaits : Apiculture, pisciculture, élevage et activités agricoles
- Besoins : Appui technique pour les différentes activités, informations météorologiques compréhensibles avec des conseils concrets, moustiquaires.

Likouala consultations Full Proposal

Communities	Homme	Femme	Total
Ngoundimba, Makpetene and Wanga	21 autochtones 65 bantous	42 bantous 25 autochtones	153
Loubagny	24 autochtones 29 Bantous	36	89
Akola	24 autochtones 21 bantous	15 autochtones 8 bantous	68
Thanry	20 autochtones 9 bantous	21 autochtones 19 bantous	69
Total	213	166	379

Sangha consultations Full Proposal

Community	Women	Men	Total
Matoto village	20 autochtones 7 bantous	6 autochtones 19 bantous	52
Ngombé carrefour (mixte)	27	23	50
Bomassa	36	38	74
Total	90	86	176

Points clés des consultations :

- La plupart des villages sont ciblés soit sur une concession forestière, soit à proximité d'un parc.
- L'information est diffusée par les chefs de village (système de crieurs), généralement les chefs de village ont un téléphone et une radio.
- Des relations très spécifiques entre les Autochtones et les Bantous selon les localités.
- Activités pré-identifiées : Apiculture, culture d'ignames sauvages, champignons, transformation agroalimentaire de mangues sauvages, agriculture sensible au climat, développement du secteur, réduction des pertes après récolte, pêche durable.
- Intéressé par les services climatiques
- Activités du projet par ménage

c. Détails des consultations

Note conceptuelle

Principaux résultats de la consultation communautaire à Mikassou (District de Loudima - Bouenza)

Profil de la communauté et moyens d'existence

Le principal moyen de subsistance est l'agriculture (haricots, arachides, manioc, maïs, pois, tomates, oignons, poivrons, gombo) et certaines personnes élèvent aussi des animaux (poulets, porcs, moutons). Alors que presque toute la communauté est impliquée dans l'agriculture, beaucoup d'entre eux ont aussi une autre activité - plus petite - comme le petit commerce, la couture, la boulangerie, la maçonnerie, la coiffure, etc. Certaines cultures sont cultivées pendant la saison des pluies tandis que d'autres (haricots, arachides) sont irriguées pendant la saison sèche. Quelques petits barrages d'eau et systèmes d'irrigation ont été construits grâce à des travaux communautaires. Ce village fait partie d'un projet du PAM qui soutient la production de haricots et l'accès au marché.

Changements perçus et impacts du changement climatique

Trop de pluie, au moment où l'on ne s'y attend pas, par exemple au moment de la récolte. Cela a déjà entraîné des pertes importantes dans la récolte des haricots à cause des inondations (80% de la production perdue en 2017). Le calendrier agricole a changé et doit être constamment adapté car la saison est imprévisible et variable. Les conséquences sont une réduction significative des rendements, ce qui conduit à une diminution des revenus et des semences disponibles pour la saison suivante, donc moins de surface est cultivée la saison suivante. La communauté ne reçoit aucune information sur le climat ou les prévisions météorologiques et elle se fie aux méthodes traditionnelles comme la détection de la température pour prédire quand les pluies vont arriver.



Mécanismes d'adaptation

La perte de revenus signifie que les enfants sont parfois retirés de l'école et que les soins de santé deviennent inabordable. Dans les années difficiles, la communauté a recours à la cueillette (fruits, plantes) en forêt et mange du manioc (feuilles et racines). La diversité alimentaire est donc affectée

Principaux résultats de la consultation communautaire à N'Dolo (District de Loudima - Bouenza)

Profil de la communauté et moyens d'existence

La population du village de N'Dolo est composée essentiellement (95%) de peuples autochtones. Leurs moyens d'existence sont davantage axés sur la forêt, les femmes s'occupant de la cueillette et les hommes de la chasse et de la pêche. L'agriculture se pratique principalement dans de petits "jardins familiaux" où l'on cultive des poivrons, des tomates, du manioc, du maïs, des bananes et du tabac. Une partie des récoltes est vendue aux "locaux" (par opposition aux "peuples autochtones") ; les autres parties sont utilisées pour l'autoconsommation. Les femmes et les hommes travaillent dans l'agriculture et dans l'élevage de petits animaux (moutons, porcs, chèvres, poulets). Le bétail est vendu (aux "locaux") car les autochtones ne mangent pas de viande de bétail (ils ne mangent que de la viande de brousse qu'ils ont chassée). Les femmes sont impliquées dans le petit commerce (avec les "locaux") et c'est le rôle des garçons d'aller chercher de l'eau. Les hommes sont responsables de nourrir la famille et de trouver de la nourriture, tandis que les femmes sont responsables de la cuisine et de s'occuper des enfants et de la maison. Cette communauté a mentionné son accès difficile au marché et ne peut vendre qu'aux "locaux" qui viennent dans leur village (ils ne vont pas au marché). L'argent est principalement gagné par les hommes (en vendant leur production) mais est géré - au sein du ménage - par les femmes. Une autre particularité de cette communauté est que l'école pour les enfants est gratuite (pour tous les peuples autochtones). Cependant, comme il n'y a pas d'enseignant nommé dans ce village, les classes scolaires ne sont pas régulières et parfois les enfants passent un mois sans aller à l'école. On pratique la médecine traditionnelle, principalement avec des plantes que l'on trouve dans la forêt. L'établissement de santé le plus proche est à 26 km et les soins de santé sont généralement très coûteux. La loi de la trentaine permet aux peuples autochtones d'accéder à la terre et de l'utiliser gratuitement. En ce qui concerne le climat et les informations météorologiques, un bulletin météorologique national est diffusé à la télévision tous les soirs avec les nouvelles quotidiennes. Les hommes ont tendance à regarder les nouvelles (il y a une télévision dans le village), alors que les femmes ne le font pas. Le bulletin est cependant trop général (au niveau national) pour leur fournir des informations utiles.

Changements perçus et impacts du changement climatique

Les participants aux groupes de discussion ont mentionné le manque de pluie et l'augmentation de la chaleur. Ils ont également mentionné que les pluies commencent maintenant trop tard dans la saison et que la saison des pluies est plus imprévisible. Ils ont également constaté une augmentation des maladies et une diminution du débit de la rivière qu'ils utilisent pour boire et nettoyer. Les participants à la discussion ont également fait état de nouveaux types de dangers liés au climat, comme les tempêtes et les vents violents qui ont endommagé les maisons et les cultures. Les conséquences de ces changements sont une baisse des rendements qui entraîne une baisse des revenus, une réduction des superficies plantées la saison suivante en raison d'un manque de semences et une diminution de la qualité nutritionnelle (ils auraient tendance à manger du manioc et à vendre 70% de leur production et des produits qu'ils trouvent dans la forêt).

Mécanismes d'adaptation

Plus de manioc est planté et mangé (feuilles et racines), une plus grande dépendance sur les produits forestiers - et donc une plus grande pression sur les ressources forestières, une utilisation accrue de la médecine traditionnelle parce qu'il y a moins de revenus pour se payer la médecine moderne.

Principaux résultats de la consultation communautaire à Kimbaoka Kongo (District de Boko Songho - Bouenza)

Profil de la communauté et moyens d'existence

Kimbaoka Kongo est un village de montagne, à environ 1000m d'altitude. Le climat est plus humide et plus frais que dans les autres communautés visitées. Certains membres de la communauté sont bénéficiaires d'un projet du PAM qui soutient la production de haricots et l'accès au marché. Le principal moyen de subsistance est l'agriculture. Les cultures comprennent les agrumes, les tomates, les patates douces, les ignames, la canne à sucre, les haricots, les arachides, le manioc, les bananes, les ananas, le riz paddy. La majeure partie de la production est vendue. L'agriculture se pratique principalement sur les versants montagneux qui sont déboisés pour faire pousser les cultures. Les hommes et les femmes travaillent dans les champs et sur les mêmes tâches. Il n'y a que pour la production du riz qu'il y a des rôles séparés selon le genre : les hommes font le travail de la terre et préparent les rizières tandis que les femmes cultivent le riz et s'occupent des rizières.

Changements perçus et impacts du changement climatique

Plus de chaleur, surtout entre février et avril, plus de pluie à la fin de la saison des pluies, ce qui peut endommager les cultures à cause de l'excès d'eau, plus de maladies humaines et plus de maladies des cultures, même pour les variétés censées être plus résistantes. Il en résulte une perte de rendement et donc une diminution des revenus. D'autres changements mentionnés sont l'imprévisibilité et la variabilité des saisons des pluies. Les hommes écoutent les prévisions météorologiques nationales à la radio, mais elles ne sont pas assez précises et locales. Pour savoir quand les pluies arriveront, ils se fient à leurs observations des nuages et de la température.

Mécanismes d'adaptation

Moins de revenus signifie parfois que les enfants ne peuvent pas aller à l'école (secondaire) en ville. Pour faire face à une saison des pluies incertaine et imprévisible, ces communautés auront tendance à planter d'autres variétés (par exemple, plus résistantes aux ravageurs et aux maladies) et à répartir le risque en diversifiant l'emplacement de leurs cultures (certaines cultures en haut d'une colline, d'autres sur une pente d'une autre colline, certaines ailleurs, etc.)

Principaux résultats de la consultation communautaire dans Limite 1 (village autochtone) Likouala

Profil de la communauté et moyens d'existence

La communauté vit principalement de la récolte des chenilles, des feuilles, des ignames sauvages et du miel. Pour se procurer des vêtements ou du petit matériel, ils pratiquent le troc. Chaque famille a un petit champ pour cultiver du manioc, des bananes douces, du tarot et du maïs. Ils chassent lorsqu'on leur prête ou loue un fusil, ils fabriquent de petits pièges, mais ils préfèrent pêcher. Le poisson, le miel, les chenilles et les ignames sont à la base de leur alimentation.

Changements perçus et impacts du changement climatique

La communauté a remarqué que les saisons étaient moins prévisibles et que le temps était plus chaud. "Avant que les pluies puissent durer 5 jours, aujourd'hui il pleut un jour ici et là". Cela les affecte directement physiquement : démangeaisons dues à la transpiration et maux de tête. En matière de chasse, selon eux, deux facteurs entrent en jeu : le temps n'est plus le même et les utilisateurs de la forêt sont nombreux (concessionnaires et réfugiés d'Afrique centrale). "Avant de voir des animaux sur la route, nous pouvons maintenant marcher dans la forêt sans rien trouver à chasser. Cependant, ils ont noté que certaines espèces de serpents, qu'ils ne consomment pas, deviennent de moins en moins observables. Pour eux, le changement climatique a un impact principalement sur la pêche. Pendant la saison sèche, les rivières s'assèchent, alors qu'auparavant, il restait toujours de l'eau. Les poissons ne survivent plus dans ces rivières. Un autre changement qui a un impact direct sur leur mode de vie : "Avant il y avait moins de ruches sauvages mais elles étaient plus grandes avec de grandes colonies d'abeilles et produisaient beaucoup de miel, maintenant il y a plus de ruches sauvages mais avec presque pas de miel". Pour les chenilles, le changement a été perçu entre la génération plus âgée et la génération

plus jeune : Il y a 15 à 20 ans, cette activité avait lieu en juillet... Aujourd'hui, elle a lieu en août, et la quantité de chenilles est la moitié de ce qu'elle était auparavant.

Mécanismes d'adaptation

Les semis qui avaient lieu en avril se font maintenant en février parce qu'autrement ils ont remarqué que rien ne pousse. Une initiative des Pères Spiritains avec le soutien de l'Ordre de Malte et d'Apifleurdev les accompagne dans la création de l'apiculture. Ils ont mis en place un système d'alerte dans le village concernant la fabrication du "foufou" : si quelqu'un voit venir la pluie ou un nuage dangereux, il avertit toute la communauté de garder le "foufou" en sécurité. Toutefois, ils souhaiteraient disposer d'informations météorologiques appropriées, ainsi que d'un soutien technique pour les cultures et la conservation après récolte.

Principaux résultats de la consultation communautaire en Limite 2 (Likouala)



Profil de la communauté et moyens d'existence

Ce village a été créé pour faire du foufou mais la chaîne ne fonctionne plus. Les habitants cultivent : manioc, maïs, ananas, arachide et canne à sucre.

Changements perçus et impacts du changement climatique

Les pluies sont imprévisibles, ce qui les amène à s'interroger : "Comment sécher le foufou rapidement ?" Il est de plus en plus difficile de distinguer les deux saisons. En outre, ils ont constaté que le goût des produits a changé : la banane est moins sucrée et le tarot n'a plus bon goût. Un changement qui a un impact direct sur leur méthode de vente est la diminution de la navigabilité de la rivière. En effet, avant de prendre le bateau pour Brazzaville, mais aujourd'hui le fleuve n'est plus navigable toute l'année. Avec moins d'eau dans la rivière, selon eux, l'exploitation forestière augmente les bancs de sable : "L'exploitation forestière a un impact direct sur le climat et le fleuve". Avant qu'ils ne puissent prendre 15 jours pour descendre la rivière, maintenant ça peut prendre 1 mois. Leurs produits étant périssables, ils ne peuvent supporter 1 mois de transport.

Mécanismes d'adaptation

Ils ne savent pas comment s'adapter à ces changements. Aujourd'hui, ils ne vendent plus assez de leur production.

Principaux résultats de la consultation communautaire à Ngoundimba - partie autochtone (Likouala)

Profil de la communauté et moyens d'existence

Avant de vivre de la forêt, maintenant qu'ils ont quitté la forêt, ils veulent vivre comme les autres peuples. Aujourd'hui, pour survivre, ils sont la force de travail des Bantous (250 FCFA/jour). Néanmoins, ils disposent tous d'un petit lopin de terre pour leur subsistance (25m/50m). Ils échangent des chenilles, du miel et chassent l'alcool, le sel, l'huile, les vêtements, les allumettes et le savon. Les ignames sauvages et le miel sont à la base de leur alimentation. Ils chassent pour d'autres personnes, ils ne le considèrent plus comme une de leurs activités. Ils font l'objet d'une exploitation par les bantous : des boissons en échange de gibier. Cela ne les intéresse pas vraiment.

Changements perçus et impacts du changement climatique

Ils ont remarqué qu'il pleut moins souvent et que les pluies ne sont plus abondantes. Ils peuvent avoir 1 à 2 semaines sans pluie, ce qui n'était pas le cas avant. "Avant, les pluies commençaient en mai, maintenant nous devons attendre jusqu'en juillet." Ils se sont plaints d'une augmentation du nombre de moustiques et de cas de paludisme. Avant, la pêche était très fructueuse, mais aujourd'hui, elle ne leur permet plus de survivre. Les rivières s'assèchent plus rapidement qu'auparavant, mais il y a aussi les problèmes de surpêche avec les populations réfugiées dans la région. En ce qui concerne le manioc : avant les champs produisaient bien, mais maintenant le manioc pourrit (mosaïque). Quant au miel, les jeunes ne veulent plus le récolter traditionnellement parce qu'il est trop dangereux, d'autant plus qu'ils ont remarqué une diminution des abeilles et de leur productivité. Il y a moins de chenilles, car il n'y a pas assez de pluie (ou trop de pluie) et trop de soleil. De plus, les chenilles se trouvent principalement sur sapelli, qui est l'espèce phare de l'industrie forestière.



Principaux résultats de la consultation communautaire à Ngoundimba - partie bantoue (Likouala)

Profil de la communauté et moyens d'existence

Cette communauté est très active dans l'agriculture : banane, manioc, tarot, tarot, ananas, maïs, canne à sucre, arachide, pili-pili, soja, tomate, aubergine, chou, okra et amarante. Certains habitants élèvent également de petits animaux (en liberté) : porcs, chèvres, moutons, poulets et canards. Ils vendent leur production à Bétou (ville voisine).

Changements perçus et impacts du changement climatique

La saison sèche est plus longue et le soleil est plus fort. Comme dans les autres villages, ils ont remarqué que les saisons avaient changé. En conséquence, l'eau s'assèche dans les rivières et le soleil assèche le maïs. Parce qu'ils ne peuvent plus prévoir les saisons, ils ne peuvent plus anticiper la production agricole. Ils ont remarqué une diminution des chenilles, qu'ils expliquent par les changements du soleil mais aussi par l'exploitation forestière. Le changement climatique, la dégradation de la qualité des sols et le développement de maladies entraînent une diminution des récoltes et des revenus. Certains habitants ont abandonné l'agriculture pour faire de petits travaux (toiture par exemple).

Mécanismes d'adaptation

Face à la diminution de la quantité d'eau dans les rivières et donc de la disponibilité des poissons, deux habitants se lancent dans la pisciculture depuis 2016. Cette initiative n'est pas appuyée techniquement et ils se forment sur le tas. Ils aimeraient avoir au moins quelques programmes expliquant les techniques de pisciculture à la radio communautaire.

Principaux résultats de la consultation communautaire à Matoto (Sangha)

Profil de la communauté et moyens d'existence

Le village compte deux communautés : autochtone et bantou. Le village a établi des groupes agricoles mixtes bantous/autochtones. Le village est un village de pêche et de chasse. La principale culture de subsistance est le manioc et ils gagnent leur vie en récoltant du miel, des chenilles, des ignames sauvages et des champignons.



Changements perçus et impacts du changement climatique

Les bouleversements saisonniers, il n'y a pas de compréhension des saisons. Les arbres naturels perdent leurs feuilles, ce qui n'était pas le cas auparavant. Le niveau d'eau de la rivière est instable, ce qui a un impact direct sur la vie des poissons. De plus, le soleil est trop fort pour les abeilles, qui ne produisent plus assez de miel sauvage. Ils aimeraient pouvoir faire de l'apiculture. Autrefois, ils voyaient les charançons sortir des palmiers chaque année. Cette année-là, ils ne sont pas sortis, ils ont l'impression que c'est tous les deux ans maintenant. Ils ont remarqué les invasions de papillons quand il faisait chaud. Ils ont également noté une diminution des chenilles : trop de soleil, mais aussi des coupes forestières. De plus en plus de sable dans la rivière, ils ne savent pas pourquoi, mais cela favorise la proximité des hippopotames des villages, ce qui est dangereux. Des espèces ont disparu de ce cours d'eau : les crocodiles géants. Les crocodiles nains se trouvent dans la forêt mais pas sur la rivière. De plus, ils estiment que la rivière est moins navigable parce qu'il n'y a plus de bateau à l'intérieur. La chasse est devenue trop difficile. Le petit gibier ne trouve plus sa nourriture, il se retire de plus en plus profondément dans la forêt. Ils aimeraient élever du bétail.

Mécanismes d'adaptation

Il n'y a plus d'igname sauvage, mais ils ne savent pas pourquoi, alors ils font de petits champs de manioc. Ils aimeraient pouvoir cultiver des ignames sauvages. La météo ne leur donne pas l'information dont ils ont besoin : elle ne leur dit pas quand planter, ils ont besoin de conseils sur le calendrier des cultures pour l'agriculture. Des cours/conseils/programmes radio sur l'agriculture et l'élevage seraient une bonne chose.

Principaux résultats de la consultation communautaire à Pokola (Sangha)

Profil de la communauté et moyens d'existence

Pokola est une petite ville du nord du Congo, où se trouve la concession forestière de la CIB. Les gens que nous avons rencontrés cultivent : maïs, oseille, patate douce, banane, manioc, tarot ; bétail : porcs, moutons, chèvres, poulets mais aussi d'autres métiers comme l'artisanat, l'animation radio communautaire, etc. ils ont facilement accès à la radio, téléphone, TV et internet.

Changements perçus et impacts du changement climatique

La température a augmenté. Les saisons ne sont plus prévisibles. Il pleut moins qu'avant. Ces dernières années, ils ont remarqué que normalement, au moins en août, il devrait y avoir une hausse des niveaux d'eau, mais que l'eau continue de couler. Moins de vignes pour l'artisanat, il faut aller plus loin dans la forêt pour les trouver. Autrefois, lors de fortes pluies, la montée des eaux apportait du poisson. Ce phénomène est de moins en moins observé. Ils observent moins d'abeilles et produisent moins de miel. Il n'y a plus de coléoptères de palmiers, et ils ne comprennent pas pourquoi. Certains maniocs ne poussent plus ou ne donnent que des racines et pas de tubercules. Les périodes de plantation du maïs ont changé : avant de planter en mars, ils

tâtonnent maintenant sans savoir quand planter, il n'y a plus de période fixe. Moins de termites (parce que normalement ils sortent après une forte pluie et qu'il y a moins de jours de pluie).

Proposition complète

Informations générales sur les communautés de Sangha et Likouala

Toutes les communautés ont consenti au projet et chaque communauté a commenté les activités en fonction de son environnement et de ses conditions de vie.

A Sangha et Likouala, la plupart des villages ciblés sont soit sur une concession forestière, soit à proximité d'un parc. Chaque Programme d'UFA comporte un plan de gestion communautaire simple et un fonds de développement communautaire supervisé par un conseil de consultation communautaire. Les populations autour des parcs sont souvent intégrées aux activités communautaires liées à la gestion des parcs.

L'information est diffusée dans les villages par le chef de village. Chaque village a un ou plusieurs crieurs qui sont chargés (à la demande du chef de village) de fournir des informations dans tous les districts du village (avec ou sans mégaphone). Tous les chefs de village disposent d'une radio et d'un téléphone (bien que le réseau ne soit pas toujours présent dans le village lui-même).

Dans la mise en œuvre des activités du projet, les problèmes de vol devront être pris en compte, un point qui a été souligné, en particulier pour l'apiculture et la pisciculture.

Les différences dans les relations entre les peuples autochtones et les Bantous sont très spécifiques à chaque localité. Dans la Sangha, les inégalités sont plus faibles et les rapports de force sont moins présents.

Agriculture : Le manioc et le maïs, qui sont produits pour la famille mais aussi pour la commercialisation (les autres produits sont moins commercialisés), sont les deux espèces les plus mentionnées dans les variétés affectées par le changement climatique dans tous les villages rencontrés.

Les techniques agricoles de base sont les mêmes pour chaque village rencontré : avant deux saisons : sèche et pluvieuse, maintenant plus compliquée, en jachère de 2 à 4 ans. Toutes les cultures sur le même champ. Vous trouverez ci-dessous un détail des spécificités par village/communauté.

En général, les hommes préparent les champs et les femmes plantent. Les champs sont cultivés par ménage. Ils vont presque toujours ensemble aux champs parmi les autochtones, tandis que le mari prépare le champ, la femme s'occupe de l'enfant, et vice-versa quand la femme cultive le mari garde l'enfant.

Peu de villages visités sont visités par les CSA, qui n'a pas les moyens de se déplacer à travers son quartier général.

Chaînes d'approvisionnement : Les femmes sont généralement responsables du marketing et du troc. La grande majorité de l'argent est gérée par des femmes, en particulier parmi la population autochtone. Les femmes sont considérées comme des gestionnaires plus économiques et meilleurs, et elles ne font pas confiance aux hommes pour gérer l'argent du ménage.

A Bétou, il y a le début d'une grande industrie du fougou. Des camions spécifiques viennent acheter le fougou puis approvisionner Brazzaville et Pointe Noire. Les villages environnants peuvent facilement vendre leur fougou à un bon prix (parfois ils échangent des motos ou des vélos contre des sacs de fougou).

Le reste des chaînes d'approvisionnement dans le Nord sont très désorganisées, voire inexistantes, et le flux de production pour la vente est presque impossible (principalement la consommation des ménages). L'ensemble de la population produit la même chose, ceux qui réussissent à vendre sont ceux qui se trouvent à proximité des concessions forestières (IFO, Thanry, CIB et Likouala Timber) et ceux qui transforment leur production (donut, chips, fougou et autres). Cependant, il existe des caractéristiques spécifiques aux Bantous et aux autochtones. En général, les populations autochtones fournissent aux bantous les ressources brutes de la forêt : miel, koko (gnetum), noix de palme, viande de brousse, informations sur les endroits où se trouvent les poissons et les chenilles, etc. Les Bantous fabriquent du fougou, de l'huile de palme et leurs propres produits finis tels que cigarettes, alcool, vêtements, etc.

Pertes après récolte : Les techniques de conservation et de transformation sont très rudimentaires. La nourriture et les récoltes sont conservées dans de simples greniers dans la cuisine au-dessus du feu, ce qui limite les insectes mais pas les souris.

Pêche : Des hommes et des femmes pêchent dans tous les villages que nous avons rencontrés. Dans tous les cas, les techniques de pêche sont différentes selon le sexe. Les femmes pêchent en groupe, une technique de pêche à la cuiller en saison sèche avec des sauts/cuvettes. Les hommes pêchent souvent au filet et à la canne à pêche (ou à la ligne simple avec hameçon), les techniques pour les hommes changent d'une localité à l'autre.

Gestion de l'eau : L'eau de pluie est collectée dans tous les villages pour les besoins des ménages (eau potable, linge, cuisine, etc.) ; mais il n'y a jamais d'irrigation ou d'arrosage qui se fasse avec l'eau de pluie collectée. Les champs ne sont jamais irrigués, les cultures maraîchères (qui sont sûres de surfaces plus petites) sont arrosées dans certains cas, surtout si elles sont si proches de la maison.

Chérie : Le miel est généralement récolté par les autochtones par ménage, les femmes repèrent les ruches, les hommes grimpent sur l'arbre ou coupent l'arbre (selon la solution la plus simple propre à l'emplacement de la ruche) puis fument la ruche pour faire sortir les abeilles, ramènent le miel que l'enfant ramasse et le donnent à sa mère qui le filtre. Dans les communautés où ils ont perdu la capacité de grimper aux arbres, ils sont plus susceptibles d'abattre l'arbre, mais autrement ils préfèrent grimper pour pouvoir exploiter la même ruche pendant une plus longue période (les abeilles ne fuient pas toujours la région). Certaines initiatives apicoles ont été lancées par des particuliers ou avec l'aide d'ONG, mais les résultats sont mitigés, souvent en raison d'un manque de suivi étroit.

Principaux résultats de la consultation communautaire à Ngoudimba, Makpetene et Wanga (Likouala)



Agriculture :

- Des hommes bantous : Faible connaissance des techniques naturelles, pas vraiment intéressé.
- Hommes autochtones : ne sont pas familiers avec les techniques de fertilisation des sols mais s'y intéressent.
- Dans ce village, une minorité de ménages autochtones possèdent leurs propres champs.

Auparavant, il était facile d'avoir deux cycles de culture par an, aujourd'hui il n'y en a généralement plus qu'un seul.

Apiculture : L'aide des Pères Spiritains (ASPC) sur l'apiculture, mais pas assez de suivi et de soutien technique. Nécessité d'une présence la première année pour chaque étape de l'activité. Nécessité d'une visite périodique pour un suivi rapproché (une fois par mois minimum).

Formation collective, phase pilote collective, mais idéalement activité par ménage.

Les femmes autochtones mettent du miel sur certains arbres pour attirer les abeilles là où elles ont trouvé un endroit convenable.

La pisciculture : Des hommes et des femmes autochtones pêchent mais dans des endroits différents avec des techniques différentes. Les saisons de pêche ont changé, avant que la saison sèche ne soit plus productive pour les poissons, c'est la saison des pluies.

Localement, il y a des étangs naturels, les hommes bantous y ont mis des poissons, mais ils ne savent pas comment procéder pour le rendre viable à long terme en élevage.

La communauté n'a entendu parler d'aucun soutien à la pisciculture dans la région, aucun partenaire n'a été identifié.

Les peuples autochtones construisent des mini étangs artificiels et détournent les petits cours d'eau pour pêcher.

Les femmes bantoues élèvent des poissons saisonniers en créant des étangs artificiels pendant la saison des pluies en détournant l'eau des rivières. Ils laissent les poissons se reproduire et récupérer le tout pendant la saison sèche lorsque l'étang est vide et ils finissent de le vider en le ramassant. Ils font ça à beaucoup de femmes.

PFNL : Très intéressé par l'élevage de champignons et d'escargots (saison naturelle de mars à juin)

Il n'est pas question de cultiver / élever des chenilles. Cependant, les arbres ont moins de feuilles qu'auparavant, il y a donc moins de chenilles parce qu'il y a moins de nourriture. Une espèce de chenille est en voie de disparition, son nombre a considérablement diminué au cours des trois dernières années.

Pertes après récolte :

- Problème avec les insectes pour la conservation du maïs
- Perte dans les champs lorsqu'ils quittent la culture sur le champ, avec la pluie il pourrit.

Gestion de l'eau : Sur une petite échelle pour la maison et les jardins à côté de la maison. Les réserves d'eau de pluie des ménages s'épuisent parce que moins de pluie pour les approvisionner, ou plus de temps entre deux pluies et les conteneurs ont de petits volumes.

Pourquoi ne pas utiliser un bidon de 250 L sur les surfaces maraîchères et les arrosoirs.

Cantine scolaire : les enfants (autochtones) fréquentent l'école ORA mais pas nécessairement tous les jours. Les enfants bantous vont aussi à l'école parce que sinon il faut aller à Betou.

Les femmes bantoues peuvent fournir à l'école du duveteux, du tarot et de la banane.

Principaux résultats de la consultation communautaire à Loubagny (Likouala)

Le chef de village est une femme qui parle toutes les langues locales.

Personne ne travaille pour la concession forestière (Likouala Timber) dans cette communauté mais ils ont des échanges avec les employés : principalement du maïs, du manioc, des arachides. Conflit avec Likouala Timber sur l'utilisation de l'espace et l'entretien des routes. Ils ne savent pas comment porter plainte.

Dans la communauté, ils échangent des services " si ma voisine a besoin d'un sac de merde, je lui en donne un et quand elle en a un, elle m'en donne un ".

Dans ce village, les relations entre autochtones et bantous semblent plus faciles et plus collaboratives pour les femmes. Les hommes autochtones chassent les hommes bantous en échange de cigarettes, de sel et d'huile (probablement aussi de l'alcool, mais non déclaré).

Agriculture : Les autochtones ont leur propre champ de subsistance mais travaillent aussi dans les champs bantous.

Les femmes se sont adaptées au calendrier saisonnier "avant il fallait planter en mars, maintenant c'est en janvier".

Pour lutter contre les chenilles qui attaquent le maïs, les femmes jettent du sable sur leurs pieds et leurs feuilles. Avant la saison, les attaques de chenilles correspondaient aux fortes pluies, donc les chenilles n'ont pas tenu le coup mais maintenant il ne pleut plus assez pour effrayer les chenilles. Les femmes plantent de la citronnelle au pied du manioc pour empêcher la pourriture des tubercules sous terre. Ils mettent aussi des cendres sur les cultures de gombo.

Les hommes bantous ont souligné le besoin de semences et la création d'un secteur semencier.

Dans le village, certaines personnes (Bantous et autochtones) font du compost à partir de feuilles de manioc et de restes de nourriture pour les jardins.

Il y a un peu d'agroforesterie : arbres fruitiers + manioc et maïs.

Transformation alimentaire : Les femmes ont beaucoup de bananes et de la difficulté à vendre la production, donc elles transforment les bananes en chips et beignets (farine de manioc et banane), dans le village mais aussi à Betou parce que les enfants sont à l'école et ils peuvent vendre les chips de bananes pour gagner de l'argent. Utiliser le beurre et l'avocat. Faire du sirop avec des ananas trop mûrs.

PFNL : Les hommes autochtones ont signalé que les arbres ont moins de fleurs que les arbres saisonniers, ce qui entraîne une diminution du miel et des chenilles.

- Les femmes : Igname sauvage, koko, mangue sauvage, champignon, huile de palme, feuille d'amarante.
- Hommes : Escargot, miel et Kola.
- Mixte : Intérêt pour la culture des champignons.

La pisciculture : Les femmes et les hommes pêchent, mais chacun de son côté, principalement pour la consommation du ménage. Les femmes autochtones et bantoues pêchent ensemble. Vous ne voulez pas vraiment élever des poissons parce qu'il est difficile d'attendre que les poissons se reproduisent "difficile de résister quand vous avez faim et de laisser les poissons se reproduire".

Les hommes autochtones n'ont pas accès aux étangs naturels. Ils peuvent pêcher plus ou moins où bon leur semble, mais sous un certain contrôle des Bantous par rapport à l'occupation de la zone autour du village.



Apiculture : AARREC a distribué 33 ruches dans le village, pour le moment seulement 2 ruches sont installées. Ils ont reçu une formation, ce sont surtout les hommes qui sont ciblés par cette activité à travers des groupes mixtes : autochtones, bantous et réfugiés.

Les autochtones aimeraient fabriquer les ruches eux-mêmes, mais ils manquent de ressources financières, surtout pour acheter les planches et les clous.

Ils veulent des activités par ménage, mais si cela n'est pas possible, les groupes devraient inclure tous les ménages du village et non seulement cibler une partie du village.

Cantine scolaire : Les hommes autochtones ont parlé de la possibilité de créer un jardin scolaire pour alimenter la cantine.

- Peut fournir : Banane, poisson de soja séché
- Je veux aussi des haricots.

Principaux résultats de la consultation communautaire à Akola (Likouala)

Le chef du village est une femme. Les relations entre les Bantous et les peuples autochtones sont plus collaboratives entre les hommes que les femmes dans ce village.

La pisciculture : La pêche en forêt est bonne parce que la couverture végétale garde l'eau fraîche. Ils peuvent creuser et mettre les poissons pour se reproduire.

Saison de pêche : Décembre/janvier. Plus il y a d'eau, mieux c'est pour la pêche (zone forestière de plaine inondable).

Ce sont les autochtones qui identifient les zones où il y a du poisson.

Apiculture : Le Père Lucien (ASPC) a donné des ruches au village (1 pour le chef de village et 3 pour le professeur de l'école ORA), mais il vaut mieux donner une ruche par ménage. Sinon, ils peuvent le faire eux-mêmes, mais ils ont besoin d'outils. Volonté réelle de la population autochtone de fabriquer ses ruches (une par ménage suffit pour la consommation du ménage).

PFNL : Poivre sauvage, arachide sauvage, igname sauvage, koko (peut être planté), fruits sauvages et champignons.

Pertes après récolte : Ils ont des greniers dans les cuisines (généralement gérés par des femmes) mais des problèmes avec les rongeurs. Souhaite un meilleur système.

Problème d'accès au marché, pas de flux de marchandises. Consommation et vente locale. Parfois, les voitures et les camions s'arrêtent le long de la route pour acheter de la nourriture.

Cantine scolaire :

- Peut fournir : soja, fufou, tarot, banane, canne à sucre, arachide et haricot.
- A souligné la nécessité de diversifier les repas des enfants.



Principaux résultats de la consultation communautaire à Thanry (Likouala)

Village construit autour de la concession forestière de Thanry à environ 5 km du village de Makao (préexistant dans la région). La population qui s'est installée à Thanry vient de tout le pays et des pays voisins. Population très hétérogène : RCA, Cameroun, Sud Congo, Nord Congo. C'est comme une petite ville. Aucune histoire avant l'introduction de la concession il y a 17 ans. Il existe des mariages mixtes (Bantous / autochtones). Il y a des autochtones intégrés dans le village mais ils vivent principalement à l'extérieur du village. Les femmes autochtones ne sont pas autorisées à vendre au marché central du village (seules les femmes bantoues peuvent le faire) : interdiction informelle. En conséquence, les autochtones vendent leurs produits dans la rue.

Les hommes bantous utilisent les hommes autochtones pour chasser et n'autorisent la chasse au fusil que dans la région (seuls les Bantous peuvent fournir des fusils, donc les autochtones sont dépendants).

Les professions sont diversifiées : infirmière, vendeuse de vêtements d'occasion, vendeuse de charbon et de charbon, commerçante, boulanger, photographe, ouvrière de la concession, agricultrice, agroalimentaire (farine, beignets, plats cuisinés, etc.) ; interdiction pour les étrangers (ouest africains) de faire de la restauration (pratique plutôt que décision judiciaire). Après l'arrêt des activités de STC (Thanry) en 2016 (en raison des forêts complètement inondées de l'UFA Ipendja), la reprise est progressive et a favorisé les petites entreprises hors concessions.

Les hommes de la concession viennent souvent d'ailleurs dans le pays (Brazzaville à cause de l'université) et font une deuxième famille ici ou viennent avec leur famille.

Agriculture : Conflits homme/éléphant : les éléphants détruisent/mangent les cultures. Les femmes autochtones font peur aux gens dans les champs (lutte contre les éléphants) et les mauvaises herbes pour éviter les insectes.

Il existe un groupe de femmes : 200 femmes réparties en 4 sites (liés au Thanry Community Development Fund). Président : Maman Flore 06 888 3105/06 412 0304.

Besoin de semences sur de nouvelles cultures et d'appui technique, en particulier pour les cultures maraîchères.

Seul ¼ des peuples autochtones ont leurs propres champs. En tout cas, ils travaillent dans les champs bantous.

Il y a deux pépinières de jardins (dont des cacaoyers et des arbres fruitiers) et un producteur de riz (qui emploie du personnel local). La plus ancienne des pépinières offre gratuitement ses plantes fruitières, la plus jeune est à la recherche de clients.

Pertes après récolte et chaînes de valeur : Les femmes bantoues ont fait remarquer qu'elles produisent bien mais qu'il n'y a pas de marché, puisqu'elles cultivent toutes la même chose (manioc, citron, haricots, arachides et maïs), la vente locale est compliquée et il n'y a pas de chaîne logistique en dehors du village. Cependant, il y a un manque de produits maraîchers, une réelle pénurie pour certains fruits et légumes, et Thanry aimerait pouvoir acheter plus de produits maraîchers pour ses employés. Les éléphants sont proches de la zone, ce qui empêche également les agriculteurs de cultiver : bananes, ananas, papayes, patates douces, courges, etc. (très prisé des éléphants).

PFNL :

Bantous et peuples autochtones : Mangue sauvage, champignons

Peuples autochtones : noix de palme, miel, amarre, Koko.

Les femmes bantoues fabriquent de l'huile de palme (achetez des noix aux habitants).

Apiculture : Les hommes autochtones veulent faire de l'apiculture, mais pas vendre, pour leur propre consommation. Les ruches ont été proposées et fabriquées localement avec des épaisseurs de cadre et des tiges qui les rendent inefficaces. Tous abandonnés. Soyez prudent avec le problème du vol, surtout quand les ruches sont loin des maisons. Les autochtones ne veulent pas être mêlés aux Bantous pour cette activité. D'autre part, il est possible de former des groupes pour exploiter le miel, en séparant les autochtones des Bantous.

Principaux résultats de la consultation communautaire à Bomassa (Sangha)

Village de 700 personnes : 165 ménages. De nombreuses personnes sont employées par WCS pour les activités de la réserve.

Conflit homme/éléphant. Très peu de culture agricole dans la région, seulement quelques jardins à côté de la maison, mais un réel manque de nourriture. Externalisation de l'extérieur. Le parc favorise le transport de nourriture pour le village. Il y avait eu un projet pour aider les gens à produire des cultures qui ne sont normalement pas consommées par les éléphants, mais les éléphants se sont adaptés et ont finalement mangé les nouvelles cultures aussi.

Projet WCS : 59 parcelles sur 4ha de terrain encadrées par des barrières électriques (qui fonctionnent avec des panneaux solaires) pour augmenter la production maraîchère locale et protéger les cultures d'éléphants. La sédentarisation des cultures (en cours dans le Nord, culture sur brûlis qui change d'emplacement à chaque nouvelle saison de croissance), ce qui entraîne un réel besoin d'appui technique sur les biofertilisants et les biopesticides et sur les rotations et associations de cultures.

Groupe de pêcheurs : système associatif très difficile au début mais qui commence à fonctionner. WCS supervise l'activité et la mise en œuvre au niveau du village d'une charte de pêche durable (document collaboratif).

Projet de culture du cacao avec CIB-Olam (avant qu'Olam n'abandonne le cacao). L'inclusion des femmes et des peuples autochtones est faible dans cette activité.

Les femmes bantoues veulent faire de l'apiculture mais problème de vol (projet avec WCS, qui n'a pas fonctionné à cause des vols).

Un fonds pour le développement communautaire du village est fourni par WCS : un forfait de 10 000 francs CFA par personne et par nuit est versé par les visiteurs/touristes à la base de Bomassa du Parc Noubalé-Ndoki.

Principaux résultats de la consultation communautaire à Matoto (Sangha)

Les autochtones sont pleinement intégrés dans le village en ce sens qu'ils ne travaillent plus pour les champs bantous et ont leur propre maison où ils veulent dans le village (même type de maison entre les deux groupes ethniques). Toutefois, les relations entre les femmes bantoues et les femmes autochtones restent complexes. Il y a des mariages mixtes : Les hommes bantous et les femmes autochtones, auquel cas les hommes sont considérés comme autochtones. Les femmes autochtones ont fait une révolution dans le village pour qu'il n'y ait plus de troc mais des achats au comptant et que ce soit équitable.



La CIB, le PEDD et le WCS sont impliqués dans ce village.

Agriculture : Les autochtones sont sédentaires et ont tous un champ : banane, manioc, maïs, bari, épinard, gombo, ananas, igname sauvage, avocat, palmier à huile et citron.

Les femmes autochtones font du feu (des touffes d'herbe humide tenues dans leurs mains) pour éloigner les insectes des cultures (marcher autour des plantes avec la touffe d'herbe brûlée qui produit de la fumée et de la chaleur). Ils veulent en savoir plus sur les techniques des pesticides naturels.

Peu d'hommes bantous ont des champs, c'est la femme qui s'occupe du champ et les hommes pêchent. Le groupe de pêcheurs réunit des Bantous et des autochtones ; le président du groupe de pêcheurs dispose, comme le chef du village, d'une salle de réunion et de réception à côté de sa maison.

PFNL : 5 variétés d'ignames sauvages, dont 3 cultivables (Esuma, ekoule et kobo). Ça marche bien, l'autoconsommation.

Les champignons, intéressés à les cultiver (en 4ème position dans les priorités des femmes autochtones après la mangue sauvage, l'agriculture biologique (+ besoin de brouettes) et l'apiculture).

Vous voulez apprendre comment transformer les mangues sauvages en savon et en cosmétiques (projet PEDD mais pas encore financé).

La pisciculture : Grand village de pêcheurs parce qu'il est situé le long de la rivière Sangha. Le président des pêcheurs occupe une place importante dans la communauté.

Les femmes bantoues sont intéressées par l'aquaculture, mais seulement si elles sont étroitement encadrées et bénéficient d'un véritable soutien technique.

Les hommes bantous soulignent le risque de vol, peut-être un étang communautaire, mais le sol est trop sablonneux.

Appui technique à la pêche par le secteur de la pêche (gestion départementale) qui a permis de sensibiliser aux interdictions de maillage. Instructions comprises et suivies selon les hommes autochtones.

Principaux résultats de la consultation communautaire à Ngombé carrefour (Sangha)

Village principalement autochtone (peuplé). Proche du siège de l'IFO. Beaucoup travaillent pour IFO ou pour des sous-traitants d'IFO.

Agriculture : Chaque foyer a son propre champ, utilise un peu de cendre contre les insectes mais pas très efficace. Cultivez : arachide, banane, épinard, manioc, tarot, igname sauvage domestiqué, bari, maïs, oseille, aubergine.

Les bananes font moins de doigts par régime depuis 3 ans, Climate Change ? Il y a trop de soleil dans les champs.

En réponse aux changements saisonniers, les femmes plantent plusieurs fois par an pour comparer quand cela fonctionne le mieux.

Les femmes sont disposées à apprendre les techniques agroforestières.

Tant les hommes que les femmes ont parlé d'un besoin d'appui technique pour l'agriculture.

PFNL : Mangue sauvage, koko, asperge, chenille, igname sauvage, arachide sauvage, arachide sauvage.

Il y a de moins en moins de champignons, intérêt pour la culture.

Pertes après récolte : Pas de problème de débit, le village a le plus grand marché de la région et les employés de la concession forestière passent les commandes au village.

Apiculture : Ils ont reçu des informations rapides sur l'apiculture, mais n'en savent rien dans le village. Vous voulez apprendre à faire des ruches et à domestiquer les abeilles. Besoin d'une présence pour les accompagner.

Cantine scolaire : Les femmes font déjà des "brèdes" gratuites pour les étudiants. Les femmes veulent plus de légumes à l'école.

General information on communities in Bouenza

Un département très agricole traversé par la route nationale 1. Une petite partie du département n'a pas de réseau, mais la plus grande partie du territoire dispose d'un téléphone.

Services climatiques : Des périodes de plus en plus longues sans pluie. Difficile de savoir quand planter, besoin réel d'instruments et d'outils climatiques. Ex : Double effort pour le désherbage par manque d'informations climatiques : ils ont désherbé et puis il a finalement plu à nouveau et l'herbe a repoussé. Demander des informations sur le climat sur une base quotidienne avant même que la composante 2 ne soit introduite.

Le déplacement du vent et de la pluie est un réel problème en relation avec le changement climatique.

Mise en évidence des besoins d'irrigation du département, qui possède de grandes superficies de savane. Avant seulement 4 mois de saison sèche maintenant 6, 2ème cycle de production compromis si pas d'irrigation. Les techniques artisanales de micro-barrages existent principalement autour de Loudima.

ID a mis en place des conseils locaux de développement (CDL) et des plans locaux de développement (PDL) : Districts de Mfouati et Moyondzi. Elles sont prévues par la loi, mais actuellement au niveau de Bouenza, cela n'existe qu'au niveau des deux quartiers accompagnés d'ID. ID intervient sur l'axe routier de Mfouati pour améliorer la route, et sur Moyoundzi pour la mise en place d'une unité d'alimentation du bétail (voir plans de développement).

Radio communautaire : Madingou, Mfouati, Loudima et Nkayi. Tous les villages ont des radios, aux kiosques de nourriture ils sont presque toujours allumés. Peu d'émissions, en particulier copier-coller d'autres stations de radio (RFI et radio Congo). ID soutient les radios communautaires dans la réalisation d'émissions tous les vendredis.

La pisciculture : L'APDRA supervise 133 pisciculteurs à Bouenza, dont 4 femmes. Chaque groupe ou pisciculteur dispose de pluviomètres et d'enquêtes pour l'APDRA (pour avoir une perspective sur les liens entre les précipitations et les inondations selon les saisons afin de prévenir la rupture des digues). L'APDRA se trouve dans 6 districts : Boko-Songho, Mfouati, Moyondzi, Madingou, Yamba et Mabombo.

Contrairement au Nord, les gens n'aiment pas les ignames sauvages (étant donné la diversité des cultures de tubercules - ignames et patates douces - en abondance) et font beaucoup d'élevage de poissons (avec des systèmes de garde dans certains endroits pour faire face au vol).

Utilisation des terres : Certaines familles possèdent de grandes terres et ex : le cousin peut demander au conseil de famille de lui accorder un espace pour travailler. Les familles nombreuses sont basées sur un système clanique. Dans certains clans, la partie de terre appartient à l'homme qui est le chef du village et donc à la famille de l'homme. Transmission de père à fils ou à la famille du père. Dans d'autres cas, la terre est transmise par le ventre de la femme (dominant dans la parenté matrilineaire). La terre appartient aux femmes mais c'est leur oncle maternel (frère des mères) qui la gère. Transmission par les oncles aux neveux, nièces ou enfants (filles et garçons) de la famille maternelle de la femme. L'accès des femmes à la terre reste complexe dans les deux cas. Elle ne devient propriétaire et gestionnaire unique de ses terres que s'il n'y a plus d'homme dans sa lignée ou sa fratrie.

La polygamie fréquente, qui modifie la façon dont les ménages travaillent par rapport au Nord, les activités sont beaucoup plus individuelles et très rarement par ménage (tâches difficiles qui demandent plus de travail). Les femmes ont leurs champs et les hommes ont les leurs.

Perte après récolte : Entreposage des semences dans de grands contenants bien scellés contenant des herbes et des cendres spécifiques pour éviter les pertes.

Population du département (2015)

Boko Songho	16 329	dont 8 375 femmes
Kayes	17 041	dont 8 846 femmes
Kingoué	15 041	dont 8 143 femmes
Loudima	42 559	dont 21 928 femmes

Mabongho	15 373	dont 8 231 femmes
Madingou	81 547	dont 42 564 femmes
Mfouati et Loutété	38 866	dont 20 256 femmes
Mouyondzi	45 806	dont 25 228 femmes
Tsiaki	14 693	dont 7 626 femmes
Yamba	18 660	dont 9 809 femmes
Nkayi	93 000	dont 47 471 femmes
Total	401 339	dont 208 078 femmes

A Bouenza, les villages autochtones isolés des autres communautés sont rares. Ils sont couplés avec les Bantous. Tous les autochtones sont installés avec des activités dans la forêt. On les trouve donc dans les forêts de Bouenza : Loudima, Tsiaki et Kingoué. Le PDAC (Banque mondiale) financera un projet d'un groupe autochtone.

Principaux résultats de la consultation communautaire à Mikassou (Bouenza)

Agriculture : Village agricole, grande superficie, utilise la main d'œuvre rémunérée pour les tâches principales à accomplir. Chaque personne a son propre champ par ménage ou par individu, homme/femme. La polygamie est très répandue, ce qui explique pourquoi chaque femme a son propre domaine et pourquoi le travail n'est pas nécessairement fait par les ménages et chacun à sa façon. Les hommes font souvent du travail de service, du maraîchage et des vergers (accès plus facile à la terre pour planter des arbres).

Agroforesterie avec gingembre/outarde et arbres fruitiers.

Fertilisation des parcelles du 2^e cycle : zone de plaine inondable (période du cycle 1) qui permet une fertilisation naturelle lorsque l'eau est prélevée pour les cultures de juillet (mi-saison sèche).

Gestion de l'eau : Le potager se fait près des cours d'eau pour faciliter l'arrosage, un souhait des motopompes.

Irrigation au 2^{ème} cycle : système de barrages artisanaux, souhaitant consolider le système sur le long terme, actuellement en cours de refonte du barrage chaque année.

Pisciculture : 5 frères ont 3 étangs artificiels et 1 lac saisonnier. Achat d'alevins à Dolisie. Souhaite que le support technique s'améliore.



Pertes après récolte : Conserve les graines en conserve (25l, 60l ou 200l) : bien séchées avec des feuilles de lipia, du charbon de bois, des cendres d'un arbre spécifique et du piment pour empêcher les insectes de manger les graines.

Problème d'insectes surtout pour le manioc, désir de solution de stockage pour les produits de vente et de consommation (juste stocké dans des sacs dans la cuisine, le système décrit ci-dessus est seulement pour les semences).

Cantine scolaire : peut fournir : pois pêcheur et maïs. J'aimerais aussi faire des Saka Saka Saka pour les écoles.

PFNL : Asperges, chenilles, champignons. Très intéressé par la culture des champignons.

Principaux résultats de la consultation communautaire à Yamba (Bouenza)

The land belongs to clans (large family) and is under the responsibility of the clan chief or divided among the men of the sub-families. The land can be transmitted through the mother's womb or from father to son depending on the clans. Women who own land are under the responsibility of the brothers unless she has no brother and there she is fully owner (quite rare).

Agriculture: Men and women have their individual fields and sometimes they work together either on the field of the woman or on that of the man. Polygamy is present, crops and income are managed individually. Nevertheless, it is often the case that women keep all the household income because they are better managers and more economical. The fields are far from the village, often pay children to help with transport. Those with several hectares pay labour for field work (up to 18 ha per person possible). Do the malaa technique: gather the cut grass, put it in the form of trenches covered with earth and set fire to it.

The market gardening is done next to the river, they have watering cans but would like to have motor pumps.

Rental of parcels of land to village landowners. If it is a small field it is free but if it starts to be several hectares it is necessary to give a counterpart. It is the owner who decides where the person can farm on his or her land.

Gari is made by men on the pressing and grating phases, because work is too difficult for women. Women do almost everything beforehand, cultivation and preparation for grating, but agree to commit to these steps if they had the necessary mechanization to facilitate the work.

Presence of agroforestry (orchard and ginger) but more among men who have easier access to land. In general, all activities that require a long period of time are carried out by landowners (fish farming, agroforestry).

Use certain leaves for soil fertilization. The men talked about Moringa and mukuna.

Post-harvest losses: Attic system but problems with cockroaches and mice. Same system as the previous village to save seeds (with plastic cans), but only men talk about it (maybe it is the men who take care of the seeds?)

Fish farming: Support of APDRA in the area, including 2 women who are landowners. They hired men to help them dig the pond. In this village, one of the men has 12 ponds.



ANNEXE 4. Le CLIP, Consentement préalable libre et éclairé (en anglais FPIC = Free Prior and Informed Consent) des peuples autochtones

1. Communautés autochtones au Congo et dans le projet

Le territoire de la République du Congo est habité par environ 5,2 millions de personnes d'origines ethniques diverses. Ils sont généralement classés soit en tant que Bantous (identifiés en français comme " communautés locales "), soit en tant que peuples autochtones (identifiés en français comme " populations autochtones "). Ils représentent respectivement 90 à 97 % et 3 à 10 % de la population totale.

Les peuples autochtones du Congo comprennent les Baka (également appelés Aka ou Ba'aka), les Mbenjele, les Mikaya (également appelés Milaya), les Luma, les Gyeli, les Twa (également appelés Tswa, Cwa ou Batcha), les Babongo et les Babis (également appelés Bagyéli). Ils sont présents dans les 12 départements du pays mais sont concentrés dans les départements du nord-est (départements de Likouala et Sangha) et du sud (départements de Lekoumou et Niari).

Indigenous population in the 12 departments, according to the Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques du Congo (CNSEE), based on a 2007 census ()*

Department	Total population	Indigenous population	Denomination of the indigenous population(s)
Kouilou	91,955	242	Babongo
Niari	231,271	2,770	Babongo
Lékoumou	96,393	11,456	Babongo
Bouenza	309,073	597	Babongo
Pool	236,595	2,558	Babis (Bagyéli)
Plateaux	174,591	3,337	Twa (Tswa, Cwa, Batcha)
Cuvette	156,044	164	
Cuvette Ouest	72,999	748	Bakola
Sangha	85,738	7,885	Mambenga, Mikaya (Milaya), Luma, Gyeli, Mbenjele
Likouala	15,115	13,476	Mbenjele, Baka (Aka, Ba'aka)
Brazzaville	1,373,382	71	
Pointe Noire	715,335	74	
Total in country	3,967,490	43,378^(*)	

() The total number of indigenous peoples is likely higher, as many are not officially registered. Some sources put the number of indigenous peoples in the country at around 300,000.²²*

Selon les données recueillies par le PAM, les villages des départements de Likouala et de Sangha impliqués dans la composante 3 du projet proposé sont composés de 50 à 80 % de peuples autochtones et de 20 à 50 % de bantous..

2. Cadre réglementaire régissant les droits des peuples autochtones en République du Congo

Directives et politique du Fonds d'Adaptation

La politique et les directives environnementales et sociales du Fonds d'Adaptation précisent que chaque fois que des peuples autochtones participent à des projets proposés, la proposition doit être conforme aux droits et responsabilités énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), et en particulier au droit des peuples autochtones au consentement préalable, libre et éclairé (FPIC) pour les projets qui peuvent affecter les terres dont ils sont habituellement propriétaires, occupants ou autrement utilisateurs.

²² The World Bank's Country Assistance Strategy 2012 talks about "a sizeable minority, at least 10 percent of the overall population—and as much as 50 percent of the population living in the north of the country."

Loi nationale et décrets

La République du Congo a voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) en 2007. La République du Congo a été l'un des premiers pays africains à adopter la loi no 5-2011 sur la promotion et la protection des droits des peuples autochtones (" loi sur les droits autochtones "), conformément à l'approbation de la DNUDPA. La loi propose un large éventail de protections pour les droits des peuples autochtones, qui sont dans une large mesure compatibles avec la DNUDPA, y compris le droit au CLIP.

Les dispositions de la loi qui présentent un intérêt particulier pour la présente proposition de projet sont les suivantes :

l'obligation de consulter les peuples autochtones avant l'examen, l'élaboration ou la mise en œuvre de tout programme ou projet législatif, administratif ou de développement susceptible de les affecter directement ou indirectement (Titre 1, article 3) ;

les droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones sur leurs savoirs traditionnels, y compris le droit de bénéficier de leur utilisation (titre 3, article 15).

En mai 2019, le Conseil des ministres a adopté six projets de décrets d'application de la loi, mais au moment de la rédaction de la présente proposition de projet, ces six décrets n'étaient pas encore promulgués.

Pour combler le manque d'orientation pratique sur le CLIP en République du Congo, l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) a publié un guide du CLIP en février 2018, qui a servi d'inspiration pour le processus du CLIP mis en place pour la présente proposition de projet.

Rapports du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones (Nations Unies)

Le dernier rapport du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones sur la situation des peuples autochtones en République du Congo a été présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies le 11 juillet 2011.

Le Rapporteur spécial décrit les désavantages sociaux et économiques extrêmes dont souffrent les peuples autochtones de la République du Congo, ainsi que leur discrimination et leur marginalisation par rapport au reste de la société congolaise, notamment en matière de relations de travail, de logement, d'éducation, d'accès aux services de santé, d'absence de statut civil, de participation à la vie publique et d'accès aux ressources naturelles et aux terres. Le Rapporteur spécial prend acte des initiatives prises par le Gouvernement pour promouvoir les droits des peuples autochtones marginalisés, notamment la loi sur la promotion et la protection des droits des peuples autochtones et le Plan d'action national. Il considère la nouvelle loi comme une bonne pratique sur le continent africain, la considérant comme à peu près conforme aux normes internationales. Il exhorte le gouvernement à définir la mise en œuvre de la nouvelle loi et d'autres initiatives, en rappelant la nécessité de consulter les peuples autochtones concernés, en particulier pour les projets touchant leurs terres, leurs ressources ou leur mode de vie. Le Rapporteur spécial recommande aux organismes internationaux et aux donateurs de collaborer avec les peuples autochtones à la conception et à la mise en œuvre de programmes spécifiques qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des projets et des programmes de formation axés sur les droits de l'homme pour le développement des peuples autochtones.

Le Rapporteur spécial n'a pas présenté d'autres rapports ou cas concernant la République du Congo à l'Assemblée générale des Nations Unies.

3. Processus mis en place pour le CLIP dans le projet

Les partenaires impliqués dans l'élaboration de la proposition ont choisi de mettre en place un processus en deux étapes pour obtenir le CLIP des peuples autochtones inclus dans le projet. Cette approche en deux étapes résulte du fait que la présente proposition de projet décrit la logique et la conception globales du projet, mais laisse une certaine souplesse pour la conception des activités au niveau communautaire dans le cadre du volet 3. Ces dernières activités sont des sous-projets non définis qui seront définis pendant la mise en œuvre du projet, sur la base des résultats de la composante 1 du projet.

Phase A: le CLIP durant l'étape de conception du projet, pour intégration dans la logique d'ensemble du projet

L'identification participative des besoins, la conception du projet et les impacts du projet ont impliqué un large éventail de parties prenantes, notamment des représentants des gouvernements nationaux et locaux, des représentants des ONG internationales et des organisations nationales de la société civile, des représentants des plates-formes nationales et régionales des peuples autochtones, et un large échantillon des communautés ciblées dans les trois départements.

Le processus d'élaboration du projet a impliqué les parties prenantes autochtones dès la toute première étape de l'identification des idées et des objectifs généraux du projet. L'équipe de formulation du projet a mené des consultations dans 9 communautés en août 2018 (dont environ 200 peuples autochtones) pour recueillir et cartographier les impacts du changement climatique sur leurs moyens d'existence, les mesures d'adaptation déjà en place et identifier les activités possibles de renforcement de la résilience.

En octobre 2018, la note conceptuelle a été soumise aux représentants de la société civile autochtone au niveau national (traduction en français). Les commentaires reçus proposaient des modifications proposées, entre autres, sur la façon dont les activités devraient être classées par ordre de priorité. En février 2019, le PAM a soumis aux représentants de la société civile autochtone les observations reçues du FA sur la note conceptuelle.

L'équipe de consultation du projet a consulté 11 autres collectivités en mai-juillet 2019 (dont environ 267 peuples autochtones) pour :

- informer les communautés de la conception du projet et des activités proposées ;
- s'assurer que le projet et ses activités ont répondu à leurs besoins et attentes
- évaluer la dynamique de genre dans les communautés et les risques environnementaux et sociaux potentiels du projet ;
- obtenir le consentement des peuples autochtones à la conception et à la logique d'ensemble du projet.

toutes les étapes de la conception du projet, tous les documents du projet étaient disponibles en français pour tous les intervenants et ont été présentés en français dans plusieurs ateliers.

Les représentants régionaux des peuples autochtones des départements de Likouala, Sangha et Bouenza ont d'abord donné la preuve écrite de leur consentement libre, préalable et éclairé à la logique générale du projet, sur la base des consultations menées dans les communautés sélectionnées. L'ensemble du document, ainsi que l'analyse des risques, le CLIP et le mécanisme de règlement des griefs, ont été discutés avec la Plate-forme des représentants des peuples autochtones pour valider conjointement le processus. Par la suite, la plate-forme nationale des peuples autochtones RENAPAC a donné son accord à la logique globale du projet sur la base de l'accord donné par les représentants régionaux. Des copies des preuves écrites sont jointes à la fin de la présente annexe.

Les principes d'un mécanisme de règlement des griefs accessible aux peuples autochtones ont fait l'objet d'un accord avec les représentants nationaux des peuples autochtones.

L'ensemble du document, ainsi que l'analyse des risques, le CLIP et le mécanisme de règlement des griefs, ont été discutés avec la Plate-forme des représentants des peuples autochtones pour valider conjointement le processus. Les documents en question ont été traduits en français et ont fait l'objet d'une présentation PowerPoint pour discussion.

Phase B: le CLIP durant la mise en oeuvre du projet, pour les activités au niveau des communautés

Le consentement libre, préalable et éclairé aux activités spécifiques au niveau communautaire ne peut être obtenu qu'au cours de la mise en œuvre du projet, étant donné que le projet inclut des sous-projets non définis au stade de la proposition.

Dans le cadre des groupes de discussion de la composante 1, des arbitres autochtones seront sollicités pour faciliter les échanges avec les différents peuples autochtones du Nord Congo. Afin d'identifier les bons interlocuteurs, le projet fera intervenir les partenaires de terrain du PAM, ainsi que la plate-forme des représentants des peuples autochtones. D'une région à l'autre, les traducteurs changent en fonction

de leur disponibilité et des dialectes. Afin de faciliter autant que possible les échanges, il est préférable que le traducteur appartienne aux mêmes groupes ethniques autochtones que la communauté consultée.

Avant les consultations (composante 1), les villageois seront sensibilisés par les bureaux extérieurs du PAM et divers partenaires afin que leur participation à ces groupes de discussion soit volontaire et informée.

les consultations auront deux objectifs :

- recueillir les connaissances traditionnelles
- éclairer la conception des activités de la composante 3 du projet : impacts positifs et négatifs et risques potentiels des différents types d'activités.

Conscientes des déséquilibres de pouvoir entre les communautés et les politiciens ministériels ou nationaux qui les représentent, ces consultations communautaires se dérouleront avec une influence politique minimale sur les décisions à ce stade. ce stade, les négociations doivent être particulièrement diversifiées et inclusives (représentation des différents groupes d'âge, des groupes vulnérables, des femmes et des hommes, etc.) En particulier, les peuples autochtones seront consultés en l'absence des Bantous.

L'ensemble permettra de modéliser les activités en fonction des réalités de chaque village. Lors des consultations menées lors de la conception du projet, la question de la collecte des connaissances traditionnelles lors du volet 1 a déjà été abordée et toutes les communautés ont donné leur accord. Cependant, une attention particulière sera accordée à cet aspect du groupe de discussion lors de la sensibilisation afin que les villageois puissent participer dans le plein respect du CLIP, s'ils le souhaitent.

Avant le début des activités de la composante 3, les communautés auraient dû être informées des impacts sociaux et environnementaux de chaque activité et avoir donné leur consentement explicite. Néanmoins, les consortiums d'ONG poursuivront la conversation avec les communautés au niveau départemental au cours de la composante 3, car les communautés ont le droit de retirer leur consentement à tout moment. Les activités de la composante 3 seront menées sur une base participative et les communautés pourront discuter avec les consortiums à tout moment pour développer l'approche technique en fonction de leurs besoins.

4. Written evidence of the free, prior and informed consent by the indigenous peoples to the project proposal



Lettre de consentement

Sujet : Consentement par les populations autochtones au projet « Renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques des communautés vulnérables vivant dans le Bassin du Fleuve Congo »

En tant représentants des populations autochtones au niveau des départements de la Likouala, la Sangha, la Bouenza, ainsi qu'au niveau national de la République du Congo, nous confirmons que le Programme Alimentaire Mondial et le Ministère du Tourisme et de l'Environnement nous ont présenté les objectifs et activités du projet cité ci-dessus. Nous avons conscience et connaissance des différentes implications que ce projet pourrait entraîner pour notre communauté. Nous consentons à la soumission de ce projet au Fonds d'Adaptation et à sa mise en œuvre à condition de la mise en place d'un processus de Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) supplémentaire et spécifique pour les activités de la Composante 3.

NOM, Prénom: *Royal MÈKOUNO*
Fonction: *Membre de Renapac et communicateur.*
Lieu et Date: *26/05/2019 à Pokola,*
Signature: *[Signature]* *de CIB*

Franco Ngoma
Représentant de RENAPAC de la Bouenza
06/06/2019 à la Bouenza, Madingou

[Signature]



Lettre de consentement

Sujet : Consentement par les populations autochtones au projet « Renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques des communautés vulnérables vivant dans le Bassin du Fleuve Congo »

En tant représentants des populations autochtones au niveau des départements de la Likouala, la Sangha, la Bouenza, ainsi qu'au niveau national de la République du Congo, nous confirmons que le Programme Alimentaire Mondial et le Ministère du Tourisme et de l'Environnement nous ont présenté les objectifs et activités du projet cité ci-dessus. Nous avons conscience et connaissance des différentes implications que ce projet pourrait entraîner pour notre communauté. Nous consentons à la soumission de ce projet au Fonds d'Adaptation et à sa mise en œuvre à condition de la mise en place d'un processus de Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) supplémentaire et spécifique pour les activités de la Composante 3.

NOM, Prénom : WAYE MARGUERITE
Fonction : Facilitatrice
Lieu et Date : Mayelle le 31/05/2013
Signature : 

Nom, Prénom : DIHOUKAMBA Parfait
Fonction : Coordinateur REPALCAC-COMBO
Lieu et date : Brazzaville le 11 juin 2013
Signature : 

Tel: +242 068996586/066694204
E-mail: pdhoukamba@gmail.com

ANNEXE 5: Évaluation des risques environnementaux et sociaux

La présente annexe contient les sections suivantes

1. Description sommaire du projet
2. Examen préliminaire et catégorisation du projet
3. Évaluation de l'impact environnemental et social
4. Plan de gestion et de surveillance environnementales et sociales

1. Description sommaire du projet

L'objectif global du projet est d'améliorer la capacité d'adaptation des communautés vulnérables aux effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire. Les actions du projet contribueront à réduire la vulnérabilité aux impacts du changement climatique et à renforcer les capacités d'adaptation des communautés vulnérables et des écosystèmes dont elles dépendent, en favorisant la sécurité alimentaire, la nutrition et l'égalité des sexes. Le projet y parviendra en poursuivant les trois objectifs suivants :

1. Améliorer les connaissances aux niveaux national et infranational sur les impacts du changement climatique en République du Congo et sensibiliser la population et les partenaires aux impacts actuels et futurs du changement et de la variabilité climatiques et aux solutions d'adaptation possibles.

Les connaissances et la littérature sur les impacts du changement climatique sur les moyens d'existence et la sécurité alimentaire sont encore très limitées au Congo, pour pouvoir apporter le meilleur soutien possible aux communautés et au Congo, le projet doit d'abord comprendre le changement climatique et la variabilité du climat et son impact sur différentes personnes (femmes, hommes, jeunes/âgés, autochtones, département) ainsi que les solutions d'adaptation qui sont pertinentes/spécifiques à leur contexte. Cette composante sensibilisera également à la relation entre les forêts/environnement et les impacts du changement climatique, à la manière dont les pratiques actuelles (par exemple, le "slash and burn", la coupe des arbres pour le charbon de bois et le bois de feu, etc. Les impacts du changement climatique sur les populations autochtones vivant en RdC ne sont actuellement pas documentés, de sorte que le projet veillera à intégrer les spécificités des communautés autochtones dans ses études et recherches. De plus, lors des consultations, les populations ont montré une volonté de comprendre ces phénomènes. C'est pourquoi ce volet cherchera à en savoir le plus possible sur le changement climatique et ses diverses répercussions en République du Congo, afin d'apporter des solutions adéquates à la population en termes d'adaptation mais aussi de compréhension et de connaissance.

2. Renforcer l'accès des communautés vulnérables aux informations météorologiques et climatiques pertinentes.

Les collectivités n'ont pas accès aux renseignements météorologiques et climatiques pertinents. À l'heure actuelle, un bulletin météorologique quotidien est diffusé à la télévision nationale, mais les petits exploitants agricoles ne le voient généralement pas (l'écrasante majorité n'a même pas accès à une télévision). Les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des ménages vulnérables sont affectés par l'augmentation de la variabilité climatique et les changements dans les régimes pluviométriques, ce qui rend difficile la planification à long terme. En outre, la réduction du nombre de jours de pluie continue et l'augmentation de leur intensité entraînent l'érosion et augmentent les pertes de récolte. Une information opportune peut aider les ménages à prendre des décisions éclairées sur leurs moyens d'existence avant la saison afin de mieux gérer les risques. Grâce à la mise en œuvre des services climatiques du dernier kilomètre, le projet vise à identifier les besoins spécifiques en matière d'information climatique et météorologique des communautés/individus cibles et, en collaboration avec les principaux partenaires, utilisateurs finaux et parties prenantes, à développer des services sur mesure qui répondront aux besoins identifiés et permettront une prise de décision éclairée pour la gestion des risques climatiques. Le PAM a travaillé avec des partenaires dans plusieurs pays africains pour aider les communautés à mieux accéder à l'information par le biais des services climatologiques, en mettant fortement l'accent sur le développement de produits, la coproduction et les mécanismes de retour d'information axés sur les utilisateurs. Cette expertise éclairera le travail en République du Congo.

3. Renforcer la résilience au niveau communautaire par des mesures d'adaptation concrètes et l'amélioration des systèmes alimentaires, notamment en encourageant une agriculture résistante au climat et en établissant des liens commerciaux pour des activités génératrices de revenus durables.

Les activités au titre de cette composante seront mises en œuvre dans 124 villages de trois départements sélectionnés : Bouenza, Likouala et Sangha. La conception exacte de ce volet découlera des résultats du volet 1 ; les activités du volet 3 seront adaptées en fonction des résultats des recherches et des études réalisées. Cette composante comportera deux produits : le premier produit (conformément aux résultats de la composante 1) aidera les communautés à se constituer des avoirs et à s'engager dans des activités de subsistance de remplacement qui peuvent résister aux effets futurs du changement climatique (températures plus élevées, précipitations irrégulières, etc.). Par exemple, les populations autochtones disent que la cueillette du miel à l'état sauvage est très touchée et donc de moins en moins praticable ; accompagner les populations à l'apiculture pourrait être envisagé pour permettre une continuité de l'activité du miel. Un autre exemple pourrait être la promotion de pratiques agricoles respectueuses du climat et l'amélioration de la gestion de l'eau à Bouenza. Dans une deuxième phase, l'objectif de la composante 3 sera de renforcer la résilience de la population en consolidant les sources de revenus en travaillant sur les chaînes de valeur.

Lorsque l'on change les pratiques agricoles et les cultures pour des pratiques plus résilientes, l'accès aux marchés pourrait également en souffrir. Il est donc impératif de veiller également à ce que les chaînes de valeur soient prises en compte dans le projet. En reliant les agriculteurs à de nouveaux marchés, la sécurité financière et la durabilité du projet peuvent être assurées. L'expérience du PAM dans ce domaine servira de base aux activités visant à aider les agriculteurs à diversifier leurs sources de revenus et à les relier aux marchés.

Les activités potentielles du volet 3, ainsi que les activités exclues, sont énumérées ci-dessous.

potential and excluded activities for component 3

	Potentielles activités	Activités exclues
Agri climato-sensible	<ul style="list-style-type: none"> -Introduction de l'agroforesterie -Solutions naturelles pour la fertilisation et la lutte contre les parasites -Calendriers de récolte -Variétés de cultures résistantes -Reboisement -Stabilisation des terres 	<ul style="list-style-type: none"> -Introduction de produits agrochimiques -Introduction d'OGM -Introduction d'espèces végétales exotiques -Développement de l'élevage -Monocultures à grande échelle (>2 ha de terres contiguës avec 1 culture)
Management eau	<ul style="list-style-type: none"> -Collecte de l'eau de pluie -Petits systèmes d'irrigation utilisant l'eau de surface, détournant <10% du débit de surface ET <100m³ par jour. 	<ul style="list-style-type: none"> -Puits d'eau -Forages -Barrages dans les rivières détournant >10% du débit de surface OU >100m³ par jour
Pisciculture	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcement des pratiques de pêche traditionnelles dans les étangs naturels ou semi-naturels (photo A) ou dans les tranchées des rivières (photo B) -Création d'étangs artificiels d'une profondeur inférieure à 3 m et d'un volume inférieur à 1000 m³ (photo C) -Utilisation d'espèces de poissons locales 	<ul style="list-style-type: none"> -Creation of artificial fish ponds with depth>3m OR volume>1000m³ -Introduction of Création d'étangs artificiels d'une profondeur>3m OU d'un volume>1000m³ -Introduction d'espèces de poissons exotiques dans les étangs fish species in the ponds
Apiculture	<ul style="list-style-type: none"> -Installation de ruches en bois (photo D) pour les espèces d'abeilles locales -Petites usines de transformation du miel -Installation d'emballage à petite échelle (bocaux en verre, système de consigne) 	<ul style="list-style-type: none"> -Introduction d'espèces d'abeilles exotiques -Introduction de produits chimiques pour le traitement des ruches

Produits forestier non ligneux	<ul style="list-style-type: none"> -Petites installations de culture et de transformation de champignons -Installations de transformation à petite échelle pour le poivre sauvage et la chaîne de vente -Usines de transformation à petite échelle pour la mangue sauvage 	<ul style="list-style-type: none"> -Unités de production à grande échelle (>100t par an)
Réduction des pertes post-récoltes	<ul style="list-style-type: none"> -Formations sur la manipulation après récolte -Formations pour renforcer la chaîne de valeur -Formations sur les transports -Équipement de stockage hermétique (p. ex. fûts) 	<ul style="list-style-type: none"> -Grandes installations de stockage (>100m3)
Transformation des aliments	<ul style="list-style-type: none"> -Production à petite échelle de chips de banane -Production à petite échelle de poudre de moringa -Production artisanale de jus de fruits 	<ul style="list-style-type: none"> Unités de production à grande échelle (>100t par an)

Photo A: exemple d'un petit étang piscicole semi-naturel dans la Likouala



Photo B: exemple d'un grand étang piscicole artificiel dans le Pool



Photo C: exemple d'étang piscicole créé dans l'encaissement du bras d'une rivière dans la Bouenza



Photo D: exemple de ruches artisanales locales dans la Likouala



2. Examen préliminaire et catégorisation du projet

Le projet a été présélectionné en fonction des 15 principes environnementaux et sociaux du Fonds d'adaptation, l'outil de sélection utilisé est présenté ci-dessous.

L'outil de dépistage consiste en une liste d'environ 20 questions générales de niveau 1 (indiquées par deux chiffres, par exemple 3.1) et environ 60 questions détaillées de niveau 2 (indiquées par trois chiffres, par exemple 3.1.1). Elles sont classées en 15 domaines thématiques qui correspondent aux 15 principes environnementaux et sociaux du Fonds pour l'adaptation. Il faut d'abord répondre aux questions de niveau 1 et à TOUTES les questions doivent être répondues.

Si la réponse à une question de niveau 1 est " oui ", cela mène à des questions plus détaillées de niveau 2. Toutes les questions de niveau 2 sous une question de niveau 1 qui ont déclenché un " oui " doivent recevoir une réponse. Cela peut se faire après consultation de la communauté. Si la réponse à une question de niveau 1 est négative, il n'est pas nécessaire de répondre aux questions de niveau 2 correspondantes. Un commentaire explicatif devrait être ajouté à toutes les questions auxquelles on a répondu par un " non " ou un " oui ".

Les réponses aux questions détaillées du niveau 2 donnent lieu à l'un des trois degrés de préoccupation. Si vous répondez " oui " à une question de niveau 2, le degré de préoccupation indiqué déterminera le degré de préoccupation pour l'ensemble de l'activité. Cela signifie que si une seule question indique un degré élevé de préoccupation, l'activité est classée comme une activité très préoccupante et des mesures appropriées doivent être prises. Si aucune question ne fait l'objet d'une réponse très préoccupante, mais qu'au moins une préoccupation de niveau moyen est soulevée, l'activité est alors une activité de niveau moyen. Si aucune question de niveau 1 ou de niveau 2 ne reçoit une réponse affirmative, l'activité est peu préoccupante et aucune autre mesure n'est requise.

Il est possible qu'une question de niveau 1 reçoive une réponse " oui " et que toutes les questions de niveau 2 associées reçoivent une réponse " non ", car il s'agit de questions plus détaillées et plus spécifiques sur le même sujet. Si toutes les questions de niveau 2 reçoivent une réponse négative, ce domaine sera peu préoccupant, même si les questions de niveau 1 ont reçu une réponse positive. Il n'y a pas de degré de préoccupation prédéterminé pour les questions de niveau 1.

1. Respect de la loi			
1.1 Existe-t-il un risque que l'activité ne soit pas conforme à une loi nationale ou internationale applicable ?		NO	En tant qu'entité des Nations Unies, le PAM respecte le droit international et national. Les partenaires du PAM et les prestataires de services sous contrat y sont également tenus. En outre, les autorités nationales, départementales et de district compétentes ont été consultées au cours du processus d'élaboration de la proposition et seront partenaires dans la mise en œuvre du projet. Cela facilite le respect de toutes les lois pertinentes.
1.1.1 Existe-t-il un risque que l'activité ne soit pas conforme à une loi internationale applicable ?	High	NO	
1.1.2 Existe-t-il un risque que l'activité ne soit pas conforme à une loi nationale ou locale applicable ?	High	NO	

2. Accès et équité			
2.1 L'activité pourrait-elle entraîner des changements dans les modalités d'occupation locale des ressources existantes ou des ressources créées par l'activité ?		YES	
2.1.1 L'activité pourrait-elle entraîner des changements dans les modalités d'occupation qui pourraient désavantager des groupes ou des individus ou entraîner des désaccords et des conflits ?	Medium	YES	L'accès aux terres agricoles, aux zones de pêche, aux zones de chasse et de cueillette et au marché est régi par des arrangements coutumiers et officiels qui sont généralement contrôlés et favorisés par les hommes bantous, au détriment des femmes et des peuples autochtones. Dans certaines communautés (en particulier dans le département de Likouala), les Bantous et les populations autochtones vivent une relation qui peut être définie comme une relation " maître-esclave ". De même, dans les communautés où il n'y a pas ou peu d'autochtones (par exemple dans le département de Bouenza), il existe une forte inégalité entre les membres de la communauté, car les ressources sont gérées au

			<p>niveau des ménages ou même des individus, et rarement au niveau communautaire.</p> <p>Dans le cadre du volet 3, le projet introduira de nouveaux actifs, ressources ou activités génératrices de revenus dans des communautés sélectionnées, telles que des étangs d'eau, des ruches d'abeilles, de petites infrastructures d'irrigation, etc. Dans certaines communautés, l'élite bantoue de la communauté risque de détourner le processus de ciblage ou de redistribution des bénéfices des activités au détriment des peuples autochtones ou des membres ou femmes bantous les plus vulnérables. Les activités de la composante 3 risquent également de renforcer l'inégalité d'accès aux ressources et aux biens des différents groupes ethniques ou d'introduire de nouvelles tensions dans les communautés.</p>
2.2	L'activité pourrait-elle créer ou exacerber des conflits intra ou intercommunautaires ?	YES	<p>L'accès aux terres agricoles, aux zones de pêche, aux zones de chasse et de cueillette et au marché est régi par des arrangements coutumiers et officiels qui sont généralement contrôlés et favorisés par les hommes bantous, au détriment des femmes et des peuples autochtones. Dans certaines communautés (en particulier dans le département de Likouala), les Bantous et les populations autochtones vivent une relation qui peut être définie comme une relation " maître-esclave ". De même, dans les communautés où il n'y a pas ou peu d'autochtones (par exemple dans le département de Bouenza), il existe une forte inégalité entre les membres de la communauté, car les ressources sont gérées au niveau des ménages ou même des individus, et rarement au niveau communautaire.</p> <p>Dans le cadre du volet 3, le projet introduira de nouveaux actifs, ressources ou activités génératrices de revenus dans des communautés sélectionnées, telles que des étangs d'eau, des ruches d'abeilles, de petites infrastructures d'irrigation, etc. Dans certaines communautés, l'élite bantoue de la communauté risque de détourner le processus de ciblage ou de redistribution des bénéfices des activités au détriment des peuples autochtones ou des membres bantous les plus vulnérables. Les activités de la composante 3 risquent également de renforcer l'inégalité d'accès aux ressources et aux biens des</p>

			différents groupes ethniques ou d'introduire de nouvelles tensions dans les communautés.
2.2.1 Les activités pourraient-elles conduire à l'ouverture de conflits ou de désaccords mineurs existants ou à la création de nouveaux conflits ou désaccords mineurs au sein de groupes ou de communautés ou entre eux ?	Medium	YES	La majorité des communautés ciblées sont composées d'un mélange de Bantous et de peuples autochtones. L'accès des différents groupes ethniques aux ressources et aux activités génératrices de revenus est très inégal et favorise de manière disproportionnée les Bantous, en particulier les hommes bantous. Cependant, au sein des communautés bantoues également, les inégalités sont fortes, car les ressources sont gérées au niveau des ménages ou des individus et non au niveau de la communauté. Des activités telles que l'achat local de nourriture pour les écoles, la pisciculture ou l'apiculture pourraient exacerber les inégalités ou introduire des conflits intracommunautaires.
2.2.2 Les activités pourraient-elles conduire à l'ouverture de conflits ou de désaccords existants ou à la création de nouveaux conflits ou désaccords au sein de groupes ou de communautés ou entre eux, qui pourraient s'enraciner, devenir violents ou s'étendre à d'autres groupes ou communautés ?	High	NO	Dans le cas où le projet créerait ou augmenterait des désaccords intracommunautaires, il y a peu de risque qu'ils deviennent violents ou impliquent des communautés voisines. Il n'y a aucun risque que les activités introduisent des conflits intercommunautaires.
2.2.3 L'activité pourrait-elle apporter des avantages économiques inégaux à un sous-ensemble limité du groupe cible ?	Medium	YES	Même si les activités visaient les plus vulnérables, il y a un risque que, dans certaines communautés, l'élite bantoue de la communauté détourne le processus de ciblage ou la redistribution des bénéfices des activités au détriment des peuples autochtones.
2.2.4 L'activité pourrait-elle entraîner une augmentation du chômage qui ne serait pas absorbée par d'autres secteurs ou activités ??	Medium	NO	
2.3 Les bénéficiaires ou les parties prenantes ciblés pourraient-ils être insatisfaits en raison d'une consultation limitée au cours de la conception ou de la mise en œuvre des activités (y compris en raison de mécanismes inadéquats de plaintes et de rétroaction) ?		NO	L'objectif de la composante 1 est précisément d'éliminer ce risque, en consultant largement les communautés (en groupes ventilés par sexe et origine ethnique) pour informer les activités de la composante 3. Les consultations serviront également à obtenir le consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones pour les activités relevant de la composante 3 et à concevoir des canaux appropriés pour le mécanisme de plainte et de retour d'information, y compris pour les analphabètes et les personnes sans accès au téléphone.

	2.3.1 L'activité pourrait-elle entraîner une insatisfaction ou des impacts négatifs en raison du manque de participation des bénéficiaires ou des autres parties prenantes à la planification, à la conception, à la mise en œuvre ou à la prise de décisions générales ?	Medium	NO	
	2.3.2 Existe-t-il un risque que toutes les parties prenantes concernées, et en particulier les groupes marginalisés ou vulnérables, n'aient pas été identifiées et consultées ou qu'elles n'aient pas été soumises à des pressions ou à des contraintes internes ou externes ou qu'elles n'aient pas été en mesure de comprendre ces consultations ?	Medium	NO	
	2.3.3 Pourrait-il y avoir des répercussions négatives en raison d'un mécanisme inadéquat de plaintes et de rétroaction pendant la mise en œuvre du projet ?	Medium	NO	

3. *Marginalized and Vulnerable Groups*

	3.1 L'activité pourrait-elle avoir des effets négatifs disproportionnés sur les groupes marginalisés et vulnérables ?		NO	Le projet vise à réduire la vulnérabilité et à accroître la résilience des communautés ciblées, en particulier des sous-groupes les plus vulnérables et marginalisés comme les femmes et les peuples autochtones. Ces sous-groupes vulnérables et marginalisés ont été intensivement consultés lors de la conception du projet et le seront encore davantage lors de sa mise en œuvre. On ne s'attend pas à ce que ce projet ait d'impacts négatifs majeurs, tant sur le plan social qu'environnemental. Par conséquent, on ne s'attend pas à une répartition disproportionnée des effets néfastes pour les sous-groupes marginalisés et vulnérables.
	3.1.1 Existe-t-il une probabilité que l'activité ait des effets négatifs inévitables ou discriminatoires sur les populations touchées, en particulier les personnes vivant dans la pauvreté ou les personnes ou groupes marginalisés ou exclus ?	Medium	NO	
	3.1.2 L'activité pourrait-elle potentiellement restreindre la disponibilité, la qualité et l'accès aux ressources ou aux services de base, en	High	NO	

	particulier aux individus ou groupes marginalisés ?			
	3.1.3 L'activité pourrait-elle aggraver la situation d'individus ou de groupes vulnérables, marginalisés ou autrement défavorisés ?	High	NO	
	3.2 L'activité pourrait-elle entraîner l'afflux d'une main-d'œuvre étrangère temporaire ou permanente ?		NO	
	3.2.1 L'activité pourrait-elle entraîner l'afflux d'une main-d'œuvre étrangère temporaire ou permanente de taille relativement réduite dans une communauté relativement isolée ou culturellement sensible ?	Medium	NO	
	3.2.2 L'activité pourrait-elle entraîner l'afflux d'une main-d'œuvre étrangère importante, temporaire ou permanente, relativement importante (>10 % de la communauté existante) ou d'un groupe plus restreint qui pourrait avoir un impact culturel, sanitaire ou socio-économique important sur une communauté locale ?	High	NO	
4. Droit humain				
	4.1. L'activité pourrait-elle ne pas respecter les droits de l'homme ?		NO	L'IE et ses partenaires affirment les droits humains fondamentaux de tous les peuples. Le projet ne risque de violer aucun pilier des droits de l'homme.
	4.1.1 L'activité pourrait-elle conduire à une violation des droits fondamentaux de l'homme tels que définis par le droit international, national ou local ?	High	NO	
	4.1.2 L'activité de partenaires, d'entrepreneurs ou de fournisseurs pourrait-elle conduire à une violation des droits fondamentaux de l'homme tels que définis par le droit international, national ou local ?	High	NO	
5. Égalité des sexes et autonomisation des femmes				
	5.1 L'activité pourrait-elle entraîner une inégalité, une discrimination, une exclusion, une charge de travail non désirée ou de la violence fondée sur le genre ?		Yes	Les femmes et les hommes sont responsables de différentes sources ou sous-tâches de subsistance pour chaque source de subsistance. Par conséquent, chacune des activités de la

			<p>composante 3 du projet augmentera la charge de travail des hommes ou des femmes.</p> <p>Les femmes sont moins susceptibles d'être propriétaires des terres qu'elles cultivent et ont moins de sécurité foncière que les hommes. Alors que les femmes peuvent souvent utiliser la terre gratuitement pour l'agriculture de subsistance, dès que leur production génère des revenus, elles ont généralement besoin de payer un loyer.</p> <p>Il y a un risque que certaines des activités de la composante 3 accroissent l'inégalité entre les sexes, parce que :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les activités telles que la plantation d'arbres ou l'aquaculture supposent que le bénéficiaire de l'activité est le propriétaire de sa terre, ce qui exclut la plupart des femmes ; -Les activités génératrices de revenus peuvent placer les femmes dans une situation où elles doivent céder une partie de leurs revenus ou payer un loyer, alors que ce n'était pas le cas avant l'activité. <p>Le projet favorisera une répartition équitable des charges et des avantages entre les hommes et les femmes. Le projet favorisera également le leadership des femmes dans les espaces publics et la prise de décisions en matière d'adaptation au changement climatique, de sécurité alimentaire et de nutrition.</p>
5.1.1 L'activité pourrait-elle créer ou amplifier les conditions d'inégalités entre les genres ?	Medium	Yes	<p>Les femmes sont moins susceptibles d'être propriétaires des terres qu'elles cultivent et ont moins de sécurité foncière que les hommes. Alors que les femmes peuvent souvent utiliser la terre gratuitement pour l'agriculture de subsistance, dès que leur production génère des revenus, elles ont généralement besoin de payer un loyer. Il y a un risque que certaines des activités de la composante 3 accroissent l'inégalité entre les sexes, parce que:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les activités telles que la plantation d'arbres ou l'aquaculture supposent que le bénéficiaire de l'activité est le propriétaire de sa terre, ce qui exclut la plupart des femmes ; -Les activités génératrices de revenus peuvent placer les femmes dans une situation où elles doivent céder une partie de leurs revenus ou payer un loyer, alors que ce n'était pas le cas avant l'activité.
5.1.2 L'activité pourrait-elle conduire à la violence sexiste ?	High	NO	

	5.1.3 L'activité pourrait-elle entraîner des inégalités entre les sexes dans la prise de décisions ?	Medium	NO	
	5.1.4 L'activité pourrait-elle entraîner une augmentation du travail non rémunéré pour les femmes et les filles ?	Medium	NO	
6. Droits fondamentaux du travail				
	6.1 L'activité pourrait-elle ne pas respecter les droits fondamentaux du travail ?		NO	L'IE et ses partenaires respectent les lois et codes du travail internationaux et nationaux, comme indiqué dans les politiques du PAM. En particulier, le PAM a une politique de tolérance zéro à l'égard du travail des enfants de moins de 14 ans. Le travail des enfants n'est pas rare dans les zones ciblées, puisque seulement 30 % des enfants autochtones et 60 % des enfants bantous vont à l'école, mais le PAM s'efforcera de promouvoir la fréquentation scolaire, notamment parce que toutes les communautés ciblées ont accès aux écoles où le PAM fournit des repas scolaires.
	6.1.1 L'activité implique-t-elle un soutien à l'emploi ou aux moyens d'existence qui pourraient ne pas être conformes aux normes nationales et internationales du travail ?	High	NO	
	6.1.2 L'activité, ou celle de partenaires, d'entrepreneurs ou de fournisseurs, pourrait-elle impliquer le recours au travail des enfants (<14 ans) ou au travail forcé ?	High	NO	
7. People autochtones				
	7.1 L'activité concerne-t-elle les peuples autochtones ou pourrait-elle les toucher ?		YES	Le projet est pleinement conforme à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) et a mis en place un processus pour obtenir le consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) des peuples autochtones présents dans les territoires visés par le projet, et en particulier la composante 3 du projet.
	7.1.1 L'activité pourrait-elle avoir un effet négatif sur les peuples autochtones, culturellement ou autrement, sans leur consentement préalable, libre et éclairé (CLIP) spécifique ?	High	NO	

	7.1.2 L'activité pourrait-elle modifier le mode de vie traditionnel des peuples autochtones, même dans le cas où le CLIP a été obtenu ?	Medium	YES	<p>Bien que le CLIP ait été obtenu pour l'ensemble de la proposition de projet et que le CLIP soit recherché au niveau communautaire pour les activités spécifiques de la composante 3, il existe un risque résiduel que certaines des activités de la composante 3 modifient le mode de vie traditionnel des peuples autochtones, en particulier à Likouala, en les encourageant implicitement à s'installer dans des villages ou des camps, afin de maintenir l'accès à de nouveaux actifs tels que des ruches ou des viviers. Cet effet pourrait être renforcé par les gouvernements locaux, qui considèrent souvent la sédentarité comme la seule option pour les peuples autochtones afin d'améliorer leur bien-être et leur statut socio-économique.</p> <p>Ce risque est plus faible à Sangha et Bouenza, où la majorité des peuples autochtones sont plus sédentaires et intégrés dans les villages bantous.</p>
8. Réinstallation involontaire				
8.1.	L'activité pourrait-elle mener à la réinstallation ?			
	8.1.1 L'activité pourrait-elle entraîner la réinstallation économique ou physique involontaire de ménages ou de particuliers ?	High	NO	Ce projet ne permettra pas de réinstaller des ménages ou des familles, ni sur le plan physique ni sur le plan économique.
9. Protection of Natural Habitats				
9.1	L'activité pourrait-elle avoir des impacts négatifs sur les habitats naturels ?		NO	<p>Les activités du volet 1 visent à mieux comprendre l'environnement dans lequel vivent les communautés et les impacts que les changements climatiques ont sur elles. Les activités de la composante 2 renforcent la sensibilisation et les services climatologiques. Par conséquent, les activités des composantes 1 et 2 n'auront aucun impact sur l'environnement ou les habitats naturels. Les activités du volet 3 peuvent avoir un impact sur les habitats, mais elles seront conçues de manière à ce que leur impact environnemental soit minimal (en s'appuyant sur les caractéristiques de l'environnement déjà présentes, sans introduire de nouveaux éléments ou espèces). De plus, toutes les activités du volet 3 sont de petite envergure (gérées au niveau des ménages ou de la communauté) et tout impact résiduel sur l'environnement ou les habitats serait négligeable.</p>

	9.1.1 Pourrait-il y avoir des impacts négatifs sur les couloirs de migration critiques d'espèces animales ou d'insectes en voie de disparition ou d'autres espèces importantes ?	High	NO	
	9.1.2 L'activité pourrait-elle entraîner une augmentation de la collecte, de la chasse ou de la pêche non réglementées ou non autorisées ?	Medium	NO	
	9.1.3 Un habitat naturel pourrait-il être considérablement dégradé, fragmenté ou détruit sur plus de la moitié de son étendue ?	Medium	NO	
	9.1.4 Un habitat naturel pourrait-il être presque entièrement détruit ou dégradé de sorte qu'il ne pourrait plus servir d'habitat naturel à la faune ou à la flore d'origine ?	High	NO	
	9.2 L'activité pourrait-elle avoir des impacts négatifs dans des aires protégées ou reconnues internationalement ?		NO	Certaines des communautés ciblées par le volet 3 vivent à proximité des parcs naturels (parc national Nouabalé-Ndoki, réserve communautaire du lac Télé). Les activités du volet 3 seront conçues de manière à ce que leur impact sur l'environnement soit minimal (en s'appuyant sur les caractéristiques de l'environnement déjà présentes, sans introduire de nouveaux éléments ou espèces). De plus, toutes les activités du volet 3 sont de petite envergure (gérées au niveau des ménages ou de la communauté) et tout impact résiduel sur l'environnement ou les habitats serait négligeable.
	9.2.1 Les constructions majeures seront-elles situées à proximité (<200 m) d'habitats critiques, de zones protégées ou de zones d'importance écologique particulière ou reconnue localement ?	Medium	NO	
	9.2.2 L'activité pourrait-elle avoir des impacts négatifs sur des aires protégées ou reconnues internationalement ?	High	NO	

10. Conservation of Biological Diversity			
10.1 L'activité pourrait-elle avoir des impacts négatifs sur la biodiversité ou sur les espèces menacées ?		NO	Les activités du volet 1 visent à mieux comprendre l'environnement dans lequel vivent les communautés et les impacts des changements climatiques sur l'environnement. Les activités de la composante 2 renforcent la sensibilisation et les services climatologiques. Par conséquent, les activités des composantes 1 et 2 n'auront aucun impact direct sur l'environnement ou la biodiversité. Les activités du volet 3 peuvent avoir un impact sur l'environnement, mais elles seront conçues de manière à ce que leur impact sur la biodiversité soit minimal (en s'appuyant sur les caractéristiques de l'environnement déjà présentes, sans introduire de nouveaux éléments ou espèces exotiques). En outre, toutes les activités de la composante 3 sont de petite envergure (gérées au niveau des ménages ou des communautés) et tout impact résiduel sur la biodiversité serait négligeable.
11. Climate Change			
11.1 L'activité pourrait-elle entraîner une exposition accrue, une vulnérabilité accrue ou une résistance réduite des bénéficiaires aux effets du changement climatique ?		NO	L'ensemble du projet est conçu pour réduire l'exposition et la vulnérabilité des bénéficiaires aux effets du changement climatique et accroître leur résilience.
11.2 L'activité pourrait-elle entraîner une augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou une réduction des puits de carbone ?		NO	Aucune des activités du projet n'augmentera les émissions de gaz à effet de serre ni ne réduira les puits de carbone.
11.2.1 L'activité pourrait-elle entraîner une augmentation importante des émissions de GES pendant la phase d'exploitation ?	Medium	NO	
11.2.2 L'activité pourrait-elle entraîner une dégradation ou une destruction importante des éléments qui absorbent et stockent le carbone de l'atmosphère (arbres, plantes, sols) ?	Medium	NO	
12. Prévention de la pollution et efficacité des ressources			
12.1 L'activité pourrait-elle entraîner une augmentation importante des rejets de polluants dans l'air, le sol ou l'eau pendant la construction ou l'exploitation ?		NO	Aucune des activités du projet ne rejettera de polluants dans l'air, le sol ou l'eau.

12.1.1	L'activité pourrait-elle entraîner une augmentation dangereuse des rejets de polluants (y compris le bruit) dans l'air, le sol ou l'eau pendant la construction ou à la suite d'accidents ?	Medium	NO	
12.1.2	L'activité pourrait-elle entraîner une augmentation dangereuse des rejets de polluants (y compris le bruit) dans l'air, le sol ou l'eau en fonctionnement normal ?	Medium	NO	
12.1.3	L'activité entraînera-t-elle une combustion à ciel ouvert de déchets plastiques pendant la construction ou l'exploitation ?	Medium	NO	
12.1.4	L'activité pourrait-elle avoir des répercussions négatives importantes sur les valeurs esthétiques visuelles ?	Medium	NO	
12.1.5	L'activité pourrait-elle entraîner le rejet d'eaux usées non traitées dans l'environnement ?	High	NO	
12.2	L'activité pourrait-elle entraîner l'achat, le transport ou l'utilisation de produits chimiques, de matières dangereuses ou de substances appauvrissant la couche d'ozone soumis à des interdictions internationales ?		NO	Aucune des activités du projet ne porte sur des produits chimiques, des matières dangereuses ou des substances appauvrissant la couche d'ozone.
12.2.1	L'activité pourrait-elle entraîner l'achat, le transport ou l'utilisation de produits chimiques ou d'autres matières dangereuses, y compris l'amiante et les gaz appauvrissant la couche d'ozone, qui ne seront pas manipulés et éliminés de façon sécuritaire en suivant les procédures normales d'exploitation normalisées ?	Medium	NO	
12.2.2	L'activité pourrait-elle entraîner l'achat, le transport ou l'utilisation de produits chimiques ou d'autres matières dangereuses faisant l'objet d'interdictions internationales ?	High	NO	
12.3	L'activité pourrait-elle conduire à une utilisation accrue de produits agrochimiques ?		NO	Dans le cadre du volet 3, le projet introduira des pratiques agricoles respectueuses du climat dans certaines communautés, mais cela n'entraînera pas une augmentation de l'utilisation des produits agrochimiques. Au contraire, le projet encouragera des solutions naturelles pour

			augmenter la productivité agricole (par exemple, le compost, l'agroforesterie) et lutter contre les ravageurs (par exemple, la lutte intégrée).
12.4 L'activité pourrait-elle entraîner une utilisation très élevée des ressources (comme le carburant ou l'eau) pendant l'exploitation ?		NO	Aucune des activités du projet n'implique une forte utilisation des ressources. Toutes les activités relevant du volet 3 sont de petite envergure et sont gérées au niveau du ménage ou de la communauté.
12.5 L'activité pourrait-elle entraîner la production ou le transport de déchets dangereux ou non dangereux qui pourraient avoir des incidences négatives sur l'environnement ?		NO	Aucune de ces activités ne produira de déchets, qu'ils soient dangereux ou non dangereux. Il y a un risque que certains biens créés au niveau des ménages ou de la communauté au cours du projet (par exemple les étangs d'eau, les ruches d'abeilles, les petites infrastructures d'irrigation) soient abandonnés à long terme, mais ces biens seront construits avec des matériaux naturels et locaux qui n'ont aucun impact environnemental.
12.5.1 L'activité pourrait-elle entraîner une augmentation significative de la production de déchets qui ne seront pas éliminés d'une manière respectueuse de l'environnement (recyclés, réutilisés ou récupérés) par le PAM, les bénéficiaires ou des tiers ?	Medium	NO	
12.5.2 L'activité pourrait-elle entraîner la production de déchets dangereux qui ne seront pas manipulés et éliminés de façon sécuritaire en suivant les procédures normales d'exploitation normalisées ?	Medium	NO	
13. Santé publique			
13.1 L'activité pourrait-elle entraîner un risque accru pour la santé et la sécurité de la collectivité en raison de l'utilisation d'équipement, de matériaux, du transport ou de dangers naturels ?		NO	Aucune des activités du projet ne comporte l'utilisation d'équipement, de matériel ou de moyens de transport qui pourraient poser un risque pour la santé ou la sécurité de la collectivité. La création de nouveaux étangs à poissons pourrait théoriquement augmenter les niveaux actuels de transmission des maladies d'origine hydrique ou hydrique, mais cela peut être évité en ajoutant du poisson dans les étangs qui se nourrissent de larves de moustiques.

14. Physical and Cultural Heritage			
14.1	L'activité pourrait-elle avoir un effet négatif sur le patrimoine ?		NO La composante 1 du projet permettra de recueillir les connaissances traditionnelles des habitants des forêts autochtones sur leur environnement et les impacts du changement climatique. Le PAM prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger ces connaissances d'une utilisation inappropriée par des membres non autochtones de la communauté, les entreprises privées actives dans la forêt, l'État ou toute autre partie.
	14.1.1 L'activité pourrait-elle avoir un impact négatif sur une forme quelconque de patrimoine physique ou culturel ?	Medium	NO
15. Conservation des terres et des sols			
15.1	L'activité pourrait-elle avoir des impacts négatifs sur les sols, les eaux souterraines, les plans d'eau, les cours d'eau, les zones côtières ou la mer ?		NO Les activités des composantes 1 et 2 n'auront aucun impact direct sur les sols, les eaux souterraines ou les plans d'eau. Les activités du volet 3 peuvent avoir un impact sur le sol ou les plans d'eau, mais elles seront conçues de manière à ce que leur impact sur le sol et les plans d'eau soit minimal. De plus, toutes les activités du volet 3 sont de petite envergure (gérées au niveau individuel, familial ou communautaire) et tout impact résiduel sur le sol ou les plans d'eau serait négligeable.
	15.1.1 Pourrait-il y avoir des impacts significatifs sur la qualité ou la quantité des eaux de surface ou souterraines ?	Medium	NO
	15.1.2 L'activité pourrait-elle entraîner des changements majeurs dans les régimes d'écoulement des cours d'eau locaux, l'état des plans d'eau ou des zones côtières ?	High	NO
	15.1.3 L'activité pourrait-elle entraîner une augmentation de l'érosion du sol, du ruissellement ou des changements importants dans les caractéristiques du sol ?	Medium	NO
	15.1.4 L'activité pourrait-elle entraîner une grave érosion du sol (p. ex. ravinements importants, érosion en nappe, etc.) ou des dommages	High	NO

	importants à la qualité du sol sur une grande superficie ou dans une région d'importance locale ?			
	15.2 L'activité pourrait-elle avoir des impacts négatifs sur les forêts, les zones humides, les terres agricoles ou les pâturages, ou d'autres éléments du paysage d'importance écologique ou économique ?		NO	Les activités des composantes 1 et 2 n'auront aucun impact direct sur la forêt ou d'autres éléments du paysage. En théorie, les activités de la composante 3 peuvent avoir un certain impact sur la forêt, mais elles seront conçues de telle sorte que leur impact soit minimal. Aucune activité n'aura lieu dans la forêt primaire. De plus, toutes les activités de la composante 3 sont à petite échelle (gérées au niveau individuel, familial ou communautaire) et tout impact résiduel sur la forêt serait négligeable.
	15.2.1 L'activité pourrait-elle entraîner la dégradation ou la fragmentation de zones forestières locales, de zones humides, de terres agricoles ou de pâturages de premier ordre ou d'autres éléments du paysage d'importance écologique ou économique ?	Medium	NO	

Attestation de l'évaluation/contrôle

Name and location of activity:	Building adaptive capacity to climate change in vulnerable communities living in the Congo River Basin, Republic of Congo			
Responsible WFP unit or office:	WFP Country Office in the Republic of Congo			
Implementing partner(s):	-WFP ; -Ministry of Tourism and Environment			
Expected timing of the activity:	2020-2025			
Result of screening:	Category A / High degree of concern	Category B / Medium degree of concern	<input checked="" type="checkbox"/>	Category C / Low degree of concern
<i>I hereby attest that the screening has been carried out by a person or persons with suitable knowledge and experience, who has/have given undertakings that the work has been done diligently, objectively, and without known biases. The assessment is to the best of our knowledge complete and reflects a professional, evidence- and context-based assessment. Where in doubt, specialist advice and supplementary expertise has been sought.</i>				
Name, position and signature of WFP personnel signing this attestation:	Jean-Martin BAUER, Country Director of WFP in the Republic of Congo			
Names, affiliation, and positions of personnel who did the screening for environmental issues:	Jan CHERLET Environmental and Social Expert of WFP			

Names, affiliation, and positions of personnel who did the screening for social issues:	Jan CHERLET Environmental and Social Expert of WFP
Screening was done as team/group work (Yes/No)	YES
Was additional specialist advice/support used? (Yes/No)	NO
Was advice sought from HQ E&S Safeguards Team? (Yes/No)	YES, Jan CHERLET is part of the HQ E&S Safeguards Team
Did screening lead to changes in activity design? (Yes/No) If yes, please briefly describe how.	Yes, mitigation measures were added to the design, but revision of the design was not required

3. Évaluation de l'impact environnemental et social

L'examen préalable du projet (section 2 de la présente annexe) a permis d'identifier un certain nombre de risques environnementaux et sociaux potentiels. Ces risques sont évalués plus en détail dans cette section et des mesures d'évitement ou d'atténuation appropriées sont proposées.

Risque lié à l'évolution du régime foncier et risque de tensions intracommunautaires (principe 2)

Le territoire de la République du Congo est habité par environ 5,2 millions de personnes d'origines ethniques diverses. Ils sont généralement classés soit en tant que Bantous (identifiés en français comme " communautés locales "), soit en tant que peuples autochtones (identifiés en français comme " populations autochtones "). Ils représentent respectivement 90 à 97 % et 3 à 10 % de la population totale.

Les peuples autochtones du Congo comprennent les Baka (également appelés Aka ou Ba'aka), les Mbendjele, les Mikaya (également appelés Milaya), les Luma, les Gyeli, les Twa (également appelés Tswa, Cwa ou Batcha), les Babongo et les Babis (également appelés Bagyéli). Ils sont présents dans les 12 départements du pays mais sont concentrés dans les départements du nord-est (départements de Likouala et Sanga) et du sud (départements de Lekoumou et Niari).

Les quatre groupes ethniques bantous les plus importants sont les Kongo ou Bacongo (48 %), les Sangha (20 %), les Teke ou Bateke (17 %) et les M'Bochi (12 %). On estime que les groupes bantous ont commencé à migrer vers la région maintenant connue sous le nom de République du Congo quelque temps après 1400. Depuis leur indépendance de la France en 1960, les Bantous exercent un contrôle politique et économique efficace sur le Congo. Ce statut dominant des groupes bantous est également perceptible dans les villages consultés lors de l'évaluation des risques environnementaux et sociaux (voir liste des consultations aux annexes 3, 5 et 6).

Dans les départements de Sangha et de Likouala, où se trouvent la moitié des villages ciblés, les Bantous et les peuples autochtones vivent dans une relation symbiotique mais ambiguë. Les deux groupes ont tendance à compter sur des moyens d'existence différents : les peuples autochtones, qui sont semi-nomades, dépendent de la collecte de produits forestiers non ligneux, de la chasse, de la pêche et, dans une moindre mesure, de l'agriculture ; les Bantous, qui sont sédentaires, comptent surtout sur l'agriculture, la pêche et le commerce. En outre, alors que les communautés autochtones établissent généralement plusieurs camps dans de vastes étendues de forêt, elles maintiennent un établissement permanent dans ou à proximité d'un village bantou et leur fournissent de la main-d'œuvre.

Toutefois, les relations entre les Bantous et les peuples autochtones sont très inégales. Bien qu'il existe des variations évidentes entre les départements de Likouala et de Sangha, dans presque tous les villages, les Bantous conservent un contrôle social, politique et économique fort, grâce à une ou plusieurs des stratégies suivantes :

- les Bantous occupent les structures formelles de représentation (par exemple, les chefs de village sont souvent des Bantous) ;
- ils contrôlent souvent l'accès aux terres agricoles et à la terre pour le logement ;
- dans certains villages, ils contrôlent l'accès aux zones de pêche ou aux types de pêche ;
- dans certains villages, ils contrôlent l'accès à la chasse en faisant croire aux peuples autochtones que les méthodes de chasse traditionnelles ne sont plus autorisées, obligeant les peuples autochtones à chasser avec des armes appartenant aux Bantous ;
- ils limitent souvent l'accès des peuples autochtones à l'argent liquide, en les payant en nature ;
- dans certains villages, ils limitent l'accès des peuples autochtones au marché ;
- dans certains villages, ils obligent les peuples autochtones à fournir un travail non rémunéré ; ces cas extrêmes peuvent être qualifiés de cas de relations " maître-esclave ".

Le ciblage et la mise en œuvre des activités proposées dans la composante 3 du projet devront tenir compte de cette relation inégale. Il y a un risque que :

- le processus de ciblage dans les villages pourrait être détourné par l'élite bantoue de la communauté (dans le cas où le PAM compterait sur le ciblage communautaire) ;
- la création de nouvelles ressources ou l'introduction de nouvelles activités génératrices de revenus pourrait renforcer ou exacerber les relations inégales entre les Bantous et les populations autochtones (si des villages entiers sont ciblés) ;
- la création de nouvelles ressources ou l'introduction de nouvelles activités génératrices de revenus pourrait créer des tensions entre les Bantous et les peuples autochtones (dans le cas où le projet vise uniquement les peuples autochtones) ;

Mesures d'atténuation

- Les approches de ciblage et de mise en œuvre ne devraient pas être approuvées à l'avance, mais bien adaptées à chaque communauté et gérées par des partenaires locaux qui connaissent très bien le contexte ;
- Un interprète autochtone devrait être présent à toutes les consultations, afin de faciliter les consultations dans la langue des peuples autochtones ;
- Les activités ciblent à la fois les ménages bantous vulnérables (jusqu'à 30 % des bénéficiaires à Likouala et Sangha) et les ménages autochtones vulnérables (minimum 50 % des bénéficiaires à Likouala et Sangha) ;
- Dans la mesure du possible, mettre en place des structures de gestion des nouveaux actifs (tels que les étangs piscicoles) au niveau communautaire ou par l'intermédiaire d'associations.
- Dans les départements de Likouala et de Sangha, sélectionner 2 représentants dans chaque communauté pour servir de " relais " aux services climatiques (résultat 2.1.2) : 1 relais d'origine autochtone et 1 relais d'origine bantoue.

Risk of increasing gender inequality (principle 6)

Comme décrit dans l'évaluation initiale selon le genre, seulement 25% des terres agricoles appartiennent à des femmes, et généralement à de petites exploitations. En outre, en raison de l'inégalité des droits de succession et d'héritage, la sécurité foncière des femmes est inférieure à celle des hommes. Néanmoins, 70% de la main-d'œuvre agricole est féminine.

Les femmes qui possèdent maintenant des terres peuvent souvent les utiliser gratuitement pour l'agriculture de subsistance. Mais dès que leur production génère des revenus, ils doivent généralement payer un loyer. Il y a un risque que certaines des activités de la composante 3 accroissent l'inégalité entre les sexes, parce que :

- Les activités telles que la plantation d'arbres ou l'aquaculture supposent que le bénéficiaire de l'activité est le propriétaire de sa terre, ce qui exclut la plupart des femmes ;
- Les activités qui génèrent des revenus peuvent placer les femmes dans une situation où elles doivent céder une partie de leurs revenus ou payer un loyer, alors que ce n'était pas le cas avant l'activité.

Ces risques sont particulièrement élevés dans le département de Bouenza, où les parcelles agricoles sont gérées par des particuliers (hommes et femmes), plutôt que par des ménages.

Mesures d'atténuation :

- dans la mesure du possible, mettre en place des structures de gestion des nouveaux actifs (comme les étangs ou les zones boisées) au niveau communautaire ou par le biais d'associations ; ces structures devraient maintenir des conditions similaires pour les hommes et les femmes.
- Là où aucune structure ou association communale ne peut être mise en place, sensibiliser les communautés à l'égalité des conditions de location des terres pour les hommes et pour les femmes.

Risque de modification du mode de vie des communautés autochtones, en dépit du CLIP (principe n°7)

Suite à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) et à la loi nationale n° 5-2011 sur la promotion et la protection des droits des populations autochtones, le PAM et ses partenaires ont mis en place un processus pour obtenir le consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) des peuples autochtones pour les idées générales du projet et les activités spécifiques au niveau communautaire de la composante 3.

Toutefois, il existe un risque résiduel que certaines des activités de la composante 3 modifient le mode de vie traditionnel des peuples autochtones, en les incitant implicitement à s'installer dans des villages ou des camps, afin de maintenir l'accès à de nouveaux biens tels que des ruches ou des étangs à poissons.

Cet effet pourrait être renforcé par les gouvernements locaux, qui considèrent souvent la sédentarité comme la seule option pour les peuples autochtones afin d'améliorer leur bien-être et leur statut socio-économique.

Mesures d'atténuation

- Les communautés sont informées de ce risque lors des consultations de la composante 1.
- La mise en œuvre des activités de la composante 3 qui concernent les peuples autochtones s'alignera sur le calendrier saisonnier des peuples autochtones.

4. Plan de gestion et de surveillance environnementales et sociales

Principe	Residual risk	Mitigation measure	Responsibility	Monitoring indicator	Budget
Access and Equity	Inégalité d'accès aux ressources ou création de tensions intracommunautaires	Des approches de ciblage et de mise en œuvre hautement adaptées à chaque communauté, mises en œuvre par des partenaires locaux qui connaissent bien le contexte ;	WFP staff, implementing partners	-	no additional budget
		Présence d'un interprète autochtone dans toutes les consultations, pour faciliter les consultations dans la langue des peuples autochtones ;	WFP staff, implementing partners	language used during consultations	no additional budget
		Les activités ciblent à la fois les ménages bantous vulnérables (jusqu'à 30 % des bénéficiaires à Likouala et Sangha) et les ménages autochtones vulnérables	implementing partners	nr of beneficiaries, disaggregated by ethnicity	no additional budget

		(minimum 50 % des bénéficiaires à Likouala et Sangha).			
		Dans la mesure du possible, mettre en place des structures de gestion des nouveaux actifs (tels que les étangs piscicoles) au niveau communautaire ou par l'intermédiaire d'associations. Ces structures devraient maintenir des conditions similaires pour les hommes et les femmes	implementing partners	% of new assets managed at community level or through associations ²³	no additional budget
		Dans les départements de Likouala et de Sangha, sélectionner 2 représentants dans chaque communauté pour servir de " relais " aux services climatiques (1 d'origine autochtone, 1 d'origine bantoue).	implementing partners	-	no additional budget
Gender Inequality	Les femmes n'ont pas accès à certaines activités, ou sont affectées négativement par certaines activités, en raison du manque de propriété foncière.	Dans la mesure du possible, mettre en place des structures de gestion des nouveaux actifs (comme les étangs ou les zones boisées) au niveau communautaire ou par le biais d'associations. Ces structures devraient maintenir des conditions similaires pour les hommes et les femmes.	implementing partners	% of new assets managed at community level or through associations ²⁴	no additional budget
		Là où aucune structure ou association communale ne peut être mise en place, sensibiliser les communautés à l'égalité des conditions de location pour les hommes et les femmes.	implementing partners	-	no additional budget
Indigenous Peoples	Changes in IPs' lifestyle due to the type of activities promoted in the project (medium)	Informer les communautés de ce risque lors des consultations de la composante 1 et obtenir leur consentement explicite.	WFP staff, implementing partners	-	no additional budget
		La mise en œuvre des activités de la composante 3 qui concernent les peuples autochtones s'alignera sur le calendrier saisonnier des peuples autochtones.	implementing partners	-	no additional budget

²³ the associations are created to facilitate equal access (of different households or ethnic groups) to the assets

²⁴ the associations are created to facilitate equal access of men and women to the assets

The project coordinator, with the support of MTE and WFP, will endeavor to collect and report all available annual data. Then, this will be discussed annually with all stakeholders during the steering committees.

4.2 Management of the potential risks stemming from USPs under Project Component 3

Comme nous l'avons déjà mentionné, le projet comprend des prestataires du service universel dans le cadre du volet 3. Les détails de ces prestataires du service universel seront définis pendant la mise en œuvre du projet, sur la base des résultats de la composante 1. Les prestataires du service universel relevant de la composante 3 seront conçus par les communautés dans le cadre de consultations communautaires participatives.

Une fois les prestataires du service universel définis dans le cadre de la composante 3, ils feront l'objet d'un examen préalable au moyen de l'outil d'évaluation environnementale et sociale (présenté à la section 2 de la présente annexe) pour s'assurer que tout impact indésirable potentiel de ces activités est prévu, évité, réduit ou mitigé. L'outil de sélection classe les activités en catégories de risque (faible, moyen, élevé), qui déterminent les mesures supplémentaires à prendre. Les risques potentiels, qu'ils soient sociaux ou environnementaux, seront identifiés au niveau communautaire.

Faible degré de préoccupation (catégorie C) correspond à une activité de catégorie C et indique des effets négatifs minimes ou nuls. Il est facile d'éviter ou d'atténuer les petits impacts en se conformant aux normes du PAM en matière d'environnement et de sécurité et aux principes du Fonds pour l'adaptation. Aucune autre mesure de sauvegarde en matière d'environnement et de sécurité n'est requise, si ce n'est l'application des principes directeurs, la participation des intervenants et l'accès des intervenants aux processus de plaintes et de griefs.

Le degré de préoccupation moyen (catégorie B) correspond à une activité de catégorie B et indique qu'il devrait y avoir des impacts réversibles d'ampleur limitée et qui peuvent être atténués. La différence entre une activité de catégorie A et une activité de catégorie B réside dans la plus grande possibilité de prévenir ou d'atténuer une partie ou la totalité des effets négatifs. Si les impacts ne peuvent être évités par des changements de conception, des mesures d'atténuation doivent être mises en œuvre. Ces mesures seront incluses dans le plan de gestion et de suivi environnemental et social et feront l'objet d'un rapport au Fonds d'adaptation.

Un degré élevé de préoccupation (catégorie A) correspond à une activité de catégorie A et indique qu'on peut s'attendre à des effets négatifs très importants ou irréversibles. Si la conception de l'activité n'est pas modifiée pour éviter ou atténuer ces effets, l'activité ne devrait pas être mise en œuvre, car cela serait contraire aux politiques du PAM.

Tout risque identifié fera l'objet d'un suivi et un suivi pour s'assurer que les mesures d'atténuation prévues sont mises en œuvre et efficaces.

ANNEXE 6: Mécanisme de règlement des griefs

Le PAM dispose d'un ensemble de normes minimales et de procédures opérationnelles permanentes qui s'appliquent à tous les mécanismes de plainte et de retour d'information qu'il met en place dans les pays où il intervient. Les normes minimales comprennent, entre autres.

- l'implication des bénéficiaires dans la conception du mécanisme ;
- s'assurer que les gens comprennent et acceptent la façon dont la plainte ou la rétroaction sera traitée ;
- veiller à ce que le mécanisme soit accessible ;
- assurer la confidentialité et le professionnalisme ;
- assurer un système d'aiguillage pour les plaintes relatives à la protection ;
- la conception de procédures pour les cas hautement prioritaires (fraude, corruption, exploitation et abus sexuels).

Les parties prenantes au projet, y compris les représentants des peuples autochtones, se sont mis d'accord sur les principes supplémentaires suivants pour les mécanismes de réclamation :

- il devrait permettre les plaintes anonymes ;
- elle devrait être accessible aux bénéficiaires analphabètes ;
- il devrait être accessible aux bénéficiaires qui n'ont pas accès au téléphone ;
- elle devrait inclure des canaux parallèles différents, afin de permettre le dépôt de plaintes concernant différents aspects ou acteurs impliqués dans le projet (par exemple, plaintes concernant le mauvais ciblage, les impacts négatifs, la sous-performance de certains acteurs, la fraude, etc ;)
- les organisations de la société civile devraient participer à la gestion des plaintes.

Canaux du mécanisme de règlement des griefs

Les plaintes et les commentaires peuvent être déposés par l'un ou plusieurs des moyens suivants :

Numéro de téléphone sans frais : Le PAM Congo a mis en place un numéro vert. Toute personne concernée ou impliquée dans le projet peut appeler ce numéro ou envoyer un SMS pour déposer une plainte ou une rétroaction. Les plaintes et les commentaires sont traités par un centre d'appels qui les consigne dans un registre et les transmet au CMC du Comité de gestion des plaintes (plus d'information à la section suivante). Le centre d'appels offre des services dans les langues les plus courantes du pays : lingala, kituba, sangho.

Boîtes à suggestions : Des boîtes à suggestions portatives et verrouillées seront placées dans des endroits centraux des collectivités, comme la maison communautaire ou le marché, afin de permettre aux collectivités ou aux membres de la collectivité qui n'ont pas accès au téléphone de fournir des commentaires ou de déposer des plaintes. Les boîtes à suggestions verrouillées seront ramassées et ouvertes à l'heure convenue. Les clés seront détenues par différentes personnes des partenaires identifiés, des leaders locaux et des membres de la communauté qui les ouvriront aux dates annoncées. Les bénéficiaires auront la possibilité de suggérer les personnes chargées de ces tâches. Toutes les plaintes et les commentaires reçus seront consignés dans un registre et transmis au Comité de gestion des plaintes.

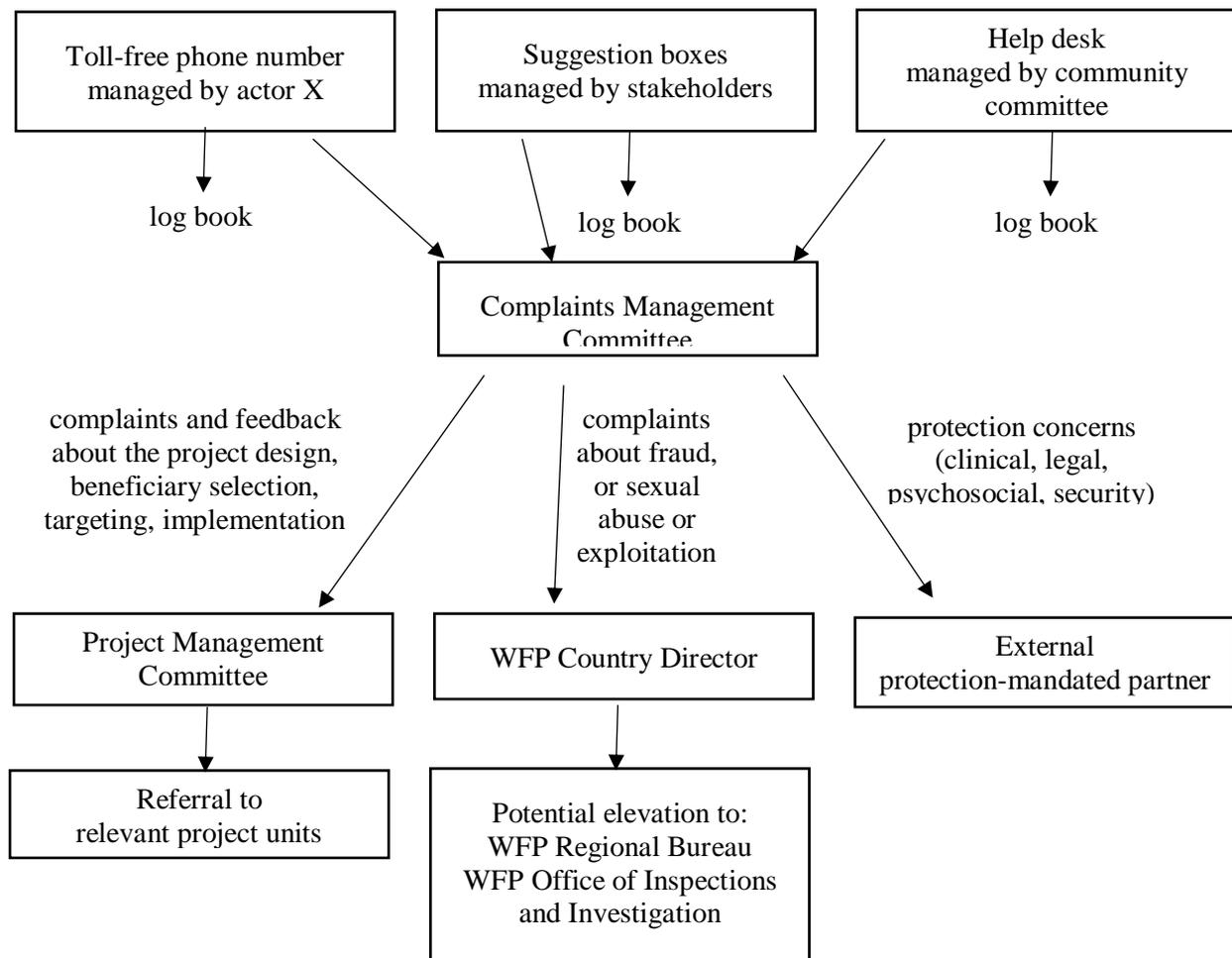
Services d'assistance : Un comité communautaire sera mis sur pied dans chaque communauté ciblée et servira d'interface entre la communauté et la direction du projet. Les comités sont composés de représentants des différents sous-groupes de la communauté, dont les hommes et au moins 40 % de femmes, de personnes âgées et de jeunes, de bantous et de peuples autochtones. Ces comités communautaires font également office de helpdesk pour les bénéficiaires : ils fourniront des informations sur le projet et les critères de sélection et de ciblage, mais ils accepteront et transmettront également les plaintes et les réactions. Cela permet aux membres analphabètes de la communauté de déposer des plaintes ou de faire des commentaires. Toutes les plaintes et les commentaires reçus seront consignés dans un registre qui sera transmis au Comité de gestion des plaintes. Les plaintes concernant la protection, la fraude, l'abus ou l'exploitation sexuelle doivent être transmises immédiatement au Comité de gestion des plaintes.

Directement avec les parties prenantes : Les membres de la communauté et les personnes touchées par le projet peuvent également déposer des plaintes ou faire part de leurs réactions directement aux partenaires qui visitent les communautés, tels que les ONG, la société civile, le personnel de terrain du PAM, les services gouvernementaux, etc. Le retour d'information et les plaintes reçues par ce canal doivent également être consignés dans le journal de bord (responsable : le secrétaire du projet, les partenaires lui envoient par courrier électronique ou par téléphone les informations qu'il/elle enregistre - possibilité de créer un document google-drive (existe déjà pour le groupe des donateurs environnementaux)).

Procédures dans le mécanisme de règlement des griefs

Un comité de gestion des plaintes sera mis sur pied. Il comprendra des représentants de différentes parties prenantes : Bureau de pays du PAM, bureaux extérieurs du PAM, partenaires de coopération, représentants des gouvernements, des communautés locales et des peuples autochtones. Ce comité examinera toutes les plaintes et les commentaires et les transmettra comme suit :

- les plaintes et les commentaires concernant la mise en place du projet, la sélection des bénéficiaires, le ciblage et la mise en œuvre sont transmis au Comité de gestion du projet ;
- les plaintes pour fraude, abus sexuel ou exploitation sexuelle sont directement transmises au Directeur de pays du PAM ; si elles concernent le personnel du PAM, le Directeur de pays les transmet au Bureau des inspections et des enquêtes du PAM ;
- les préoccupations en matière de protection (clinique, juridique, psychosociale, sécurité) sont transmises aux partenaires externes mandatés par la protection de l'environnement.



Durabilité post-projet du mécanisme de règlement des griefs

Les opérateurs des centres d'appels, les comités communautaires et le comité du mécanisme de traitement des plaintes recevront une formation sur la façon de traiter et de traiter les commentaires et les plaintes. Ils seront consignés dans un journal de bord à accès limité.

Les informations sur le fonctionnement du mécanisme seront largement diffusées auprès des communautés bénéficiaires et des autres communautés susceptibles d'être touchées par les activités du projet. Les communautés seront informées que le mécanisme de règlement des griefs acceptera les plaintes également liées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Le matériel de visibilité du projet, comme les panneaux de signalisation et les brochures, comprendra de l'information sur les mécanismes de traitement des plaintes.

Les éléments clés du mécanisme de règlement des griefs demeureront en place une fois le projet terminé :

- le numéro vert est en place et le restera pour tous les programmes et activités du PAM en République du Congo ;
- la version numérique du journal de bord, dont les renseignements personnels sont supprimés, sera conservée pendant 10 ans après la clôture du projet ;
- les données et les preuves de toute plainte qui ont été transmises à l'administration centrale aux fins d'enquête par le Bureau des enquêtes seront conservées en permanence.

ANNEXE 7: Evaluation initiale de la problématique Genre

Introduction

Conformément à la politique du Fonds pour l'adaptation en matière d'égalité des sexes (PG) fondée sur des principes, le présent document est une évaluation sexospécifique du projet Renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques dans les communautés vulnérables vivant dans le bassin du fleuve Congo, République du Congo (RdC). L'évaluation suit les éléments décrits dans le "Document d'orientation à l'intention des entités chargées de la mise en œuvre concernant le respect de la politique du Fonds pour l'adaptation en matière d'égalité des sexes" afin d'intégrer les considérations d'égalité des sexes dans la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation du projet. Ces composantes complètent et renforcent l'approche globale de la gestion des risques environnementaux et sociaux (PSE).

Le rapport commence par une brève description de la situation concernant le changement climatique dans la République du Congo. Il donne ensuite un aperçu général des inégalités entre les sexes qui existent déjà dans les RdC et du cadre juridique et administratif qui protège les femmes et promeut l'égalité des sexes. L'évaluation du genre se concentre ensuite sur les impacts différenciés du changement climatique sur les hommes et les femmes et sur leurs capacités différenciées à s'y adapter, en particulier dans les domaines du projet. Après une analyse des raisons pour lesquelles ces différences existent et persistent, le rapport se termine par une série de recommandations sur ce qui serait nécessaire pour les surmonter.



Méthodologie

L'évaluation a été réalisée par une consultante externe en genre entre mai et juin 2019. Il est basé sur une étude documentaire, s'appuyant sur des lois et des documents gouvernementaux clés, ainsi que sur des rapports provenant de diverses sources des Nations Unies (ONU) et d'organisations non gouvernementales et de la société civile. Les résultats de l'étude documentaire sont complétés par les résultats des données primaires recueillies lors des consultations initiales en mai et août 2018 et d'une mission en mai-juin 2019 dans le Nord et à Boeunza.

Le rapport s'est efforcé de refléter les réalités des femmes et des hommes en ventilant les données non seulement par sexe (homme/femme), mais aussi par âge et d'autres facteurs de diversité comme l'origine ethnique. Le rapport s'est également efforcé de refléter la grande diversité des rôles, des besoins, des capacités et des points de vue des femmes et des hommes au lieu de les classer dans des catégories homogènes, mais certaines généralisations étaient néanmoins nécessaires. Enfin, si les inégalités entre les sexes décrites dans la section suivante placent les femmes et les filles dans une position moins favorable que les hommes et les garçons, le rapport tient également compte des hommes et des garçons

lorsqu'ils sont discriminés en raison d'une situation vulnérable (pauvreté, dépendance, etc.) ou de formes négatives de masculinité.

Les limites de cette évaluation sont l'absence d'évaluations exhaustives et de données sexospécifiques dans les évaluations du changement climatique, ainsi que le peu de temps disponible pour la collecte et l'analyse de données primaires supplémentaires. Il constitue néanmoins une base de données solide au début du projet par rapport à laquelle les progrès et les résultats de la mise en œuvre pourront être mesurés ultérieurement.

Changement climatique au Congo

Dame Global Adaptation Index (**ND-GAIN**) positions Congo in the upper-left quadrant of the ND-GAIN matrix, meaning high vulnerability and low readiness. Congo is the 45th most vulnerable country and the 19th least ready country. The factors that contribute to Congo's vulnerability to climate change include its geographic positioning, dependency on traditional and smallholder agriculture and forestry practices, high level of food insecurity, lack of technical capacity, and weak infrastructure network. At the same time, the geographical context of the country, its water network, its location with sea access, and its forest cover, give to the RoC an important place in the fight against climate change.

The **main climate change risks** that Congo is facing are: rising temperatures, increased inter-annual and intra-annual rainfall variability, rising sea levels and more frequent and intense extreme weather events. RoC being a lower middle-income country with a current ongoing economic crisis that has seen the poverty rate increase to 54%, the Congolese population does not have the necessary reactivity to face climate change. Large parts of the economy in Congo are highly climate sensitive in particular the agriculture, infrastructure and water sectors. Also, livelihoods are highly dependent on climate-sensitive natural resources such as dry land agriculture, forestry and local water resources.

The project thus purposely **targets** those who are most affected by climate change, poverty, food insecurity and who rely on agricultural livelihoods that are impacted by climate change, especially women and indigenous populations. The project has a national coverage for most outputs of component 1 and 2, but for some outputs and for component 3 the targeted areas are the departments of Likouala, Sangha (where the vast majority of Congolese indigenous populations are located) and Bouenza, therefore the assessment provides data on gender inequalities at national level and includes findings from consultations in the project areas about the differentiated climate change impacts on men and women.

Relations inégalitaires de genre au Congo

Environnement juridique et politique

La Constitution de la République du Congo, révisée et adoptée en 2015, fait référence à l'égalité entre hommes et femmes aux articles 17, 232 et 233. L'article 17 dispose que les femmes ont les mêmes droits que les hommes. La loi garantit la parité et assure la promotion et la représentation des femmes dans toutes les fonctions politiques, électives et administratives. Les articles 232 à 233 prévoient la création d'un conseil consultatif des femmes pour attirer l'attention sur la situation des femmes au Congo et veiller à ce qu'une perspective de genre soit intégrée dans les plans de développement.

Le gouvernement congolais a adopté en 2008 une stratégie nationale pour l'égalité entre les sexes avec un plan d'action pour la période 2009-2019 et un plan actualisé pour 2017-2021. Le PNUD a déclaré que " certains des domaines prioritaires seraient le renforcement de la participation politique des femmes, l'éducation des filles et des jeunes femmes, et l'autonomisation économique des femmes ". En outre, la loi électorale de 2007 a introduit des instruments visant à garantir la participation des femmes aux élections parlementaires, sénatoriales et locales. En outre, la loi sur l'école et le Code du travail ont été révisés pour renforcer les droits et la position des femmes dans la société".

Au contraire, le Code de la famille de 1984 - également en cours de révision mais non encore promulgué par le gouvernement - " comporte des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes " : par exemple, il fixe un âge différent pour le mariage des femmes et des hommes, il stipule que l'homme est le chef du ménage et impose aux femmes des responsabilités plus importantes que les hommes dans l'éducation et les soins du ménage. Le code de la famille donne aux filles et au fils le même droit d'hériter de la terre, mais tel que présenté ci-dessous, la pratique diffère en réalité.

Il n'existe pas de loi interdisant spécifiquement les rapports sexuels consensuels entre personnes du même sexe en République du Congo, mais le débat public sur les questions relatives aux lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexuels ou queer (LGBTIQ) est considéré comme un tabou. Certaines sources signalent que la police harcèle la communauté LGBTIQ en exigeant des pots-de-vin. Il existe quelques réseaux représentant la communauté LGBTIQ, principalement à Brazzaville avec des antennes plus petites dans d'autres villes. Les homosexuels sont une minorité membre de ces réseaux. Les organisations actives dans ce domaine abordent principalement la question des LGBTIQ comme une question de santé, en mettant l'accent sur l'accès aux soins de santé pour le VIH / SIDA ou les maladies sexuellement transmissibles. "Nous avons peur de l'aborder comme une question de droits ", a déclaré une organisation, " parce qu'elle serait perçue comme trop sensible et trop " provocatrice ".

Il n'existe pas de législation spécifique sur les violences sexuelles liées au genre en République du Congo. La violence sexuelle est régie par les articles 330 et 334 du Code pénal. Ces dispositions concernent la violence domestique, le viol, la violence physique, la violence physiologique et les mutilations génitales féminines (MGF). La violence entre partenaires intimes et le viol conjugal ne sont pas inclus dans ces dispositions. Comme dans la plupart des pays et des sociétés, les cas de violence sexuelle ne sont pas suffisamment signalés. En République du Congo, l'échec judiciaire aboutit à une résolution informelle, amiable ou coutumière".

La République du Congo n'a pas de plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité, qui pourrait aborder des questions telles que la participation des femmes à la consolidation de la paix, la violence sexuelle et la participation politique des femmes". Le Congo a ratifié la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) fait état de certains progrès (% âge des réalisations sur le score maximum possible) dans l'intégration des articles 2 (48%) et 16 (48%) aux lois, politiques et programmes nationaux. Le Congo obtient également un score favorable pour la ratification du protocole facultatif à la CEDAW (62%).

Au niveau régional, le Congo a ratifié le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole relatif aux droits de la femme africaine) et a soumis ses rapports sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité des sexes en Afrique (SDGEA, 2004) à la Commission de l'Union africaine.

Indices d'inégalités entre les sexes

Le nouvel Indice de Genre des Objectifs de Développement Durable (ODD) 2019 des Mesures Égales 2030 place le Congo au troisième rang, suivi seulement par la République Démocratique du Congo (RDC) et le Tchad, sur une liste de 129 pays.

La valeur de 0,2033 (catégorie : moyenne) de l'Indice des institutions sociales et du genre (SIGI) de 2014 met en évidence un code de la famille discriminatoire, des restrictions sur l'intégrité physique des femmes (attitudes de violence, viol, MGF et autonomie reproductive limitée) et un accès restreint aux espaces publics et politiques.

Le Congo a un indice de développement du genre (ISDH) de 0,934, soulignant que si l'espérance de vie des femmes est plus élevée que celle des hommes, les femmes ont moins accès à l'éducation et moins de contrôle sur les ressources économiques.

Son indice d'inégalité entre les sexes (IIG) est de 0,578, ce qui le place au 143^e rang sur 160 pays de l'indice 2017. Au Congo, 14,0 % des sièges parlementaires sont occupés par des femmes et 46,7 % des femmes adultes ont atteint au moins un niveau d'éducation secondaire, contre 51,0 % des hommes. Pour 100 000 naissances vivantes, 442 femmes meurent de causes liées à la grossesse ; et le taux de natalité chez les adolescentes est de 111,8 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans (liées au mariage précoce comme décrit ci-dessous et donc une cause importante d'abandon scolaire des filles). La participation des femmes au marché du travail est de 67,4 % contre 72,0 % pour les hommes.

L'Indice africain du genre et du développement (IDISA) de la CEA montre dans son rapport de synthèse régional que " sur 15 ans (2000-2015), le Kenya et le Sénégal affichent des améliorations constantes tandis que la RDC et le Congo n'enregistrent pratiquement aucun changement dans les IIG ". Le rapport fournit des données pertinentes sur l'éducation, l'économie et la participation politique :

- Il souligne les progrès prometteurs du Congo dans la réalisation de la parité entre les sexes dans l'éducation dans un avenir proche. Alors que les taux d'achèvement des études primaires et secondaires entre filles et garçons sont équilibrés, moins de filles accèdent à l'enseignement supérieur en raison de plusieurs obstacles : travail domestique, harcèlement sexuel, pauvreté et analphabétisme des parents, mariage précoce et autres.

- Néanmoins, après avoir reçu une éducation, " les hommes continuent de dominer les femmes en tant que salariés, travailleurs indépendants/travailleurs à leur compte et employeurs " et les femmes continuent d'être plus concentrées dans les emplois informels et mal rémunérés : " Au Congo, une proportion importante de femmes salariées de tous les secteurs exercent une activité secondaire dans le secteur informel. Une étude sur la participation des femmes au développement montre que jusqu'à 38,8 % des femmes salariées vivant dans les zones semi-urbaines et 21,1 % dans les zones urbaines du Congo avaient une activité informelle secondaire. Cependant, malgré le fait que le secteur informel est fortement fréquenté par les femmes, leurs revenus sont inférieurs à ceux des hommes".

- En outre, " l'intensité du travail domestique est omniprésente, en particulier dans les zones rurales (...). Au Congo, la division du travail entre hommes et femmes suggère que les activités traditionnelles des hommes, comme la chasse, la pêche ou l'abattage d'arbres, peuvent être dures mais plus souvent limitées dans le temps. En revanche, pour les femmes, les métiers traditionnels sont variés et, surtout, ils sont permanents. Cette charge quotidienne de travail (de 15 à 17 heures, contre 6 à 8 heures pour les hommes), déclenchée par le manque d'équipements et d'infrastructures, affecte gravement l'état de santé des femmes, entraînant un vieillissement plus rapide et des risques accrus de morbidité et de mortalité".

- En ce qui concerne la participation politique et le statut décisionnel des femmes, il est lamentablement bas pour la plupart des 13 pays de l'étude, le Congo étant l'avant-dernier après le Togo. Le rapport conclut : Les écarts considérables entre les sexes observés dans le bloc du pouvoir politique indiquent que les valeurs patriarcales bien ancrées et le favoritisme autour du pouvoir politique sont en grande partie du ressort des hommes, ce qui représente un défi beaucoup plus grand. Et si la participation des femmes aux postes de décision dans la société civile est généralement meilleure que celle de leur statut dans le secteur public pour plusieurs pays, il n'en va pas de même au Congo.

Violences basées sur le genre/violences sexistes

Selon le profil sexospécifique de l'UE, les données sur la violence sexiste dans les RDC sont difficiles à collecter et peu fiables en raison de la sous-documentation des cas, de la stigmatisation de la victime et

de la réticence à révéler l'identité de l'auteur (qui est souvent un homme de la famille). L'ONG congolaise AZUR a conclu : Les femmes sont soumises quotidiennement à diverses formes de violence, y compris la violence physique telle que les coups et blessures (...) ; la violence sexuelle (viol, harcèlement sexuel (...)) ; la violence psychique (insultes, menaces verbales). La violence se produit à la maison, à l'école et à l'université, sur le lieu de travail et en public". Les mutilations génitales féminines (MGF) sont illégales mais sont pratiquées dans certaines zones géographiques, par exemple dans le département de Likouala. Le lévirat, ou héritage de l'épouse, est le remariage traditionnel d'une veuve à l'un des frères de son mari, est également pratiqué mais lors de nos consultations à Bouenza, par exemple, un représentant du Ministère de l'émancipation de la femme a déclaré qu'il était sur le déclin. Les mariages précoces, au contraire, sont fréquents : l'UNFPA rapporte qu'une femme sur trois est mariée avant l'âge de 18 ans ; 43% des filles dans les zones rurales et 28,7% dans les zones urbaines, avec des différences régionales : 54% dans le Pool, 55% dans le Sangha, 43% dans le Kouilou, mais bien au-dessus de la moyenne pour l'Afrique subsaharienne, qui est de 37%. Dans certaines zones urbaines, comme Ouesso dans le département de Sangha, où de nombreuses grandes entreprises internationales sont présentes, les jeunes femmes sont plus susceptibles d'avoir des rapports sexuels en échange de revenus de subsistance. Les groupes de discussion pour le profil genre de l'UE ont révélé que parfois, dans les églises, les pasteurs masculins demandent aux jeunes femmes d'avoir des relations sexuelles. En ce qui concerne la violence sexuelle à l'égard des hommes, seule une minorité de cas est identifiée, souvent liée à une stigmatisation encore plus grande car elle est considérée comme un signe de faiblesse et de fragilité masculine.

Accès à la terre, agriculture, sécurité alimentaire et nutrition

Le Protocole de Maputo et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dont il a été question plus haut ont tous deux encouragé les États Membres à adopter des lois qui permettent aux femmes d'accéder à la terre dans des conditions d'égalité. Néanmoins, " même là où il existe des lois, comme au Congo, les hommes sont souvent réticents à donner leurs terres aux femmes. Des efforts sont déployés par les ministères de la condition féminine dans des pays comme (...) le Congo pour réviser le droit coutumier et encourager les chefs traditionnels à reconnaître et à prendre en compte les intérêts des femmes dans les droits de succession et d'héritage foncier". Dans l'ensemble, les propriétés foncières des femmes sont limitées : en 2002, le gouvernement a indiqué que les femmes représentaient 70 % de la main-d'œuvre agricole mais ne possédaient que 25 % des terres agricoles - généralement dans de petites exploitations. Les femmes sont également confrontées à des obstacles sexospécifiques à l'accès au crédit, aux intrants agricoles et à la main-d'œuvre et sont souvent limitées à des activités agricoles moins rentables. Les rôles des femmes et des hommes dans l'agriculture et les cultures qu'ils cultivent seront examinés dans la section ci-dessous pour tenir compte des différences dans chaque domaine d'intervention du projet.

L'agriculture en République du Congo est directement affectée par le changement climatique. Comme décrit dans la proposition de projet, les régimes pluviométriques ne sont plus prévisibles et les températures dans la région sont déjà plus élevées, de sorte que des températures plus élevées pourraient encore affecter négativement la production agricole, car pendant les années sèches et chaudes, la production économique du secteur agricole était négative alors que pendant les années pluvieuses moyennes et supérieures, la production économique du secteur agricole était croissante. En général, les petits exploitants agricoles sont vulnérables à des températures plus élevées et à des régimes pluviométriques imprévisibles, mais les femmes sont plus vulnérables que les hommes parce qu'elles ont un régime foncier limité ainsi qu'un accès et un contrôle limités aux actifs productifs. En outre, les pluies abondantes et l'humidité élevée limitent actuellement la production agricole par lessivage des nutriments et la croissance fongique. Des températures plus élevées peuvent augmenter les maladies et les infections fongiques. Des précipitations plus abondantes peuvent également accroître les risques d'érosion et d'inondation. En outre, il n'y a pas d'infrastructure ou de technologie pour préserver les produits, ce qui entraîne des pertes importantes après récolte. Cela contribue négativement au problème de l'insécurité alimentaire auquel le pays est confronté.

Le Plan stratégique du PAM pour le Congo 2019-2023 souligne que " le Congo continue d'être caractérisé par des poches d'insécurité alimentaire aiguë et une prévalence élevée de malnutrition chronique ('). En 2014, 14 % de la population était classée en insécurité alimentaire ; en 2016, 15 % des ménages ont déclaré une consommation alimentaire faible ou limitée, avec une différence significative entre les zones rurales (30 %) et les zones urbaines (7 %). Les ménages dirigés par des femmes sont plus touchés par l'insécurité alimentaire : 15 % des ménages dirigés par des femmes sont en situation d'insécurité alimentaire, contre 10 % des ménages dirigés par des hommes. Cette différence est due aux inégalités entre les sexes, qui entravent l'accès des femmes à la nourriture et aux ressources financières. Chez les enfants de moins de 5 ans, la malnutrition aiguë globale a été estimée à 8,1% et le taux de malnutrition chronique à 21,1%. Une analyse de la malnutrition chronique montre que les zones rurales sont plus touchées que les zones urbaines, que les plus pauvres sont quatre fois plus touchées que les riches et que les filles sont plus touchées que les garçons.

Impacts du changement climatique différenciés sur les femmes et les hommes dans les zones du projet

Les données recueillies lors des consultations à Bouenza, Likouala et Shanga ont montré plusieurs similitudes dans la façon dont les différents villages et même les départements organisent leurs activités agricoles et autres moyens d'existence, perçoivent les changements et les impacts du changement climatique et utilisent des mécanismes d'adaptation. Lorsqu'il existe des spécificités par village et/ou département, elles sont également décrites ci-dessous. Une autre source d'information importante pour les départements du Nord a été les plans de gestion du développement communautaire du Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement.

Bouenza

Activités agricoles et autres moyens d'existences

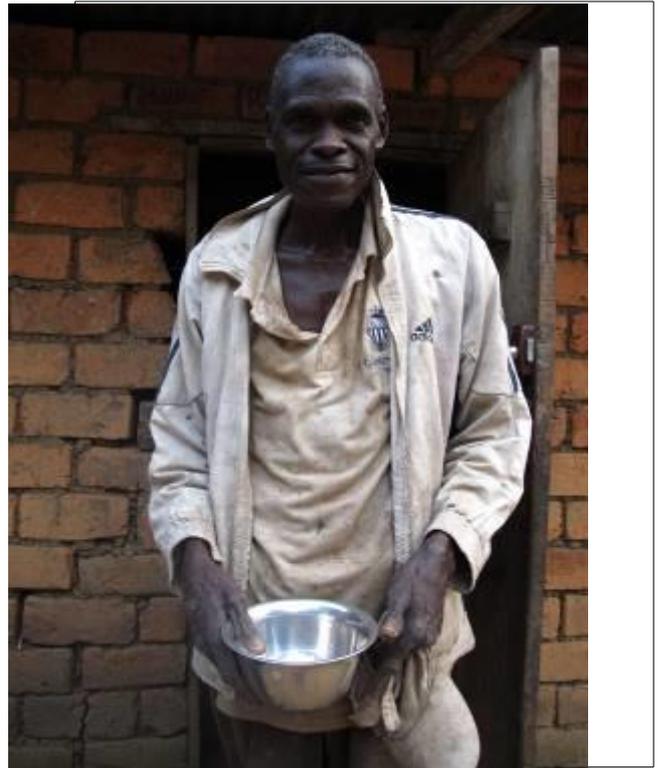
La principale source de subsistance à Bouenza est l'agriculture. Il ne semble pas y avoir de pénurie de terres agricoles, de sorte que normalement les familles qui possèdent des terres attribuent de petites



parcelles aux membres masculins et féminins en fonction de leurs besoins, et pour ceux qui ne possèdent pas de terres, elles peuvent demander aux propriétaires de cultiver une petite parcelle sans payer de loyer tant qu'elle est destinée à la subsistance. Les femmes travaillent seules ou avec leur mari et/ou leurs enfants lorsqu'il y a beaucoup de travail et que des outils sont disponibles. Ils peuvent également employer d'autres membres de la famille et des travailleurs journaliers en

échange de produits ou d'argent. Cependant, à Yamba par exemple, les femmes mariées à des hommes locaux mais venant d'autres villages ont indiqué qu'elles allaient beaucoup plus loin pour cultiver les terres de leurs ancêtres afin de ne pas laisser ces terres abandonnées. Les ménages polygames sont fréquents à Bouenza, et lors des consultations les femmes ont déclaré que chaque femme cultive sa propre parcelle.

Hommes et femmes cultivent les mêmes cultures : haricots, patates douces, pois, tomates, oignons, poivrons, bananes, ananas et autres, et élèvent du petit bétail (moutons, porcs, chèvres, poulets). Historiquement, les hommes s'intéressaient davantage aux cultures de rente comme le cacao, le café, la banane, alors que les femmes s'occupaient des cultures vivrières pour la consommation familiale, mais aujourd'hui c'est moins évident. Seules certaines cultures, comme le manioc, sont davantage l'affaire des femmes, surtout dans la transformation et la vente du fufou. Cela dit, à Yamba, les femmes consultées ont dit que les hommes utilisent le manioc pour faire du gari, qui se vend plus cher, mais les femmes ne s'y intéressent pas sans machines car elles disent que c'est trop dur (la roche utilisée pour écraser le manioc est trop lourde). Les hommes plus âgés (peut-être parce qu'il ne s'agit pas d'aller aussi loin) ont mentionné la plantation d'arbres fruitiers et d'acacias.



Les rôles des hommes et des femmes dans l'agriculture sont également similaires, à l'exception de certaines activités comme l'enlèvement de souches d'arbres et l'abattage de gros arbres, qui sont généralement effectuées par des hommes, tandis que les femmes et les enfants sarclent habituellement les champs. A Kimbaoka Kongo (district de Boko Songho), les consultations indiquent que pour la production de riz, les hommes font le travail de la terre et préparent les rizières tandis que les femmes cultivent le riz et prennent soin des rizières.

La vente se fait par les femmes et les hommes en fonction du produit, de la quantité, de l'emplacement et du mode de transport utilisé : les femmes transportent le plus souvent de plus petites quantités sur leur tête vers le marché le plus proche, tandis que les hommes, s'ils en ont les moyens, utilisent des motos et des camions pour transporter des quantités plus importantes et vendre à Brazzaville ou Pointe Noire. A Yamba, par exemple, les petites agricultrices ont mentionné qu'elles utilisaient surtout des commerçants qui venaient chercher les produits car il est trop cher d'aller au marché en ville elles-mêmes, mais parfois elles envoyaient leurs parents. Par conséquent, lorsqu'on leur a demandé leurs recommandations pour améliorer la vente du manioc et des haricots, ils ont mentionné en tête de liste les marchés (pour vendre) et l'énergie (pour faire le fufou).

La pêche à Bouenza est pratiquée aussi bien par les hommes que par les femmes, mais alors que les femmes utilisent traditionnellement la technique traditionnelle consistant à vider l'eau dans de petits étangs pour attraper les poissons, les hommes utilisent des pièges, des filets, des cannes, etc. L'ONG APDRA soutient la pisciculture à Bouenza, et la plupart des participants sont des hommes (4 femmes seulement sur 133 bénéficiaires). Ils soutiennent que cela est dû au fait que les hommes possèdent des terres et peuvent donc construire les étangs sans craindre de les perdre et que cela demande beaucoup de suivi technique et que la plupart du personnel est masculin (l'APDRA essaie de recruter des femmes mais le travail exige de conduire une moto dans des villages isolés 5 jours par semaine et ils ne trouvent aucun candidat). L'APDRA développera une étude sur le rôle des femmes dans le ménage qui sera achevée avant décembre 2019, donc le projet AF devrait l'utiliser pour son analyse continue du genre.

Dans des villages comme N'Dolo (district de Loudima) où la population est composée d'autochtones (95 %), leurs moyens d'existence sont davantage axés sur la forêt. Les hommes vont à la pêche, à la chasse

et à la récolte du miel, tandis que les femmes et les hommes (y compris les filles et les garçons) récoltent les chenilles.

D'autres activités de subsistance complètent la subsistance de la famille, notamment le petit commerce, la couture, la boulangerie, la maçonnerie, la coiffure, etc. Bien qu'il n'y ait pas de preuves documentées, les notes d'observation de la mission confirment les tendances traditionnelles selon le sexe (hommes impliqués dans la maçonnerie, femmes dans le petit commerce). Cependant, les femmes ont plus de tâches ménagères que les hommes car elles s'occupent généralement de la collecte de l'eau et du bois de feu, de la cuisine, du nettoyage et des soins aux enfants. L'un des sujets qui est ressorti des consultations avec les hommes et les femmes était que les femmes gèrent souvent l'argent au sein du ménage, car selon les hommes, elles sont de meilleures épargnantes.

Perception de l'impact du changement climatique

La principale altération climatique perçue par les hommes et les femmes est l'imprévisibilité et la variabilité accrues des saisons des pluies et des sécheresses ainsi que l'augmentation des températures. A N'Dolo, par exemple, ils ont en outre signalé une diminution du débit de la rivière qu'ils utilisent pour boire et nettoyer, ainsi que de nouveaux types de risques liés au climat comme les tempêtes et les vents violents qui ont endommagé les maisons et les cultures.

Les conséquences de ces changements sont les suivantes : des rendements réduits, qui entraînent une baisse des revenus ; une réduction des superficies plantées au cours de la prochaine campagne en raison du manque de semences ; et une diminution de la qualité nutritionnelle (ils auraient tendance à manger plus de manioc et à vendre la plupart de leur production et des produits qu'ils trouvent dans la forêt). Une autre conséquence souvent mentionnée par les femmes est la nécessité de désherber les champs plus souvent, ce qui implique plus de travail et parfois le besoin d'employer d'autres personnes pour aider. Il n'y a pas de données disponibles sur la façon dont la réduction du revenu, de la superficie plantée ou de la qualité nutritionnelle affecte différemment les hommes et les femmes, les filles et les garçons ; le projet doit donc évaluer plus avant s'il y a un biais et, le cas échéant, y remédier.

Certaines communautés ne reçoivent aucune information sur le climat ou les prévisions météorologiques et se fient à des méthodes traditionnelles comme l'observation des nuages et la détection de la température pour prédire quand les pluies tomberont, sans qu'aucune différence entre les sexes ne soit remarquée en termes de connaissances traditionnelles à évaluer davantage pendant la mise en œuvre du projet. Là où il y a réception, certains hommes comme le chef de village possèdent une radio et d'autres viennent écouter les prévisions météorologiques nationales, même si elles ne sont pas assez précises et locales. Des moyens d'information doivent être identifiés au cours du projet pour les femmes. L'utilisation du téléphone mobile, qui appartient à certains hommes et femmes dans chaque village visité, est une possibilité à évaluer plus avant dans le cadre du projet, en tenant compte du fait que l'analphabétisme est plus fréquent chez les femmes (les femmes âgées et autochtones en particulier).

Likouala et Sangha

Activités agricoles et autres moyens d'existence

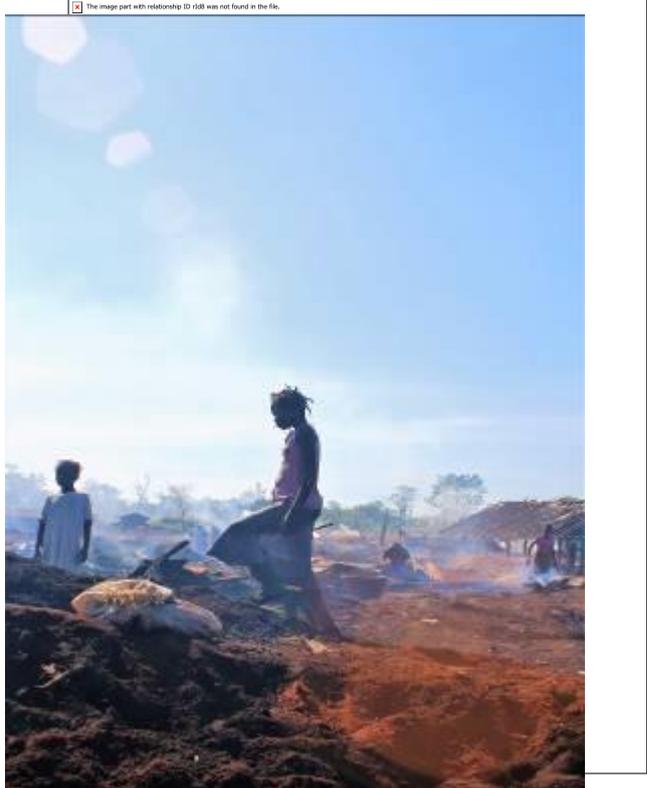


Les villages consultés sont pour la plupart autochtones, mais il y a aussi des Bantous, et la grande différence est que la plupart des activités sont menées collectivement par l'homme, la femme et les enfants du ménage. Dans des villages comme Ngoundimba, les autochtones vivaient autrefois de la forêt, mais aujourd'hui, les hommes et les femmes travaillent dans leurs petits champs pour leur propre consommation et ils travaillent également dans des champs appartenant à Bantous pour de très bas salaires (250 FCFA/jour). A

Ngombe, l'agriculture reste la principale activité des résidents non employés par les sociétés forestières. Ce sont les femmes qui sont les plus impliquées dans l'agriculture. Ils préfèrent travailler seuls, en général, ou avec les membres de leur famille. Pour certaines tâches, ils comptent sur l'aide mutuelle pour le défrichage et l'abattage. Ils font également appel à des villageois qui sont payés pour cette tâche. Parmi les autochtones, il y a beaucoup d'activités familiales conjointes par ménage, surtout si le couple a des enfants (moins de 8 ans). Même si une activité est faite par la femme, lors de la consultation nous avons observé que l'homme l'accompagne pour s'occuper de l'enfant pendant qu'elle travaille (les enfants restent très proches des parents, surtout pendant les 4 premières années).

Les hommes ne sont engagés que dans la chasse, tandis que la cueillette du miel sauvage et la pêche sont pratiquées par les deux, mais différemment. Avec le miel, par exemple, la femme attend en bas et l'homme grimpe à l'arbre pour recueillir le miel pour que la femme le filtre. La pêche est plus développée dans les terres de Kaboungas où elle constitue une activité économique majeure. Elle se pratique partout dans les rivières, petites ou grandes, marécages et étangs naturels, et surtout en saison sèche. Les outils et techniques utilisés varient selon l'environnement, la saison et les communautés. Il en existe deux types : 1) la pêche villageoise, pratiquée principalement par les hommes à des fins commerciales, et pratiquée par pirogue (pagaies ou moteur) au filet, à la ligne ou au piège ; 2) la pêche par les communautés semi-nomades, une activité essentiellement collective, pratiquée par les hommes et les femmes pour leur autoconsommation, au harpon (par les hommes), au microbarrage (par les femmes), au casier ou à l'intoxication .

La plupart des femmes autochtones sont impliquées dans la récolte sauvage de champignons, de chenilles et de plantes sauvages, utilisés à des fins alimentaires, médicales et artisanales. L'agriculture est aussi principalement pratiquée par des femmes autochtones et bantoues et à des fins de subsistance (igname, arachide, ananas, canne à sucre, patate douce, manioc, tarot, banane, maïs). Les femmes ne plantent et ne préparent que du café, mais ne le vendent pas, juste pour leur consommation. L'élevage se pratique à petite échelle car les hommes et les femmes de cette région n'ont pas de culture pastorale, le nombre de têtes élevées n'est qu'à portée de main et se caractérise par l'errance permanente des animaux (poulets et canards, chèvres et moutons). Pour plusieurs villages de Betou, l'accès à l'eau potable a été signalé comme un problème, et la collecte de l'eau des rivières ou des puits, effectuée par des femmes et des filles et employant une grande partie de leur temps.



Les hommes et les femmes font beaucoup de troc, surtout pour avoir des vêtements, du sel, de l'huile, du savon, de l'alcool, des cigarettes et du petit matériel (à évaluer plus en détail qui échange quoi et contre quels produits). Dans certains endroits comme Moualé, Pokola, Centre Ngombé il y a une activité plus remarquable de petites entreprises, pratiquées principalement par des femmes. Les kiosques sont remplis de produits tels que boissons alcoolisées, savons, vêtements, etc. La production d'alcool à partir de manioc et de maïs est une source importante de revenus pour certaines femmes. La boisson est largement consommée par la population locale et est accessible à tous car elle n'est pas chère. Cependant, elle pose un réel problème de santé publique car il n'y a pas de contrôle sur la qualité du produit (degré d'alcool, conditions d'hygiène pour la fabrication).

La famille Aka (Enyellé). Entretien avec Romain Duba (anthropologue)

- Il n'y a pas de hiérarchie dans les villages des Aka, mais trois personnalités qui ont un statut particulier (et il est entendu que ce sont typiquement des hommes) : 1) Tuma : chef des expéditions de chasse à l'éléphant (disparaît avec l'interdiction de chasser l'éléphant) ; 2) Chef de lignée : a une relation spéciale avec les esprits des forêts ; 3) Nganga : le guérisseur spécialisé en divination.
- Les familles aka n'ont pas nécessairement un chef de famille, chacun a son rôle et sa place. Les femmes ont leur mot à dire dans les débats.
- En termes de moyens d'existence, il existe une grande variabilité d'une famille à l'autre dans les activités de subsistance et de revenu : miel sauvage (par les hommes seulement, à des fins de subsistance), chasse/viande de brousse (par les hommes seulement, à des fins de subsistance et de vente/échanges), pêche (principalement par les hommes, à des fins de subsistance et de vente/échanges), chenille (mixte, de subsistance et de vente/échanges), poivre (mixte, de vente/échanges seulement parce que non utilisé dans le régime de Aka), champignons (mixte, pour subsistance), manioc / plantain (mixte, pour subsistance et sal/échanges).

Perception de l'impact du changement climatique

Les changements climatiques perçus sont similaires à ceux de Bouenza en termes de bouleversement des saisons et de températures plus élevées. Comme Likouala et Shanga accueillent la majorité des autochtones du Congo, les effets du changement climatique sur la forêt ont un impact direct sur leurs moyens d'existence traditionnels. Les ressources forestières sont également affectées par les nombreux utilisateurs qui n'existaient pas auparavant, comme les réfugiés et les employés des concessions forestières. La chasse, qui était autrefois la principale source de protéines animales pour les communautés forestières, a diminué depuis que le petit gibier ne trouve plus de nourriture et que les hommes doivent aller plus loin dans les forêts. Il en va de même pour la pêche, en raison des sécheresses fluviales. La récolte des abeilles a diminué en raison de ruches sauvages avec une production moindre de miel, et les jeunes mâles sont moins intéressés à s'engager dans une activité qui n'est plus aussi productive mais toujours dangereuse. Les hommes et les femmes rapportent également qu'il y a moins de chenilles, liées au changement climatique et à l'abattage des arbres sapétiens pour le bois. A Matoto, ils ont mentionné qu'il y a moins d'igname sauvage et que les femmes cultivent donc surtout de petits champs de manioc à la place. Un projet PEDD les accompagne dans la culture des ignames sauvages. L'artisanat pratiqué par les populations se limite à la fabrication des nattes de raphia couramment utilisées pour recouvrir les toits des maisons, des meubles en bambou (rotin), des paniers pour le transport de nourriture, des pièges pour la pêche et des objets culturels. Une autre menace pour l'artisanat est la tendance à acheter des objets modernes à des commerçants locaux.

Ils aimeraient avoir des activités apicoles, piscicoles, d'élevage et agricoles avec des semences plus résistantes, des informations météorologiques adaptées, une nouvelle planification des cultures et un système de conservation des cultures adapté, ces derniers étant très importants pour les femmes qui préparent le fougou et doivent faire face au problème de la pourriture, de la perte et du manque de stockage des cultures. Dans Limite 1, par exemple, ils ont mentionné qu'avant il fallait 15 jours pour naviguer jusqu'à Brazzaville et maintenant il faut un mois pour que les produits ne durent pas (rivière moins pratique).

Selon les villages, il y a peu de téléphone et de radio, avec une radio communautaire émettant à Sangha et à Likouala, pour évaluer plus en détail la différence d'accès des femmes et des hommes et s'adapter en conséquence. Cependant, en général, seuls le chef du village et quelques habitants (principalement des hommes bantous) ont le téléphone ou la radio. Les zones proches du siège des concessions forestières ont un meilleur accès au téléphone (et à l'électricité).

Recommandations

On trouvera ci-après une série de recommandations sur les mesures envisagées dans le cadre du projet pour remédier aux disparités entre les sexes liées au changement climatique :

1. Effectuer une analyse continue de la problématique hommes-femmes pendant les phases de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du projet. Les impacts du changement climatique sur les hommes et les femmes dans les domaines d'intervention ne sont pas bien documentés. Par conséquent, cette première évaluation de genre doit être considérée comme un document de travail régulièrement mis à jour par de nouvelles conclusions, observations et leçons apprises au cours du projet. Les résultats de l'analyse sexospécifique en cours devraient éclairer et adapter les activités concernant les techniques d'adaptation et les services d'information climatique.

2. Assurer un équilibre entre les sexes au sein du personnel du projet et fournir une formation appropriée. Cette première évaluation de genre a déjà documenté les défis auxquels sont confrontées certaines ONG dans le recrutement d'observatrices sur le terrain, alors que leur engagement est essentiel pour soutenir les petits producteurs féminins. Le projet devrait adapter les termes de référence pour les observateurs sur le terrain afin d'encourager les candidates potentielles, et puiser dans des pools spécifiques tels que les jeunes femmes diplômées des études en agroforesterie. Le personnel masculin

et féminin (y compris les partenaires) doit être formé sur le genre et avoir des compétences suffisantes dans les spécificités du genre et du changement climatique (module PAM en ligne disponible).

3. Reconnaître la contribution cruciale des femmes dans l'agriculture et leur rôle central dans la sécurité alimentaire et la nutrition des familles. Bien que ce fait soit documenté tant dans la littérature que dans les consultations, les femmes sont toujours confrontées à une série de contraintes en termes de propriété foncière, de répartition des tâches agricoles et d'accès aux intrants et aux services d'information. Le projet devrait reconnaître leur rôle en promouvant la participation active et significative des femmes en tant que décideurs dans tout comité pertinent (au moins le quota de 30% établi par la loi et idéalement 50%). La documentation de leur rôle devrait contribuer à l'élaboration de lois, de politiques et de programmes futurs visant à renforcer l'autonomisation des femmes et à réduire les disparités entre les sexes identifiées dans les indices sexospécifiques mentionnés ci-dessus.

4. Réduire la charge de travail des femmes en améliorant les technologies, les services et les infrastructures.

Cette première analyse comparative entre les sexes montre comment le changement climatique alourdit déjà la charge de travail des femmes en plus de la charge de travail domestique disproportionnée. Le projet doit en tenir compte et introduire des technologies, des services et des infrastructures améliorés qui permettent de gagner du temps. D'autre part, d'une manière culturellement sensible, le projet devrait trouver des points d'entrée pour que les hommes s'engagent dans les tâches ménagères, la sécurité alimentaire et la nutrition. Ce dernier fait référence au changement culturel et comportemental comme faisant partie intégrante de la transformation de la dynamique intra- et extra-ménage, et est une condition préalable à une plus grande égalité entre les sexes et à une plus grande égalité sociale.